REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

Janvier-Juin 1915

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

DIRECTEUR : CHARLES VELLAY

TOME SEPTIÈME

Janvier-Juin 1915

PARIS
AUX BUREAUX DE LA
REVUE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
9, Rue Saulnier (IXe)

1915

SOUVENIRS INÉDITS

DE J.-P. PICQUÉ

DÉPUTÉ DES HAUTES-PYRÉNÉES A LA CONVENTION

Au moment où la mort l'a si brutalement frappé, en novembre 1912, notre regretté ami L.-G. Pélissier préparait la publication des souvenirs inédits du conventionnel Picqué. En 1899, il en avait publié un important fragment dans *Souvenirs et Mémoires* [1], et, à la même époque, il avait consacré à ce révolutionnaire un peu obscur une importante étude dans les *Annales du Midi* [2]. Il se proposait de donner ici l'ensemble des Mémoires de Picqué, en élaguant de ce volumineux manuscrit de 635 pages les digressions inutiles, les répétitions fastidieuses et les détails superflus. Madame Pélissier a bien voulu nous remettre la copie qu'il avait faite à notre intention. Quant à l'introduction, il nous avait confié lui-même qu'il comptait remanier son étude de 1899 de manière à l'adapter davantage au texte, et la placer alors en tête de la publication. Nous nous sommes donc bornés, pour respecter le plus possible le programme que s'était tracé notre ami, de détacher de cette étude de 1899 les passages les plus importants, laissant de côté tout ce qui n'était qu'une analyse ou un commentaire du récit du conventionnel, et renvoyant le lecteur aux *Annales du Midi* pour tous les détails que nous n'avons pas cru pouvoir reproduire.

Picqué a donné à ses Mémoires ce titre un peu étrange: *L'Hermite des Pyrénées*. Nous avons pensé qu'il n'y avait aucun inconvénient à leur en donner un plus simple et plus précis. De même, comme l'aurait fait notre ami Pélissier, nous avons refusé de suivre l'auteur dans tous les chemins où il s'égare avec complaisance. Les chapitres relatifs à sa jeunesse, à sa vie d'étudiant à Toulouse et à Montpellier, à ses aventures amoureuses, à ses voyages, à d'interminables diatribes contre les religions et les prêtres, nous ont paru dénués d'intérêt, et nous les avons éliminés sans hésitation. Par contre, nous avons conservé tout ce qui touchait à l'histoire, tout ce qui pouvait être considéré comme un document ou un témoignage

1. N^{os} du 15 juillet et du 15 août 1899, pp. 1-20 et 124-144.
2. *Un conventionnel oublié : J.-P. Picqué et « l'Hermite des Pyrénées »* (*Annales du Midi* de juillet 1899, pp. 288-334).

sur les hommes ou les évènements au milieu desquels a vécu Picqué. Pour ne rien délaisser d'utile ou d'intéressant, nous avons recueilli çà et là, dans les chapîtres éliminés, quelques lignes qui méritaient d'être connues et que nous avons placées, parmi les notes complémentaires, à la fin de la publication.

Rappelons brièvement, en terminant, que Jean-Pierre Picqué, né à Lourdes en 1748, fut élu député des Hautes-Pyrénées à la Convention nationale, fut ensuite membre du Conseil des Cinq-Cents, occupa, sous l'Empire, un poste à l'administration de la loterie, vécut en Belgique de 1815 à 1819, et mourut en 1839 à Bagnères-de-Bigorre.

C. V.

L'Hermite des Pyrénées..., volume d'apparence modeste, manuscrit de calligraphie grossière ; copie signée, contresignée, munie des plus sérieuses garanties d'authenticité ; œuvre longtemps travaillée, corrigée, surchargée, rectifiée, enrichie des réflexions et des boutades de l'écrivain ; livre de chevet, livre de raison ; aide-mémoire et *vade-mecum* de son obscur auteur, tel m'apparut, un jour de pluie, ce joyau du cabinet des manuscrits de Bagnères-de Bigorre...

J.-P. Picqué a connu la fin de l'ancien régime, la Révolution, l'Empire, la Restauration et les premières années de la monarchie de juillet. Il a cotoyé plus que traversé tant d'évènements, et il y fut, même à la Convention, plus témoin qu'acteur. C'est à la fin de sa vie, dans sa retraite liseuse et casanière, qu'il a rédigé son gros livre de souvenirs.

L'œuvre de Picqué comprend diverses parties qui se combinent et se confondent, diverses revisions qui se pénètrent et s'enchevêtrent sans se contredire, et son manuscrit leur doit un aspect quelque peu embrouillé et désordonné. Il y a une rédaction primitive, transcrite par une main étrangére, peut-être celle de la filleule de Picqué. A ce premier jet de souvenirs, l'auteur a ajouté une centaine de pages de notes complémentaires, un avis aux censeurs, des notes sur des personnages plus ou moins célèbres, réunies sous le titre de *supplément aux grands hommes nés à Toulouse*. Cet ensemble constitue le travail primitif, le fonds essentiel des souvenirs, ce qui, comme dit une note autographe de l'auteur, a été *écrit et transcrit en 1823*. Sept ans plus tard, Picqué fit à son livre de souvenirs une sorte de commentaire perpétuel, dont le texte, écrit cette fois de sa main, déborde sur les marges et les gardes, envahit l'interligne, remplit les pages restées blanches ; c'est de

ce temps que sont sa note sur la réaction thermidorienne, ses *observations générales*, contre-partie de son *avis* initial *aux censeurs*, qui forment la conclusion de son ouvrage. Il y a donc eu deux périodes dans la composition de ses souvenirs et comme deux couches dans leur rédaction. Cette double origine n'ôte d'ailleurs rien à l'unité des doctrines, à la continuité de la pensée du conventionnel. En 1830 comme en 1823, il reste toujours ferme républicain, assuré de ses principes : en 1823, il a plus d'indignation contre le gouvernement royaliste et clérical ; en 1830, plus d'amertume contre la monarchie-citoyenne qui a trahi les espérances du parti démocratique. Il est, à ces deux dates, d'une égale sévérité pour les ministres, surtout pour les financiers, et il parle avec le dernier mépris de ceux de Louis-Philippe. Renfermé dans la tour d'airain de ses souvenirs, il juge avec une hauteur dédaigneuse ces petits politiciens qui n'ont pas su garder la peine de mort en matière parlementaire ; il les regarde jouer leurs portefeuilles avec le calme mépris d'un homme qui a joué sa tête et vu, en deux ans, tomber celles de cent cinquante de ses collègues ! Ce vieux lion en retraite, ce jacobin en demi-solde reste de 1823 à 1830, sur tous les points essentiels, égal à lui-même. — La mémoire de Picqué ne paraît pas avoir fléchi dans cet intervalle septennaire ; au contraire, il semble avoir de préférence en 1830 rédigé des anecdotes particulières et précises, tandis qu'en 1823 il s'attachait surtout aux développements synthétiques, aux démonstrations rationnelles, aux tirades philosophiques souvent amphigouriques. Les deux rédactions ne se distinguent donc pas quant à la valeur du témoignage. Il y a des réserves à faire sur l'autorité de certaines assertions personnelles, sur l'exactitude de quelques noms ou de quelques dates. Mais l'ensemble de ses informations est recevable. Trente ans s'étaient impunément écoulés entre les évènements et l'époque où il les racontait ; il s'en souvenait toujours d'une façon étrangement vivante. Quand on a appris l'histoire de la Convention sous la férule de Danton et de Robespierre, il en reste toujours quelque chose...

Avec toutes leurs inégalités de proportions, leurs longueurs, leurs inexactitudes de détail, leur composition désordonnée et flottante au gré du caprice de l'auteur, ces mémoires sont une œuvre digne d'attention. Œuvre d'apologie révolutionnaire écrite par un modéré, c'est le produit de la collaboration d'un philoso-

phe et d'un historien, où l'historien raconte par tirades métaphysiques, ou le philosophe démontre par anecdotes scandaleuses. Parfois compromis par l'emploi d'ouvrages contemporains choisis sans discernement suffisant, ils ajoutent, il est vrai, peu de connaissances positives à ce que l'on sait de la Révolution, mais ils apportent le témoignage encore chaud et vibrant d'un contemporain, comparse dans les drames de son temps, et le prolongement, l'écho de ces drames dans le cœur toujours jeune de ce comparse vieilli. Ils sont une abondante mine de matériaux sûrs et sincères pour l'histoire intime et psychologique du dix-huitième siècle. L'auteur qui les rédige, en effet, survit en quelque sorte aux deux hommes qu'il a été successivement, les compare et les juge, de courtisan devenu jacobin, et de jacobin employé. Ils sont l'œuvre doublement posthume d'un aventurier grandi en conventionnel, et d'un conventionnel rapetissé en bureaucrate, et si, au total, ils tiennent un peu de tous ces hommes, c'est le second Picqué, le vrai, qu'ils représentent le mieux [1].

L.-G. PÉLISSIER.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR CES MÉMOIRES [2]

La collection des mémoires, toute immense qu'elle est, renferme peu de confessions véritables de leurs auteurs, des femmes, surtout. En résumant ce que contient cet écrit, sur mes fautes je suis sincère. Les innocences du premier âge sont à peu de chose près celles de tout le monde. Voilà une première justification, elle était nécessaire. J'ai ce qu'on appelle peu marqué dans la révolution ; on trouvera cependant dans les procès-verbaux des deux assemblées nationales dont j'ai été membre, mes votes constamment réunis à ceux qui se sont opposés au partage de la France, unis à la majorité qui a voulu lui donner une constitution libérale ; aux attentats de toutes les factions, à Marat, à Robespierre, dans le jugement du roi, j'ai désiré s'il eût été possible les assemblées primaires. Sincèrement attaché au gouvernement de la Ré-

1. Extrait des *Annales du Midi* de juillet 1899, pp. 288 et 328-332.

2. Ces *Observations* de Picqué sont placées tout à fait à la fin de son manuscrit, aux pp. 631-635. En raison de leur titre et de leur objet, nous avons cru préférable de les mettre au début, comme une sorte de préface.

publique, n'étant pas ébloui par les éclatantes victoires de Bonaparte, je n'ai rien accepté de lui ; j'ai au contraire donné ma démission de Commandant de la Garde nationale parisienne lorsqu'après la désastreuse journée de Saint-Cloud, la dispersion des deux Conseils, la faction militaire le proclama *premier Consul* [1].

Après avoir concouru au bien général par mes opinions imprimées, le bien particulier du département des Hautes-Pyrénées m'a occupé, il a été méconnu : je m'en console, il est certain, les témoins existent encore, que la tranquillité du département troublée à une époque la plus rigoureuse de la révolution lui fut rendue par Robespierre à ma sollicitation. Lui seul pouvait briser les échafauds dressés à Tarbes, ouvrir les portes des prisons des Carmes à Decamps et à Bartarech qui attendaient une mort prochaine. Alors furent détruites les listes sanglantes de proscription qui menaçaient les meilleurs citoyens.

Barrère, membre du Comité de salut public, ne contribua en rien à cet acte d'humanité ; il fut également étranger à l'acquittement des membres du même département, conduits à Paris, accusés de fédéralisme ; dénoncés au tribunal révolutionnaire, ils allaient périr.

Chabot à ma prière fait un rapport favorable. Danabiat, ancien curé de Vic, attestera ce fait remarquable : le silence de Barrère serait inexplicable si l'on ne savait qu'à cette époque brillante de sa réputation il écartait de son cœur les affections les plus douces qui lui sont naturelles, dans la crainte d'être soupçonné d'un modérantisme réprouvé par les chefs de la révolution en 1793. Barrère fixait l'attention de l'Europe, idole de son département, condamné à la déportation. Une disette affreuse se faisait sentir aux Hautes-Pyrénées ; le registre de ce département attestera que je lui procurai l'avance de trois millions. Auzun, membre du conseil, député à Marseille pour l'achat des denrées, les utilisa à son profit. Les évènemens du 31 mai, ignorés des départemens, que Barrère lui-

1. J'ai repoussé les articles additionnels des Cent Jours. (*Note de Picqué*)

même dissimula, n'arrêtèrent pas ma dénonciation contre la commune de Paris. Cette dénonciation, en m'associant au sort de 73 députés mis en prison deux années entières, menacés journellement de la mort, ne m'a point placé au rang des révolutionnaires avides de figurer dans les longues pages du *Moniteur*[1] : *nugæ canoræ, ludibria ventis, prætereaque nihil.*

Dupe de mes désirs, si je ne fus pas bourreau de mes sens, je n'employai jamais l'artifice des séducteurs ; mon impatience et ma gaucherie ont dû me rendre peu redoutable. J'acceptai les faveurs sans aucune des ruses qui promettent la constance. Je regrette les momens que j'ai perdus auprès des femmes. Je ne crois qu'à la fidélité de Joanna, mes premières amours, et n'ai trouvé dans mes autres conquêtes qu'intérêt, dissimulation, et comme moi, amour des plaisirs. Si l'on m'en fait un crime, qu'on lise le fragment de la lettre XV du livre premier du recueil des lettres du pape Pie II ; il s'accuse d'avoir fait un enfant à une jeune anglaise lorsqu'il était ambassadeur à Strasbourg ; pape célèbre par ses vertus et son éloquence, il disait que si le célibat des prêtres était utile, il était encore plus nuisible. A son père, il écrivit : Je ne suis ni eunuque, ni impuissant, ni assez hypocrite pour vouloir paraître homme de bien sans l'être réellement. Je ne suis ni plus saint que David ni plus sage que Salomon. Mais ce genre de faute est aussi commun que d'ancienne date. C'est un mal fort général, si c'est un mal de faire usage de ses facultés naturelles et si c'est juste de blamer un penchant que la nature, qui n'a jamais rien fait sans dessein, a mis dans toutes les créatures pour pourvoir à la conservation des espèces. Cette lettre contient l'aveu naïf de ses liaisons avec la jeune anglaise, liaisons dont les détails intéressent ; l'espace me manque pour les insérer ici. (Eneas Sylvius Picolomini, depuis Pie II, pape le plus éloquent des pères du concile de Bâle vers 1440).

Si qua meis fuerint ut erunt vitiosa libellis
Excusata suo tempore lector habe (Ovid. *Trist.* lib. IV. eleg. 1)

1. On ne le lit que pour la chronologie. *(Note de Picqué)*

Penser librement, exposer librement sa pensée lorsqu'elle ne nuit à autrui ni au corps social, est un droit imprescriptible dont je reconnais la vérité sous le gouvernement représentatif. Je ne cherche pas des phrases laudatives dans la crise excitée par un ministre contrerévulsionnaire (*sic*) en 1830. Je regarde la république comme le plus digne objet de l'humanité, l'homme a droit aux choses propres à des jouissances acquises par son travail et ses recherches : c'est le droit de la nature. Les Républiques de la Grèce agitèrent dans une orageuse liberté et reçurent trop souvent leur bonheur en renommée. Des guerres perpétuelles, l'esclavage où les vainqueurs réduisaient les vaincus, foulés, avilis, passant sur la terre, laissant à peine des traces de leurs noms, des disputes sanglantes et intestines, le massacre légal des ilotes, les flagellations. Rome conquérante et barbare réduite (*réduite sans être corrigée*) à prendre les esclaves pour précepteurs. Il s'en fallait bien en 1814 que l'esprit humain fût en état de produire un système de philosophie comme il a été établi par la révolution française en 1789. Hobbes, Machiavel, Bodin, Cumberland, Puffendorf, Grotius, Montesquieu lui-même, multiplièrent les opinions, les erreurs ; le génie de Descartes ose citer au tribunal de la raison, l'ordre, la force, l'arbitraire, les coutumes, les usages, les préjugés anciens que les peuples dans leur ignorance appelaient leurs lois: tout est lié dans son système: lexiques, grammairiens, commentaires, l'étude des anciens avait donné un respect superstitieux pour leurs ouvrages. Aristote et Platon firent schisme. La chevalerie elle aussi avait fondé la Société sur l'orgueil féodal, sur une piété superstitieuse et sur une galanterie romanesque n'ayant ni moralité ni politique. Pour faire connaître la source des regrets des paladins, j'interromprai ma narration. Vœu du héron. Gautier de Mouni promet à la Sainte-Vierge de mettre le feu à une ville entourée de marais et bien fortifiée et d'égorger la garnison : il prit et brulla Mortagne. Dans le même poème, une reine d'Angleterre déclare qu'elle est grosse et qu'elle n'accouchera point qu'un projet de guerre ne soit

exécuté. Si l'enfant voulait naître avant cette époque, je plongerai le couteau dans mon flanc. Guillaume de S. Grégory dit dans un sirvent : je ne me sens pas de joye qu'en voyant piétons tombés dans les fossés et les morts percés de lances. Je veux, dit le chef d'un gouvernement barbare, que les barons soient toujours en guerre, qu'ils s'enrichissent, hachent têtes et bras, etc. Libres du choix dans toutes nos actions, laissons les Grecs et les Romains, les républiques de Venise et de Gênes. La France a toujours été dans un état continuel de guerre extérieure ou intérieure ; chaque page de son histoire est teinte de sang ; tantôt ce sang est versé pour satisfaire des intérêts grossiers, tantôt pour élever un tyran au dessus de l'autre, tantôt pour assouvir les vengeances d'un seul. Les siècles marquent les traces d'un ambitieux, d'une catin. Le chef du conseil Villèle, opposé à l'envoi impolitique de l'armée en Espagne et à la perte de 200 millions, a cédé à l'intrigue de la congrégation de Loyola, avide, insatiable, déshonorante, intolérante. De bonne foy peut-on s'attacher à une domination aussi corrompue et ne pas désirer que le peuple qui paye de sa personne et de son argent les pires de ses ennemis jouisse de la publicité du gouvernement représentatif. *J'aime l'idée d'une république* : c'est au roi à me la faire oublier en cessant d'être un roi d'Israel, de droit divin absolu. Pénétré de l'esprit du siècle et des droits des Français, qu'il n'aille pas chercher des souvenirs, ses devoirs, sa grandeur dans les exemples de Louis XIV, ceux de Louis XV et dans les parjures de Louis XVI. Ecartant les conseils de perfides courtisans, qu'il s'attache fortement à la charte et à son amélioration. Le culte aveugle de la Royauté est passé, il ne se soutient plus par la pompe, et la vaine étiquette du palais n'en impose plus. Qu'on n'accuse pas de ce grand malheur la philosophie du dernier siècle, il a existé en France à toutes les époques de la monarchie un parti libéral. On conserve un recueil de satires précieux pour l'histoire : ce ne sont ni les révolutionnaires de 1789, ni les Conventionnels, ni les Jacobins, ni les francs maçons, qui les

premiers ont porté atteinte à la royauté combattue durant des siècles par les grands vassaux de la couronne et les prêtres. On répète sans cesse que la France ne peut se passer de rois. Cependant elle a trouvé des assassins du meilleur roi, d'Henri IV, d'Henri III, de Louis XV, un mari vengeur assassin de François Ier. Louis XIV fut chassé de Paris. Louis XVI jugé. Déjà l'amiral Coligny proposa aux états de fonder une république et d'écarter Charles X et les Bourbons. On jouait à la cour le Roi de Cocagne de Lagrange, farce avilissante, mais dans le goût du jour. Que diraient les procureurs du roi de 1830 de ces vers de Crébillon, protégé par la cour de Louis XV, despote durant soixante ans :

De ce qu'on doit aux rois le préjugé servile
N'a jamais entraînné que la foule imbécille.
Qui peut au nom des rois se laisser éblouir
Ne mérite en effet que l'affront d'obéir...
Ce que le souverain en maître vous demande,
Le ministre en tyran toujours vous le commande...
Un fer entre nos mains devient le sceau des lois,
La ressource du peuple, et le seul frein des rois.

Tout est contre un tyran permis selon les lois
Donnons en un exemple utile à tous les rois.

On décriera inutilement la liberté légale comme une théorie dangereuse, l'Angleterre et l'Amérique septentrionale répondent aux esclaves détracteurs ; dans ce dernier État le président gouverne des pays plus étendus que la France et sa liste civile est de 500.000 francs.

AVIS AUX CENSEURS [1]

Un censeur et l'ermite des Pyrénées

Un censeur. — Encore des ermites, le temps en est passé.

Moi. — Oui, mes mémoires, des rêveries communes, idiotes, comme on voudra les appeller, peu m'importe !...

1. Pp. I-VIII du manuscrit de Picqué.

Un C. — Quelle extravagance !

M. — Je sais que celui qui a le courage de dérouler sa vie et nous initier aux secrets des détails par lesquels il a acquis des dispositions bonnes ou mauvaises, est rarement assuré d'inspirer un grand intérêt. Je ne le cherche pas, c'est le moindre de mes soucis. J'ai voulu connaître l'origine, les conséquences, les perceptions personnelles naturelles, le souvenir de mes actions, l'objet et l'analise de mes sensations, ma vie toute entière. Que chaque famille honnête et vertueuse en fasse autant, on aura un tableau vrai des mœurs domestiques, héritage à transmetre, moyen puissant d'encouragement, d'instruction et d'exemple, avertissement salutaire pour prévenir bien des fautes, éviter des erreurs inséparables de la vie sociale et de l'inexpériance. Si ceux que nous voyons s'agiter à la cour, à la bource, se tourmenter au palais, qui tourbillonnent aux Tuileries, aux boulevards, voulaient écrire leur vie, c'est ainsi qu'ils se peindraient. Ils s'en garderont bien.

Un C. — Après la collection d'immenses mémoires de tant d'illustres guerriers, de magistrats, d'hommes célèbres, de femmes spirituelles, qu'espérez-vous d'un recueil d'innocentes sans doute et ridicules níaiseries ?

Moi. — Avec peu de modestie je répondrai : je l'ai voulu ; avec plus de sang-froid, je justifierai une fantaisie aussi excusable que beaucoup d'amusements insipides qu'on pardonne aux légers *Senaquois*. L'ennui et la vanité enfantent chez eux des ridicules, j'ai eu les miens ; je consens à me mettre du côté des rieurs.

Je n'ai pas eu de colère. Si je n'ai pas à me reprocher d'avoir contribué à des évènemens fameux et malheureux de la Révolution, je n'ai pas non plus à me féliciter d'avoir dirigé les grandes crises comme acteur ; que d'autres s'arrogent leur part d'avoir déterminé les évènemens ; la première impulsion donnée, les circonstances ont tout fait ; les faiseurs avides de renomée ne font rien ; déjà ils ont passé comme l'ombre ; l'histoire conserve à peine quelques noms.

Un C. — Convenez du moins que dans leurs productions éphémères, d'aimables oisifs présentent l'intérêt de la curiosité, à la faveur d'un coloris agréable, d'un stile correct et facile. Je ris d'avance de vos gallicismes, des négligences sans grâce. Vous ne figurez pas à côté des plus minces bluettes recherchées de ceux qui ne lisent que pour s'amuser et de ceux qui cherchent à s'instruire en s'amusant.

Moi. — J'entends : il vous faut des grandes catastrophes, des portraits, des anecdotes galantes bien scandaleuses, satiriques, extravagantes, les récits brillants des saccageurs des villes et des campagnes. Rien de tout cela, j'en conviens, ne se trouve dans les mémoires de l'ermite des Pyrennées... Durant l'hiver, saison des penseurs, au coin du feu cher à la méditation si favorable aux épanchements du cœur, mon esprit occupé d'images également difficiles à retenir, à oublier, et se retraçant sans cesse, j'en augmentais le nombre, forcé bientôt à les jetter sur le papier, pour soulager ma tête et ma mémoire. Je ne dirai pas qu'une perfection de stile, quelques fois aux dépens d'un objet qu'il embellit, est, comme l'ont pensé des grands écrivains, une charmante inutilité : des disgressions graves ou gaies, des nombreuses épisodes s'arrangeant comme par hasard, diminuant la fatigue de ma narration ; n'étant pas homme à pâlir sur une phrase pour la polir, écrivant d'un trait et sans avoir le courage de me transcrire, voilà assez de sources d'incorrections, je ne les dissimule ni ne cherche à m'en corriger. Je confesse sans détour que ce n'est pas pour exciter la curiosité que j'ai composé ce volumineux écrit ; j'ai trouvé du plaisir à me rappeller des évènemens passés, c'est l'aveu le plus sincère. Tout ce qui me fut cher, souvenances, amis, maîtresses, peines, plaisirs, recomencent ma vie. *Quelques amis auxquels seuls je destine mes confidences* me reprocheront des aveux indiscrets. S'il s'en trouve, les lecteurs ne pourront pas se plaindre d'avoir été trompés, puisque je reconnais la nécessité d'enlever cet écrit aux amateurs de scandale... Qu'il soit brullé... Je ne revendique aucune gloire et ne repousse

aucun jugement. Mais laissant pour ce qu'ils valent, les grands mots de décences, de convenances, mots si exigeants ; je demande ce que nous avons gagné à les prodiguer à la place de l'antique franchise par l'affèterie des manières et cette fausseté hypocrite dont la tristesse est soumise au calcul, à l'uniformité, au compas ; problème moral assez piquant pour être proposé à quelque accadémie, résultat de la perte au gain ?

Un C. — Faut-il vous dire la vérité... Je ne vois dans tout ce grand étalage qu'un mélange de médiocre et de mauvais...

Moi. - Censeur politique, juge de l'esprit, directeur du goût, malin par état, rarement auteur ; la nature vous aurait-elle, en vous refusant le plaisir de vous reproduire, privé du sentiment et de l'étude du cœur humain ?

Un C. — A votre langage fier et sauvage, je vous soupçonne d'avoir pris part à la révolution d'indépendance qui agite les deux mondes ? C'est là que vous attend la censure royale, avec ses longs ciseaux !

M. — J'ai vécu à une grande époque ; c'est avec quelque fierté que je fais l'aveu de n'avoir sacrifié ni au pouvoir accessible, ni à la mode des opinions... On ne m'a jamais vu dans le vide et l'intrigue de la société, user de ménagemens avec les personnes que je méprise. Aucune de mes actions ne porte l'empreinte des passions haineuses, d'intolérance, d'intérêts froissés et vindicatifs, de faux éloges, d'inculpations mensongères... Méconnu, n'ayant cherché l'intermédiaire des journalistes et des protecteurs pour sortir de mon obscurité, je ne dois aucune satisfaction et je ne me plains de personne.

Je ne me justifierai pas par l'exemple de *Montagne (sic)*, de *Cardan*, ce qui serait vain, ni par celui de J.-J. Rousseau qui n'en a pas besoin, ni de celui de S. Augustin, de Grégoire de Nasiance, de plusieurs solitaires, des catins et des princesses auteurs de confessions, de contes, de mémoires, de souvenirs, qui développent leur caractère et révèlent les secrets les plus cachés de leur vie.

« Malheur à qui ne sait pas vivre seul et causer avec son cœur ». (SADDY)

[Après l'*Avis aux censeurs*, viennent, dans le manuscrit de Picqué, les chapîtres suivants : *Introduction* (pp. 1-30) ; *Mes premières lectures* (pp. 31-43); *Toulouse* (pp. 44-140) ; *Joanna D.... Départ pour Paris* (pp. 141-174) ; *Paris* (pp. 175-207). C'est de ce cinquième chapître que nous détachons les pages qui suivent, et qui occupent les pp. 188-197 du manuscrit de Picqué.]

UNE CHANSON CHEZ Mme DE COURCELLE

Pour bien connaître Paris, il me restait à voir ce qu'on appelle le monde, comme s'il n'existait pas hors de la bonne compagnie. Mirabeau l'appellait *mauvais lieu qu'on avoue*. Je n'avais aucun empressement pour y être présenté. Le capitaine Larmand, mon compatriote et mon ami, m'entraîne chez Mme de Courcelle, femme extrêmement aimable. Trois de ses filles arrivaient de Londres, société charmante composée de Mme Barret, anglaise; de M. de Bléchan ; la jeune Maningan, éclatante de beauté, était à son début avec l'ambassadeur d'Espagne, d'élégans incroyables dont les noms contrastaient avec les talens et la conduite de leurs ancêtres, des héros de pharaon, le marquis de Fénelon, le brelandier Fitz-James, le Champanest, agréables chansonniers; la gayeté de M. de Louvois faisait oublier la dureté du ministère de son grand-père, le chevalier Dejean, et les seigneurisseurs, confondus avec des peintres et des musiciens, commençaient le règne de l'égalité avant elle n'a été (*sic*) proclamée par les lois nationales; la coqueterie des femmes était surtout remarquable. Il était facile de voir qu'en nous poliçant la société a relaché nos fibres et retranché de nos traits particuliers pour nous donner le même visage, la même habitude, le même habit, l'homme n'étant qu'une froide copie de ceux qui l'environne, les masses de toutes les capitales ont

l'apparence de la réunion de cent peuples dans une même nation. Le peuple n'est pour rien dans la magie des maris parisiens honnêtes, complaisans, étranger aux illusions, aux arrangemens lucratifs d'un *bon ami de la maison*, aux hommages extravagants qu'on rend aux belles. S'il a des vices il conserve des vertus, ne connaissant pas ce qu'à Paris on appelle *Mylord pot-au-feu*, vivant de son travail.

Une autre réunion chez la Comtesse de Lamawal m'offrit les mêmes personnages sous d'autres dénominations. Partout sans contrainte, ces *extrêmement bonnes compagnies* n'étaient que des associations de jeunes et séduisantes catins, de vieilles joueuses, pipant adroitement, effrontément les cartes; des rouées, vivant la plus part du jeu et d'escroqueries.

Je rencontrai dans cette société la fameuse duchesse de *Phalaris*, surnommée la mère Jézabel. Quel nom ! Il rappellait le cruel tyran d'Agrigente. Maîtresse, il y avait plus de 70 ans, du Régent. Les courtisans disaient qu'il mourut dans les bras de son confesseur ordinaire. La Duchesse, d'après le chronique de la régence, ne perdit pas la tête dans la circonstance en s'emparant d'un riche portefeuille. C'était vraiment un personnage curieux que cette femme hideuse, longue, sèche, spectre vêtu de noir, comme on peint les revenans, les sorciers dans le costume du siècle de Louis XIV, la face couverte de placards de rouge, avec une énorme perruque blonde, ne sortant que la nuit pour la passer au jeu.

Mon rôle dans ce cahos brillant du monde était embarrassant : le jeu cache sottise ne convenait ni à mon goût ni à mes finances. La présence de tant de jolies femmes ne pouvait me faire triompher d'une incommode modestie ; l'empressement des courtisans excitait des lazzis continuels, un feu roulant de saillies, de calembours, les *bièrrades* alors fort à la mode partaient comme des éclairs ; les anecdotes de la ville et de la cour prêtaient à des railleries étincelantes de malice. On se déchirait en riant et en chantant l'ariette du

jour... Moi seul dans ces moments où la folie s'agite de cent manières, étranger à cette débauche d'esprit, dans une insouciance stupide, je figurais un sauvage, déplacé au milieu des belles et des beaux esprits. Mlle Constance de Courcelle eut pitié de ma contrainte ridicule ; elle possédait à 20 ans, avec une raison perfectionnée, le feu de l'âme et cette teinte de douce mélancolie très ordinaire aux anglaises. On peint aisément la beauté ; les grâces plus délicates échappent au pinceau. C'est pour elles que l'art est insuffisant et trouve des bornes.

On plaisantait dans le monde (et sur quoi ne plaisante-t-on pas à Paris) Caumartin ordonnateur d'une fête que la ville donnait au roi. Un villain bâtiment en bois adossé à l'Hôtel de Ville où l'on communiquait par une fenêtre et les grossières distributions dans une fête d'où le peuple était exclu, excitait la satire générale. Comparez si vous pouvez les tristes illuminations commandées sous peine d'amende et les mats de coquagne avec les fêtes données au peuple de la Grèce et de Rome, à celles données aux Parisiens durant les triomphes de la République. Chacun s'exerçait. Un coup d'œil de Mlle Courcelle suffit : j'offre mon tribut, une chanson. Encore une chanson, de moi, qui ne suis pas chansonnier !

Vous qui voulez fêter vos rois
Comme ont fait vos ancêtres,
Bons Parisiens, braves bourgeois
Qui tant aimez vos maîtres,
Venez lundi soir
Vous les pourrez voir
Tous en place de Grève,
Huchés comme il faut
Sur un échafaud
Qu'un prévôt leur élève.

Mais n'allez pas prétendre tous
Partager cette grâce,
Vous sentez bien qu'étant chez vous
Vous n'aurez pas de place.
L'ami Caumartin
Fermant le chemin

Au peuple qui s'effraye
S'embarrasse peu
Qu'on voye le feu.
Il suffit qu'on le paye.

Pour vous consoler du festin
Courrez de place en place
On vous prodiguera du pain
Dont le peuple se passe.
Des vieux cervelas
Dont on ne veut pas
Et qu'on jette à la tête
Avec des milliers
De bons fusiliers
Pour avoir l'air de fête.

Cassez-vous les jambes, les bras.
Les ressources sont prêtes
Vous en aurez, mais n'allez pas
Aussi perdre la tête.
Monsieur le prévôt
Dont c'est le défaut
Croit la tête inutile
Car il a prouvé
Qu'on n'en a trouvé
Aucune dans la ville.

Sage ordonnateur de ces jeux
Et vous, monsieur le Maître [1]
Qui faites passer tous les deux
Le roi par la fenêtre
Convenez tout net
Que ce beau projet
Arrangé Dieu sait comme
Ne va qu'au Martin
Qu'au génie enfin
Qu'à Montmartre on renomme.

Bachaumont chargea ses *Mémoires secrets*, t. XX, de cette chanson [2], et les circonstances l'ont répandue. Mal in-

1. L'architecte Moreau. — C. V.

2. On trouve en effet la chanson de Picqué aux pp. 41-43 du tome XX des *Mémoires secrets* de Bachaumont, à la date du 19 janvier 1782. Bachaumont ne donne ni nom d'auteur, ni commentaires ; il se contente de dire à ce propos : « On n'a pas manqué de faire un Vaudeville sur les fêtes que la ville doit donner, où, suivant l'usage, on tourne en ridicule Messieurs de la ville et leur plan. » Deux jours après, à la date du 20 janvier, Bachaumont donne la défense que

terprétée du lieutenant de police Le Noir, menacé de cette affreuse Bastille qui dévorait journellement des hommes de toutes les nations,

Non mihi si voces centum sint oraque centum
Omnia poemarum percurrere nomina possim (VIRG.)

Les suffrages de la société Courcelle furent une espèce de triomphe dont je ne devais pas jouir longtemps.

(A suivre)

publie, pour sa justification, l'architecte Moreau : c'est un calcul par lequel le « Maître général » établit que l'emplacement choisi permet à 280 580 personnes d'assister aux fêtes, total supérieur au tiers de la population de la capitale. — C. V.

LES PRINCIPES POLITIQUES

DE

ROBESPIERRE

(A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT)

Un philosophe chrétien, M. André Godard, a consacré récemment à Robespierre et au drame du 9 thermidor un livre [1] dont il n'est pas possible d'admettre les idées ou les tendances, mais dont l'intérêt est indéniable, en raison même de la nouveauté des conceptions et de l'argumentation. C'est sous un jour souvent faussement coloré que Robespierre se lève, mystique, pénible, indécis, au milieu de l'avalanche de paradoxes qu'inspire le sectarisme de l'auteur. On n'a certes plus ici à suivre le rabâchage de ces turpitudes que les ignorants et les calomniateurs de profession saisissent, pour se faire un masque de science politico-historique, mais, sous les traits séduisants d'un jugement assez favorable, éclate une interprétation ambiguë de l'intimisme de l'homme d'Etat, une projection de la personnalité de l'auteur sur celle de Robespierre, rendue fuyante par des suppositions fondées sur des non-sens qui finissent par poser un effarant point d'interrogation en face de la pensée pourtant si claire du tribun.

Aux yeux de M. Godard, le christianisme est l'unique pivot autour duquel tourne la Révolution. Il n'admet l'existence des partis qu'autant qu'ils se déclarent amis ou

1. André GODARD, *Le Procès du Neuf Thermidor*. Paris, Bloud, 1912. Un vol. in-16 de XXXII-327 p.

ennemis de la Révélation chrétienne. Louis XVI lui apparaît comme « le dernier martyr d'une grande époque chrétienne », Robespierre comme « le premier martyr d'une autre grande époque chrétienne », comme le révélateur d'une démocratie disciplinée par les dogmes, retrempés à l'énergie et à la sincérité des temps nouveaux : en conséquence deux dates constituent pour l'historien la Révolution : le 21 janvier et le 9 thermidor. — Et il résume toute la personnalité de l'illustre tribun par cette phrase : *D'un républicanisme oscillant, d'un patriotisme douteux, sa sincérité spiritualiste seule apparaît indéniable.* Dès lors, dans le bouleversement politique qui met la république à la place de la royauté, Robespierre devra garder une attitude passive ; dans le bouleversement social qui essayera de faire surgir le peuple de la domination bourgeoise et dont il fut, avec Saint-Just et quelques hébertistes, le promoteur, il devra garder encore une attitude passive, arrêter son système à un niveau qui serait « à peu près celui de la France actuelle » ; son activité ne s'inspirera que d'un déisme rousseauïste, ne visera qu'à un but : la spiritualisation de la République.

En face d'assertions si fausses il s'agit de marquer bien nettement le caractère et l'importance de l'initiative religieuse de Robespierre ; mais auparavant il faut le justifier de la neutralité qui lui est prêtée en matière politique.

*
* *

Quel fut, en réalité, durant la Constituante et la Législative, ce rôle de Robespierre que M. Godard s'est efforcé de montrer comme inspiré par un attachement sincère à la royauté ?

Mis en dehors de tous les partis par une pensée socialiste qui chaque jour s'accusait plus indépendante et plus solitaire, dans la mêlée des intérêts, Robespierre se trouva aux prises avec l'esprit de tous les groupements politiques. A l'Assemblée Nationale il avait devant lui ces royalistes, au nombre desquels Barnave et Malouet, qui voulaient reviser la Cons-

titution au profit du pouvoir exécutif et de ce qu'ils nommaient la « stabilité du Trône ». Et il avait auprès de lui, sur les sièges de l'Extrême-Gauche, des factieux qui voulaient renverser le pouvoir exécutif à leur profit et devenir les premiers magistrats d'une république aristocratique.

Aux premiers il répondait en s'opposant à la revision de la Constitution, opposition tant louée par les républicains de 93. Aux seconds il opposait l'obstacle d'une défense du régime constitutionnel tel qu'il était établi, il faisait courber la tête à ces vaniteux égoïsmes de bourgeois qui escaladaient fiévreusement l'échelle que l'aristocratie descendait, il voyait le mot de République jeté en hochet à l'ignare confiance de cette masse dont il était le porte-parole. « J'ai connu des gens qui ne savent que calomnier le peuple, combattre l'égalité, faire retentir le mot république », dit-il avec indignation, car il veut, lui, que la Révolution consiste en un changement social au profit de la masse, tandis que ses ennemis veulent qu'elle soit un changement politique à leur profit. Là le mot *république* était le mot fatal qui, tout en aguichant le peuple, laissait la Révolution dans les voies moyennes d'un bourgeoisisme détenteur du pouvoir, dépositaire du souverain. La bourgeoisie faisait la Révolution, mais, d'après Robespierre, c'est le peuple que la Révolution devait viser, et en son nom il tentait d'arracher à cette bourgeoisie scandalisée le monopole du bouleversement politique et social ; le peuple seul gardait à ses yeux le désintéressement, la droiture nécessaires à l'établissement d'une république, mais d'une république démocratique. Buonarotti, mieux placé que tout autre pour déceler le vrai sens des paroles de celui qui avait été son intime ami, nous affirme : « A cette heure, Robespierre entendait frayer la voie à la République par l'accroissement de la vertu. »

-- Mais pourquoi avait-il créé *le Défenseur de la Constitution* ? Ici apparaît, dès le premier abord, une manifestation de ce patriotisme que l'historien dénie à Robespierre, car l'on doit poser ainsi la question : Pourquoi, à l'heure où

la guerre était imminente, où les révoltes, l'extrême agitation de tous les intérêts heurtés et menaçants, mettaient la France dans une situation sans égale, pourquoi Robespierre a-t-il soutenu les seules lois qui actionnaient les rouages affaiblis du gouvernement ? Pourquoi ? Parce qu'il laissait à d'autres, à quelques Girondins bluffeurs, fort savants en paroles, l'honneur d'échafauder d'illusoires pouvoirs et de les abattre sans se faire prier dès qu'un constitutionnel en vue leur tendait la main, parce qu'il leur laissait le mérite de fédéraliser la France et de municipaliser l'Europe, d'oublier trop facilement dans des phrases creuses le péril qui montait. Contre les trahisons des nobles et des prêtres, contre la rapacité des bourgeois, contre les immixtions de l'Etranger dans la volonté du gouvernement, il soutenait la loi, la seule planche de salut. C'était déjà le geste du futur membre du Comité de Salut public qui, pris entre les deux feux de la guerre civile et de la guerre étrangère, appellera de toute son éloquence la soumission à cet admirable faisceau de forces que constituait le régime révolutionnaire. En 91 on n'avait que la Constitution, et Robespierre la tenait incessamment vivante aux yeux des dissidents.

Mais entre soutenir la Constitution et soutenir la Royauté, existe-t-il une relation directe de fait à conséquence ? Une solution juste de cette question paraît résider dans cette opinion de Prudhomme : « De ce que le pouvoir législatif doit être soigneusement distinct du pouvoir exécutif, s'ensuit-il qu'ils soient d'une nature absolument incompatibles, s'ensuit-il qu'il faille violer tous les droits et renverser tous les principes en instituant une délégation héréditaire ? » Et Prudhomme se demande si les « éléments » et les « principes » de la Constitution ne sont pas dans une opposition continuelle avec la forme du gouvernement ? N'est-ce pas justement cette opposition que Robespierre travaillera à accentuer en élargissant de plus en plus les principes et en affaiblissant le gouvernement dont il rogne la puissance, jusqu'au jour où, dès juin 91, il attaquera de la façon la

plus énergique l'inviolabilité du roi ? Ne trouvera-t-il pas, lui aussi, que le pouvoir exécutif tel qu'il est institué fraternise avec la représentation nationale, lorsqu'après avoir dénoncé à la tribune même de l'Assemblée des rapprochements, des indulgences équivoques, il lancera à la tête des députés cette hautaine et juste apostrophe : « Je viens de faire son procès à l'Assemblée nationale, je lui défie de faire le mien. »

Quant à la « délégation héréditaire », ne sera-t-il pas le premier et presque le seul à demander, lors de la fuite à Varennes, la déchéance du roi ? N'est-ce pas lui qui conduira le peuple au Champ de Mars pour la réclamer par une pétition ?

Voyons en détail ce que fut la double tactique de Robespierre envers la Constitution.

Une défense officielle avait l'avantage de constituer une relative immunité aux hardiesses de sa pensée, car dès 91 il formulait un grand principe communiste : « Les aliments nécessaires au peuple sont aussi sacrés que la vie. Tout ce qui est nécessaire pour la conserver est une propriété commune à la Société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle et que l'on puisse abandonner à l'industrie des commerçants. »

Il essayait de remplacer par le suffrage universel le suffrage censitaire en demandant l'abolition du marc d'argent.

Il proclamait le droit de pétition, voulait qu'on légalisât l'insurrection — dont il prévoyait la nécessité — en protestant hautement contre cet article de la Constitution : « Toute invitation faite au peuple verbalement ou par écrit de désobéir à la loi, de résister soit aux fonctionnaires publics soit aux dépositaires de la force agissant en vertu de réquisitions légales, ou de les entraver, est un crime contre la Constitution de l'Etat. »

Mais si la Constitution est dans ses mains un objet qu'à la faveur des circonstances il retouche, il transforme, la machine gouvernementale est sa cible préférée ; déjà il

s'élève contre l'inviolabilité du magistrat appliquant pour la première fois ses immuables principes. « Tout système qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat corruptible est vicieux. » « La misère des citoyens n'est autre chose que le crime des gouvernements. »

Et il opposera sans cesse le magistrat au peuple, l'étendue des droits qu'il assigne au prolétariat à l'étroitesse de ceux que lui accorde la loi, de façon que soit en s'alliant à la Constitution, si elle se laisse pénétrer de son esprit républicain socialiste, soit en s'insurgeant contre elle, si elle reste le soutien du pouvoir exécutif, le peuple écrase son gouvernement.

Et lorsque, l'Assemblée rejetant ses amendements, la Constitution se retrécira et deviendra tous les jours davantage l'arme des royalistes, résolument Robespierre optera pour une politique d'opposition à la loi ; on peut donner comme preuve de cette attitude l'argutie de celui de ses contemporains qui refusa d'être juge au tribunal où Robespierre était accusateur. « Il accusera en flattant le peuple et en mettant ses juges dans l'embarras de prononcer contre le peuple ou contre la loi. »

Sa pensée explose au 20 juin, lors de la fuite du Roi. Devant la douleur de tous les constitutionnels il s'élance à la tribune avec enthousiasme : « Ce n'est certes pas à moi que la fuite du premier fonctionnaire public doit paraître un évènement désastreux. Ce jour pouvait être le plus beau de la Révolution, il peut le devenir encore. » Et sa foi est si profonde, met une telle exaltation dans sa voix, que lorsqu'il évoque la mort comme prix de son audace, Desmoulins, à la tête de 800 personnes, vient se jeter dans ses bras en s'écriant : « Robespierre, nous mourrons tous avant toi. »

Louis XVI revenu, il soulèvera le peuple, l'entraînera à sa suite au Champ de Mars pour réclamer, non seulement la déchéance, mais la mise en accusation du roi. Désormais ouvertement républicain — mais d'une république pure expression des aspirations populaires —, traqué par tous

les partis dont les égoïsmes différents s'accommodent fort mal de son notoire désintéressement, proscrit par le gouvernement qu'il a voulu renverser, il sera le grand Persécuté qui, la tête incendiée de l'Avenir, à la fois actif et découragé, attendra que sonne le glas de la royauté.

Ah ! il sied bien mal à M. Godard de dire : « Il n'avait pas, lui, fondé la République, comme les Girondins », lorsqu'on connaît l'œuvre de Robespierre et lorsqu'on sait comment les Girondins l'avaient « fondée ».

Si Buzot et Pétion avaient suivi Robespierre dans sa révolte contre la royauté, un an plus tard, en 1792, Roland, Clavière, Vergniaud, s'attacheront encore à Louis XVI. « La Gironde, affirme Thiers qui ne lui est certes pas défavorable, n'était républicaine que par défiance du roi. » Entrée au ministère, elle s'accorde avec le monarque, et dès lors elle redevient royaliste, mais Dumouriez la supplante dans la confiance du roi. Bouderie des ministres, qui abandonnent le gouvernement et une fois de plus se rangent dans l'opposition républicaine. Quelques-uns des leurs arrêtent leur politique à l'homme du jour. Brissot plaide la cause de La Fayette. « Pétion croit-il que je ne me souvienne pas, il y a trois ans — dira plus tard Desmoulins —, dans le temps où on m'avait cru bon à quelque chose, de mes dîners chez Sillery dans le salon d'Apollon où venaient aussi dîner lui Pétion, Voidel, Volney, Mirabeau, Barère, tuteur de Paméla, et autres républicains de cette étoffe, mais où l'on n'invitait jamais Robespierre. — « J'ai vu Sillery, dans la discussion de la guerre, prendre si chaudement parti pour Louvet et Brissot, que je ne pouvais pas trop décider si c'était Sillery qui épousait leurs querelles contre Robespierre, où si ce n'étaient pas plutôt eux qui épousaient les querelles de Philippe (Ph. d'Orléans) et de Sillery contre Robespierre trop républicain. »

Voilà quelle était la politique de ceux qui ne craignaient pas de dire qu'encore en 92 Robespierre n'était pas républicain. Ils étaient tout au moins assez mal qualifiés pour se montrer chatouilleux sur cette question.

*
* *

Le deuxième argument de M. Godard, dans sa thèse du « conservantisme » de Maximilien, s'appuie sur ce fait : c'est que, dans le procès de Louis XVI, le conventionnel a entendu décapiter un roi et non la royauté.

Il est utile de remarquer que Robespierre ne dut guère hésiter devant l'acte que l'on préparait, lui qui, depuis le mois de juin 1791, songeait à la mise en accusation de la royauté.

Mais, pour montrer toute l'erreur que commet M. Godard, il suffira de présenter quelques bribes des discours que Robespierre prononça dans l'affaire Capet, entre le mois de décembre 1792 et le 21 janvier 1793.

« Le sentiment, dit-il à la tribune de la Convention au moment de formuler son vote sur la mort de Louis XVI, qui m'a porté à demander, mais en vain, à l'Assemblée Constituante, l'abolition de la peine de mort est le même qui me porte aujourd'hui à demander qu'elle soit appliquée au tyran de ma patrie et à la royauté elle-même dans sa personne. »

Dans ses *Lettres à ses commettans*, le lendemain du 21 janvier, il affirme : « Ce grand acte de justice a anéanti la superstition royale et créé la République.... Jadis lorsqu'un roi mourait à Versailles on annonçait aussitôt le règne de son successeur par ces mots : « Le roi est mort, vive le roi ! », comme pour faire comprendre à la Nation que le despotisme était immortel. Ici tout un peuple mu par un instinct sublime s'écria : Vive la République ! pour apprendre à l'Univers que la tyrannie était morte avec le tyran. »

Et il ajoute : « L'honneur des nations, c'est de foudroyer les tyrans ! »

Une fièvre de l'avenir lui fait regretter les instants que l'on perd à ergoter sur cette royauté qu'il considère comme à jamais morte ; il n'a pas seulement la haine de l'ancien état de choses, il a la jalousie des temps nouveaux que rien du passé ne doit plus encombrer.

« Nos orateurs à cette tribune font faire à la Nation un nouveau cours de monarchie, remarque-t-il avec une pointe d'ironie impatiente, il est temps de franchir l'obstacle fatal qui nous arrête à l'entrée de notre carrière, alors sans doute nous marcherons d'un pas ferme vers le but commun de la félicité publique. » « Quel est le parti que la saine politique prescrit pour cimenter la république naissante ? C'est de graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté. »

Enfin, après avoir parlé de « la maladie honteuse du royalisme », il lance cette brève formule dont l'énergie ne sera même pas dépassée par Saint-Just : « Les peuples ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant. »

Buonarotti n'a pas manqué de remarquer l'intelligence des paroles de Maximilien dans cette circonstance : « Plusieurs des juges de Louis XVI, dit-il, n'aperçurent dans cet accusé qu'un coupable à punir, Robespierre y vit de plus la royauté à foudroyer et l'ordre républicain à établir. »

Malgré cela, M. Godard ne craint pas d'affirmer que l'idéal de Robespierre eut été une royauté à la Louis XI et de se demander si, après avoir accepté la République par le seul fait qu'il n'était pas un homme d'opposition et qu'il avait compris que « larmoyer sur le trône abattu ne sauverait rien », Robespierre n'a pas songé à remettre la France aux mains du Comte de Provence ou à tirer de l'oubli du Temple le fils de Louis XVI.

Pour réfuter ces hypothèses, il faut montrer nettement l'idéal qu'il formula de plus en plus énergiquement, à mesure que l'expérience de la Révolution le mûrissait.

Qu'elles qu'eussent été les opinions politiques de Robespierre, la conception d'une « monarchie à la Louis XI, » ne pouvait représenter une théorie, puisque les qualités de cette monarchie venaient de l'homme et non de l'institution. Ainsi, comme l'idéal d'un Constituant qui a à choisir entre plusieurs systèmes ne peut être que l'un de ces systèmes, le

régime préféré de Robespierre est, d'après M. Godard, une *monarchie absolue*.

Ce malentendu entre Robespierre et l'historien a sa source dans une vérité très simple. M. Godard localise les tendances délétères dans la Nation. Robespierre, au contraire, en rend responsable le gouvernement ; en conséquence le peuple ne doit considérer les magistrats exécuteurs des lois qu'il se donne que comme des ennemis, les opprimer par une inlassable surveillance, les affaiblir autant que possible par une très minutieuse division des pouvoirs. Contrairement aux convictions de M. Godard, la garantie de l' « Etat » de Robespierre réside seulement dans l'éparpillement du pouvoir : « J'affirme que ce n'est point l'anarchie qui est la maladie des corps politiques, mais le despotisme et l'aristocratie », formulait-il à chaque occasion.

Voici d'ailleurs d'après quels principes Robespierre traite le pouvoir exécutif:

— Le peuple est le souverain, le gouvernement est son ouvrage et sa propriété, les fonctionnaires publics sont ses commis.

— Dans tout Etat libre la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'abus de l'autorité de ceux qui gouvernent.

— Jamais les maux de la Société ne viennent du peuple, mais du gouvernement.

— La misère des citoyens n'est autre chose que le crime des gouvernements. Mais, d'où vient cette corruption de l'exécution ? De l'excès de son pouvoir et de son indépendance du souverain, répond Robespierre. Et il place chacun des dépositaires de la puissance sous la surveillance immédiate du peuple : « Vous ne pourrez jamais empêcher que les dépositaires du pouvoir exécutif ne soient des magistrats très puissants, ôtez-leur donc toute autorité et toute influence étrangères à leurs fonctions. » Que le pouvoir soit divisé : il vaut mieux multiplier les fonctionnaires publics que de confier à quelques-uns une autorité

trop redoutable. « Que les diverses branches de l'exécution soient distinguées le plus qu'il est possible selon la nature même des affaires et confiées à des mains différentes. »

— Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement.

— Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection du peuple entier et de chaque portion du peuple est le plus saint des devoirs.

La méticuleuse précision de ces axiomes, qui étranglent dans l'étroite gaine de la loi ceux-là mêmes qui sont préposés à son exécution, ne laisse aucune place, non seulement pour une possible dictature, mais pour le moindre privilège accordé à l'individuelle volonté de l'un des magistrats. Tous doivent également se courber sous une dépendance, sous un minimun de pouvoir, qui constituent des droits à la confiance du peuple, tous doivent se tenir prêts à rendre, au bout d'un temps très court, la mission qui leur a été confiée : « La durée du pouvoir des magistrats doit être courte, en appliquant surtout ce principe à ceux dont l'autorité est plus étendue. »

Enfin, loin de vouloir, comme M. Godard pour son monarchisme, que le pouvoir exécutif émane du peuple et s'appuie sur lui, il lui défend au contraire de tenir ses fonctions du suffrage universel qui lui donnerait un caractère populaire favorable à des projets de dictature ; il ne peut non plus dépendre de la Représentation nationale, qui trouverait peut-être là un moyen d'affilier l'exécution à la législation ; il sera seulement l'expression d'un suffrage très restreint de chaque département.

Ainsi l'on voit, par les principes politiques précités, que bien loin d'incliner vers une concentration du pouvoir, Robespierre la considérait comme un élément destructif de la République, et il reste absolument certain que nulle circonstance n'a pu l'incliner à penser que les maux de la Société pouvaient venir de la pluralité des volontés gouvernantes

et que par conséquent il n'a pas songé un seul instant à une concentration de la puissance entre les mains d'un chef.

Néanmoins voyons de près la nature et l'importance de ces dissensions, survenues en 94 entre les deux Comités, données par M. Godard comme une preuve de la politique obscurément royaliste qu'il prête aux derniers actes de la carrière de Maximilien.

On a vu quelle était la forte conviction de Robespierre en ce qui concernait les pouvoirs. Cette conviction ne pouvait pas capituler devant de prétendus vices de l'institution constitutionnelle, puisque le danger du moment l'avait effacée devant les nécessités du régime révolutionnaire. C'était donc aux seuls pouvoirs issus du système de Terreur qu'incombait la responsabilité de la non-unité de la volonté du gouvernement et des machiavéliques exécutions des lois. De ce fait il résulte naturellement que les difficultés qui se dressaient en face de Robespierre n'avaient qu'un intérêt *particulier* et *passager*.

Ce n'était pas précisément des divisions qui existaient entre le Salut Public et la Sureté Générale, mais une ligue anti-robespierriste qui datait du mois de juillet 93, époque où Robespierre et Saint-Just avaient été élus membres du Comité de Salut Public. Cette haine s'était manifestée au cours de l'année 1794 par le refus de soutenir l'initiative d'un Comité de justice préposé à l'examen des motifs de détention, que Robespierre avait préconisé devant l'inspiration impolitique du Comité de Clémence de Camille Desmoulins. Cette antipathie éclata sourdement agressive au lendemain de la loi de prairial.

De cette hostilité, s'ensuit-il que Robespierre ait pu à l'avance désespérer des principes constitutionnels formulés par lui, qui confiaient le pouvoir exécutif à plusieurs magistrats égaux ? Les Comités de Salut Public et de Sureté Générale étaient l'organe du gouvernement révolutionnaire provisoire ; or le système révolutionnaire reposait, de par la force des nécessités, sur une théorie absolument

contraire à celle consacrée par la Constitution : au lieu d'être sous la dépendance de la Nation, l'exécution des lois de la Terreur devait se défendre de la Nation par une dictature : « La Révolution est le despotisme de la Liberté », disait Robespierre..

Ainsi les circonstances si difficiles faisaient faire une expérience de ce que Robespierre redoutait le plus : une trop grande puissance du gouvernement.

Ces pouvoirs trop indépendants avaient amené l'insoumission à la loi, l'absolutisme des plus violents : Collot, Billaud, Barère. A ces déviations Robespierre opposait la ligne rigide de l'esprit qu'il avait manifesté dans son projet de Constitution ; c'est ce qui avait achevé de liguer les Comités contre lui. Et l'opposition forcée de Robespierre ne s'alimentait pas de projets royalistes, mais d'un attachement rendu encore plus étroit, par les abus du pouvoir, à la théorie qu'il avait élaborée. Contre cet obstacle, produit des circonstances, Robespierre se plaça une fois de plus avec le peuple contre son gouvernement ; personnellement impuissant, il attendit que la Nation en fît justice, car il voyait bien que ce n'était pas le corps social qui était gangrené, mais la main-d'œuvre qui passagèrement s'était introduite dans le chantier de la Révolution.

Non, à cette heure, Robespierre ne se demandait pas, comme le suppose M. Godard, si le retour à l'Ancien Régime n'eût pas « mieux valu ». L'optimisme déborde de tous ses discours, et si, dans les deux derniers mois de sa vie, quelque découragement perce sous des considérations momentanées, sa foi républicaine, toujours aussi tenace, s'élève bien au-dessus des aspérités de la politique du jour.

Il reste maintenant à dire ce que fut vraiment l'initiative spiritualiste de Robespierre, quelle fut la pensée qui l'inspira et les fins auxquelles elle fut dévouée.

*
* *

« La tentative d'accorder le Christianisme avec la

Révolution a échoué. Voici que l'Église fait cause commune avec l'ennemi de la patrie au-dedans et au-dehors. Le prêtre correspond avec Coblentz ; il allume la guerre de Vendée. Alors les attitudes changent ; on frappe tout le clergé, on insulte le temple, on renverse l'autel. »

Cette affirmation, émanant de quelqu'un qu'on ne peut guère suspecter de cléricalisme, est une arme à deux tranchants : elle frappe les spiritualistes chrétiens qui tendent à énormiser l'action irréligieuse de la Révolution et disqualifient l'œuvre de Robespierre en le montrant rêveur épris de vague christianisme, n'inspirant son activité que de cette idéologique conception ; et elle frappe en même temps ceux qui affectent de croire que la France se trouvait à cette heure libérée de tous ses préjugés religieux au point que Robespierre lui eût fait opérer un recul en proclamant l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Malgré de vieilles et trop justes rancunes, la Révolution avait appelé à elle le clergé. Un « Te Deum » chanté à Notre-Dame de Paris venait clore de sa liturgie sacrée chaque audace politique de l'Assemblée Constituante. Un grand nombre d'églises de France se firent un devoir de sanctifier de leurs rites la proclamation de la République. Ainsi, non seulement la France révolutionnaire n'était pas athée, mais elle était chrétienne ; les tragiques souvenirs de l'ancienne servitude que représentait le prêtre n'avaient même pas assez de puissance pour se retourner contre les dogmes, tant ils étaient encore respectés. Et lorsque plus tard les Hébertistes, à la tête de quelques Parisiens, prétendront imposer à la Nation une conception négatrice de sa foi, une loi pourchasseuse de ses prêtres, une écrasante majorité se lèvera au cri de *Liberté ! Religion !* Et il n'existe qu'un seul moment où cette foi, exaspérée jusqu'au fanatisme par les mauvais traitements, se soit élevée jusqu'à une généralité large et pure : c'est celui où presque toutes les communes accueillirent d'un enthousiasme si vibrant la fête de l'Etre-Suprême ; hostile, souffrante, recroquevillée sous l'insup-

portable pression hébertiste, la foule jaillit sous le soleil de prairial confiante, fraternelle, inspirée par le frôlement d'un inconnu qui lui descendait pour la première fois de la grande philosophie du siècle.

Robespierre n'a pas eu le temps de continuer cette œuvre émancipatrice du joug dogmatique, mais il n'en reste pas moins le seul qui, n'agissant pas en fantaisiste, ait tenté d'ouvrir à la masse les qualités supérieures d'une pensée jusque là réservée aux privilégiés des classes.

Quoi qu'on en ait dit, le culte de la Raison n'était pas plus la licence grossière de quelques démagogues que le culte de l'Etre-Suprême n'était la conciliation avec le clergé.

Les prêtres étaient attaqués avec énergie dans le rapport que fit Robespierre sur les idées religieuses et morales.

« Les prêtres sont à Dieu ce que les charlatans sont à la médecine, disait-il. Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des Prêtres ! Je ne sais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites. A force de défigurer l'Etre-Suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux, ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi ; les prêtres ont créé un Dieu à leur image, ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable, ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis pour régner sous son nom et se mettre à sa place ; ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des richesses, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. Le véritable prêtre de l'Etre-Suprême, c'est la nature, son temple l'univers, son culte la vertu, ses fêtes la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs. »

« ...Fanatiques, n'espérez rien de nous ! Rappeler les hommes au culte pur de l'Etre-Suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant

la vérité et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. »

« ... Prêtres, par quel titre avez-vous prouvé votre mission ? Avez-vous été plus justes, plus modestes, plus amis de la vérité que les autres hommes ? Avez-vous chéri l'égalité, défendu les droits des peuples, abhorré le despotisme et abattu la tyrannie ? C'est vous qui avez dit aux rois : « Vous êtes les images de Dieu sur la terre, c'est de lui seul que vous tenez votre puissance. » Et les rois vous ont répondu : « Oui, vous êtes vraiment les envoyés de Dieu ; unissons-nous pour partager les dépouilles et les adorations des mortels. » Le sceptre et l'encensoir ont conspiré pour déshonorer le ciel et pour usurper la terre. »

Il importe maintenant de démontrer, à l'encontre des convictions de M. Godard, que le déisme officiellement professé des Robespierristes n'a pas occasionné une revanche de la Maçonnerie qui se serait manifestée par l'organisation de la « Grande Terreur » et la journée du 9 thermidor.

En ce qui concerne la Convention, il apparaît bien qu'elle n'a été nullement hostile à un système spiritualiste débarrassé du fatras des dogmes et de l'autoritarisme des prêtres.

En 93, elle s'était levée d'un seul mouvement pour chasser de sa barre une députation d'enfants qui venaient manifester à l'Assemblée leur désir d'ôter de leur enseignement l'idée de la Divinité.

Elle avait sans hésiter consacré la liberté des cultes dans la Constitution, et Robespierre s'était bien trouvé en communion d'idées avec la majorité de ses collègues lorsqu'il n'avait pas cru devoir établir un article de la Déclaration des droits visant la liberté religieuse.

En mai 1794, l'assemblée applaudit avec beaucoup d'enthousiasme le discours fait par Robespierre sur le rapport des idées religieuses et morales ; ses applaudissements redoublaient à des phrases comme celle-ci : « Laissons les

prêtres et retournons à la Divinité » ; et ils acclamèrent le 1er article du décret que présentait le rapporteur : « Le peuple français reconnaît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. »

Les lâches insultes qu'eût à subir Maximilien le jour de la fête de l'Etre-Suprême ne lui vinrent que des insurgés des Comités et des représentants revenus de mission effroyablement chargés par leurs actes publics.

Mais voyons si la fête à l'Etre-Suprême, et plus spécialement la mise en vigueur de l'article constitutionnel de la liberté des cultes, avait pu indisposer les membres des deux Comités, ceux-là mêmes qui préparèrent le guet-apens du 9 thermidor.

Un fait témoigne éloquemment contre cette supposition. Leur mentalité étant celle de jouisseurs et non de philosophes, ils se préoccupèrent si peu de satisfaire leurs convictions anti-cléricales — si telles elles étaient — qu'à l'unanimité, quelques jours avant la fête de l'Etre-Suprême, ils repoussèrent la motion de Saint-Just qui proposait le bannissement de tous les prêtres suspects. Et lorsque, non contents d'affoler la Terreur, ils voulurent donner un dernier assaut contre Robespierre et Saint-Just, devant la Convention indisposée par la modification annoncée par Robespierre des lois sur la propriété, par son projet et celui de Saint-Just d'allouer au peuple les biens nationaux, par leur complet remaniement de l'esprit du gouvernement et de l'administration, les conjurés ajoutèrent la menace de l'échafaud.

* * *

Robespierre avait pris soin de marquer bien nettement, à la tribune de la Convention, l'état politique correspondant à l'état social qu'il préconisait. Il définit son gouvernement : une république démocratique, car, ajoute-t-il, ces deux mots sont synonymes.

Et il avait pris soin de déceler la pensée maîtresse de sa lutte contre l'initiative athée des Hébertistes : « Je

considère l'athéisme seulement comme national et lié à un système de conspiration contre la République. »

Saint-Just, qui proposa la proscription de tous les prêtres suspects, s'était élevé avec autant de force que Robespierre contre les mascarades anti-religieuses qui avaient caractérisé dès le début la qualité de ce philosophique engouement.

On surprend une remarque qui explique bien son attitude et celle de Robespierre dans cette période : « Cet état de délicatesse dans lequel nous nous trouvons... » On devine sa pensée : la volonté des pouvoirs, en sa nerveuse tension, a besoin de ramener ses forces en un point unique ; tout éparpillement, toute orientation oiseuse représente ce que Saint-Just appelle des « excès » qui épuisent la robustesse gouvernementale, brisent l'harmonie de son action et annoncent la dictature.

Quant à la Révolution religieuse, eux seuls l'entamèrent vraiment : Saint-Just, en obligeant les prêtres à embrasser un métier manuel et par cela même à se confondre dans l'anonymat de la foule, Robespierre en remplaçant par des fêtes d'une poésie douce les fêtes chrétiennes, donnaient le branle à un lent anéantissement du prestige sacerdotal et de l'étroitesse des Confessions.

« L'athéisme est aristocratique », disait Robespierre. Là est bien la pierre de touche de son œuvre, et l'on peut affirmer que l'on commet une antinomie en appelant « religieuse » une phase de sa politique, car elle peut, dans son admirable unité, être résumée par ces seuls mots : Pour les humbles, par le sacrifice des privilèges et des intérêts des classes dirigeantes.

EMILIE TÉCHINÉ.

UN DON GENEVOIS

A L'ARMÉE DE CUSTINE

EN JANVIER 1793

Extrait du registre des délibérations de la municipalité du bourg de Versoix [1] : « Le 20 du mois de janvier 1793, l'an second de la République française, le maire et officiers municipaux de Versoix ont reçu une lettre des citoyens volontaires de cette commune qui ont marché au secours de la patrie et qui sont, sous les ordres du général Custine, en garnison à Mayence [2], d'où ils écrivent en date du 4 de ce mois, par laquelle, sans se plaindre, ils ne laissent pas de faire connaître qu'ils ont des besoins. Ce que considéré, ouï le procureur de la commune, le conseil arrête d'aller au secours des dits citoyens volontaires nationaux, enfants de cette commune, et pour que ce secours ne tombe pas au préjudice de la chose publique qui est absorbée par d'autres dépenses qu'a nécessitées la Révolution, ce seront et sera l'effet et le produit de dons volontaires que chacun est admis à l'honneur de former....... »

Vingt-deux habitants du bourg de Versoix, nominativement désignés, répondirent à cet appel en s'inscrivant pour des sommes allant de sept sous six deniers à cinq livres. Le maire donne dix livres, pour l'exemple. Les écoliers de la commune, « de l'âge de dix ans et au-dessous », qui se coti-

1. *Arch. comm. Versoix.* La petite ville suisse de Versoix, encore française à cette époque, est à sept kilom. et demi de Genève. Elle était partagée, au commencement de 1793, en deux parties, le bourg et la ville, qui avaient chacune leur municipalité distincte.

2. Tombée, comme on sait, au pouvoir des Français le 21 octobre précédent.

sent à part, contribuent de leur côté pour cinquante sous trois derniers. Le tout s'élève à un peu plus de soixante-six livres [1], et le registre conclut comme suit : « Le maire et officiers municipaux arrêtent qu'il sera envoyé aux volontaires de ce bourg à Mayence trente livres, le surplus après cette première expédition et sa réception.[2] »

L'action des patriotes de Versoix, réunissant leurs faibles ressources pour apporter un peu d'aide à quelques soldats originaires de leur petite ville, n'a rien, à vrai dire, de particulièrement curieux, ni même de bien significatif. Ce n'est qu'un témoignage entre mille autres, plus importants et plus caractéristiques, de l'impression produite en France par la pointe audacieuse de l'armée de Custine en pleine terre allemande. Pour nous, cependant, malgré son insignifiance, ce fait-divers un peu quelconque a dans ce moment un intérêt spécial. Il nous achemine, en effet, tout naturellement, sans qu'il soit besoin d'un plus long préambule, à parler d'une autre manifestation du même genre, mais qui n'a pas eu pour théâtre une localité française, et qui, de ce chef, nous paraît mériter une certaine attention : la collecte organisée par les clubs révolutionnaires genevois [3], ou, pour mieux dire, par quelques-uns d'entre eux, en faveur de la même armée de Mayence.

Les renseignements que nous possédons sur ce geste un peu imprévu ne sont malheureusement ni très nombreux, ni

1. Exactement soixante-six livres dix sous trois deniers. La livre française valant à cette époque un peu moins d'un franc de notre monnaie, cette somme peut paraître faible, mais il faut considérer que le pouvoir de l'argent était alors double ou triple de ce qu'il est maintenant.

2. Suivent les signatures du maire, du procureur de la commune, de deux officiers municipaux et du greffier. Dans la pièce inédite ci-dessus, comme dans les trois ou quatre autres que nous transcrivons plus loin, nous avons rectifié l'orthographe et la ponctuation.

3. C'est-à-dire par les *cercles* de couleur révolutionnaire. Les cercles genevois, dont une partie prit le nom de clubs à l'époque de la Révolution, étaient à la fois des sociétés d'agrément et des associations politiques, ou tout au moins des sociétés où l'on mêlait l'agrément à la politique. Chaque parti avait les siens qui servaient de rendez-vous à ses adhérents. Quelques clubs spéciaux, créés dans des buts particuliers, échappent à cette définition, nous aurons l'occasion d'en voir plus loin un exemple, mais ceux dont il s'agit ici rentrent tous dans la première catégorie.

très complets. Ils se bornent à quelques détails, il est vrai assez circonstanciés, fournis par le registre des délibérations d'un de ces clubs, celui des *Amis de Jean-Jacques*. En y joignant la lettre d'envoi à Custine et la réponse de ce dernier, rendues publiques à l'époque même, on a néanmoins de quoi se faire une idée suffisante de cet épisode peu connu des relations franco-genevoises au commencement de 1793, c'est-à-dire au moment où la petite république, imitant sa puissante voisine, venait de renverser son ancien gouvernement et de faire elle-même sa révolution [1].

Extrait du registre des délibérations
du club des amis de Jean-Jacques [2]
(sans date, mais de janvier 1793)

Les citoyens membres du club des Amis de Jean-Jacques, sensibles aux souffrances qu'éprouve la brave armée Custine, ne pouvant supporter l'idée douloureuse que les défenseurs du genre humain aient à combattre à la fois la misère et les tyrans, ont arrêté par un mouvement simultané qu'il serait incontinent ouvert une souscription volontaire pour fournir des chaussures neuves, indépendamment des autres vêtements non uniforme qui pourraient contribuer à rendre moins malheureux l'état de ces vrais Spartiates.

Signé, Théoph. Counis, *secrétaire*.

Suit la liste des dons, article par article ;

Lafaye neveu, veste et culotte uniforme [3].
Neff, pour une paire de souliers et une paire de bas.
Roy, *idem*,
Chaponnière [4], *idem*.

1. La chute de l'ancien gouvernement aristocratique, dernier acte de la révolution genevoise proprement dite, avait eu lieu le 28 décembre 1792. Les syndics et les Conseils renversés ce jour-là avaient été provisoirement remplacés, en attendant le rétablissement d'un gouvernement régulier sur des bases démocratiques, par deux grands comités d'origine insurrectionnelle qui s'étaient partagés leurs attributions.

2. Bibl. Ch. Bastard, à Genève.

3. Lafaye et d'autres, qui sont soldats dans la milice genevoise, donnent probablement des parties de leur propre uniforme, qu'ils payaient de leurs deniers et qui était leur propriété.

4. Le poète-chansonnier Jean-François Chaponnière, qui a laissé un nom dans la littérature genevoise.

Schaeffer, *idem*.

J.-L. Darier, *idem*, plus veste et culotte uniforme.

Sayous, bas et souliers.

Richard, 12 livres de France.

Soutter, *idem*.

Repingon, veste et culotte uniforme.

Cuby, une paire souliers.

Th. Counis, deux paires bas, une paire souliers.

Léchet, une paire souliers et une paire de bas et ses culottes uniforme.

L. Barthélemy Veyrassat, une paire de bas, des souliers et une culotte uniforme neuve.....

Et ainsi de suite jusqu'à la fin de la liste. En tout, additions faites, quarante et quelques livres, argent de France, une cinquantaine de paires de souliers [1], quarante-et-une paires de bas, un pantalon, six culottes, trois vestes, deux paires de chaussons et deux paires de mites [2], provenant de cinquante-et-une personnes différentes, ou plutôt de quarante-cinq, l'apport de six d'entre elles, soit négligence de la part du secrétaire, soit pour une autre raison, étant resté en blanc sur la liste.

Il n'y a pas à s'arrêter longuement sur les donateurs, pour la plupart gens très obscurs, et dont un seul mérite vraiment une mention spéciale, l'avocat Jean Janot, membre et bientôt président du Comité provisoire de sûreté [3], qui devait l'année suivante être porté au syndicat, c'est-à-dire à la plus haute charge de la République [4]. Pour être en règle

1. 52 ou 55, suivant la manière dont on comprend un des articles. Le chiffre de l'argent reçu ne peut pas non plus être fixé exactement, mais pour une autre raison, les sommes versées étant exprimées en monnaies diverses, notamment en livres françaises et en livres tout court qui pouvaient être des livres genevoises valant environ un tiers de plus que les premières.

2. Mites ou mitons, terme local pour mitaines.

3. Un des deux comités dont il a été question plus haut. Il était chargé du militaire et de la police et dans les occasions graves se réunissait à l'autre comité, dit d'administration.

4. Il donne seulement une paire de souliers, ce qui semble assez maigre pour un homme dans sa situation, même en tenant compte de son peu de fortune. Un de ses collègues au Comité de sûreté, Flournoy-Delisle, va jusqu'à dix paires de bas et dix paires de souliers, c'est le plus gros don de toute la liste, mais Flournoy-Delisle était beaucoup mieux placé que Janot et pouvait même passer pour riche.

avec eux, il suffit de constater que presque tous paraissent appartenir à la petite bourgeoisie, voire même au peuple, ce dont il faut tenir compte, si l'on veut apprécier leurs dons à leur juste valeur, et que la moitié environ, à commencer par Janot lui-même, ne faisaient pas partie du club des Amis de Jean-Jacques [1]. Cette dernière circonstance mérite d'être notée, elle prouve que la collecte n'a pas eu lieu seulement parmi les membres des clubs qui en avaient pris l'initiative, mais que toutes les personnes de bonne volonté purent y participer. Un document contemporain, sur lequel nous reviendrons, la qualifie, du reste, de « collecte publique » [2], ce qui conduit à la même conclusion. Il va sans dire qu'il s'agit ici des révolutionnaires seuls ; tous ceux, ils étaient nombreux, qui regrettaient le gouvernement et le régime renversés moins d'un mois auparavant par une révolution sœur de la révolution française, demeuraient naturellement en dehors du mouvement.

En janvier 1793, Genève comptait une trentaine de clubs révolutionnaires [3], tous fédérés entre eux et reliés par un club central [4]. Neuf de ces clubs, outre celui des *Amis de Jean-Jacques, la Paix, l'Egalité, le Pavillon, le Consistoire, le Berceau de Jean-Jacques, le Drapeau sans tache, les Joyeux, les Vrais Jacobins, la Fraternité,* ouvrirent aussi, semble-t-il, des listes de souscription, mais celles-ci ne nous ont pas été conservées [5]. En revanche, on connaît le produit total de

1. En revanche tous les membres du club ne donnent pas.

2. « Une collecte publique, faite dans Genève, pour secourir les soldats de l'armée de Monsieur de Custine. » Voir plus loin, p. 48, note.

3. Cf. *Bibl. Genève, Broch. genev.*, Gf. 315, vol. 60, une *Adresse aux Comités d'administration et de sûreté réunis*, du 21 janvier 1793, qui en donne une liste.

4. Le Club central, sorte de grand comité qui servait d'organe de liaison entre les clubs fédérés, auquel chacun d'eux envoyait une délégation, qui coordonnait leurs mouvements et qui les représentait lorsqu'ils voulaient faire une démarche en commun. C'est un de ces clubs d'espèce particulière dont nous avons dit un mot dans une note précédente.

5. *Registre des Amis de Jean-Jacques* : « Noms des clubs qui ont coopéré au don pour l'armée Custine. » Les *Amis de Jean-Jacques* viennent les derniers sur la liste, immédiatement après *la Fraternité*. Il n'est pas dit expressément que ces noms soient ceux des clubs qui ont ouvert une souscription, mais cette hypothèse paraît la seule possible. Les dix sociétés nommées, une seule exceptée, celle de *l'Egalité*, où se réunissaient les notabilités du parti, sont toutes des clubs

la collecte, qui fut assez considérable pour fournir de quoi remplir trois ballots et une caisse et dont le détail se décompose comme suit : « 300 paires souliers, 12 paires bottes, 4 paires guêtres de cuir, 522 paires bas, 122 paires guêtres, 71 paires gants et mitons, 30 bonnets, 111 vestes de flanelle à manches et autres, 33 culottes, 26 pantalons, 6 habits, 1 capote, 80 chemises, 6 mouchoirs de soie, 4 d^{les} indienne [1]. » Soit, en tout, treize cent vingt-huit articles contre cent douze ou cent quinze pour la seule collecte des Amis de Jean-Jacques [2]. Si l'on admet, ce qui paraît assez plausible, que le rapport du nombre des dons au nombre des donateurs doit avoir été à peu près le même pour toutes les listes, on arrive pour les dix listes réunies à un total approximatif de cinq cents participants environ, chiffre qui ne peut évidemment pas être considéré comme certain, puisqu'il repose seulement sur une hypothèse, mais qui, en soi, n'a rien d'invraisemblable et qui témoigne déjà d'un sérieux effort.

Tout l'envoi, dûment emballé et empaqueté, fut expédié directement à Mayence par les soins du Club central. Il était accompagné d'une lettre qu'on va lire, adressée au général Custine, laquelle nous paraît très belle, tant par son accent évident de sincérité que par l'absence presque complète de la phraséologie grandiloquente et du sentimentalisme de convention qui déparent si fâcheusement un trop grand nombre de productions de cette époque et dont la réponse du général français n'est pas elle-même entièrement exempte. Si l'on se reporte à tout ce qu'on raconte du dénûment des premières armées républicaines, surtout si l'on se représente, d'après les peintures que les historiens en ont faites, l'aspect misérable et le piètre accoutrement des troupes de Custine lors

un peu quelconques, sur lesquels il n'y a rien de bien particulier à dire. La plupart se recrutaient dans les mêmes milieux que les *Amis de Jean-Jacques* ou dans des milieux encore plus populaires.

1. *Registre des Amis de Jean-Jacques* : « facture générale des trois ballots et une caisse envoyés à l'armée Custine. »

2. En comptant les cinq dons reçus en argent chacun pour un article. On remarquera que la liste générale ne mentionne pas ces dons ; ils auront sans doute été transformés en objets d'habillement.

de leur aventureuse expédition, « leurs habits qui tombaient en loques, leurs culottes usées, jaunies, qui laissaient voir la peau, leurs bas déchirés, leurs souliers éculés »[1], on sera moins tenté de sourire du don des patriotes genevois et l'on se rendra compte qu'il dut véritablement être reçu avec reconnaisance, quand même il n'apportait qu'un bien faible secours en comparaison des multiples besoins auxquels il y avait à pourvoir.

Lettre des Patriotes genevois au général Custine[2]

Citoyen général,

Les Patriotes genevois, pleins d'admiration pour vous et de sollicitude pour la valeureuse armée de soldats citoyens que vous conduisez si bien, viennent d'expédier pour ces généreux républicains une petite pacotille de souliers, bas, guètres, gilets, chemises, etc. Nous espérons, Citoyen général, que vous voudrez bien accueillir cette légère offrande que nous présentons à nos frères qui versent leur sang pour la cause de l'égalité et de la liberté. Si le temps et les circonstances l'eussent permis, elle aurait été plus considérable ; mais nous croyons que la promptitude dans l'expédition en fait le principal mérite.

Nous aimons à vous le dire, nous sommes Patriotes Sans-culottes, et lorsque votre patrie fut déclarée en danger, cinq cent vingt-trois jeunes Genevois accoururent se ranger sous les étendards français : cette offrande valait mieux que celle d'aujourd'hui ; nous la mentionnons pour qu'elle lui serve de passe-port.

Vous trouverez, Citoyen général, dans le ballot n° 3 une épée à poignée d'argent ; la citoyenne veuve Gravière vous prie de la recevoir pour la délivrer à celui de vos soldats qui se signalera dans la première occasion contre vos ennemis qui sont ceux des droits de l'homme et de la souveraineté des peuples.

1. Chuquet, au T. VI de son grand ouvrage sur *les Guerres de la Révolution* (*L'expédition de Custine*, p. 98), dans son récit de l'entrée des Français à Mayence. Cf. aussi, même volume, pp. 216 et 217, le paragraphe qui commence ainsi : « Des soucis plus graves avaient assailli Custine. Le ministre Pache n'envoyait rien, ni redingotes, ni habits, ni souliers, ni argent.... » et notamment la lettre écrite le 5 janvier au Conseil exécutif par les commissaires envoyés par la Convention à l'armée du Rhin, dans laquelle ils se plaignaient du même ministre « qui laissait les troupes *toutes nues* ».

2. In-8, 3 pp. Sans date et sans nom d'imprimeur (*Bibl. Genève, ut supra*, Gf 315, vol. 54).

Nous faisons des vœux, Citoyen général, pour le succès de vos armes ; poursuivez votre brillante carrière et marchez de victoire en victoire ; puissiez- vous arriver à votre glorieux but qui est l'affranchissement de tous les peuples ! Puisse la République française devenir la régénératrice de l'univers ! Nous vous présentons, Citoyen général, ainsi qu'à vos admirables compagnons d'armes, salut et fraternité.

Genève, le 28 janvier 1793, et le second de l'égalité genevoise.

Signé : J.-E. DIDIER,
secrétaire du Club central.

Réponse du général Custine au Citoyen Président du Club central des Sociétés révolutionnaires. [1]

J'ai reçu avec reconnaissance, Citoyen, l'avis de bienfait que vous m'annoncez pour mes frères d'armes, et je vous prie d'agréer l'expression de leur reconnaissance dont il me paraît doux d'être en ce moment l'organe. J'ai appris avec le plus vif intérêt que vos concitoyens se montrent dignes de la liberté à laquelle la Nation française appelle depuis trois ans tous les peuples de l'univers ; un si grand dévouement devait faire des prosélytes, surtout dans la ville qui a été le berceau du célèbre Jean-Jacques, et qui, consacrée par les talents sublimes de ce grand homme, doit à jamais être l'asile et le sanctuaire de la douce égalité dont il a revendiqué les droits pour les races futures ; puisse l'état généreux auquel les Genevois se sont livrés leur procurer un bonheur sans mélange ! Mes vœux seront toujours pour leur prospérité.

Le Général d'armée en chef,
Signé : CUSTINE.

Au quartier général à Mayence,
le 12 février 1793, l'an second de la République

La collecte organisée par les clubs révolutionnaires genevois apparaît très nettement comme un mouvement spontané d'origine toute populaire. Bien que des magistrats figurent parmi les souscripteurs, elle n'a aucun caractère officiel et le gouvernement n'y fut pour rien : les registres des deux Comités n'en parlent même pas. De plus il semble bien qu'elle soit restée uniquement une œuvre de pitié et de sympathie où la politique et l'esprit de parti, tout au moins l'esprit de parti genevois, n'eurent point de part.

1. Imprimée à la suite de la lettre précédente.

Elle se trouve ainsi, au point de vue historique, dans certaines conditions spéciales par lesquelles elle sort du rang des simples faits-divers. C'est peut-être, en effet, dans les pièces qui nous en ont conservé le souvenir, le procès-verbal du club des Amis de Jean-Jacques et la lettre écrite par le secrétaire du club central, qu'on peut se faire l'idée la plus juste des sentiments qui régnaient alors, à l'égard de la révolution française et de son œuvre, dans les masses populaires dont le parti révolutionnaire genevois était surtout formé. Ces sentiments, très chauds et très sincères à cette date, où n'entrait aucune arrière-pensée annexionniste, mais qui, d'autre part, n'étaient tempérés par aucune des réserves que dans le parti même les esprits plus réfléchis et plus politiques pouvaient être amenés à faire, se montrent dans ces petits documents purs de tout mélange. S'ils étaient, à vrai dire, très fondés en raison et si leur manifestation trop expansive ne risquait pas de créer des embarras au gouvernement et même de compromettre la sûreté et l'indépendance de l'Etat, ce sont là des questions qui nous entraîneraient très loin et qu'au demeurant nous n'avons pas l'intention d'examiner dans ce moment [1].

EDOUARD-L. BURNET.

1. Un des magistrats déposés en décembre 1792, l'ancien syndic Fuzier-Cayla, reproche quelque part aux Comités de n'être pas intervenus lors « d'une collecte publique, faite dans Genève, pour secourir les soldats de l'armée de Monsieur de Custine, acte peu prudent, puisqu'il peut exposer la République dans certains temps à des reproches de la part des ennemis actuels de la France et qui peut être envisagé comme contraire à la neutralité que la République a déclaré vouloir professer ». (*Arch. Genève*, Procès-crimin., portef. DCCLXVII, févr., nº 27, pièce 29, datée du 23 février 1793). Les manifestations de cet ordre présentaient en réalité un danger beaucoup plus pressant : elles facilitaient le jeu de ceux qui avaient intérêt à faire croire que Genève était mûre pour l'annexion, qu'une partie de la population tout au moins accepterait sans répugnance, qu'elle désirait même la réunion de la petite République à la France. Il y avait des intrigues dans ce sens. Aussi voit-on le nouveau gouvernement saisir toutes les occasions pour affirmer que les Genevois, unanimes, sans acception de parti, hormis une minorité infime, étaient tous également attachés à l'indépendance, que c'était la passion maîtresse et dominante même des plus sympathiques à la France. (Cf. sur ce point, par exemple : *Arch. Genève*, registre des délibérations du Comité provisoire d'administration, passim, notamment au 11 et au 16 janvier 1793, et, dans Mazon : *Histoire de Soulavie*, I, pp. 157-159, divers documents d'origine française, rapports d'agents secrets et autres, qui corroborent entièrement ces déclarations).

EMILE GAUDIN

ET LA

POLITIQUE FRANÇAISE A CONSTANTINOPLE

EN 1792

(D'après des documents vénitiens)

(Suite [1])

Emile Gaudin, à l'âge de 25 ans, entra avec ardeur dans la troupe révolutionnaire sous la conduite de Koch, qu'il appelle maître et ami. Il était déjà venu à Constantinople, en 1792, probablement sans mandat aucun et cependant avec des vues intéressées [2]. Il y fut certainement le héraut ignoré de la révolution parmi ses concitoyens, surveillant les menées des royalistes et s'introduisant habilement parmi les nationaux français pour les pousser vers l'idéal de liberté de la mère-patrie. Cet idéal, il le cultivait avec un culte sacré, malgré les accusations portées contre sa personne, se montrant enthousiaste de la nouvelle doctrine : celle « de l'éternelle justice et de la raison ». On l'avait dépeint, spécialement à Vienne, comme un jacobin et un rebelle. Mais cet esprit sanguinaire, qui commençait à enivrer les révolutionnaires français, lui était trop amer parce qu'il souillait la souveraine parole de liberté, qu'il poussait au crime et à la persécution ; et au milieu des événements sinistres, qu'il apprenait de loin en loin, et dans la

1. Voir *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* d'octobre-décembre 1914.
2. Cf. Masson, *Les diplomates de la Révolution* (Paris, s. d.), p. 163 sq.

mélancolie de ce qu'il voyait, son esprit s'enflammait d'un sentiment patriotique très élevé. Nous sommes encore aux préludes de la violence et Gaudin combattait dans les rangs des modérés, qui voulaient le triomphe complet de la révolution, qui devait pacifiquement transformer l'état de la France, et qui étaient, pour des motifs politiques et idéaux, les plus fermes adversaires d'une politique sanguinaire et violente. On ne peut dire de lui qu'il était partisan soit de la république soit de la monarchie, parce qu'une seule idée dominait en lui, comme chez tant d'autres, indifférents à l'une ou l'autre forme de gouvernement, pourvu que celui-ci reposât sur l'idéal de la *Justice*, de la *Raison* et de la *Liberté*. Il était, et se sentait, un bon *patriote*, sans haine ni rancœur, mais en même temps il se déclarait ennemi irréductible des tergiversations royales et de la conduite de Choiseul dans l'œuvre néfaste qu'il accomplissait et où il retrouvait le mauvais esprit des politiciens français, qui, par haine de la démocratie, sacrifiaient sans scrupules l'intérêt suprême de leur nation.

Ceci ne vise pas à une défense anticipée d'un homme, qui marqua peut-être sa vie de quelques machinations obscures; c'est encore moins la réhabilitation d'un fils non irréprochable de la révolution ou la réfutation de nombreux chefs d'accusation que l'on trouve lancés par suite de la violence de la lutte dans de fréquents libelles, où l'on ne peut distinguer la diffamation vulgaire de la vérité des faits [1]. En admettant même qu'il ait été d'une moralité douteuse, que sa vie privée n'ait pas été à l'abri de toute critique [2], en admettant aussi qu'il n'ait pas à tort adopté les idées jacobines, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'au contact de la vie

1. Masson rappelle un de ces libelles : *Observations sur le libelle diffamatoire publié par Emile Gaudin sous le titre de factum* (Paris, s. d.), dans lequel sont reproduites de graves accusations sur le séjour de celui-ci à Constantinople. J'ai fait en vain de longues recherches pour trouver tant le libelle de Gaudin que sa riposte, qui seraient assez intéressantes pour éclaircir les intrigues de la politique orientale et pour bien connaître les hommes et les choses. J'ai par contre trouvé d'autres libelles touchant Gaudin, mais étrangers à la présente discussion.

2. Masson, *op. cit.*, p. 165.

pratique, dans l'ambiance orientale, il sentit la nécessité de tempérer son propre jacobinisme et même de le répudier résolument, faisant appel au plus élevé idéal révolutionnaire invoqué par tous, mais moins pratiqué. Il eut la vision nette de la nécessité qu'il y avait de suivre une politique orientale sage et modérée. Vivant intimement de la vie politique byzantine, il en connut les faiblesses et les embûches et il eut une vision assez claire de ce qui devait être fait pour s'opposer à la prépondérance des alliés, pour détruire l'enchantement de l'étrange situation créée par cet energumène qu'était le comte de Choiseul, pour vaincre les résistances du gouvernement turc et sauver le prestige et les intérêts de la nation française. Il sut exactement surmonter les difficultés à vaincre et en trouver les moyens en se dépouillant habilement des sentiments tumultueux et compromettants de la révolution.

Quand il se montrait le dénonciateur irréductible de Choiseul et qu'il en demandait dans ses lettres à la Convention la condamnation anticipée, il ne faisait pas seulement preuve d'un esprit jacobin antimonarchique et révolutionnaire; il constatait la nécessité d'employer tous les moyens pour relever une situation ruinée et détruire une œuvre réellement néfaste. Et cela est si vrai qu'une parole de pitié se rencontre dans son réquisitoire pour l'autre malheureux ministre du roi, Chalgrin, politique non moins réaliste que Choiseul, mais moins sectaire, et cela de bonne foi, auteur indirect et irresponsable de la crise rapide qui menaçait l'important établissement commercial des Français en Orient. Et nonobstant les soupçons qui pouvaient s'accumuler sur le marquis de Sainte-Croix, son ami, il défendait ouvertement sa réputation politique, concluant finalement qu'il était bon patriote, celui qui pouvait prétendre obtenir de tous une conversion immédiate au jacobinisme. Et si un tel changement pouvait être facile pour qui était sur le théâtre de la guerre, et dans le feu de la lutte, ceux qui vivaient au loin, occupés d'autres intérêts, sentaient moins la nécessité du

stimulant révolutionnaire et penchaient dans le sens de la modération, de la tolérance et de l'application, ce que Gaudin traduisit dans ses notes en proposant aux Conventionnels le plan d'une politique orientale plus énergique.

Il est donc juste de reconnaître que le premier inspirateur de la nouvelle politique orientale de la France républicaine fut Gaudin, ce jeune homme plein d'enthousiasme qui observait sur place les vicissitudes quotidiennes de cette politique et les faisait connaître au gouvernement par des rapports sincères et exacts. Dès août, suivant d'un œil attentif les menées ténébreuses de Choiseul, il n'avait pas tardé à les devoiler à Koch afin d'éclairer le gouvernement démocratique, et depuis lors il s'était spontanément considéré comme l'ambassadeur secret de la révolution, offrant aux amis de sa patrie les informations les plus sûres et les plus précises sur la situation orientale, ainsi que ses avis dictés par l'expérience sur les choses et les personnes, informations qui ne pouvaient plus arriver à Paris par d'autres voies. En même temps il devenait, sans se montrer, l'inspirateur et l'auteur des changements de la nation française à Constantinople, dissimulant ses propres sentiments, faisant montre d'indifférence et de dédain pour la politique, afin de ne pas s'embrouiller dans les embûches de la politique des alliés, qui guettaient ses variations, car l'on connaissait la force insinuante de ce modeste voyageur, comme il se présentait. Il ne voulait pas donner prétexte à une facile expulsion par des manifestations publiques, mais, conscient de l'importance de sa mission, il souhaitait, ainsi qu'il se l'était fixé, l'accomplir comme simple citoyen. Pour connaître nettement son avis il suffit, nous semble-t-il, de lire attentivement ses importantes lettres d'octobre et novembre écrites au milieu du tumulte des évènements et adressées à Koch [1].

1. Comme je l'ai dit, la lettre de Gaudin, que je reproduis, se trouve dans le dossier 930 des *Inquisiteurs d'Etat* aux Archives de Venise, parmi les lettres interceptées. L'exemplaire de la lettre du 18 octobre, ici reproduite, que j'ai retrouvé à Venise, fut expédié par Gaudin le 22 et recommandé pour la remise à un ami que je n'ai pas pu identifier. Elle doit être notée, car elle expli-

Buinkdere 18 octobre [1792].

Monsieur,

Je viens de recevoir des lettres de ma famille qui me mandent qu'elle a eu l'occasion de connaittre d'une maniere inattendue, combien vous vous interessiez a moi. Souffrez que j'aie l'honneur de vous en remercier. J'ose dire que je le mérite par les sentiments de reconnaissance et de respect, qui m'ont pour jamais attaché à vous et par la sincérité et le zèle, avec lesquels je me suis devoué aux généreux principes que vous professez et lorsque je pense que ce sont vos sages préceptes et vos soins, qui m'ont procuré l'inestimable bonheur de les apprécier et de les embrasser. Oui, je le répète, je ne puis vous exprimer jusqu'où va ma gratitude et je vous le prouverai, je crois, par mon entier dévouement et mon inébranlable constance dans le parti auquel je me suis fixé et qui me semble celui de l'éternelle justice et de la raison. Peut-être, serez vous surpris de cette profession de foi, mais, monsieur, je vous dirai que nous sommes circonvenus par les plus sinistres nouvelles ; la voix des menaces retentit autour de nous : on crie vengeance contre la France et ceux qui l'ont véritablement

que en partie les raisons psychologiques de son attitude en Orient et la valeur de l'œuvre qu'il a tentée avec tant de zèle. Le desir d'être considéré comme autre chose qu'un simple parvenu s'y montre, mais devons-nous pour cela douter de la sincérité des sentiments exprimés ? Que le lecteur lise la lettre et il jugera si de telles expressions sont celles d'un menteur :

« Monsieur,

« Daignez pardonner la liberté que j'ai prise de me servir de votre addresse pour faire parvenir a M. Koch, mon ancien maître et mon respectable ami, quelques détails sur les affaires politiques du Levant relativement à la France et qui m'ont paru devoir l'interesser fortement. L'amour de la Patrie du moment ou j'ai pu me connaitre fut ma passion et lorsque j'eus le bonheur de recevoir les preceptes de Mr Koch, celui de la Liberté pour elle, pour moi, pour l'humanité devint le besoin de mon cœur. Dévoré du désir de m'instruire et de devenir utile à mon pays, je parcourais la Grèce, et cette terre classique des grands hommes de tous les genres excitait dans mon âme la plus vive émulation ; des circonstances inouies et qui menaçaient la tranquillité de la France, dans ce pays, vinrent m'arracher à mes recherches de curiosité. Personne ne prévenait ma Patrie de ce qui se tramait contr'elle. Indigné de voir son abandon, malgré mon inesperience et mon peu d'habilité à manier la plume, je résolus de faire du moins le recit de ce qui se passait. Membre de l'assemblée, président du comité diplomatique, M. Koch devait être particulierement interessé à le connaittre. Son amitié pour moi et l'estime qu'il me témoignait, son patriotisme m'encouragèrent, et je lui ai confié ce que j'ai vu, et je crois avoir bien vu. Si par hasard M. Koch n'était pas à Paris lorsque vous recevrez mon paquet, comme ce qu'il contient ne peut souffrir aucun délai, j'ose vous prier de l'ouvrir, d'en prendre connais sance et de lui envoier ensuite.

« Je suis avec le plus profond respect votre très humble et obeissant serviteur.

« Emile Gaudin

« Constantinople, 22 octobre. »

chérie en voulant qu'elle fût libre et égale. Des démarches aussi perfides que rébelles ici, dans cette ambassade, annoncent hautement qu'on compte sur le succès infallible des confédérés ; on nous raconte que Sédan, Stenay, Montemédy, Thionville se sont lachement *rendus* ou *vendus*, comme Longwy et Verdun, que Metz est bombardé et ne peut pas tenir 3 jours, que le Roi de Prusse était à Châlons et que même à cette heure, il est depuis 15 jours à Paris. Je n'ajoute pas beaucoup de fois à toutes ces effraiantes nouvelles que proclame l'internonce, l'ambassadeur et leurs adhérens ; mais fussent-elles vraies, je le déclare hautement, si le sort ne m'a pas permis de pouvoir en ce moment m'ensévelir sous les ruines de la liberté avec ses braves défenseurs, je ne retournerai jamais dans ma terre profanée par la violence des tyrans étrangers souillée et ecrasée par la domination de rebelles. Fortune, parens, patrie, je quitterai plutôt tout : oui, ma chère patrie, je vous abandonnerai à jamais, mais non, je ne survivrai pas à votre malheur, je périrai de douleur ou de misère, ou sur l'échaffaut. Cependant j'espère toujours que la cause de l'humanité triomphera, que l'indépendance des peuples va être assurée; mais mon âme est préparée aux revers. Je me persuade, Monsieur, que les lettres successives, que j'ai eu l'honneur de vous écrire, et notament celles du 25 août, voie de Vienne, et du 7 septembre, voie de Venise, à l'adresse de M[r] Bigot de St Croix, que je croiais ministre des affaires étrangères, vous ont fait penser que mon séjour ici n'avait pas été tout à fait inutile à mon pays, et je me console des contrariétés du sort qui m'ont empèché de voler à son secours, pour l'idée que j'ai eu le bonheur de l'avertir des trames criminelles qu'on ourdissait contre lui. Pourquoi faut-il que j'aie toujours des perfidies, des circonstances difficiles, je dirais presque malheureuses, à lui faire connaîttre et que ce ne soit pas ses triomphes et sa prospérité que je doive lui raconter ? Pardonnez, Monsieur, à l'incohérence de mes idées et de mon style dans ce que je viens d'écrire et dans ce que je vais vous exposer. D'abord mon cœur est violemment affecté et fletri, par le récit que je viens de lire hier des horreurs du 2 et 3 septembre. J'aime, j'adore la Liberté, parce que c'est la plus belle des divinités, jugez si je ne dois pas voir avec la plus mortelle douleur, qu'on la couvre du masque le plus hideux. Ensuite j'ai à vous entretenir d'évènements si extraordinaires, dont j'ai pu seulement hier au soir connaîttre à peu près les détails,

les suivre dans leurs replis. Je n'ai eu qu'un moment pour sonder la profondeur des mésures qui leur appartiennent ; le courrier part aujourd'hui, en sort que je vous prie de ne pas faire attention au mérite de la rédaction. Je ne sais si j'aurai le temps de tirer copie de ma lettre. Je voulais la hasarder par le courrier de Vienne et je vous enverrai pour plus de sureté un duplicata de faits par d'autres courriers, qui, il est vrai, arriveront beaucoup plus tard. La chose est pourtant très urgent comme vous l'allez voir. L'ambassade de Constantinople se trouve en ce moment sans chefs et sans officiers aucuns : cette triste situation entraine stagnation dans les affaires politiques, dans les affaires commerciales, incertitude pour les personnes dans leur état civil, puisque d'après les capitulations les Français se gouvernent par leur lois et ont dans leur ambassadeur un espèce de magistrat, qui veille à leur observance des lois et les protège contre les entreprises des Turcs. Or, dans ce moment, plus d'ambassadeur, plus d'administration, consequement plus de lois, plus de protection, anarchie, confusion et risques de tout genre. Vous serez étonné sans doute, d'apprendre que cette position, unique dans les fastes des légations lévantines, est due aux audacieuses intrigues de M. Choiseul. Cet homme, direz-vous, depuis longtems ne devrait plus être en place ; on avait nommé un chargé d'affaires, auquel on lui avait ordonné de remettre tous les papiers et la gestion. Mais j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, M. Chalgrin, que l'on avait envoié comme chargé des affaires, quoiqu'incontestablement un homme très honnête et très vertueux, est du caractère le plus faible. Son âge et son tempérament l'ont privé de cette activité nécessaire, pour suivre et déjouer les astuces d'un esprit insidieux ; son âme probe ne suppose pas la perfidie ; il a d'ailleurs assez peu de connaissance des affaires de ces pays et enfin ses principes ne s'accordent pas avec les saintes vérités nouvellement reconnues. Il a envoié honnêtement sa démission à M. Le Brun, ne voulant et ne pouvant, dit-il, servir que sous le Roi. Permettez-moi ici, Monsieur, d'interrompre un moment mon récit, pour recommander à la philosophique et humaine sollicitude de l'assemblée un vieillard de 54 ans que cette détermination va vouer à l'indigence. J'ai voulu combattre sa resolution, et sa réponse modeste et ferme, quoique bien contraire à mon opinion, m'a arraché des larmes. Ah, Monsieur, au nom de l'humanité, écoutez-moi : M. Chalgrin a 32 ans de services

marqués par l'honneur et l'utilité pour son pays ; toujours sous les ordres de cette caste superbe, qui veut nous réduire à la condition de vils troupeaux, il a été abreuvé d'outrages, accablé de vexations et a toujours bien fait son devoir. Etranger à la France depuis 32 ans et conséquement à l'esprit qui s'y est propagé et qui y règne, accoutumé à n'entendre que le nom du Roi, à ne parler qu'au nom du Roi, ajoutez son éducation, les préjugés qu'il y a puisé, les pays despotiques où il a vécu ; est-il étonnant, est-ce un crime que son âme n'ait pas pu s'élever aux maximes sublimes que l'on a reconnu et qui doivent seuls être nos maîtres ? doit-on oublier ses services passés, son integrité, sa position infortunée ? Vous devez être de la convention nationale, ou vous y aurez du moins la plus grande influence : ah, de grâce appuiez ma demande, faites-la vous-même, qu'on accorde à M. Chalgrin une pension de 1500 f. qu'il ira employer à Gênes, à faire vivre sa femme, car il est marié : pensez. pensez bien, sans ce secours, au sort affreux de ces infortunés. Que n'ai-je un traitement ou un argent, dont je puisse disposer, pour le partager avec lui ! Je compte sur vous, Monsieur. C'est à l'insue et sûrement contre le gré de M. Chalgrin que je vous écrit.

Reprenons les faits. Lors de l'arrivée de M. Chalgrin, la suspension du 10 aoust, n'était pas sue ici, ni même décidée je crois a Paris, car il me semble qu'il vint ici dans les premiers jours d'aoust. M. Choiseul, qui avait prêté son serment, n'avait aucun prétexte, pour refuser d'obéir aux ordres qu'on lui avait donné de cesser ses fonctions d'embassadeur, et si Chalgrin alors eût agi vigoureusement, je suis convaincu qu'il aurait pu contraindre M. Choiseul à lui céder la place. Je sais même que ce dangereux homme fut dans une cruelle perpléxité, livré à la crainte, et qu'alors en le poussant on aurait tout obtenu de sa pusillanimité, car quoiqu'il aie montré quelqu'audace en cette occurrence, c'est un lâche ordinairement. Mais les discours et la maniere de faire incertaine et tâtoneuse de Chalgrin le rassurèrent, il sentit sa supériorité sur lui et reprit courage ; en un mot il ne fit rien de ce qui lui était enjoint et même dimanche 7 un capitaine français, nommé Bourelly, aiant remis a M. Chalgrin une dépêche de M. Lebrun, addressée a lui comme au chargé d'affaires de France, celui-ci, sur ce qu'il n'avait pas cette qualité, puisque M. Choiseul avait gardé la manutention des affaires, et sur ce qu'enfin il se regardait

comme sans pouvoirs et sans fonctions depuis le 10 août, envoia le paquet à M. Choiseul, qui lui répondit « qu'il avait effectivement reçu ordre de lui remettre les papiers et les affaires, mais qu'il avait opposé une resistance formelle à cet ordre, pour mieux servir la bonne cause, et que M. Chalgrin avait fait son devoir en lui envoiant le paquet. » Au reste il trait fort mal ce pauvre Chalgrin, qui déjà l'année passée fut la victime de ces artifices. Ainsi donc et par la faiblesse de Chalgrin et par sa désobéissance personelle M. Choiseul se trouve encore ambassadeur et à la tête des affaires et il vient de couronner ses œuvres criminelles par une démarche qui les surpasse toutes. Un agent du pouvoir executif, depuis sa suspension, pouvait quant à la forme se regarder lui même comme suspendu et attendre dans l'inaction de nouvelles instructions et de nouveaux pouvoirs, s'il voulait reconnaittre les nouvelles mésures provisoires. Mais cette marche applicable dans tout autre pays ne l'est nullement dans celui-ci, où les rapports politiques, commerciaux et presque judiciaires, sous lesquels se trouve un ambassadeur en Turquie, la pratique des lois françaises dans un pays étranger, la quantité de français, qui sont en Levant, les nombreux et florissans établissements, dans plus de 20 échelles, nécessitent une administration continuelle et active. Un homme honnête, quelque differens qu'eussent été ses principes, pour ne pas faire péricliter la fortune publique et les fortunes particulières, eût provisoirement continué ses fonctions, bien assuré que les Turcs ne lui eussent pas suscité la moindre difficulté à cet égard, et quiconque connaittra l'esprit ottoman, ne révoquera pas cette assertion en doute. Mais non un pareil plan était étranger au cœur de M. Choiseul ; la vertu l'eut dicté. Je vous développerais les motifs qui ont pu le porter à ce qu'il vient d'entreprendre. Le courrier de Vienne, parti le 18 septembre de cette ville, est arrivé le 4 octobre ; il a porté à M. Choiseul des lettres des frontieres du 8 septembre ; on lui annonce, dit-on, la prise de possession de Sédan, l'assemblée du parlement de Paris et des paires en cette ville, les deux frères du Roi nommés, l'un regent, l'autre lieutenant général du Royaume, enfin le succès des émigrés immanquable. Cette lettre est de son frère M. D'Aillecourt, ex-constituant, qui est avec les rébelles. En consequence il faut à présent une démarche de sa part, mais éclatante. M. Choiseul dans des mémoires, donnés à la Porte précédemment à cette lettre de son

frère, s'annonçait comme sans pouvoirs : tout était bouleversé en France, le Roi trainé en prison par de vil factieux, il n'y avait plus de gouvernement, il voulait partir pour se réunir aux généreux souverains, qui allaient délivrer son maître et retablir l'ancienne constitution de l'Empire, ou mourir avec eux, et demandait des firmans de voiage pour partir sous 3 jours et menaçait de partir sans eux. Cela ce faisait du 23 au 26 septembre et il était encore ici le 14 octobre, époque à la quelle la Porte ne lui avait pas répondu. Mais on avait ses desseins de faire du bruit et d'épouvanter les sots ou les ignorants dans un second mémoire, où insistait plus pathetiquement sur l'abomination de la désolation qui était en France, où protestait toujours de sa nullité. où redoublait les menaces de partir sans audience de congé. Quand on connait les Turcs et leurs rubriques cérémonielles, il y a de quoi rire de tout ces protestations. Le courrier du 4, en ravivant ses espérances, a changé son plan et sa façon d'agir, ainsi sans s'embarrasser de tomber dans les contradictions les plus absurdes, il fait signifier le 6 octobre un de par le Roi et leurs altesse Royales les princes ses frères. qui porte ordre à tous les officiers de l'ambassade de Constantinople de suspendre et de cesser à l'instant leurs fonctions sous peine d'être réputés complices de la rébellion, et cet acte attentatoire est daté du 25 septembre, 11 jours avant sa signification. Tous les officiers obéissent, et je ne crois pas que sans courir gratuitement les plus grands risques, ils eussent pu faire autrement. Qui les eût protégé contre la prépotance dans ce pays despotique ? La chancellerie fut donc suspendue, les droguemans ne firent plus aucun office. Il faudrait être sur les lieux pour bien comprendre tout ce que cette entreprise entraine de funeste ; mais pour mieux réussir dans les desseins subsequents. que l'on avait pour ici, on choisit habilement le moment où 6 bàtiments français chargés sont à la douane. Le douanier, qui suscite depuis longtemps des chicanes pour le tarif, ne veut pas permettre qu'on les décharge ; les capitaines ne peuvent plus avoir des reconnaissemens de consulats ; 4 ou 5 millions dus aux négotiants dans le pays, sont à l'aventure ; peut-être on abusera du moment où il ne peuvent faire parvenir leurs réclamations à la Porte ; ils n'ont plus ni protecteurs, ni interprètes pour nier les créances ou les forcer à des arrangemens onéraux, tels sont les discours que les affidés sément adroitement. Il y avait sans doute plus d'une précaution à prendre pour se mettre à l'abri,

ou même braver tous ces désastres ; mais le négotiant est craintif, peu habiles dans les affaires politiques et à 100 lieues de France, il ne peut être exactement informe de ce qui s'y passe ; en outre il est un peu près pour ne pas dire, sous la verge ici. C'est au milieu de ces terreurs que la nation composé de 13 chefs de maison, qui s'assemblent ordinairement lorsqu'il s'agit de leurs interets de commerce, delibère sur les mésures à prendres, dans les circonstances fâcheuses et inouies où elle se trouve. Un plan était préparé, on le presente. Après bien des difficultés, la nécessité force à l'adopter : un seul, nommé Floranville, refuse de le signer ; il a depuis, dit-on, écrit à M. Choiseul pour lui expliquer les raisons de son refus et celui à été content de sa lettre. Ce plan consistait à prier M. Choiseul d'être chef de la nation au nom du Roi, le legitime souverain, pour protéger son commerce auprès du ministère ottoman ; il doit se borner à cela. Cette determination fut prise le 8 ; pour la confirmer il fallait le consentement de M. Choiseul et l'agrément de la Porte. Je ne sais pas encore la décision de la Porte ; on intrigue auprès d'elle, pour qu'elle accepte des lettres de créance des princes. Il serait inconcevable qu'elle eût la bêtise d'y acceder, mais il ne faut jurer de rien, car l'argent, comme je vous l'ai marqué, est *l'ultima ratio* des Turcs et il est possible de donner une tournure, qui paraisse plausible, au conseil ottoman des douze et il n'est personne ici qui veille aux interets de la France et faire envisager au Turcs la chose sous son véritable point de vue. Pour M. Choiseul, en cas que la Porte consente à cela, voici ce me semble ce qu'il fera. Messieurs, dira-t-il, je serais votre chef, oui, mais prêtez serment entre mes mains que vous êtes les fidèles sujets du Roi et des princes ses fréres, car tout son manège doit aboutir là. Vous me demanderez : Pourquoi ? Le voici : M. Choiseul se crois sur du succés du Brunswickois, comme je vous l'ai déjà mandé ; il a, malgré ses lettres aux princes émigrés et l'appui de son frère, à se justifier de ces faits, d'avoir demeuré en place 3 ans pendant la révolution, tandis que tous ses pareils ou consorts ont ou donné leur démission, ou été déplacés, et d'avoir prêté 2 fois serment de maintenir la constitution. Il fallait donc quelque chose de frappant pour démentir ces espéces d'accusateurs : si ses mennées reussissent, il prouvera qu'il n'est resté en place, que pour favoriser la cause royale, quand l'occasion s'en présenterait, qu'il a fait tourner à son gré la Porte ottomane du

côté de ce même parti, qu'il a conduit la nation ici à embrasser ses démarches contre révolutionnaires, avant que le succés de la contre révolution fut assuré et par là il se flatte qu'il donnera une grand idée de son zèle, qu'il avait célé à dessein, et de ses talens comme négotiateur quoiqu'ils soient très minces, il est vrai, qu'il est dirigé. C'est ainsi que pour son ambition privée et son interêt personnel, cet homme ne craint pas de sacrifier la fortune nationale et celle d'une foule d'individus : car, comme je vous l'ai déjà dit, nous avont en Levant plus de vingt établissements ou échelles riches et florissants, est-il raisonnable de supposer que tous adopteront la même mésure que la nation de Constantinople ? Voilà donc l'anarchie, la confusion, la désorganisation ; les maux, qui peuvent résulter de cet événement, sont incalculables et feront peut-être supporter à la nation des pertes irreparables. Il serait trop heureux que momentanément, les autres nations du Levant suivissent l'exemple de celle de Constantinople, quelque facheux qu'il soit, car cette uniformité de resolutions peut seul sauver le commerce des plaies cruelles qu'il éprouverait sans cela. Néamoins, je doute, que s'il exige, comme je le pense, le serment dont je vous ai parlé, le grand nombre le prête, ils chercheront des protections étrangères : on les menace violement et en cas de non succès des intrigues choiseulls on veut les forcer de recourir à la protection des ministres de Prusse et d'Autriches, mais je crois qu'il se rangeront sous celles des ministres des puissances neutres. Mais surement il y aura beaucoup d'intrigues mises en jeu pour que ceux-ci ne les acceptent pas. Pour moi je suis allé trouver le premier député de la nation (celui que les négotiants nomment pour être leur chef pour leurs interets commerciaux), je lui ai dit que j'allais me mettre sous une protection étrangère. Il m'a prié de ne pas faire d'esclandre et de ne pas me distinguer des autres : comme je crois qu'il est convenable à ma position d'être purement passif, je lui ai promis de rester tranquille. J'observerai tout attentivement et je vous en ferai part ; mais s'il ose exiger l'affreux serment, sur le champ, j'implore la protection d'un ministre neutre. J'ose dire que mon opinion invariable et fortement prononcée, quoiqu'avec modération, ma conduite, mon profond respect pour les lois, mœurs, coutûmes et usages des divers pays, où j'ai voiagé et surtout ici, m'ont concilié l'estime et l'amitié générales : mais ces messieurs voudront peut-être me vexer. J'ai

reçu des avis de Vienne, qu'on m'avait dénoncé là comme un jacobin, un rebelle ; je les méprise trop pour les craindre, ils pourront prendre ma tête, mais jamais la faire courber. Après l'horrible détail, que je viens de vous donner de ces combinaisons profondement perfides, qui doivent même surprendre les hommes accoûtumés à l'immoralité des ci-devant, pourrions-nous jamais nous soumettre à eux, non mourons plutôt ? Mais parlons des moyens de parer les coups funestes qu'on prépare ici et qu'on a déjà porté contre les interets nationaux. Voici ceux que je crois pouvoir indiquer ; il faut d'abord la plus grand célérité. J'observerai préliminairement que si M. Sémonville était parti beaucoup plutôt, tout cela ne serait point arrivé : il est vrai qu'on ne pouvait pas le prévoir et qu'on comptait sur M. Chalgrin. S'il est parti quand vous recevrez ma lettre, je lui ferai part à son arrivée, s'il veut m'écouter, de tout ce que je vous ai écrit et de ce que je vais vous exposer : s'il n'est pas parti peut-être les nouvelles du refus de la Porte de l'admettre et ces dernières-ci suspendront-elles son depart. Je regarde même cette mesure comme utile, je dirai indispensable ; il faudrait, je crois, un chargé d'affaires ou un agent, qui negotiât d'abord secrètement et traitât des deux affaires, d'abord celle de retirer les affaires d'entre les mains de M. Choiseul et de se faire ensuite reconnaittre par la Porte et la nation et après de faire recevoir M. Semonville. La première operation est assez difficile, mais une fois terminée on pourrait fort aisement préparer les voies à M. Semonville. Pour réussir d'abord à détacher la nation de M. Choiseul et à la ranger sous le nouveau chef qu'on nommera, il faudrait un décret d'urgence rendu a peu près dans ces termes : « Considérant que d'après les capitulations avec la Porte ottomane les Français établis en Levant se régissent par les lois françaises, conséquement à celles qui sont maintenant établies en France, qui ont pour base la liberté et l'égalité, on décrete qu'il sera convoquée à Constantinople une assemblée de nation présidée par le représentant ou le chargé des affaires de France en Turquie et composée de tous les Français âge de 21 ans établis depuis un an en Levant, ce qui donne un garant de leur conduite, et vivans honnêtement du produit de leur travail ou de leur industrie, avec voix délibérative ; sont exceptés ceux en état de domesticité ; le représentant jugera provisoirement les difficultés, qui pourraient s'elever. Cette assemblée sera dans ce moment convoquée à l'effet

de faire prêter le nouveau serment à tous les individus Français qui auront les conditions ci-dessus prescrites et qui sont sous la protection nationale en Turquie : elle aura lieu toutes les fois qu'il s'agira de l'existence politique et civile des Français en Levant ; lorsqu'elle aura terminé à Constantinople, le representant enverra dans toutes les echelles, ordre d'en convoquer une pareille, qui sera présidée par le consul, lequel devra avant prêter le serment et à son refus ou son défaut par le plus ancien d'âge. Toutes les fois qu'il s'agira d'intérêts purement commerciaux, les seuls chefs de maisons, comme par le passé, s'assembleront et délibereront. » Par ce moyen l'aristocratie, qui existait véritablement, sera détruite, M. Choiseul se verra abandonné et la nation suivra son légitime chef : une fois réunie à lui, il y a plus que de la probabilité qu'on réussira à la Porte. Il me semble que vous devriez laisser à celui que vous choisirez, la latitude d'agir suivant les circonstances auprès de la Porte, car vous ne pouvez prévoir de France toutes les difficultés qui s'élèveront et tous les cas qui se présenteront. Mais surtout il faut trouver un homme à qui vous puissiez vous fier assez, pour lui donner le dispositif d'un crédit considerable, car, je vous le répète, ici il faut surtout trois choses : de l'argent, de l'argent et puis de l'argent; et il faudrait un homme assez intègre, assez éclairé, assez mis au fait, pour n'en pas faire usage si l'occasion ne s'en présentait pas, ce dont je doute infiniment : sous ce rapport il serait infiniment plus avantageux que M. Sémonville vint. Mais d'un côté comme il n'a personne ici qui puisse prendre sa cause et celle de France en main, il lui faut un précurseur, qui lui prépare les voies ; il ne pourrait paraitre incognito, il serait bientôt découvert ; l'éclat est très nuisible car je pense que le secret est indispensable dans les premiers pas de cette negotiation. Il est besoin qu'au commencement on ignore qu'il y ait quelqu'un chargé de retirer des mains du traître les affaires dont il s'est audacieusement emparée. Il ne serait pas inutile de fournir à l'homme de votre confiance des instruction comminatoires et qu'on eût l'intention en France de les exécuter, quelque desastreuse que soit cette résolution en cas que la Porte ne renonce pas à son obstination à garder M. Choiseul. Mais la pluie d'or est du plus puissant effet ; il faut dans votre représentant patience à toute épreuve, moderation, mais énergie, se faire bien instruire du caractère turc, adresse, souplesse, activité,

pour suivre et déjouer les intrigues des esprits les plus astucieux et les plus insidieux, incorruptibilité au dessus de tout offre. Si vous pouviez trouver un homme qui eût été avec fruit dans ces pays ce serait excellent : s'il ne fallait pas cette réunion extraordinaire de talents et de qualités et que le zèle seul suffît, je me serais offert sans orgueil, car je brule du desir de servir ma patrie et j'ai ici quelque connaissances locales et morales, qui pourraient-me justifier de mon audace ; mais mon obscurité, (je ne suis connu sous aucuns rapports), mon âge, je n'ai que 25 ans, doivent me faire exclure. Ordonnez-moi de dire à celui que vous enverrez, tout ce que je sais, je vous l'ais déjà dit, Monsieur, je suis prêt a servir mon pays de toutes les manières. Il faut de plus laisser des pleins pouvoirs à votre agent, pour se conduire avec les droguemens ; ceux que nous avons du côté des talens sont très précieux, mais la pluspart sont entrainés par M. Choiseul ; il s'agit de les ramener. L'interet peut beaucoup sur leur âme, il faut donner le pouvoir de les destituer et donner sur le crédit la liberté de les remplacer en en payant d'autres, mais il faut avant tenter les voies de la persuasion et de la douceur, qui en est la mère, car, comme je vous l'ai dit, ils sont précieux par leurs talens et on les remplacerait difficilement et ils sont ou séduits ou intimidés. Il en est qui par leur zèle pour les affaires des français méritent les plus grands éloges, mais s'ils persistaient, comme on ne peut se passer d'interprêtes, il faudrait finalement en choisir d'autres. J'aimerais assez qu'on envoiât un inspecteur dans les échelles, qui réunice aux grandes connaissances commerciales des lumiers philosophiques et législatives, un grand amour pour la paix, un grand esprit de conciliation et qui apprît à nos concitoyens du Levant à bien connaitre et à bien cherir les nouvelles maximes, qui promettent à la patrie un si bel avenir. Il vous donnerait un état exacte de nos affaires et guiderait sur les mésures à prendres pour porter au plus haut degré de prospérité notre commerce ici. Si l'on veut, on n'a qu'à m'ordonner, je présenterai quelques vues sur les bases d'une alliance defensive à conclure avec la Porte. L'on doit, je crois, chercher à renouveller les capitulations, mais que l'on emploie une grande franchise dans les négotiations avec les Turcs, de la réserve cependant. J'ai vu, il y a un mois, que M. Le Brun avait dit qu'on lui avait annoncé 20 vaisseaux de lignes russes passant de la mer Noire dans la Méditerranée pour attaquer la

France. D'abord la Russie n'a pas 20 vaisseaux de ligne dans tous ses ports sur la mer Noire, ensuite un cutter russe même ne peut pas passer le Bosphore de Thrace et le canal des Dardanelles à moins que les Russes ne soient maîtres de Constantinople. Il court ici deux exemplaires des instructions que devait apporter M. Semonville, qu'ont eu deux ministres, celui de Russie, qui devait les avoir eu dans le comité diplomatique, dont vous étiez président et celui de Suède d'une personne attachée à M. Semonville. Elle portent qu'il faut engager les Turcs à soutenir les Polonais contre les Russes. Hélas, il n'est plus temps qu'on demandera Candie ou Chypre pour refuge pour les chefs patriotes en cas de revers. C'est sûrement une calomnie. Enfin il devait avoir six millions; c'est beaucoup, mais à coup sûr il eût fait des merveilles avec cela. Il y avait cette phrase entr'autres, ne vous effraiez pas des déhors monarchiques de M. St. Croix, de Pologne, c'est au fond un excellent patriote. Vous savez mieux que moi, Monsieur, que le secret est la base des affaires surtout politiques.

Je suis avec le plus profond respect votre dévoué serviteur

EMILE GAUDIN.

P. S. Je vous envoie cette lettre, Monsieur, par le courrier de Venise partant le 22 octobre. Je l'adresse de même que l'autre par le courrier d'Espagne a M. de Veillac, ministre à Genes, et a M. Lebrun avec un mot d'écrit pour chacun d'eux. Je dis au dernier que si vous n'étiez pas a Paris que, comme cette lettre interesse la France, je le prie l'ouvrir, de la lire et de vous l'envoier. Ma mère, dont j'ai reçu une lettre par le courrier de Vienne arrivé le 19, m'annonce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire. Je n'ai pas reçu votre lettre, elle aura sûrement été interceptée ; j'en suis au désespoir. Elle me mande que vous m'engagiez à revenir ; je pense que vous jugerez, que je dois rester ici, jusqu'à ce que vous m'ayez envoié des ordres, ou que le représentant, que vous aurez nommé, soit arrivé et que je l'aie mis au fait, si vous me le prescrivez. De peur que vos lettres ne soient arrêtées par Vienne, je vous enseignerai des voies sûres, mais beaucoup plus longues : la premier par Marseille, voie de mer à Smirne, à l'adresse de M. de Xeidenstam, ancien ministre de Suède à la Porte Ottomane, qui est mon ami intime et qui me les fera passer, en mettant une seconde addresse pour moi ; la

seconde par M. de Veillac en lui mandant de les envoier par Venise à M. Theron, négotiant français à Constantinople. Je vous pris de me mander si vous aves reçu mes lettres du 25 aoust voie de Vienne par Genève, du 7 septembre voie de Venise à l'addresse de M. Bigot de Ste-Croix, du 25 septembre, voie de Vienne par Genève et du 15 octobre La Porte a donne sa réponse officielle concernant M. Choiseul ; elle porte qu'elle gardera M. Choiseul jusqu'à ce qu'on lui en envoie un autre, qui porte les mêmes pouvoirs. Pesez bien ceci, car cela donnera matière a mille intrigues pour faire refuser celui qui sera envoié, s'il n'a pas les mêmes pouvoir, c'est à dire du Roi. Je le repete, il faudra de l'argent : qu'elle ignore et veut ignorer ce qui s'est passé en France, les succés ou les revers influeront beaucoup, qu'elle confirme son refus d'admettre M. Sémonville. Il faut donc un préurseur, mais il faut d'abord qu'on ne se dout pas qu'il vient négotier et qu'il ne paraisse que sous les déhors de voiageur, car sûrement on ferait son possible pour l'empêcher d'arriverjusqu'ici et je crois qu'on réussirait : moi même, si on savait ce que je vous écris, on chercherait à me faire deguerpir, je recevrais un ordre de la Porte et comme je ne suis pas le plus fort, il le faudrait bon gré malgré. Je vous ai donné une fausse mesure dans ma lettre du 15 en vous conseillant un courrier extraordinaire. Gardez-vous en bien. Cet éclat perderait tout. M. Choiseul a envoié une circulaire à tous les ministres, qui dit que le comte Choiseul-Gouffier, ambassadeur de sa Majesté T. C. sur la réquisition et les instance de la Porte a repris ses fonction et que la chancellerie est rouverte : elle l'était 9 jours avant. Quelque desastreuse que soit cette reprise, elle a produit cependant le grand bien que le commerce n'a pas souffert de son audacieuse entreprise. Il faudra combattre avec autant d'adresse que de opiniatreté pour le déloger : il a de bons appuis. L'envoié de Prusse a fait tout son possible pour qu'on l'admit au nom des princes, il a eu plusieurs conférences avec les ministres ottomans et a même produit des lettres du Roi de Prusse. Il n'a obtenu qu'une partie de sa demande. Le courrier a démantit une partie de nos pertes, mais de l'union, de la paix, de la vertu, au nom de la patrie, ou on succombera.

M. Chalgrin vient de faire imprimer une lettre a M. Lebrun bien extravagante. Ce pauvre homme a été poussé par l'internonce

et M. Choiseul : il m'avait promis tout le contraire. J'en suis au désespoir, car je crains bien que cette pièce ridicule ne détruise tout l'effet de la prière que j'ai osé vous adresser pour lui.

Et l'homme, qui, peu importe pour quel motif, aspirait à devenir l'agent officiel de la France républicaine en Orient [1], restait, durant les évènements, sur la brèche, informateur vigilant, renouvelant clairement ses remarques, comme le prouve cet autre document :

Pera de Constantinople, l'an 4
de la Liberté et de l'Egalité,
le 8 novembre

Monsieur,

Les évènemens s'accumulent avec rapidité et ne rencontrant rien, qui les contrarie, ils donnent une racine profonde aux impressions qu'ils font naître et qui deviennent de plus en plus fâcheuses à l'égard de ceux qui soutiennent dans notre chère France le parti de la liberté, de la Raison. Peints ici sous les couleurs les

1. Cependant Gaudin, se montrant perplexe au sujet de sa propre participation officielle aux tractations diplomatiques en qualité d'agent de la republique, soit à cause de son âge, soit à cause des antipathies accumulées contre lui, eut le désir d'occuper le poste de Chalgrin et en fit la demande explicite, les services rendus à sa patrie le rendant digne d'une juste recompense. Au moment d'envoyer son second rapport, il écrivait en ces termes à son amie Madame Paulze :

« Péra, 8 novembre.

« Chère et aimable amie,

« Tu recevras cette lettre par M. Koch. Le temps est venu pour moi : le poste de M. Chalgrin, soit comme secrétaire d'ambassade, soit comme chargé d'affaires à Constantinople, est vacant ; il en a donné sa démission absolue. Consertez-vous avec M. Koch, pour demander au ministre que je sois son successeur : je crois avoir des titres et des droits pour l'obtenir : j'ai moi même écrit à M. Le Brun pour le solliciter et j'en ai prévenu M. Koch. Ceci est le fruit et la suite d'une correspondance, que mes occupations ne me permettent pas en ce moment de te faire connaîttre. M. Koch pourra vous développer. Si vous ne reussirez pas, je ne tarderai pas un instant à venir vous joindre. Embrassez bien tendrement tout ce qui vous appartient.

« Ton bon frère Emile.

« A Madame
« Madame Paulze
« place Vendôme, N° 2
« à Paris. »

En outre il écrivait personnellement au ministre Lebrun, pour lui expliquer les motifs de sa candidature, la lettre suivante, digne d'être reproduite :

« Péra de Constantinople,
8 novembre, l'an 4 de la Liberté,
le 1er de la République française.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous addresser un nouveau paquet pour Monsieur Koch :

plus noirs, connus seulement sous la dénomination de rébelles, de brigands (c'est surtout à celui qui se trouvait leur chef, à celui qui avait juré de protéger de défendre leurs intérêt, qu'ils doivent cette denomination), n'ayant personne au monde qui veuille, ou qui puisse demontrer la fausseté de ces ridicules et odieuses imputations et faire paraitre les choses sous leur vrai point de vue. Vous ne serez sans doute pas surpris que je vous annonce que les obstacles, qui défendront l'accès à la lumière à la vérité, seront, si non insurmontables, du moins très difficiles à vaincre. Il faut une patience à toute épreuve, autant d'énergie dans l'action que dans la conception, on aura à lutter contre le ministère ottoman, ou prévenu par d'infidèles rapports, ou circonvenu par la crainte, ou gagné par l'or (je vous citerai un léger fait, qui pourra vous faire connaittre ce que pensent à notre égard les

j'ai recueilli tout ce que j'ai pu de nottes et d'observations sur la situation où nous nous trouvons actuellement vis à vis de la Porte. J'ai l'honneur de vous reiterer ma prière, dans l'incertitude, où je suis, si son patriotisme et son zèle ont fait élire M. Koch à la Convention National. Et s'il se trouve encore à Paris, voudriez-vous, Monsieur, dans le cas de son absence, ouvrir ce paquet, et en prendre connaissance ? Je désire bien vivement que vous donniez votre approbation aux motifs, qui m'ont porté à m'immiscer dans les affaires politiques. Si vous êtes satisfait, Monsieur, des divers renseignemens que je vous ai fait passer, je viens vous en demander la récompense. Je sais que M. Koch a eu la bonté de me recommander à vous ; son suffrage m'enhardit encore. Le poste de M. Chalgrin et par sa démission et par la lettre qu'il vous a addressé, lettre qui a été dictée à ce malheureux homme, qui n'a d'autres défauts qu'une excessive faiblesse, qu'il doit plus à son tempérament qu'à son esprit, est vacant : si vous n'en avez pas encore disposé, j'ose le solliciter. Mes titres sont mon amour pour ma Patrie et la Liberté, ils sont puissans auprès de vous. J'aurai l'honneur de vous observer de plus que je suis sur les lieux, que j'ai bien observé, je le crois du moins, et qu'il me semble que je ne suis pas étranger aux différens rapports que nous avons ici, ni à la manière d'y traiter les affaires, surtout celle-ci. Sous l'ancien régime, il m'eût fallu emploier la voie tortueuse des sollicitations subalternes et mendier la faveur des alentours d'un ministre inabordable pour un homme obscur, et sans doute alors je serais resté dans ma chère obscurité. A présent je ne crains pas de m'addresser sans intermédiaire au ministre de la Liberté et je lui développe avec une mâle franchise ma pensée et mes vœux : un enfant de la Liberté ne dirait pas la vérité à celui qui fut un des appuis, un des fondateurs du culte de cette Divinité chérie en France ?

« Cependant soiez persuadé, Monsieur, que si vous ne m'accordez pas ma demande, je n'en serai pas moins disposé à servir ma chère patrie de tous les moiens qui sont en mon pouvoir. Il faut que les Français aient des vertus dignes de l'inestimable acquisition qu'ils viennent de faire. Le Spartiate Pédarète se glorifiait que sa ville renfermât trois cent citoiens, plus honnêtes, plus éclairés que lui ; je suis bien éloigné de comparer, ni moi, ni la place que je postule, à lui et aux trois cent de Sparte, mais je pense comme lui.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect

« Votre très humble serviteur

« Emile Gaudin. »

modérateurs suprêmes actuels de cet empire) contre le corps diplomatique étranger, influencé et dirigé presqu'en entier par les ministres des coalisés, peut'être contre nos Français, ou mal instruits, ou séduits par notre astutieux et infidèle ministre et contre les officiers de l'ambassade dans le même cas que ceux-ci, enfin contre l'opinion publique, qui n'étant pour la plus part des êtres laches et serviles de ce pays, que celle des ministres, ne peint la France et les malheureux qui l'habitent, qu'avec les sombres crayons de l'indignation et de l'horreur. Vous sentez, Monsieur, que le reflet de cette teinte funeste ne peut manquer de jaillir avec force contre celui qui viendra chargé de veiller à leurs intérêts, de parler en leur nom, et qui entreprendra de prouver, que ce sont tout uniment des creatures, un peu plus raisonnables que les hommes des tems passés et même des notres ; pour bien juger du sort qui l'attend. je vous dirai que moi particulier isolé ici, voyageur en un mot, parce que je n'ai pus me résoudre à entendre traiter de la manière la plus indigne mes compatriotes, outrager l'humanité et la raison et que j'ai renoncé a voir les ministres des confédérés et le notre, je suis devenu un objet d'execration, un objet pestilentiel pour certains personnages. J'en ai vu qui m'examinaient avec une curieuse attention, pour voir si je n'étais pas devenus pour le moins lyon ou tigre ; et cependant je n'ai rien dit, je n'ai rien fait, qui ne pût être avoué par la modération. Je ne me suis permis aucune récrimination amère contre aucun de ces messieurs, mon seul crime est de les avoir fui. Il m'est arrivé quelquefois de me trouver en société avec l'internonce ; il s'est livré, en me regardant fixement et avec un dessein insultant, aux plus violantes declamations contre ma chère Patrie ; il présumait sans doute que ma bouillante jeunesse se livrerait à d'indiscrets emportements, lui manquerait, et alors on trouvait, ce que je crois qu'on cherche depuis longtems, un prétexte plausible de me vexer, de me faire partir. Je l'ai pénétré, je n'ai opposé que le plus profond silence à ses injures ; j'ai pensé qu'il était utile à mon pays, que je fusse encore quelque tems ici, et j'ai fait taire mon cœur fier, courageux et outragé, qui me pressait d'éclater. Aussi comme je vous l'ai déjà marqué en d'autres lettres, Monsieur, le plus grand nombre, je suis porté a le croire, m'aime et m'estime, mais beaucoup commencent à craindre de me le montrer. Vous voiez d'après cela, Monsieur, quel est le

sort réservé à celui que le conseil exécutif enverra. Il sera en but à des tracasseries insupportables ; qu'il ne s'effraie ni de l'amertume des propos ni de la solitude ; il trouvera partout de l'opposition et de la méfiance. Cette position, il est vrai, est une des épines habituelles de la politique ; mais s'il est étranger aux esprits, aux habitudes turques et franques du pays, en un mot, s'il ne connait pas la cart morale, ses pas seront chancelans et incertains ; une foule de traitres officieux se présenteront pour le servir et ne chercheront qu'à le précipiter. Pera est la machine la plus féconde en gens de cette espèce et en perfides intriguans : il est à craindre par conséquent qu'il ne succombe, et sa chute serait bien funeste à la France. Les ministres des coalisés, ces zélés amis de la Porte, ne cherchent que des ennemis à notre pays. Une rupture avec le Turc est l'objet de tous leurs veux, le point auquel visent toutes leur batteries, et en vérité, Monsieur, si le ministre ou l'agent, que l'ont enverra ici, échouait dans sa négotiation, il me semble impossible qu'on ne rompe pas ouvertement ; car enfin, si la Porte ne veut pas reconnaìttre celui que vous enverrez, pour entretenir avec elle vos liaisons politiques et amicales, pour veiller à vos interets commerciaux, pour être le chef de vos nombreux et riches établissemens, que ferez-vous ? souffrirez-vous que le traître Choiseul, à qui vous devez cette facheuse situation, reste ici chargé de l'administration de vos affaires ? non, sans doute : je ne sais pas même comment j'ai pu l'écrire. Mais il vous faut un administrateur. Direz-vous aux Français établis ici de passer sous la protection d'une puissance étrangère, jusqu'à des tems plus fortunés ? quelle serait dabord cette puissance ? Les grandes maximes qui doivent lier les nations entr'elles, les vérités de l'humanité, ne sont pas encore assez répandues, assez senties, pour que l'on n'aie pas à redouter la jalouse rivalité de commerce, qui anime la plupart des désastreux administrateurs de l'Europe contre la splendeur et l'utilité du notre en Levant. Bien loin de nous tendre la main, peut-être accéléreraient-ils notre chute ! Ensuite vos établissemens sont trop nombreux pour pouvoir le faire, outre que cela ne convient ni aux interets, ni à la dignité nationale. Laisserez-vous ici des Français sans lois, sans protecteurs ? abandonnerez-vous votre commerce à la générosité turque ? vous avez donc oublié les caprices de cette nation, son esprit d'avanie, dont nos traités et la considération dont nous jouis-

sions, avaient souvent peine à nous garantir? Vous ordonnerez donc à tous les Français établis en Levant de le quitter et de retourner dans leur patrie : inoui et désastreux événement ! Alors la Porte vous aura fait autant de mal, que si elle vous eût déclaré la guerre. Alors vos flottes viendront vous venger ; vos marins connaissent parfaitement les mers et les ports Turcs, ils rançonneront la Grèce, l'Egypte, l'Asie, l'Archipel ; vous pourrez, si vous voulez, dicter des lois à la Porte jusque dans Constantinople ; mais vos pertes surpasseront vos avantages. Vous aurez essuié des plaies, qui seront longtems sanglantes. Vous connaissez à présent, Monsieur, dans quelle situation difficile et délicate se trouve la France vis à vis de la Porte : je le répète, je le répète, notre commerce ici est immense et de la plus haute importance ; si l'on est obliger d'en venir aux derniers extrémités, il faut du moins avoir tout tenté pour prévenir ce fatal parti et n'avoir rien à se reprocher. Voici ce qu'étant sur les lieux et m'étant un peu immiscé dans cette affaire, je crois pouvoir indiquer pour parer le danger imminent qui nous menace. La moderation et la douceur me furent toujours chères, je les regarde comme les deux plus puissants mobiles du succès dans les affaires ; aussi je pense qu'elles doivent servir de bases aux instructions préliminaires, que l'on donnera à la personne choisie. Mais comme nous nous trouvons ici au milieu d'événemens extraordinaires, il faut de la vigueur et c'est avec instance, quoiqu'avec regret, que je dirai qu'il faut aussi le munir d'instructions comminatoires, qu'il pourra employer si le cas le requiert. Ces instructions devront être comminatoires et vis à vis des Turcs et vis à vis des Français et officiers de l'ambassade. Mais avant tout j'observerai qu'il faut bien se garder de demi mesures, de demarches partielles : souvenons-nous que c'est ce qui à fait crouler l'ancien gouvernement. Il est vrais que ne connaissant pas et craignant de connaîttre l'esprit public, ne travaillant jamais pour les interets de la Nation, qu'autant qu'ils s'accordaient avec les siens, il était obligé aux tatonemens et d'avoir recours à des voies tortueuses et presque toujours insuffisantes, mais vous vous êtes assurés de l'esprit public, et lorsqu'une nation se meut, la dignité, la grandeur, la force doivent toujours présider à ses déterminations et à sa marche, elle doit ramasser tout ce que l'unanimité lui fournit de moiens pour écraser d'un seul coup sous ce poids

redoutable tous ses adversaires. Je présenterai les mesures à prendre sous deux aspects, par rapport aux Français, par rapport aux Turcs, et je ne craindrai pas d'assurer, que, si l'ont veut mettre en œuvre tous les moiens que je vais indiquer, on peut compter sur la réussite : mais il est à redouter si l'on veut en détacher quelques uns et agir partiellement qu'on n'échoue et qu'on ne soit exposé à des tristes catastrophes. Par rapport aux Français j'ai déjà suggéré quelques mésures à prendre dans mes précédents lettres du 10, 15 et 22 octobre ; voici celles qu'il faut y joindre. Vous savez que la presque totalité de vos commerçans en Levant ne sont que des commissionnaires, qui ont leurs majeurs a Marseille ; quelques unes n'ont purement que la commission, d'autres ont un interêt dans la maison, très peu font le commerce pour leur propre compte. Par consequence il sont dans le cas d'obéir aux ordres que leurs feront passer leur commettans. Celà posé, il faut une loi qui declare M. Choiseul traître à la patrie (sa conduite et ses actions l'ont déjà flettri de ce nom), enjoigne à tous les Français établis en Levant, de le regarder comme tel, de ne plus lui obéir, de ne plus communiquer avec lui, sous peine d'être réputés ses complices, de ne reconnaîttre pour chef que celui que le conseil executif enverra, de l'assister de tous les avis et aide quelconques. Ensuite il faut faire assembler a Marseille les majeurs des maisons du Levant, leur demander d'envoier à tous leurs commissionnaires dans toutes les échelles, en conformité de la loi précédente, des ordre de rompre avec le rebelle Choiseul, de ne le reconnaîttre en aucune manière comme agent de France et de faire signifier à la Porte d'une manière quelconque qu'ils ne peuvent plus faire passer par ses mains leurs affaires commerciales avec elle, sous peine d'annullation de la société : quiconque ne se conformera pas à la loi et à ses ordres, sera privé des droits de citoien français et de la faculté de pouvoir jamais commercer en France. Lorsque les majeurs de Marseille auront envoié ces ordres à tous leurs commissionnaires en Levant, ils en remettront ou feront remettre une copie dûment collationée au ministre ou chargé d'affaire, qui la confrontera ici avec les originaux. Ceci avec le décret, qui admet tous les Français aux assemblées lorsqu'il s'agit de leur existence ici et que j'ai demandé dans mes dernières lettres, me parait devoir ranger sur le champ toutes les nations du Levant, sous celui que

vous aurez nommé. La loi s'étendra sous les mêmes termes comminatoires à tous les officiers de l'ambassade ici, droguemans, chancélier, etc; défense absolue de reconnaîttre M. Choiseul, de communiquer avec lui; pouvoir, en cas de résistance, d'hesitation même, de casser les officiers réfractaires et d'en nommer d'autre au choix du ministre ou agent ; quand même il devraient tous être renouvellés, il ne faut pas balancer un moment, quoique, comme je l'ai déjà mandé, ils soient précieux par leurs talens. Avec de l'argent on en trouverai d'autres aussi qui seront bons, mais nous en avons qui sont très bon Français, entr'autres M. Danton, qui est un excellent citoien. Le conseil exécutif leur addressera des ordres de se diriger entièrement d'après la volonté du ministre ou agent qui aura été envoié, et de lui donner tous les conseils, que leurs lumières, leur séjour, leurs habitudes avec les habitans du pays peuvent leur fournir, pour l'aider à obtenir un plein et heureux succès. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut faire passer la loi et expédier des ordres pareils à tous les officiers de toutes les échelles, consuls, chancéliers, droguemans, etc. ; nul homme ne pourra conserver sa place s'il ne prête le nouveau serment, ni ne sera regardé comme Français et admis comme tel à commercer en France s'il ne le prête pareillement. Il est nécessaire aussi de faire parvenir des ordres conformes à cette loi et à ces mesures pour le Levant, à la division des frégattes qui se trouvent en Levant, et laisser à celui que vous enverrez la facultés de les faire venir toutes ou quelques unes ici, pour faire voir au gouvernement Turc, que M. Choiseul ne peut commander à rien de ce qui est français et que votre ministre ou agent a seul ce droit et ce pouvoir. A présent relativement à la Porte, il faut d'abord donner à votre agent des lettres de créance directs pour traiter ici. Si vous voulez sur le champ envoier un ambassadeur, il doit avoir des lettres pour le Sultan et le Vizir ; si vous vous bornez à un chargé d'affaire, comme il ne peut voir le Sultan, les lettres seront simplement pour le Vizir, mais elles doivent être indépendants de tout ce qui était ici auparavant. Dans les premiers instructions on lui enjoindra de demander purement et simplement à être reconnu comme envoié de France à l'effet d'entretenir, de resserer même les nœuds qui unissaient les deux états et d'être le chef, le protecteur de nos établissemens en Lévant. C'est à lui à chercher et à trouver les moiens de parvenir au plutôt a

un prompt succès dans ce point important : s'il réussit, il s'occupera sur le champ à faire révoquer l'exclusion arrachée à la Porte à l'égard du généreux et patriote Sémonville, si injustement noirci par nos ennemis, si horriblement trahi par nos infidèles agents. Si la Porte faisait des difficultés pour le reconnaittre lui même, il promettra, fera voir les dangers attachés à cette mésure de la Porte, qui ne peut être envisagée que comme hostile, démontrera les avantages attachés à l'alliance française, surtout depuis la rupture avec l'Autriche. Enfin, si la Porte émettait un refus absolu, je laisse à la prudence du Conseil de prendre les mesures qu'il jugerait convenables dans ce cas fâcheux ; mais je pense qu'il faut de vigoureuses menaces et les mettre sur le champ à execution en partie, si le cas y écheait. Vous aurez soin d'insérer dans les instructions que, pour bâse d'une sincère amitié, la France demande à la Porte de lui livrer M. Choiseul comme un sujet rébelle : cela sera peut-être efficace pour que celui-ci aie peur et mette moins d'opposition. Vous sentez trop bien que sans argent on ne fera absolument rien. Vous avez été malheureusement si mal servi, si trahi, que les choses ont empiré ; il est dur sans doute d'être victimes des circonstances et de payer pour les fautes des autres, mais ici il faut mettre dans la balance ce que l'on sacrifie et ce que l'on court risque de perdre sans ce sacrifice ; alors les regrets seront moindre. Peut-être même il faudra-t-il un creditif assez fort, car pensez que d'abord on vous combattra avec cet arme, qu'ensuite il peut se faire qu'on soit obligé de former tout un nouveau corps d'officiers, ce dont on ne viendrait jamais à bout sans argent. C'est au Conseil exécutif à choisir un homme sûr, qui sache n'employer ces fonds qu'à propos. Il me vien une idée : ces ornemens précieux enfants du luxe et de l'orgueil, ces riches ameublemens amoncelés dans des gardemeubles, qui paraient les Palais de nos despotes, vont se trouver sans utilité, sans amploi ; si on les vend, le travail souvent surpassant la matière, on ne pourra que beaucoup y perdre ; ne vous paraitrait-il pas avantageux d'en disposer de quelques uns pour en faire des présents à nos despotes ici, qui en seraient sûrement enchantés ? par ce moien on épargnerait l'argent qui nous est si nécessaire en ce moment. Mais si vous n'envoiez pas encore un ambassadeur, vous ne pouvez envoier de présents au Sultan ; ce serait contre l'étiquette, ils ne seraient pas reçus.

Néamoins comme besoin sera de convaincre par des présents le Grand Vizir et les membres les plus accredités du conseil, tels que Issouf aga, Rasched effendi, Abdullah effendi, voiez si mon idée est bonne. Je vous ai promis de vous citer un fait ; le voici : il est autenthique, car c'est à moi qu'on s'est adressé. Un grec, domestique des Lazaristes Français, a eu recours au Capitan Pacha pour une grâce quelconque. Le Capitan Pacha a répondu sérieusement qu'il voulait savoir si les maitres de ce Grec étaient du parti *du Roi*, ou du parti des rebelles *de la Nation* (c'est ici la même chose), que dans le premier cas le grec obtiendrait sa demande, si non rien. (Cette demande consistait en ce que cet homme, qui est des isles de l'Archipel et zélé catholique, priait qu'il lui fut permis de remettre son Karatch ou tribut au Papas catholique et non au Papas grec.) Un habitant du pays, auquel je m'interesse un peu et qui a des relations avec ce domestique, vint me prier de vouloir bien parler à un de nos droguemans pour qu'il aille être caution auprès du Capitan Pacha du Roialisme des maîtres de ce grec ; je m'excusai en riant beaucoup de ce moien de faveur si nouveau. Je suis fâché cependant que le Capitan Pacha soit affecté de cette manière, car il sera difficile à gagner et il a l'oreille du maître ; il est, je crois, contre l'ordinaire turc, peu accessible aux présents, généreux, prodigue même, favori du Grand Seigneur, il a de l'argent à volonté, et le jette par la fenêtre, au point qu'on vient de lui donner un hasnardaz ou trésorier qui aie soin de ses finances. Vous avez appris, qu'il avait quelques obligations à la fregatte française *la Modeste*, capitaine Venel, dans son combat avec Lambro : on lui a insinué et assuré ici que cette fregatte était une fregatte du Roi, ce capitaine un capitaine du Roi, ces officiers, cet équipage, des officiers et un équipage du Roi, de sorte que Kutchuk Hussein, qui a juré alliance, amitié avec tous ces effets du Roi, est devenu roialiste comme un beau diable. C'est pourquoi je propose de faire venir des frégattes et entr'autres *la Modeste* pour le désabuser. Comme M. Choiseul pense bien, qu'on n'aura pas la complaisance en France de lui continuer ses appointemens, on prétende qu'il a demandé un prêt à la Porte, ce qui lui a été refusé. Alors il a dit ou demandé un Thaym. Vous savez que l'usage en Orient est de défrayer les ambassadeurs ou ministres étrangers ; on leur assigne une somme pour leur dépense et ce traitement en Turquie s'appelle Thaym.

On le donne ici à quelques ministres, les ministres des puissances frontières ; mais les ministres de France, d'après les ordres de leur Cour, l'on constament refusé. Celui que prétende M. Choiseul est de deux mille piastres par mois. Les uns disent qu'il l'a obtenu ; quelques ministres m'ont même dit qu'ils le croiaient, d'autres au contraire m'ont assuré qu'il n'en était rien ; j'inclinerais assez pour cette dernière opinion, car je ne peus concevoir que cette détresse où il se trouve, cette demande si nouvelle, si extraordinaire pour un ministre de France, ne fasse enfin ouvrir les ieux aux Turcs et ne les conduise à soupçonner la vérité, que M. Choiseul n'est plus rien pour la France. Je ne peus cependant vous garantir l'authenticité absolue de ce paragraphe, mais pour moi, je suis porté à croire qu'il a fait toutes ces démarches, car la maladresse a presque toujours présidé à sa conduite. Vous voiez d'après cela, Monsieur, que l'on prend toutes ses précautions pour s'affermir et vous repousser. Il est tems, il est tems d'écraser votre énemi. Ma mère me mande, je vous l'ai déjà marqué, que vous avez eu la bonté de m'écrire ; je n'ai pas reçu cette précieuse lettre, ce consolant témoignage de vos sentimens pour moi ; de quelle voie êtes-vous servi pour me la faire parvenir ? Si c'est du courrier de Viene, je crois que votre lettre a été interceptée. Si vous me faites l'honneur de me répondre, je vous indiquerai trois voies assurées, quoique fort lentes ; d'abord par mer, de Marseille à Smirne, sous l'enveloppe de M. de Heidenstam a Smirne, qui me fera passer vos paquet ici ; ensuite par le courrier de Venise et d'Espagne. Vous adresseriez vos lettres à M. de Neillac, votre ministre à Gènes, comme je fais, en le priant de les faire parvenir à Ancône, lorsque l'un ou l'autre de ces courriers y passe pour venir ici : vous auriez la bonté de mettre une seconde enveloppe à l'addresse de M. Bourelly, negotiant français a Galata de Costantinople. Ces deux voies sont ordinairement plus courtes que celle de Smirne.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Votre reconnaissant et dévoué disciple

EMILE GAUDIN.

P.-S. — 8 novembre l'an 1er de la République

Je comptais, Monsieur, vous envoier ma lettre par le courrier d'Espagne du 1er ; des obstacles imprévus, m'ont obligé de dif-

ferer jusqu'à celui de Venise, qui part aujourd'hui. Pendant cet intervalle, il nous est venu de bien excellentes nouvelles, à commencer par le bienfaisant décret qui signale l'epoque interessante de la Convention Nationale et qui doit mettre fin à bien des doutes, à bien des irrésolutions. Les circonstances nous ont heureusement mené à cette operation, que tout me faisait envisager comme encore bien éloigné. L'esprit public était bien plus formé que je ne croiais, pour le bonheur de la France. A présent je lève la tête et je me sens vraiment citoien français. Je n'ai pas besoin de vous dire que les obstacles seront beaucoup moindres que je ne vous l'avais annoncé au commencement de ma lettre, et je me fais un vrai plaisir de vous annoncer que vous pouvez surtout beaucoup épargner du côté de l'argent, article fort interessant. Nos braves généraux, Montesquiou, Dumouriez, Kellermann, Custine, si bien secondés par les généraux enfants de la liberté, ont paié dans la plus belle monnaie possible : le son, quoiqu'on aie cherché à l'étouffer, en a retenti jusqu'ici et a opéré sur le ministère ottoman. Le bruit se répand ici, que d'après des lettres du 5 octobre de Gênes, M. Sémonville, quoiqu'il eût connaissance des déterminations de la Porte à son egard, ou etait parti, ou se disposait à partir. S'il avait pu prevoir ou savoir l'inconcevable démarche de M. Chalgrin, il ne l'aurait sans doute pas fait, car je persiste à penser qu'il lui faut un precurseur ici, immédiatement accrédité par le Conseil. Cependant s'il arrive aux Dardanelles, j'irai l'y trouver et je lui offrirai l'entière disposition de ma personne, s'il veut l'accepter. Aussitôt que cette nouvelle de son départ de Gênes a été connu, les 4 ministres coalisés se sont de nouveau mis en mouvement et hier ou aujourd'hui, je le sais de la meilleure part, doivent avoir faites des fortes et vives instances à la Porte pour arracher d'elle la confirmation de l'anathême contre M. Sémonville. Cependant ces messieurs sont fort capots depuis l'arrivée du courrier, et l'envoié de Prusse a dit à un de mes amis, le chevalier Statella sicilien, qu'ils s'estimeraient heureux, s'ils pouvaient sortir comme ils étaient venus. On dit M. de Trugué avec son escadre dans ces mers; cela agirait puissament sur les décision du conseil Ottoman. Si l'Angleterre reconnaissait sur le champ la République, il serait fort important que vous obtinssiez de son ministère des instruction pour son ambassadeur ici, qui lui recomandassent d'appuier le ministre de France ici : il est, comme

je vous l'ai mandé, habile. Sous les rapport de la nation qu'il représente, sous son rapport personnel, il a de l'influence ici, méchant, ennemi personel de l'internonce et de M. Choiseul : ce serait un coup de parti, si vous pouviez obtenir cela de l'Angleterre, mais il faudrait que ce fût prompt. Je sui parvenu à recouvrer un des mémoires que M. Choiseul a présenté à la Porte et la réponse que la Porte y a faite ; je vous les envoie. Si j'eusse eu le moindre pouvoir d'agir, je me serais procurés toutes les pièces qui ont rapport à nous. Le rôle que j'ai adopté ici a été très pénible, il m'a fallu dévorer bien des affronts et des injures ; j'aurais mieux cent fois aimé aller le sabre à la main affronter les cohortes prussiennes, que d'endurer le mépris et l'insolence. Mais je suis amplement dédomagé, si le coupable espoir de vos ennemis est confondu et si mon pays est content de mon zèle. D'après la démission et la lettre de M. Chalgrin, son poste, soit de secrétaire d'ambassade, soit de chargé d'affaire, est vacant ; si on n'en n'a pas encore disposé, je me recommande à vous. Dans l'incertitude où je suis, Monsieur, si vous êtes à Paris, j'écris à M. Le Brun qu'en cas que vous n'y soiez pas, comme je crois cette lettre interessante pour la France, je le prie d'en prendre lecture et de vous l'addresser après. Comme je sais par mes parents que vous avez eu la bonté de me recommander fortement à lui, je lui demande avec la franchise qui convient à un homme libre, de me nommer ici, s'il n'a disposé de la place pour personne. J'ose espérer, Monsieur, que cette hardiesse ne vous déplaira pas et que vous m'appuirez auprès de ce ministre. Je vous prie encore de faire remettre cette lettre à ma sœur. Je l'engage à se concerter avec vous, pour parler de moi à M. Le Brun. Je vous enverrai un duplicata de tout ceci par le courrier d'Espagne, qui partira le 15 de ce mois.

*
* *

Après avoir lu ces deux rapports si significatifs, l'on doit reconnaître que la mission de Sémonville, telle qu'elle avait été organisée par Dumouriez et reprise par Lebrun, ne correspondait pas à la nécessité du moment. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que Gaudin ne s'en soit pas montré trop enthousiaste, puisque dans la réalité quotidienne il trouvait de plus utiles renseignements.

A l'action directe et immédiate d'un ambassadeur il

était préférable de substituer l'action d'un agent sans caractère officiel, qui ouvrirait les voies d'accès vers la Porte en écartant les défiances créées, à tort, par les ministres alliés. Il est juste de reconnaître que les instructions de Dumouriez avaient été données sous la monarchie constitutionnelle menacée par la coalition germanique, qui était redoutable. Il ne pouvait prévoir la possibilité d'une rupture diplomatique, de même qu'il ne pouvait appuyer la proposition d'une alliance franco-turque dirigée surtout contre l'Autriche. La résistance de Lebrun à maintenir le plan du Dumouriez, consolidé par l'effet des victoires récentes, est à mentionner aussi. Dumouriez n'hésitait pas à condamner la politique favorable à l'Allemagne suivie par la France à la fin du dernier siècle, et il cherchait à brouiller les deux cours alliées pour réaliser l'alliance franco-turque. Il ne faisait cependant pas reposer tout l'avantage de cette alliance sur l'attitude anti-germanique de la France, alors que, en face de la présente faiblesse de la Russie, le concours amical de la France, renouvelée en ses institutions internes, pouvait être pour la Turquie une sûre garantie [1]. En voulant confirmer cette alliance, Dumouriez s'abandonnait à une facile justification de la révolution en atténuant les conséquences qu'elle pouvait avoir sur la politique intérieure et extérieure. On eût dit que le ministre français prévoyait l'objection de ses adversaires et qu'il était préoccupé de donner un démenti à la vérité des faits. Mais Lebrun, parlant au nom de la République victorieuse, depuis les victoires de septembre, dépassait sans difficulté le ton modéré qui inspirait les instructions de Dumouriez, les récents triomphes de l'armée française lui donnant le droit de faire peser sur les destinées de l'Europe une influence souveraine [2].

La tentative, je ne dirais pas de diminuer, mais de justifier l'œuvre de la Révolution, ne fait plus l'objet des ins-

1. Cf. les instructions de Dumouriez à Sémonville dans Grosjean, *op. cit.*, p. 5 et sq.

2. Cf. les instructions de Lebrun à Sémonville dans Grosjean, *op. cit.*, p. 6 et sq.

tructions de Lebrun, parce qu'elle n'avait plus sa raison d'être, depuis que la Révolution était un fait accompli sur lequel toute discussion était désormais vaine et inutile. Les défaites des alliés, et spécialement de l'Autriche, offraient au ministre français l'occasion de présenter et de défendre la proposition d'une alliance non plus réduite à la France et à la Turquie, mais élargie par la participation de la Prusse, de la Suisse et de la Pologne. La crise intérieure de la Russie avait fourni à Dumouriez l'argument le plus solide pour arriver à ses fins politiques, et la *débâcle* des alliés, et plus spécialement de l'Autriche, à la suite de l'échec de leur assaut contre la République à peine née, devenait pour Lebrun l'argument capital destiné à faire tomber les hésitations de la Turquie. Mais on ne s'explique pas l'insistance de Lebrun au sujet de Sémonville depuis l'arrivée de ce dernier en Orient ; on doit croire que l'absence d'informations sûres sur la situation orientale avaient suggéré à Lebrun une manœuvre diplomatique fausse. Les lettres de Gaudin le prouvent. La première erreur était celle de Dumouriez : le choix, comme représentant de la monarchie constitutionnelle en Orient, d'un adepte trop fervent du jacobinisme ; la seconde, celle de Lebrun, avait été de le maintenir dans un pays où nationaux Français du Bosphore et de l'Asie Mineure n'étaient pas encore imbus de l'esprit de la Révolution. C'est pour cela que Choiseul avait pu trouver parmi ses concitoyens des appuis pour ses intrigues et puiser un prétexte solide pour donner de la valeur au refus du gouvernement turc de le faire partir. Le fourbe diplomate, en tout état de cause, avait amené la nation française résidant à Constantinople à faire en sa faveur un pronunciamento. Treize chefs de maisons commerciales, moins un, appartenant à la nation française se résolurent, dans une situation obscure, à accepter, le 8 octobre, un plan d'action dont il est facile de deviner l'auteur.

Choiseul était prié par ces représentants (seul un certain Floranville s'y opposa nettement) de se mettre à la

tête de la nation, au nom du roi, pour protéger le commerce vis-à-vis du gouvernement turc. Il fournissait ainsi à la Porte un argument solide pour justifier l'équivoque de la situation présente, qu'il était de toute nécessité de dissiper pour ne pas créer au sein de la nation un désaccord assez périlleux. Il était donc indispensable d'éloigner le plus rapidement possible, et avec énergie, Choiseul, l'auteur de toutes ces intrigues et de révolutionner l'esprit des fils disséminés de la France vivant à l'étranger sans participer à la vie intime de la patrie. C'etait la double action que Gaudin jugeait en premier lieu indispensable avant d'entamer toute autre négociation avec la Porte. Les moyens étaient toujours les mêmes : l'argent et la contrainte violente.

Connaissant les habitudes turques, Gaudin répétait sans cesse que le meilleur argument pour avoir raison du Turc était l'argent. La corruption faisait taire tout autre sentiment. Ses adversaires en usaient. La France républicaine devait aussi l'employer pour débarrasser sa route des multiples difficultés suscitées par la diplomatie. Et aux objections de ses concitoyens sur qui il agissait, car il ne pouvait rien faire sans leur appui, Gaudin répondait en essayant de développer l'esprit jacobin et d'imposer la Révolution, quoiqu'ils le crussent contraire à leurs intérêts. Il proposait la sévère condamnation de Choiseul et un ordre péremptoire de la Convention obligeant les membres de la nation à rompre avec lui, à reconnaître la République et à agir pour son compte. La première mesure n'offrait pas de difficultés pour les hommes de la Convention, et Hérault de Séchelles en fut le promoteur [1] ; l'autre contenait implicitement une renonciation tacite, pour le moment, à l'exécution de la mission spéciale de Sémonville telle que l'avaient récemment fixée les instructions de Lebrun. Elle ne tarda pas à être adoptée à la suite de la nouvelle attitude de la nation française de Constantinople.

Celle-ci, après la condamnation de Choiseul, ne résista

1. Grosjean, *op. cit.*, p. 25.

plus aux cajoleries et aux pressions de Gaudin, et elle fut amenée, non sans efforts, à adhérer au gouvernement républicain. Le prestige de la Révolution, assez diminué à Constantinople quelques mois auparavant, à la suite de nouvelles soit incertaines, soit fausses, ou, lorqu'elles étaient vraies, exagérées, fut, à la suite de la victoire de septembre, « regardé par la Porte avec la plus sérieuse attention ». Si nous en croyons le bailli vénitien [1], on admettait à la fin de novembre la possibilité d'un accueil favorable à Sémonville en qualité de représentant de la République.

Vero è, écrivait Foscarini le 1er décembre, che anche dopo di avere solezzinnato il di lei rifiuto alla persona del Sémonville dovrebbe esser coerente impedendogli l'ingresso in questo porto al di lui giungere ai Dardanelli ; ma dopo che le cose hanno canbiato d'aspetto da quel giorno in cui fu intimato il rifiuto, viene d'alcuno creduto probabile che la Porta potrà forse cangiar di consiglio ad oggetto di non esporsi alle violence dei Francesi, che sarebbero al certo irritati di tal directione [2] .

Si les sphères officielles étaient profondément secouées par la rapide succession des événements, comment les bons Français pouvaient-ils rester insensibles aux insinuations du « jacobin » sous la pression du malaise qui pesait sur les intérêts de la colonie ? Rapidement et facilement les royalistes de Constantinople se muèrent en bons patriotes, guidés par l'habile Gaudin. Et sous son inspiration ils se soumirent au gouvernement de Paris et aux directions républicaines. Toute résistance aurait été vaine, car Choiseul, complètement discrédité, se résignait à son sort. La Révolution triomphait, et dans les dépêches journalières du bailli vénitien ce triomphe est mentionné sans inquiétude et sans détours. Foscarini en a suivi toute l'évolution et avec sérénité il a décrit à

1. *Dispacci...*, f. 237, n. 284 (1er décembre 1792).
2. Traduction: «Il est certain qu'après avoir solennellement opposé un refus à Sémonville, on devrait lui interdire l'entrée de la Porte et des Dardanelles. Mais depuis que les choses ont changé d'aspect après ce refus, il est vraisemblable que la Porte pourra changer d'attitude, afin de ne pas s'exposer à la violence des Français irrités par une telle conduite. »

son gouvernement. Nous lui cédons volontiers la parole pour recueillir de la part d'un témoin oculaire, bien au courant des intrigues diplomatiques, une information sûre sur les hommes et les choses de ce moment[1]. Il écrit le 25 décembre :

La nuova, qui pervenuta con l'ultima posta di Vienna, riguardante il decreto di accusa contro questo conte di Choiseul con il fisco dé suoi beni fatto dalla Convenzione Nazionale di Francia, ha deciso li due deputati della Nazione francese di convocare in una assemblea oltre a tutti li negozianti francesi, anche gli altri qui domiciliati da un anno e furono pure invitati tutti li dragomanni e giovani di lingua dipendenti dalla missione ed anche li capitani di bastimenti francesi. Esposta in essa assemblea dal primo deputato lo stato dell'affare, si sono decisi all'importante deliberazione di dichiarare con un decreto di non più riconoscere il conte Choiseul come ambasciatore ed in seguito hanno con pieni voti eletto per capo. ossia agente, degli affari della nazione qui in Costantinopoli il dragomano giubilato Antonio Fonton e per segretario un certo signor Gaudin, giovane che è fornito di molti talenti e che senza riserva, dacchè qui venne come semplice forestiere, manifestò la di lui persuasione al partito democratico, rimarcabile essendo che a tali deliberazioni si sono con energia prestati anche quelli che sembravano attaccattissimi al conte di Choiseul ed al partito realista.

Successa la nominazione di esso agente, gli fu ordinato di presentarsi al conte di Choiseul per annunziarli tale presa deliberazione dell'assemblea aggiungendoli in conseguenza di ciò egli non vedrebbe più alcuno dragomanno o altro individuo francese a parlare d'affari riguardanti la nazione. Ciò fu eseguito nel giorno istesso e il conte di Choiseul accolse tale uffizio non indicando nè sorpresa nè amarezzia, abbenchè egli si trovi oltremodo addolorato. L'assemblea stessa formò in quel giorno la memoria che accompagno, diretta alla Porta, che fu presentata dal dragomanno Fonton, fratello dell'eletto agente, al Reis-Effendi il giorno addietro, esponendo in essa il motivo che necessita l'assemblea a tale destinazione, sino a che la Repubblica inviasse a questa corte un

1. *Dispacci..*, f. 237, n. 287.

ministro accreditato e tale memoria fu firmata da tutti gli individui componenti quell'assemblea.

Si attese per qualche giorno dalla Porta le deliberazioni di essa e finalmente si seppe che il Reis-Effendi rispose al dragomanno suddetto che accoglieva il Sultano la scelta fatta del vecchio giubilato dragomanno Fonton,che la riconoscerebbe fino all'arrivo d'altro personaggio accreditato e che sarebbe religiosa la Porta nell'osservanza delle Sacre Capitolazioni, aggiungendo inoltre che la Porta era ben certa che la nazione francese non sarà mai per portare alcun oltraggio al signor conte Choiseul, poichè Ella lo riguarderebbe in tal caso come fatto ad essa istessa. Anche il conte Choiseul presentò nel giorno istesso alla Porta una sua memoria, che inviò con un suo privato viglietto al dragomanno della Porta pregandolo di presentar la al Reis-Effendi, e siccome lo stesso conte Choiseul me ne diede la copia, così mi onoro di accompagnarla pure in questo dispaccio. Qual sia la situazione dolorosa ed infelice del conte di Choiseul, non è possibile di spiegarlo. Egli non fu visibile ne giorni scorsi che a soli ministri forestieri e particolarmente a quelli di Vienna e di Berlino di Russia e di Napoli, che furono li soli a parte dé passi fatti in ora e che agirono pur essi in di lui favore, nel modo già noto con le memorie da me indicate in passato. Egli abbandonò il palazzo della nazione e si ricovrò con tre soli suoi domestici in una picciola casa sulle quattro strade dipendente dalla missione di Russia, avendo trasportate le carte pubbliche e private ed effetti, dividendoli nelle case di essi ministri per ponere ogni cosa in sicurezza. [1]

1. Traduction : « La nouvelle, arrivée par le dernier courrier de Vienne, de la mise en accusation du comte de Choiseul et de la saisie de ses biens faite sur l'ordre de la Convention Nationale, a décidé les deux députés de la nation française à convoquer en assemblée non seulement tous les négociants français, mais aussi tous ceux qui sont domiciliés ici depuis un an seulement. On a invité aussi tous les drogmans, les élèves des missions et les capitaines des bâtiments français. Le 1er député ayant exposé à cette assemblée l'état des affaires, elle a décidé de déclarer par un décret qu'elle ne reconnaîtrait plus comme ambassadeur le comte de Choiseul. Ils ont ensuite décidé de reconnaître pour chef ou agent de la nation à Constantinople le drogman en retraite Antoine Fonton et pour secrétaire un certain seigneur Gaudin, jeune homme plein de talent, qui, venu ici comme simple étranger, s'est montré un fervent partisan du parti démocratique. Le plus curieux c'est que les plus énergiques partisans de la mesure ont été ceux qui paraissaient les plus attachés au comte de Choiseul et au parti royaliste. A la suite de cette nomination il fut ordonné au nouvel agent d'informer le comte de Choiseul de cette délibération et de lui interdire de traiter les

Ainsi Gaudin avec une grande habileté avait réussi à réaliser pratiquement le plan qu'il avait suggéré à ses amis de Paris ; il s'était débarrassé de son plus terrible adversaire, qui s'était placé sous la protection de la Russie. Il tenait étroitement serrés entre ses mains les intérêts de la colonie, couvert par l'autorité de Fonton. Et l'on parlait et reparlait de la prochaine arrivée de Sémonville, alors que par des voies détournées les représentants des quatre puissances alliées cherchaient à l'empêcher de rejoindre son poste. Que la découverte du rapport de Talon à Louis XVI sur Sémonville quand fut fait le choix pour la succession de Dumouriez, puisse avoir diminué la confiance de Lebrun [1], je ne le conteste pas, mais ce qui pesa le plus sur la détermination du ministre des affaires étrangères de France, ce furent les rapports successifs de Gaudin. Je ne

affaires de la nation avec aucun drogman ou tout autre individu français. Cela fut fait le même jour, et le comte de Choiseul accepta sans montrer ni surprise ni amertume, quoiqu'il en fut profondément touché. L'assemblée rédigea en même temps un mémoire à la Porte, qui fut présenté au Reiss-effendi le jour suivant par le drogman Fonton, frère de l'agent élu. Elle indiquait dans ce mémoire que la république avait accrédité auprés de la Porte un nouveau ministre. Le mémoire portait les signatures de tous les membres de l'assemblée. On attendit quelques jours la délibération de la Porte et finalement on apprit que le Reiss-effendi avait répondu au drogman susdit, que le Sultan acceptait le choix fait du vieux drogman Fonton, qu'il le reconnaissait comme agent en attendant l'arrivée du nouvel ambassadeur et que la Porte observait religieusement les capitulations. Mais le Sultan espérait qu'aucun outrage ne serait fait au comte de Choiseul et il déclarait que toute injure qui lui serait adressée, il la considèrerait comme étant faite à lui-même.

« Le même jour le comte de Choiseul présenta à la Porte un mémoire, qu'il envoya avec une lettre privée au drogman de la Porte le priant de le transmettre au Reiss-effendi. Il m'en fit tenir une copie en me priant de le seconder dans cette épreuve. Il n'est pas possible de décrire la situation douloureuse de ce malheureux comte de Choiseul. Il n'a été visible ces jours passés que pour les ministres étrangers, principalement ceux de Vienne, de Berlin, de Russie et de Naples, qui ont été les seuls à agir en sa faveur, comme je l'ai déjà antérieurement indiqué. Il a abandonné le palais de la nation et s'est retiré avec trois domestiques seulement dans une petite maison située dans les quatre avenues dépendant de la mission russe. Il y a transporté les papiers publics et privés et les effets, les partageant entre les maisons de ces ministres pour mettre chaque chose en sécurité. »

1. Grosjean, *op. cit.*, p. 30 ; Sorel, *op. cit.*. III, p. 391. — Notons que la dernière intrigue ourdie contre Sémonville eut toute l'apparence d'un prétexte. Il mit en mouvement l'ambassadeur et ses amis sans déterminer pour cela Lebrun à réclamer, parce que la preuve de la modération de Sémonville lui était utile sans nuire à la situation actuelle. Cela est si vrai qu'on lui substitua une autre personne non moins suspecte (Gaudin l'affirme), qui s'était trouvée dans des conditions semblables vis-à-vis de la révolution.

crois pas que celui-ci se serait prêté au jeu de Lebrun pour se débarrasser de Sémonville, alors que dans le mémoire qu'il envoya au ministre [1] au début de 1793, il répétait des arguments que Lebrun n'avait certainement pas inspirés, parce que déjà il avait exposé dans le même sens son avis.

D'autre part, Gaudin, depuis qu'il avait capté les sympathies des commerçants et aspirait à représenter officiellement la République, faisait peu de cas de Sémonville, parlait de lui avec beaucoup de réserve, préférant un chargé d'affaires à un ambassadeur, afin d'avoir les mains libres dans ses intrigues. Il avait accompli le miracle de rendre révolutionnaires ses compatriotes, qui étaient devenus fervents républicains et faisaient montre publiquement de leurs sentiments. Foscarini écrivait le 31 décembre [2] :

Dopo l'accettazione ed il riconoscimento dalla Porta del Fonton come capo provisionale degl'affari della nazione francese, gli individui della medesima hanno preso un tuono cosi elevato et ardito che ognun procura di politicamente allondanarli dalle proprie case. Questo sig. Internunzio Cesareo, l'inviato di Prussia e l'incaricato di Russia hanno ordinato alli loro guardaportoni di non permetter l'ingresso ad alcun Francese, che avendo la cocarda non volesse levarla. Un tal ordine, significato ad un certo Lussié del ceto de negozianti francesi, il quale si presentò per affari di commercio al palazzo di Russia, lo fece determinare piuttosto al ritorno gettando in aria il suo cappello colle ripetute voci di « Viva la libertà ». [3]

Et l'enthousiasme s'était accru, comme un feu de paille,

1. Grosjean, *op. cit.*, p. 32.
2. *Dispacci..*, f. 238, n. 7
3. Traduction : « Depuis que le Sultan a accepté et reconnu Fonton comme chef provisoire des affaires de la nation française, les membres de cette nation ontpris un ton si élevé et si ardent que chacun s'écarte peu à peu politiquement d'eux. L'Internonce César, les envoyés de Prusse et de Russie ont ordonné à leurs portiers de refuser l'entrée à tout Français, qui ayant la cocarde ne voudra pas l'enlever. Un tel ordre signifié à un certain Lussié, de la réunion des négociants francais, se présentant pour affaires commerciales au palais de Russie, l'amena à se retirer en jetant en l'air son chapeau aux cris répétés de *Vive la Liberté*. »

jetant l'excitation dans le gouvernement et les étrangers [1]. Subitement les plus fanatiques avaient pris le dessus et imposé leur volonté à la nation en face des plus vieux et des plus modérés. Fonton, dans un entretien particulier avec le bailli vénitien, ne lui cachait pas « son embarras à se conduire avec les individus si exaltés comme l'étaient certains de sa nation » [2]. Il est vrai que l'intérêt personnel faisait taire toute idée de réaction et la majeure partie des résidents faisait bonne mine à la mauvaise épreuve, subissant la domination de quelques jacobins, s'inclinant devant le nouveau gouvernement pour échapper aux amendes et peines qu'annonçait Gaudin contre les tenants de l'ancien régime. Foscarini écrit en janvier 1793 :

Questi negozianti che hanno sottoscritte la carte dirette al signor co. di Choiseul era ambasciatoro di Francia, perchè reprendesse la prima volta l'esercizio del suo ministero che avea lasciato, si trovano in gran pensiero, doppoché seppero la disapprovazione in Marsiglia e le rovinosissime misure che si volevano prendere contro di essi. Furono però mitigate le commissioni per ora e fu solamente ricercato il dettaglio dell'affare e delli motivi sopra tutto che li avevano indotti a tal passo [3].

Pour cette raison on célébrait officiellement, avec une joie plus ou moins sincère, à l'ambassade de France, le nouveau régime par des banquets, des fêtes et des bals aux frais de la nation. Ces réjouissances étaient offertes à tous

1. Foscarini rapporte dans la dépêche citée du 31 décembre que depuis l'assemblée des Français il s'en réunit une autre des Anglais « qui ont absolument demandé à l'ambassadeur la subordination complète de leur chancelier pour eux seuls. » L'ambassadeur s'y opposa, mais après une résistance assez longue il dut déclarer « après un long et vif débat » qu'il aviserait de la question son gouvernement.

2. *Dispacci*.., f. 238, n. 13 (8 février 1793).

3. *Dispacci*.., f. 238, n. 11 (22 janvier 1793). — Traduction : « Les négociants qui avaient signé la supplique au comte Choiseul pour qu'il reprît, la première fois, l'exercice de son ministère, qu'il avait abandonné, se trouvent en grand désagrément, depuis qu'ils ont connu la désapprobation de Marseille et qu'ils connaissent les ruineuses mesures que l'on veut prendre contre eux. On a adouci les ordres et l'on recherche seulement le détail de l'affaire et les motifs qui les ont amenés à cette démarche. »

ceux « qui portaient une cocarde au chapeau et qui voulaient y prendre part. Tous les genres de personnes de leur nation étaient mêlés, y compris les mariniers, sauf les étrangers, cinq anglais ayant porté quelque temps la cocarde mis à part. »[1] Naturellement le corps diplomatique était absent. Il ne pouvait reconnaître ni la personne ni les fonctions de Fonton, ni les décisions de la nation, que le gouvernement turc avait acceptées, permettant que les navires français saluassent de 21 coups de canon la proclamation de la république au moment où à l'ambassade de France se célébraient les réjouissances « avec la plantation d'un grand arbre, emblème de la liberté, devant lequel les Français prêtèrent le serment ». Les ministres alliés protestèrent vivement. Il est vrai que cet enthousiasme avait lieu au milieu d'un grave malentendu et d'une existence ruineuse. Si les autres nations, encore fortes grâce à leur aide diplomatique régulière et reconnue, se défendaient mal contre les impositions draconiennes de la Porte, qui changeait capricieusement les tarifs douaniers sans aucun respect pour les capitulations, combien moins forte et moins capable de résistance était la nation française dans sa situation incertaine et équivoque. Aussi lorsque, le 1er février 1793, le Reiss-effendi présenta aux drogmans des légations le nouveau tarif de la Porte, la remontrance française fut reçue « avec désapprobation et relevée avec un ton élevé. Le Reiss-effendi leur dit que le sultan le voulait ainsi, qu'il n'y avait rien de contraire aux capitulations et que s'ils ne voulaient pas accepter et s'ils n'étaient pas contents, ils étaient libres d'aller faire leur commerce ailleurs. »[2] Cette réponse résolue n'admettant pas de réplique, surtout de la part des Français, qui n'avaient pas la force de de se faire écouter, il n'en est pas moins vrai que, comme le dit le bailli vénitien, « ce dialogue mortifiant pour les Français a conseillé le silence aux autres, leur montrant que, quoique la cause fût générale, elle s'appliquait à chacun. »

1. *Dispacci..*, f. 238, n° 11 (22 janvier 1793).
2. *Dispacci..*, f. 238, n. 12 (8 février 1793).

Et pendant ce temps la nation française, réveillant avec sa sœur, la nation anglaise, le nouvel esprit d'indépendance et de liberté, assistait à la ruine fatale de son commerce, que l'apparition de la barrière républicaine ne parvenait pas à sauver du gouffre vertigineux d'une concurrence impitoyable.

Questi negozianti Inglesi, rapportait en outre le bailli vénitien [1], comprano dalli Francesi quanto delle loro manifatture e produzioni esiste né magazzini, calcolando certa la rottura di pace tra essi e contemplando la sempre maggiore decadenza delle manifatture francesi. Infatti mancano queste evidentemente e con incomodo agli Ottomani e pronti cercano compensarli li negozianti della Germania e della Inghilterra.

Sarrebbe desiderabile che li Veneti negozianti non restassero inerti ovvero non fossero gli ultimi a sostituire alle manifatture francesi, e particolarmente alli loro panni e londrine, quelli di Venezia e dello stato, che sono tanto uniformi e che fecero trepidare all'epoca non lontana del 1782 li Francesi medesimi, che ne temevano la preferenza. Questi voti zelanti per il miglior vantaggio del nazionale commercio, io li seconderò per mia parte colla spedizione al Magist. Ecc.mo de V Savi delli campioni di tutto ciò le cui riccorrenze mancano in ora dalla Francia potesse essere sostituito da Venezia. [2]

Le manque de toute protection légale, l'acharnement de la diplomatie étrangère, surtout depuis que la nouvelle de la déclaration de guerre s'était répandue, la partialité mêlée à l'arrogance du gouvernement turc, qui dans sa neutralité

1. *Dispacci*... f. 238, n. 15 (22 février 1793).

2. Traduction : « Ces négociants anglais achètent aux Français toutes les productions qui existent dans leurs magasins, tablant sur la rupture de la paix entre eux et contemplant la décadence toujours plus grande des manufactures françaises. Celles-ci cesseront bientôt de marcher et comme les Ottomans s'en trouveront gênés, les négociants anglais et allemands se mettent en mesure de pouvoir les remplacer. Il serait à désirer que les marchands vénitiens ne restent pas inactifs et ne soient pas les derniers à se substituer aux manufactures françaises et à proposer à la place des toiles de France celles de Venise dont la fabrication est uniforme et qui firent craindre aux Français, à l'époque peu lointaine de 1782, que les acheteurs ne les préfèrent aux leurs. Je seconderais de toutes mes forces cette tentative pour avantager le commerce national, en envoyant au Magist. des Cinq Sages les échantillons de tout ce que l'on saura manquer en France et qui pourra être remplacé par Venise. »

ne voulait accorder aucune satisfaction aux demandes des alliés, l'incertitude où l'on se trouvait sur la question de réception d'un ministre de la république, avaient une influence désastreuse sur la situation des Français habitant Constantinople. « Les affaires des Français, répète encore Foscari dans sa dépêche du 10 avril [1], périclitent de jour en jour. Il est arrivé dernièrement un de leurs vaisseaux de Marseille et le drogman a voulu qu'il payât suivant la règle du nouveau tarif. Les résistances et remontrances faites pour obtenir le relâchement des marchandises sans paiement rapide n'ont eu aucun succès. Après avoir porté leurs protêts dans diverses chancelleries, lesquels protêts ne sont ni connus ni calculés par les lois turques, ils ont dû se soumettre et débourser les droits. » Quoi d'étonnant après cela que le républicanisme plein d'ostentation de la nation française commençât à décroître ? Celui que ses concitoyens avaient choisi, le forçant à sortir de sa retraite, pour les représenter diplomatiquement, Fonton, après l'humiliante expérience de quelques mois, se retira à nouveau, refusant un honneur aussi pesant, surtout depuis que la triste fin du malheureux roi soulevait plus violemment les colères des adversaires irréductibles et impressionnait défavorablement l'esprit des amis tièdes [2]. Aussi nombreux furent ceux qui prêtèrent l'oreille aux cajoleries du nouveau Régent proclamé par les royalistes, et celui-ci ne tarda pas à intriguer à Constantinople pour lier la Porte à sa cause.

Depuis le départ de Choiseul, le chargé d'affaires Chalgrin était resté à Constantinople et avait été aidé par l'ambassadeur anglais [3]. Après que la Porte eut reçu la requête formelle de recevoir un représentant du Régent [4], Chalgrin reçut du Régent des lettres le confirmant secrètement dans la

1. *Dispacci..*, f. 238, n. 26.
2. « Le 22 février, Foscari rapporte que la nouvelle de la mort du roi Louis avait ému et indigné le gouvernement et le peuple et que parmi les Français il s'en trouvait d'intelligents. D'aucuns ont jeté leur cocarde, la majeure partie est restée très à l'écart. » (*Dispacci..*, f. 238, n. 15).
3. *Dispacci..*, f. 238, n. 8 (8 janvier 1793).
4. *Dispacci..*, f. 238, n. 26 (10 avril 1793).

fonction que Choiseul lui avait confiée au moment de son premier départ.

Esso Chalgrin, écrit avec détails Foscari [1], dietro le istruzioni avute dal medesimo co di Choiseul, eletto parimenti ambasciatore a questa parte dall'accennato Reggente, ne fece formale partecipazione scritta alla sua nazione, verso la quale dichiarando che egli non figurerebbe come tale in facia al governo ottomano nel maneggio degli affari di commercio e della navigazione, attesochè il sistema adottato dalla Porta gli suggerisce di restare in un politico silenzio, invitava péro li buoni Francesi a riconoscerlo e ponersi tutti sotto la sua dipendenza, disposto di metter un velo sopra la condotta di quelli che avessero dé torti, cosa utilissima per tempi avvenire, ed indicando di spedirne nota al nominatò Regente ed all'eletto ambasciatore co. di Choiseul. [2]

Le caractère indécis du chargé d'affaires de la monarchie française se trouve là dessiné dans toutes les nuances, comme l'avait déjà saisi l'esprit aigu de Gaudin touché de pitié et de compassion. Naïvement légitimiste, Chalgrin ne sentait pas vibrer l'âme de la Révolution. Il était de plus complètement éloigné de l'esprit sectaire et haineux de son chef, Choiseul. Son attitude modérée lui attira ainsi la sympathie de ceux qui, loin de la patrie, souffraient des dommages apportés par la Révolution sans retirer les bénéfices procurés par le nouveau régime. Dans le sein de la nation on discuta longuement et sérieusement les propositions de Chalgrin, non sans « grands débats ». Il reçut une réponse négative. Si officiellement il échoua, il parvint cependant à ébranler l'esprit de nombreux indécis.

Una quantità di Francesi commerzianti, écrit Foscari, li fecero

1. *Dispacci..*, f. 238, n. 27 (25 mai 1793).

2. *Traduction* : « Ledit Chalgrin, après les instructions reçues du comte de Choiseul, nommé ambassadeur par le Régent, adressa des propositions écrites formelles à la nation francaise. Il déclarait qu'il ne figurait pas comme ambassadeur vis à vis du gouvernement Turc pour la conduite des affaires maritimes et commerciales, mais par suite du système adopté par la Porte il préférait rester dans une attitude reservée. Il invitait les bons Français à le reconnaître, à se placer tous sous sa dépendance. Il était disposé à oublier les torts que quelques-uns avaient eus pour ne pas gâter l'avenir et il les engageait à se rallier au Régent et à son ambassadeur désigné, le comte de Choiseul. »

privatamente sapere che le loro circostanze di commercio e legami di affari colle case di Marsiglia non gli permettevano di spiegarsi, ma che se egli senza formalità volesse accettare la loro segnatura, erano pronti a secondare li sentimenti del loro animo.

Questa soscrizione fu aperta ad oltrechè si sono sottoscritti tutti li dragomanni francesi, che rinunciarono, e tutti qué negozianti che si erano posti sotto altra estera protezione, segnarono anche molti di qué Francesi che continuano però a portar la coccarda. Il che tutto seguito è vigente la incertezza che, dopo fatti simili passi, produr si possa detto sign. Chalgrin a questo estero corpo diplomatico in figura d'incaricato di affari per parte del Regente. [1]

Malgré les instances du ministre impérial, qui voulait l'amener à recevoir un représentant de cette nature, le Reis-effendi « évita de répondre au dialogue engagé » et on n'en parla plus. Par contre la Porte n'opposait pas une résistance invincible à la réception d'un ministre de la République, alléguant, malgré les protestations de l'ambassadeur anglais, sa décision de rester neutre entre les belligérants. Il y eut un moment d'incertitude. Mais après que le gouvernement de Paris eut sagement accepté le plan de Gaudin, renoncé à la mission de Sémonville, lui préférant la combinaison moins éclatante mais plus efficace d'une action diplomatique privée, l'arrestation en Bosnie du nouvel envoyé, au cours de son voyage, fut passagère [2]. L'ordre immédiat de la délivrance partit de Constantinople, bien que l'on répétât à satiété qu'avant même qu'il n'arrivât à Constantinople il ne serait jamais reconnu. Il importait peu. Le fait est que la Porte ne se refusait pas à traiter avec la

1. Traduction : « Une quantité de négociants français lui ont fait savoir d'une façon privée que les circonstances et les liens d'affaires, qu'ils ont avec les maisons de Marseille, ne leur permettent pas de se prononcer ouvertement. Ils lui disent que s'il veut accepter, sans formalités, leur signature, ils sont prêts à suivre les sentiments de leur âme. Cette pétition fut faite et en outre se sont inscrits tous les drogmans français, qui avaient abandonné leurs fonctions, tous les négociants, qui s'étaient placés sous une protection étrangère, et de nombreux Français, qui continuaient à porter la cocarde. Après toutes ces démarches on croit que Chalgrin apparaîtra au corps diplomatique étranger comme chargé d'affaires du Régent. »

2. *Dispacci..*, f. 238, n° 28 (25 avril 1793).

République, malgré tous les désirs de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, dont les tentatives pour empêcher l'arrivée de l'envoyé républicain avaient complètement échoué.

Et le marquis de Sainte-Croix [1], ainsi que l'avait suggéré Gaudin, arrivait, sous le nom de seigneur de Corse, à Galata dans les premiers jours de juin, prenait logement dans la maison d'un des députés français, se déclarait « simple négociant » pour mieux accomplir la mission que Gaudin avait préparée. Et ce seigneur de Corse, comme il s'intitulait démocratiquement, gardant l'incognito diplomatique (puisque officiellement il se disait négociant français privé, du nom de Marie-Louis Aubry) se mit aussitôt à la tâche en plein accord avec le gouvernement turc pour préparer la voie à une reconnaissance officielle, aidé par le ministre de Suède [2] arrivé subitement à Constantinople et chaud partisan de la nouvelle République. A l'hostilité du corps diplomatique, ou plutôt de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, il fallait opposer une sage modération. Le jacobinisme transplanté en Orient, aux prises avec les difficultés internationales, qui sur les rives du Bosphore augmentaient de plus en plus, devait nécessairement tempérer ses éclats pour revêtir le tempérament habituel condamné par les principes français de liberté. Ledit marquis de Sainte-Croix, bon patriote, fidèle interprète du gouvernement révolutionnaire, une fois à Constantinople, comprit la nécessité de recommander la modération à ses concitoyens, en même temps qu'il pratiquait lui-même la prudence.

Sembra che sia persona tranquilla, écrivait Foscari [3], e che procuri di metter ordine alla licenzia di alcuni fanatici suoi connazionali. Verso quelli che li chiesero la sua protezione rispose con modestia che egli stesso si trovava protetto dalli Deputati, che erano le sole persone riconosciute da quel governo. Ad altri poi, che gli avevano fatto la rimostranza di non poter portar la

1. Au sujet de cette mission, cf. SOREL, *op. cit.*, III, p. 302 sq.
2. *Dispacci*.., f. 238, n[os] 11 et 38 (22 janvier et 25 juin 1793).
3. *Dispacci*.., f. 238, n° 38 (25 juin 1793).

cocarda, perchè non erano ricevuti in alcun luogo, rispose che, quantunque egli non si mescolasse in affare, pure poteva assicurare che costituendo il buon francese non la cocarda ma le oneste azioni, potevano dispensarsene senza timore. [1]

Pour le moment l'action de l'agent républicain tendait à calmer la mauvaise impression soulevée en Orient par les récents événements de France. Sur le terrain diplomatique il tentait de détacher la Porte de la Russie et de l'Autriche, profitant des cordiales relations établies entre les gouvernements turc et anglais. Cette attitude favorable de la Porte vis-à-vis de l'Angleterre, et par contre hostile à l'Autriche et à la Russie, était-elle réelle ou fausse? Les Français, si nous en croyons le bailli vénitien, y virent une possibilité de rapprochement avec le gouvernement turc.

Il est certain que depuis la création hâtive de l'ambassade turque à Londres, qui montrait ouvertement les intentions du cabinet ottoman, le représentant français, qui, uni à celui de Suède, cherchait à attirer la Turquie dans la sphère d'action de la France, accomplit sa mission avec zèle. La possibilité d'une alliance franco-turque, accueillie avec incrédulité quant à ses conséquences, ne fut plus ouvertement rejetée comme n'étant pas digne de considération.

Roberto Cessi.

Traduit de l'italien par M. Joseph Combet.

1. Traduction : « Il semble être tranquille et décidé à rappeler à l'ordre quelques-uns de ses fanatiques concitoyens. A ceux qui lui ont demandé la protection, il a modestement répondu que lui-même était protégé par les députés, qui étaient les seuls agents reconnus par le gouvernement. A ceux qui lui faisaient remarquer qu'ils ne pouvaient porter la cocarde, parce qu'ils n'étaient reçus nulle part, il déclara que, quoique ne se mêlant pas des affaires, il pouvait affirmer que la cocarde ne constituait pas le bon citoyen, mais qu'une conduite honnête permettait sans crainte de s'en passer. »

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-CAROLINE

REINE DES DEUX-SICILES

AU MARQUIS DE GALLO

(1789-1806)

(*Suite*[1])

CCLXXXVIII

Portici, le 7 juin 1804, n° 12.

Je vous écris celle-ci que le Roi, mon époux, envoie par un courrier à Paris. Nous avons reçu le 30 de Mai Bozzi avec votre intéressante expédition du 19 qui nous apporte toutes les extraordinaires et étonnantes nouveautés que vous mandez. Et quoique depuis longtemps tout nous faisait attendre un pareil dénouement des horribles tragédies et horreurs qui depuis quatorze ans se commettent en France, j'avoue que j'ai été étonnée de l'unanimité et rapidité avec laquelle tout s'est consommé.

Le Roi vous envoie les nouvelles lettres de créance avec l'ordre positif de ne les présenter qu'après que quelques autres Puissances, non alliées et neutrales, en auront présenté. Car malgré que nous sommes injustement opprimés du

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 et numéros suivants.

fardeau affreux d'une armée qui sans aucun droit stationne chez nous depuis un an, malgré cette oppression, nous ne commettons aucune vileté, ne ferons les Rodomons en exposant nos peuples aux malheurs d'une guerre et d'un changement de souverain. — Ainsi vous présenterez vos lettres à la suite que d'autres souverains non alliés l'auront présenté. Ce sera avec les paroles, compliments et votre bonne manière que vous y suppléerez, et dussent les représentants de tous les Princes de l'Europe donner des fêtes et démonstrations, nous, nous ne le pouvons point. Le délabrement de nos finances, la ruine que nous cause la station de l'armée française, qui actuellement nous oblige à recourir à de nouvelles impositions pour subvenir à la dépense effective de plus de 2 millions l'année, nous met dans la totale impossibilité de fournir le moindre subside à des démonstrations ou fêtes quelconques, vu la ruine de nos finances, résultat de tant de malheurs et surtout de cette demeure et station de l'armée française.

Le Roi vous envoie deux courriers pour nous envoyer souvent des nouvelles bien détaillées, les moments étant si intéressants surtout pour tout ce qui regarde l'Italie et les projets futurs du maître du monde sur cette belle contrée et actuellement opprimée et esclave, l'Italie.

Vous me manderez aussi tout ce qui regarde la politique et les autres cours dans ce moment critique et délicat pour chacun. Vous me direz aussi ce qui en est du projet de la descente qui occupe si longtemps les badauds reptiles des Français. Enfin vous serez exact et détaillé à me faire tout savoir.

Nous avons le Prince Luzzi, que vous connaissez, à la tête des Affaires Etrangères et Micheroux comme directeur. Vous avez su que le digne général Acton, auquel le Roi, sur ses réitérées demandes de santé et, il faut dire le vrai, pour ôter cette épine et continuelles plaintes à l'actuel potentat des Français, a permis de s'éloigner pour soigner sa santé, est arrivé le 31 à Palerme acclamé par les Siciliens qui cal-

culent le vrai mérite de ces temps actuels d'être éloigné par l'aversion française.

Nos santés sont un peu souffrantes. Le Roi, surtout depuis quelque temps, a perdu sa belle santé et son heureuse humeur. Il est beaucoup retiré à Belvedère et d'une profonde tristesse qui augmente encore la mienne que la réflexion ne rend que plus profonde. — Mes chers enfants se portent bien. — Ma belle-fille avance heureusement dans sa grossesse sans la moindre incommodité. Elle doit accoucher au mois d'Octobre. Il n'y a encore aucun pareil et si désireux espoir pour ma fille en Espagne. Je le souhaite pour son bonheur domestique. Car pour les vues politiques, ce que nous avons vu arriver nous a désabusés.

Vous me parlez de marier mes filles. C'est ce que je désire le plus vivement. Mais le peu de princes libres est tel qu'on ne peut y penser. Je vous aurais combien grande obligation si vous me facilitez quelque mariage ou me donnez sur cela quelques utiles, heureuses idées. — J'attends actuellement à tout moment la nouvelle des couches de ma fille Thérèse qui devait accoucher à la fin de Mai ou commencement de Juin.

Je vois avec peine combien vous êtes obéré des affaires quand votre talent vous y rend si nécessaire. Je vous plains. Car qui est l'homme d'honneur et de cœur qui, réfléchissant sur les hommes et les choses, méditant sur tout ce qu'il a vu arriver, ne désire point la solitude. Je sais que vous pensez, en allant aux bains de Barèges, d'aller voir ma chère Antoinette. Ce serait une consolation pour elle et pour moi. Mais cette année-ci, vous aurez courriers à expédier, nouvelles du couronnement, de la conduite des Puissances, politique, et jusqu'à mes commissions qui vous importuneront encore. Je vous remercie de celles que vous m'avez envoyées. Vous me ferez plaisir d'envoyer fois par fois les comptes pour me régler et n'en point faire de considérables. Je vous chargerai de commissions par un autre courrier, n'ayant aujourd'hui ni le temps ni la tête assez libre pour rien décider de pareil,

étant trop préoccupée. Je me réduis à vous prier les livres nouveaux en tous genres, hors de science que je ne comprends point ; mais tout ce qui s'écrit pour et contre au présent.

De la fameuse conspiration je n'entends plus parler ; le but étant gagné, je crois qu'on ne s'en occupe plus. Ce n'est que le cœur du prince de Condé qui ne l'oublie point.

Je finis en vous recommandant les lettres ci incluses de les faire parvenir en sureté et en propres mains et de m'envoyer par courrier les réponses. — Parlez-moi toujours librement et avec franchise et ne me laissez pas longtemps sans nouvelles. — Envoyez-moi toutes les gazettes, feuilles, livres qui parlent pour et contre tout cela.

Tâchez de nous faire être en harmonie avec le nouveau et bien réel souverain qui éclòt tout grandi déjà. Croyez que nous ne voulons que repos et tranquillité et point de violence ni oppressions, que nous ferons tout et de tout comme les faits récents le montrent pour conserver la paix, mais qu'ainsi entièrement opprimée n'est pas possible à qui règne plus de quarante ans.

Adieu, je fie entièrement à vos lumières, tact et attachement. Comptez aussi sur toute ma reconnaissance.

Votre attachée amie,

CHARLOTTE.

Viennent 3 feuilles et demie en chiffre.
Une lettre à votre épouse.
Une à Gravina.
Une à Madame Vintimille.
Une à Madame Taleyrand.
Une à M. Salperwick.

CCLXXXIX

Portici, le 15 juin 1804, nº 12.

En noir. — Depuis le courrier Bozzi, je n'ai plus reçu de vos nouvelles et cela me fait une bien vive peine. Car dans ces moments ces nouvelles sont bien essentielles. — Ma santé se conserve médiocrement. Demain nous nous

retirons de Portici. Le roi, son fils et son épouse vont à la moisson à Caserte. — Adieu, mandez-moi bien souvent et en détail vos nouvelles et croyez-moi votre bien sincère et reconnaissante.

Mille compliments à votre épouse.

En chiffre au citron et en partie écrite entre les lignes de la partie en noir. — Vous pouvez croire combien vos nouvelles dans ces moments de crise si essentielle pour nous m'intéressent. Aussi ne m'en faites pas manquer.

J'ai reçu les lettres, offices et chiffres du 25 mai. Si la Russie tire l'épée, nous sommes perdus. On augmentera les troupes en Italie et peut-être chez nous, et nous serons complètement les victimes. Il est vrai que c'est ce que depuis quelque temps nous sommes complètement ; mais comme au mal on ne s'accoutume jamais, cela me fait toujours peine.

Je ne vous parle point de tout ce qui arrive, c'est fait pour désabuser de tout. Si j'avais les millions nécessaires pour m'assurer à vivre à moi et à mes enfants dans l'aisance à perpétuité, je ferais bientôt oublier mon nom dessus le globe politique. Car il est impossible que personne ne soit aussi dégoûtée que je le suis.

Les Siciliens ont reçu Acton avec acclamation. On lui a offert quatorze maisons de campagne et voilà leur raisonnement : « Ministre chassé, persécuté des Français, ainsi ministre incorruptible et fidèle à ses Maîtres », et avec cette idée on lui fait toutes les attentions imaginables.

J'attends actuellement d'un moment à l'autre les nouvelles des couches de Thérèse [1] et avec le courrier je recevrai aussi des nouvelles politiques. Adieu, je me recommande à vous. Ne me laissez pas manquer de vos nouvelles si importantes dans le moment et croyez moi pour la vie.

1 Il s'agit là de la naissance de l'archiduchesse Marie-Anne-Francoise-Thérèse-Josèphe-Médarde, née le 8 juin 1804, morte à Baden près Vienne le 28 décembre 1858.

CCLXXXX

Naples, le 12 aout 1804, n° 15 [Chiffre].

De chez moi j'ai bien peu à vous dire.

Le Roi est presque toujours dehors. Il ne fait qu'aller et venir. Il fait tout, grâces, ordres, emplois, tout, tout, et décide pour lui. Chacun en tremble et a peur, commençant par moi, de cet état très humoral et de mauvaise hypocondriaque humeur.

François est bon, honnête. Aussi toutes les plaintes, tous les mécontents s'adressent à lui ; mais il est à l'excès dégoûté. Sa femme est et sera toujours nulle. Elle n'influencera en rien ; mais il faudra se garder des mauvaises compagnies, car elle aurait beaucoup de penchant non de la galanterie, elle ne la comprend point, mais du pur libertinage physique. Elle aime à la fureur l'homme animal.

Mes filles vivent tranquillement et font, je crois, de tristes réflexions sur leur sort futur que je leur désire heureux et qu'il soit au moins pécuniairement arrangé. — Léopold se forme et promet bien. Il est vif, généreux, plein d'honneur.

Je vous envoie une lettre de la Vintimille pour sa mère et une boite, puis une lettre que je vous prie d'envoyer à Versailles par un homme à vous à son adresse. C'est l'unique parent qui est resté au Marquis de Saint-Clair qui sert chez nous et dont je suis très contente. Vous l'avertirez du départ du courrier afin qu'il puisse envoyer une boite qui contient les titres, parchemins de l'ancienne noblesse de ce malheureux qui a perdu tous les siens dans ce malheureux temps. Soyez sûr que vous ne serez pas compromis par une contre-révolution ou papier défendu. Rien de plus simple. Cet homme attaché à mon fils désire avoir ses titres pour faire constater son origine et par délicatesse ne veut écrire que par notre Cour. Vous me ferez plaisir de faire remettre sûrement la lettre comme de m'en envoyer la réponse.

Je sais qu'Alquier a expédié cette nuit [1] son secrétaire

1. Alquier à Talleyrand. Naples, le 12 août 1804.

Bar [1] pour prévenir de toutes ces horreurs et de la mauvaise sensation qu'elles font. Vous verrez l'effet que cela fera ; mais une satisfaction, et éclatante, il nous la faut ; mais si vous pouviez nous faire délivrer des Français, ce serait le plus grand service que vous pourriez rendre à nous et à l'Etat.

Je ne crois point que la Russie fasse remuer l'Autriche [2]. Ils auront des pourparlers, mais de fait ne feront rien, et la France saura bien les désunir, mettre en soupçon l'un de l'autre, enfin faire des scènes et rendre cette union contre elle infructueuse. Je ne crois donc pas à la guerre, mais à la paix, mais que l'Italie sera dépecée. C'est bien alors que vous devrez penser de nos avantages et vous faire cet honneur de nous les avoir procurés. Nous avons perdu les Présides et eu des dommages incalculables. De nous agrandir ou vers la Marche d'Ancône ou les limites naturelles du royaume de Naples, la chaîne des montagnes, ou, si on ne peut cela, un établissement au cher Léopold, pensez-y, occupez vous en, réfléchissez-y. Avec votre zèle et connaissance des choses, personne n'est plus propre que vous d'y réussir et cela augmenterait mon éternelle reconnaissance.

On s'occupe beaucoup du départ du Pape pour la France et on croit que, s'il s'en va, il ne reviendra pas. Il serait pourtant bien intéressant pour nous de savoir qui nous aurons dans le voisinage. Vous avez tant de connaissances en politique, vous avez tant vu que vous pourrez mieux que personne réussir. Si vous nous faites délivrer de ces Français détestables qui nous oppriment, si à la paix vous procurez quelque solide, positif avantage soit à la Couronne, soit à notre deuxième fils Léopold, vous viendrez jouir chez nous de votre gloire moins encore que de notre éternelle reconnaissance.

Mandez-moi quels sont les sentiments intimes de la

1. Berr, secrétaire d'Alquier.
2. Le traité secret entre l'Autriche et la Russie ne fut, on le sait, conclu que le 6 novembre 1804.

France. Je suis convaincue qu'ils plieront sous le joug et qu'on peut calculer avec sûreté que la nouvelle race Buonapartienne commence. César seul a bien jugé les Français et ils l'ont bien justifié. Enfin quelle foule de réflexions sur tout ce que j'ai vu, n'ai-je point faites. J'ai acquis une espèce de froid désespoir que rien n'éteint. Je suis prête et m'attends à tout, et pourvu que mon cœur ne me reproche rien, je laisse dire et faire.

Acton est à Palerme malade de la goutte. Lui, les siens et tout le parti travaillent à son retour. Alquier dit qu'il ne le peut permettre, qu'il en serait au désespoir, mais qu'il ne le pourrait voir tranquillement avant des ordres contraires. Dites moi ce qui en est. Pour moi, amie comme je le suis pour la vie, je verrai avec plaisir Acton pour avoir un homme qui décide, domine le Roi et pour faire finir cette anarchie ministérielle. Mais je ne voudrais pas de tracasseries et j'avoue, trouverai le retour dans ce moment très inconvenant. Vous voyez que je vous parle en toute sincérité.

Le Roi n'a de confiance qu'en soi-même et en Acton par habitude, en aucun des ministres actuels. De l'interne, et toutes les branches, il fait, ordonne, décide, défait et ne demande jamais que lorsqu'il se trouve embarrassé dans les affaires étrangères. Il se laisse de plus conduire, aux maximes près, puisqu'il n'en a aucune ou bien peu de connaissance. Les ministres, chacun va son chemin et tire sa corde ; mais aucun n'a de primauté. Le Roi voit, écrit tout, envoie, consulte en tout Acton, et c'est un pot-pourri bien pire que quand il était ici, ce qui n'est pas peu dire.

Je ne puis vous dire quelle pénible vie est la mienne. Je n'entends que plaintes ; je ne vois que des mécontents. Je désire sincèrement le bien et ne peux le faire. Je désire le bien-être de mes chers enfants et les voir établis et non plus tristes et mécontents.

Je ne fie à personne. Les compliments me paraissent le chant des hiboux. J'ai appris à en apprécier la valeur. Je ne me vois entourée que d'ennemis prêts à enfoncer le poi-

gnard dans le sein s'ils le pouvaient sans rien risquer pour eux. Vous sentez combien tout cela me désabuse du monde.

Je vous envoie un billet pour la baronne Talerand *(sic)*. Il peut passer par les mains de Fouché sans rien craindre. Ma confiance envers eux est terminée. Je suis pourtant encore sensible quand je pense à eux qui m'ont si complètement attrapée. Je leur pardonne et serais contente de leur rendre service.

Pour finir cette ennuyante lecture qui *en jaune* surtout est très pénible, je me réserve sur les choses principales.

Tâchez, mon cher Gallo, de nous délivrer des maudits Français, 180.000 ducats par mois et ne point recevoir la perception de ces provinces, tous les désordres, haines, violences et toujours exposés à voir la guerre chez nous. Tâchez de nous en délivrer. Lisez au grand Empereur, au renégat Talerand ma *lettre noire* [1] ; prenez-le par l'honneur, par la nécessité d'agir en souverain. Employez votre science. Si ensuite rien ne marche dans un mois ou 40 jours, l'argent (3 ou 4 mois donné en sous-main) serait bien employé pour nous défaire de cette horde. Tâchez à la paix de penser à nos intérêts, à ceux ou de la Couronne ou de Léopold. Vous obligerez beaucoup le Roi qui aime beaucoup ce fils qui le mérite, promettant beaucoup.

Parlez-moi de tout avec confiance. Nous vous envoyons deux courriers pour ne point vous en faire manquer. Mandez-moi les projets de l'Empereur des Gaules. Parlez-moi de tout sincèrement. Vos lettres sont brûlées, faites en de même des miennes. Parlez-moi de tout. Ne croyez pas que je suis influente. Je n'ai garde et n'ai pas 52 ans pour rien. Adieu, ménagez votre santé. Je vous recommande nos intérêts et comptez sur ma sincère éternelle reconnaissance. Adieu.

CCLXXXXI

Naples, le 20 août 1804, n° 16.

Je profite du courrier d'Espagne pour vous écrire ce peu

1. Cf. Correspondance, II, pp. 491-497.

de lignes qui laissées à Aix vous seront remises par la poste. Je ne peux que vous annoncer d'avoir reçu vos lettres du 7 août et tout ce que d'intéressant vous m'y mandez. Je crois que le Roi attend les intéressantes nouvelles de Calimano [1] pour vous réexpédier. De nouveau, les évènements se succèdent avec tant de rapidité. Voilà un cinquième et double empereur avec, sauf qui en payera les frais. Je vous en épargne mes réflexions, mais vous pouvez croire qu'aucune ne m'échappe.

J'ai dû ces jours passés me saigner par précaution; mais celle-ci m'a fort affaiblie. Peut-être cause que les grandes chaleurs y contribuent. J'attends avec impatience de vos nouvelles, car d'où vous êtes tout l'intéressant vient et croyez-moi avec une éternelle vraie sincère reconnaissance.

Mille compliments à votre épouse [2].

CCLXXXII

Portici, le 15 septembre 1804, n° 17.

J'ai reçu votre lettre du 29 août par Precanico et du 25 par la poste. Je vous remercie de l'une et de l'autre et de tout ce que vous me dites et des soins que vous mettez à nos affaires. J'ignore celle-ci où elle vous parviendra, si encore à Aix, comme je suppose, ou retourné à Paris.

J'ai été bien malade ces jours-ci. Une violente fièvre m'a prise le jour de Pie di Grotta. J'ai tâché de me vaincre; mais impossible. Une deuxième fièvre nerveuse m'a jetée au lit où j'ai eu trois accès qui tous m'ont attaquée avec force la tête. Des vomitifs et de fortes doses de quinquina ont coupé le mal, mais m'ont laissé une faiblesse extrême.

J'attends avec impatience le courrier que vous nous pro-

1. Nom d'un courrier.
2. A cette lettre en noir, intentionnellement assez insignifiante, était jointe une lettre au citron malheureusement presque entièrement indéchiffrable et dont il ne nous a été possible que de reconstituer ce passage : «..... Je suis convaincue que nous aurons à la suite de tout cela le roi d'Italie, que le titre d'Empereur d'Allemagne sera le gâteau et le bouquet et que comme pour la Pologne les petits seront les victimés et les sacrifiés........ »

mettez d'Aix-la-Chapelle pour voir ce qu'il nous portera. Puisse-t-il être favorable à mes vœux et aux vôtres, car je connais trop et de trop longue date vos sentiments pour ne pas être sûre de ce que vous désirez.

Je suis si extrêmement faible de la maladie que j'ai eue que je peux avec peine tenir ma plume. Adieu, accusez-moi le reçu de cette lettre comme je vous accuse celles des 29 et 25.

Adieu, bien des compliments à votre épouse et croyez-moi jusque au tombeau votre sincère, attachée, reconnaissante amie [1].

Portici, 11 octobre 1804, n° 19.

Commissions

Les livres nouveaux, tant romans que voyages, bonnes pièces de théâtre, nouveaux livres d'instruction pour élever l'âme d'un jeune homme par des faits militaires.

Pour la nouvelle année, je dépenserai à peu près 3.000 ducats, ce qui fait 12.000 livres, pour des jolies petites choses, bijouteries tant pour femmes que pour hommes pour faire plaisir à mes enfants et leur donner des étrennes. Pour cette occasion je ne vis que pour eux.

Adieu, je préfère la multiplicité des choses à la richesse et m'en remets à votre bon goût éprouvé.

CCLXXXIII

Portici, le 11 octobre 1804, n° 19 (chiffre).

Pour continuer à vous parler de nos lamentables affaires je vous prierai de tout mettre en œuvre afin de faire sortir ces brigands de nos Etats. Ils devraient le faire si toutefois

1. La partie chiffrée est entièrement illisible et effacée à l'exception du passage suivant : « ..... de recevoir les nouvelles d'Aix-la-Chapelle et de cet extraordinaire appel qui sera pour faire déclarer les Puissances comme elles se conduiront dans la guerre contre les Russes. Je crois toujours que c'est un pareil décret que Sa Majesté Impériale émanera ou quelque autre chose faite pour étonner. Pour moi je suis convaincue de tout ce que je vois et combine que la Russie ne fera pas la guerre et que tout le ...... »

ils n'ont pas juré notre perte. Dans ce cas ils y parviendront assurément, mais non sans verser des torrents de sang, parce qu'on fera tout, tout, tout pour leur rendre cette conquête difficile. Je désire ardemment et de tout cœur une paix générale. On dit que la Russie a envoyé faire des propositions à Mayence ; mais, comme nous n'avons rien de vous depuis votre dernier courrier du 12 septembre, nous ignorons ce qui se passe. Nous sommes à la merci des gazettes et je dois vous dire avec mon amitié et ma confiance habituelles que tant cette négligence que le fait de ne rien obtenir pour nous, alors qu'on nous sait une espèce de favori de la famille Bonaparte, commencent à être remarqués par le Roi, par les ministres et même par la nation.

Maintenant il n'y a plus l'excuse : « *Acton, Acton* », maintenant le gouvernement fait preuve d'une patience pénible, mais nécessaire, d'une condescendance, d'une complaisance inouïe, et vous n'obtenez rien, non pas même les choses les plus justes et équitables, que Napoléon devrait accorder s'il veut faire le souverain. Tout cela produit une déplorable impression.

Quant à moi, je vois très noir. Je prévois de terribles malheurs ; mais comme le plus grand malheur, qui pourrait m'arriver, serait celui de perdre la vie et que je ne m'en soucie guère, je vis tranquillement, bien décidée à jouer le tout pour le tout.

Le Roi ira en Sicile, mes filles à Procida, mes deux fils et moi à Naples pour y mourir, ou pour délivrer le pays de ces oppresseurs maudits. Tout cela se fera si cette canaille avance et si elle demande qu'on lui remette Gaëte et les châteaux. Si elle s'en va en Calabre et si elle y reste à nous dévorer méthodiquement, nous nous contenterons de gémir ; mais nous ne ferons pas une levée de boucliers qui ferait couler le sang de nos braves sujets que le Roi, leur bon père, qui n'est ni un despote, ni un empereur, tient à épargner. Vous devriez donc tâcher de faire sortir de chez nous cette troupe infernale. Le Roi a écrit personnellement à

l'Archi-Empereur et je vous envoie la copie de sa lettre. Il a en outre fait offrir à ces sangsues par le canal de Micheroux et de Médici de payer notre neutralité mais à condition que jusqu'au dernier homme ces troupes sortent de nos Etats. Je ne vois pas quelle objection on pourrait faire pour rejeter des offres aussi avantageuses, à moins qu'on ne soit bien décidé à nous ruiner.

J'ai été interrompue, et j'ignore où j'en étais. Je sais seulement que ce que j'avais à vous dire était de vous recommander vivement nos affaires. Si les troupes restent dans le royaume, je prévois notre perte inévitable. L'appétit vient en mangeant. On trouvera le pays commode pour la paix des trocs et des échanges ; on trouvera en attendant commode de le voler et pressurer. Enfin on fera sûrement notre malheur et un malheur sans remède. Nous vivons dans l'angoisse et l'inquiétude. Faites de tout pour sauver votre patrie, peut-être votre famille. Car les maux, les horreurs qui viendront d'une attaque et d'une défense en désespérés, sans ordre ni force, sont incalculables.

Je vous donne ma parole d'honneur, ma parole sacrée que nous resterons vrais neutres, ne ferons entrer ni Russes, ni Anglais, et même, s'il le faut, quoique avec peine, que nous payerons, achèterons notre repos, mais qu'on nous délivre de ces troupes. Leur injuste demeure, leur encore plus injuste augmentation, lorsque les Français savent mieux que nous qu'ils ne sont que 10 à 11.000 hommes, jamais plus, dans les Sept-Iles et à Corfou, la coquinerie insigne de nous avoir empêchés depuis deux ans de compléter nos régiments, nous prouvent qu'on veut nous prendre dépourvus de tout et la corde au cou, et c'est ce qui ne peut être et ne sera pas.

Vous n'avez pas d'idée combien tout cela me rend malheureuse. Le Roi est au désespoir, veut tout quitter, aller en Sicile, ce qui serait *afréter* [1] le moment de notre

1. Marie-Caroline francise ici le verbe *affrettare*, hâter, presser.

ruine et tout perdre. Il est faible et furieux, deux excès nuisibles. Il faut être ferme, décidé, mais avec raison et une inébranlable conduite. Pour moi, tout ce que je vois faire et opérer me prouve les projets de coquinerie qu'on trame. Sa Majesté Impériale n'est qu'à en rechercher le noble motif pour manifester son Impériale Souveraine Clémence en mettant une autre famille Royale à l'aumône.

Je ne puis vous dire combien tout ceci m'affecte. Je vous recommande d'être plus assidu à nous donner des nouvelles dans ces intéressants moments. Après-demain, c'est un mois de vos dernières nouvelles. Avouez que c'est un peu long, et pour nous Paris, les vues, actions, projets, conduite de l'Impérial Maître du monde, tout de là nous est bien intéressant. Aussi je vous prie, soyez exact actif à écrire car ceci déplait, et en vérité avec la meilleure volonté, je ne trouve aucune bonne excuse de défendre ce peu régulier silence. Adieu.

CCLXXXIV

Portici, 16 octobre 1804, nº 20.

Je profite du courrier d'Espagne pour vous écrire ce peu de paroles et vous prier de me dire si vous recevez exactement mes lettres par cette voie pour me savoir régler.

Depuis le courrier Calimano expédié d'Aix-la-Chapelle, ce qui est déjà plus d'un mois, pas une ligne de votre part. J'avoue, cela me paraît long, surtout dans des moments aussi essentiels. Je vous écris avec la fièvre qui depuis hier me tourmente avec mal de gorge. Cela est d'autant plus pénible que ma petite belle-fille, étant au moment d'accoucher, a besoin de mon assistance que je lui prête avec plaisir, étant relativement bonne enfant.

Nous avons du mauvais temps et des pluies continuelles qui contribuent à me rendre malade.

Le Vésuve s'est calmé.

Je me flatte dans cette semaine recevoir de vos nouvelles

en étant privée depuis un mois et croyez moi pour la vie votre reconnaissante amie.

[Vient une feuille en chiffre, presque entièrement illisible à l'exception des passages suivants :]

..... Nous sommes dans le plus grand orgasme pour l'entrée de ces maudits 8.000 hommes et des autres qui suivent en Romagne. Jamais Naples n'a été dans un danger aussi imminent comme actuellement où cela dépend d'un moment d'humeur ou véhément désir de rapine du général Saint-Cyr, pour nous envahir en quatre jours de marches, les forces, et forces aguerries, étant plus du double des nôtres. Vous sentez dans quel danger cela nous met et c'est dans ces moments que votre silence est bien pénible.

On dit ici que. . . . . toujours en suspens pour les couches de ma belle-fille qui m'intéresse pour sa bonté et la confiance qu'elle me témoigne. . . . . . Ma tête, vu la fièvre qui me tourmente, me fait mal. Tout cela ensemble fait que je finis en vous recommandant de me donner plus souvent de vos nouvelles, d'avoir soin d'obtenir qu'on nous paye . . . . et l'évacuation des troupes. Adieu.

CCLXXXXV

Portici, le 24 octobre 1804, nº 21.

Mon cher Gallo, je ne puis, par le courrier, qui laissera cette lettre à Aix, que vous dire que ma chère belle-fille, après avoir souffert 24 heures, a heureusement accouché d'une fille. Mère et enfant se portent grâce à Dieu très bien [1].

J'ai reçu votre expédition du 10 octobre. Ce n'est pas ici où je vous en parlerai ayant trop peu du temps à moi. Donnez-moi souvent de vos nouvelles du poste de confiance que vous occupez et où toutes les remarques sont si intéressantes. Adieu, je me réserve pour une autre fois écrire plus

1. La princesse Louise Caroline des Deux-Siciles était née le jour même. Elle épousa le 11 juin 1819 François de Paul, Infant d'Espagne.

au long et suis fâchée que vous n'ayez pas lu mes lettres, signe qu'on les a visitées.

Adieu, mes compliments à votre épouse et croyez-moi pour la vie votre reconnaissante amie.

CCLXXXVI

Portici, le 15 novembre 1804, nº 23.

Je vous écris ces deux lignes qui ne serviront qu'à vous dire que j'ai reçu le 11 au soir vos lettres du 31 octobre, et le matin du 12 à midi l'ambassadeur Alquier est venu communiquer les siennes [1]. Je vous laisse à juger de l'effet et réflexions au présent et bien plus à l'avenir qu'elles produisent. Je calcule la chose comme elle est et crains de ne pas me tromper.

Entre temps, vous aurez déjà le Saint Père à Paris, ce qui vous rendra plus clairvoyant sur tout cela. L'archichancelier fameux Dalberg [2] augmente la compagnie.

Adieu, mon cher Gallo, je finis comptant dans un couple de jours vous écrire plus au long. . . . . Mais pour moi je serai quelconque, soit, les malheurs ou fatalité du sort qui m'attend. Votre attachée reconnaissante amie.

Ne me faites pas manquer vos nouvelles. Mille compliment à votre épouse.

CCLXXXVII

Portici, le 18 novembre 1804, nº 24.

Je ne pourrai jamais assez vous exprimer la peine que

1. Cf. Dépêche de Talleyrand à Alquier, Paris 28 octobre 1814, annonçant que la guerre était déclarée entre l'Espagne et l'Angleterre (affaire de l'Amiral Cochrane au Ferrol) et le chargeant de réclamer la mise sous séquestre des marchandises en magasins et bâtiments anglais se trouvant à Naples et de proposer à la cour de Naples un plan combiné d'opérations militaires. Cf. Auriol, Tome I, Chap. III, 76-78.

2. Dalberg (Charles, baron de), prince primat de l'église catholique d'Allemagne, né à Herlisheim près de Worms en 1745, mort en 1817, d'abord gouverneur civil d'Erfurt, puis évêque de Constance et en 1802 de Ratisbonne, en 1804 archichancelier de l'Empire, président de la confédération du Rhin et grand-duc de Francfort, resté fidèle à l'Empereur dans ses revers, il fut dépouillé par les alliés de la plus grande partie de ses Etats et ne conserva que l'évêché de Ratisbonne.

m'a causée votre lettre du 31 octobre, reçue le soir à 11 heures ; et la matinée suivante Alquier vint au bureau des Affaires Etrangères faire la même insinuation [1] qui signifie en termes clairs et nets : « Je veux vous perdre, ruiner et engloutir, mais méthodiquement. Cela entre dans mon plan. J'ai depuis deux ans suivi ce plan en entrant contre tout droit des gens dans un pays neutre, y mettant troupes, y vivant à leurs frais (et alors il n'y avait même point encore la vague raison de troupes russes à Corfou qui ne sont venues qu'après), en défendant au souverain du propre pays de recruter, compléter ses régiments pour le simple service d'ordre, en animant et facilitant la désertion et par tous ces moyens réduisant l'armée à moitié, à rien. » C'est ce moment que l'on choisit, court aux doubles coronations d'Empereur des Français et Roi d'Italie, que, sur un prétexte à nous totalement étranger de frégates espagnoles et anglaises qui se battent dans leurs mers [2], et on veut forcer le Roi de Naples de se déclarer pour ou contre les Anglais et ainsi s'attirer des maux incalculables étant une île et presqu'île, un blocus strict, le bombardement de Naples, le manque de vivres, la famine, qui viendrait dans cette immense capitale, tant de pêcheurs tous paralysés, un manque total de commerce et empêchement de payer les onéreuses sommes que nous sommes depuis 2 ans obligés à payer aux troupes et généraux français, en dernier lieu la perte de la Sicile, voici le résultat de cette démarche qui ne fait aucun bien, aucune augmentation de force, ni grandeur aux Français, mais nous perd et nous ruine toutes fois que notre sort n'est pas décidé et notre royaume destiné à agrandir la royauté italienne : alors aucune démarche sera utile, et nous serons perdus sans ressource. Voilà notre triste position.

1. Le Ministre des Relations Intérieures à Alquier, Paris 28 Octobre 1804, et Alquier au Ministre des Relations Extérieures, Naples 28 Novembre 1804 (Cf. Auriol, Tom. II, Chap. III, 76, 78, 83, 84.)

2. Allusion à la démonstration du 5 octobre, contre le Ferrol, de l'amiral Cochrane chargé de se saisir des galions espagnols venant du Mexique.

Mais faites sentir à l'Empereur des Français que nous forcer à cette alternative, c'est nous perdre indubitablement, sans que lui n'y gagne rien, ni en force, ni en puissance et que les suites du désespoir, où il mettrait une nation entière en lui ôtant la possibilité de vivre, sont incalculables. Si ensuite la haine contre ma personne, les ressouvenirs que je dois éveiller et par ma famille et par la famille Bourbon à laquelle j'appartiens, si mon caractère un peu plus, quoique inutilement, énergique du reste des Souverains de l'Europe, est chose qui choque et mine l'Empereur des Français, qu'il s'explique, qu'il l'avoue. Je suis épouse, tendre mère, affectionnée souveraine de mes peuples. Qu'il ôte l'armée qui nous opprime et dévore, qu'il assure repos et tranquillité à mes sujets, le patrimoine à mes enfants, et je m'offre en ôtage où l'Empereur voudra m'enfermer, hors du gouffre de Paris où je désirerais ne pas me donner en triste spectacle. Qu'il m'enferme, garde, emprisonne. Des livres pour moi, écrire, dessiner, travailler, être servie d'une couple de femmes, je serai contente, tranquille d'avoir ainsi sauvé mon pays et ma famille de malheurs incalculables.

Cette nouvelle demande de l'Empereur ne peut être qu'une mesure de sûreté contre les Russes et les Anglais. Car nous, comme nous avons trop peu de ressources à leur offrir pour qu'il prise notre alliance, à moins que ce ne soit une parole de convenance et que sa volonté fût de nous envahir (ce qui ne serait pas trop loyal), ainsi le regardant comme mesure de sûreté, la plus grande est de m'avoir en ôtage. Qu'il fasse sortir les troupes, qu'il donne sa parole de ne point molester nos royaumes et je m'offre en ôtage où l'Empereur me destinera, me faisant conduire à Marseille ou Toulon où je me présenterai comme telle et serai conduite où il me destinera. Ne croyez pas cela une exaltation de tête, ni envie de me donner un relief plus grand que je n'en ai. Mais mon époux, mon fils, ma famille me sont attachés, je le suis à eux. Le même sentiment qui me fait offrir le rendrait très cauteleux à ménager ma vie. Ma situation est désespérante.

Ma santé souffre et cela est bien naturel. Ma chère famille se porte bien ; ma belle-fille, qui nous a inquiétés pendant un temps ayant eu la fièvre plusieurs jours, est entièrement rétablie.

Vous aurez déjà le Pape. Je vous recommande de le veiller si, outre les autres gentillesses, on ne lui fait point céder ses soi-disant droits sur nos deux royaumes ; que s'il n'y avait point les bayonnettes, je ne m'en soucierai point ; mais comme cela, ce serait bien dangereux.

Enfin je vous recommande et bien vivement nos intérêts. Puisse le Ciel bénir vos bonnes intentions, puissiez-vous bientôt nous envoyer quelque bonne nouvelle. J'ai grand besoin de consolation.

Adieu. Croyez moi jusqu'au tombeau votre sincère, vraie et reconnaissante amie

CHARLOTTE.

2 feuilles en chiffre

4 lettres : 2 à Vintimille, 1 à Salperwick, 1 à Taleyrand.

Si jamais la bonne duchesse San Teodoro était arrivée à Paris, faites-lui bien, bien mes compliments. Dites-lui que je la regrette auprès de ma fille, laquelle a un bien léger espoir de grossesse qui m'enchanterait, s'il se réalisait, ne fût-ce que pour confondre les mensonges dits.

CCLXXXVIII

Portici, le 24 Novembre 1804, n° 24.

Ce courrier vous vient expédié par l'ordre du Roi en réponse à votre dernier courrier en date du 8 novembre. Le Roi a transmis ses ordres à son Ministre qui vous les enverra. Je ne puis, mon cher Gallo, y rien ajouter que de vous conjurer de détourner ce fléau, cet orage de dessus nos têtes. Le calme un peu plus apparent est bien loin de me tranquilliser. Je le qualifie par sa vraie valeur, qui est qu'étant

en pourparler et traité avec la Russie [1], on ne veut pas rompre violemment avec nous et parce que je suis convaincue qu'on donnera de nouveaux renforts pour faire le coup avec plus de certitude. Je crois que notre perte est décidée, qu'elle entre dans le vaste projet du Maître-Roi et Souverain de l'Italie et dans ses vues ultérieures sur le Levant, et cela fera notre perte, j'en ai un triste pressentiment. Tout doit être employé et fait pour empêcher, dilutionner ce malheur. Mais quand tout aura été inutile, il faut périr avec honneur et au moins lui rendre difficile et sanglante cette nouvelle injustice et atrocité.

Pour le présent nous n'avons rien à faire. Nous ne pouvons, nous ne devons qu'être neutres. C'est en cela que se bornent nos vœux. Mais pour réellement l'être, il faut que la troupe, qui si injustement demeure et dévore chez nous, sorte de nos Etats et nous laisse réellement libres. Ce prétexte des Russes à Corfou n'est pas à nommer. Leur petit nombre, et tout ce que l'Empereur sait le doit bien rassurer qu'ils ne veulent, songent, ne peuvent vu leur peu de nombre penser à descendre en Italie, tandis que de leur côté cette obstinée permanence de troupes, cette augmentation même leurs positions bien avant dans les terres sur les chemins et hauteurs qui mènent à la capitale, leur nombreuse artillerie, cavalerie, enfin tout, tout prouve aux yeux les moins clairvoyants que cela nous est destiné et nous tient dans les plus vives alarmes. Tâchez, je vous en conjure, de conjurer cet orage qui aura des suites funestes, car si malgré notre soumission et patience, malgré que nous ayons souffert l'impossible depuis les 19 mois de permanence de ces troupes que ce qu'elles nous coûtent est incalculable, si après tant de sacrifices on marchera sur nous, foulant aux pieds tout droit, justice, honnêteté, nous agirons en désespérés. Perdue pour perdue, je veux l'être avec honneur et en le faisant acheter

1. Il ne sera pas inutile de remarquer à ce propos que le traité secret entre l'Autriche et la Russie avait été signé le 6 novembre.

cher et avec peine à nos oppresseurs. Croyez-moi, les malheurs et horreurs qui doivent résulter, les moyens, que nous serons forcés d'employer, sont incalculables. Ainsi évitez à vos maîtres, à votre patrie tant de malheurs. Je vous redis de nouveau pour tous les motifs si souvent dits qu'il est inutile de les répéter, que vous-même sentez que nous ne pouvons fermer nos ports, rendre les Anglais nos ennemis, vu notre position d'île et presqu'île, commerce, nécessité d'approvisionnement, enfin toutes les raisons si souvent répétées. On permet aux autres puissances de rester neutres, et c'est seulement contre nous que l'on veut user cette violence. Cela est impossible, infaisable et si aucune raison de justice et de droit sera écoutée, faites en dernière analyse bien comprendre que, l'évacuation des troupes en entier du royaume pour condition préalable et cela une fois exécuté, nous payerons notre Neutralité, chose contre toute justice, raison et droit, ainsi le droit du plus fort, et qu'à l'exemple du Portugal et selon nos forces, nous ferons l'extrême effort de payer jusqu'à la paix 10.000 ducats par mois pour notre neutralité, préalablement le dernier soldat français dehors.

Je vous conjure, faites tous vos efforts pour réussir. Les malheurs sinon seront affreux. Nous serons victimes, sacrifiés, mais point calmement, et votre patrie souffrira beaucoup. J'attends que vous employez toutes vos ressources pour cela et vous vous ferez cet honneur et ce mérite.

Nous ne pouvons vu notre position locale agir autrement et les affreux exemples du reste de l'Italie nous en imposent l'irrévocable devoir. Je me tais sur *la gentillesse commise à Hambourg*. Quand on déclare solennellement qu'on ne respectera plus le droit des gens, il n'y a plus rien à dire. D'ailleurs l'affreuse catastrophe d'Ettenheim l'a prouvé.

J'ignore entièrement ce qui se fait, tripote, vend, achète en politique et qui sont les victimes que l'on négocie. *L'affaire des malheureux princes français*[1], je n'en ai jamais su

1. C'est probablement à cette affaire qu'Alquier faisait allusion lorsqu'il écri-

une parole que par vous, et je la crois bien mal combinée et hors de saison. Cela ne fera que d'autres victimes.

J'ignore les affaires de la Russie, de la Prusse, de l'Autriche, de l'Espagne, et je ne désire que la paix générale et solide. Que Napoléon reste Archi-Empereur, mais se limite à son actuelle, et non petite, force et grandeur, mais laisse encore végéter les autres. Jamais personne ne pourra bouger ; sa grandeur, son poids écrasant, qui y songerait ? Mais qu'il se tranquillise et jouisse de ses travaux, fortune et force et donne une paix et tranquillité si nécessaire à l'Europe désolée. Mais ceci est en général. Venons au cas particulier qui est le nôtre et qui me touche.

Je suis bien éloignée de faire des rodomontades ou Don Quichottades et de croire que nous pouvons nous mesurer avec un colosse tel que la France et son bonheur, forces, moyens et fortune ininterrompue comme celle qui l'accompagne sans relâche. Mais l'affreux exemple du Roi de Sardaigne, du Grand-duc de Toscane, du duc de Modène, tous princes convaincus de leur impossibilité de lutter, ouvrant leurs portes, se donnant, et actuellement chassés, mendiants ou indemnisés par une bicoque de leurs beaux États, ce triste spectacle, que nous avons tant vu et voyons, nous oblige à agir en désespérés. Et sachez que bien au contraire à ce qui arrive ordinairement, que les héritiers du trône pensent différemmment de leurs parents, chez nous notre fils pense comme nous, est convaincu de cette affreuse vérité et bien décidé comme nous de ne point se laisser chasser sans s'y opposer.

Vous me parlez, mon cher Gallo, avec beaucoup de raison, zèle et finesse de la nécessité de changer d'opinion, de

vait le 25 novembre 1804 à Talleyrand : « Le projet ridicule qui a réuni les prin- « ces de la maison de Bourbon à *Calmar* a été pour la cour de Naples une nou- « velle très importante et la source de la joie la plus vive. La Reine informée « de cet évènement par le baron d'Armfeldt a manifesté des espérances qui me « sont revenues de toutes parts et dont l'absurdité n'est comparable qu'à l'ex- « trême indécence des propositions. » (Cité par Auriol, Tome II, Chap. III, 91.)

se plier aux circonstances, de former d'autres liens pour le bien des peuples, pour nous-mêmes, etc, etc.

Croyez-vous que toutes ces idées dans des âmes faites comme les nôtres ne viendront point. La réflexion, les circonstances, le seul vrai désir du bien et bonheur de nos peuples effaceront tous nos affreux ressouvenirs et ne nous feront calculer que leur bien et bonheur. Mais croyez-vous qu'avec des âmes comme les nôtres, c'est avec des bayonnettes qu'on force l'opinion, qu'on inspire des sentiments. On peut faire peur, on peut violenter, forcer, mais jamais on ne se fait aimer. L'injuste entrée dans le Royaume quand à peine les plaies profondes de leur première entrée et séjour étaient pansées, dans un moment de pleine paix avec la Russie, où il n'y avait pas un homme à Corfou, cette injuste entrée à nos frais et dépens pour chasser, dit-on, les Anglais de Malte, on prend des positions en Pouille, absurdité qui à un enfant de six ans qui commence d'apprendre la géographie doit frapper, on vit à nos frais et dépens, sauf un payement que l'on promet, mais qui, je doute, nous soit assigné, sur la Banque de Londres quand on la pillera, on commet cette injustice. Voilà des Russes qui s'avisent de venir à Corfou, et Dieu sait pourquoi, et cela fait augmenter les troupes, au roi de Naples, par conséquent frais, dépenses et charges. On traite, et j'ignore quoi, avec la Russie ; et pour ne nous laisser aucun doute sur leurs intentions, l'armée quitte la Marine où enfin les soi-disant Russes devaient débarquer, prend des positions très avancées dans la terre, toutes les hauteurs, chefs-lieux qui conduisent à la Capitale et vers les Calabres, s'augmente, se fortifie en Abruzzes, dans les montagnes. Tout ceci est évident ne pouvoir être pour les Russes et nous donne de bien justes inquiétudes.

La réponse obligeante des représentants de l'Empereur des Français est un sourire moqueur, en assurant qu'il n'aurait qu'à vouloir, et le pays, comme tant d'autres, serait à lui ; mais ceci n'est pas une réponse. — Depuis que Napoléon est devenu Empereur, il a quelque apparence de droit

public, d'honnêteté à garder, et il convient mieux à ses vues nous cerner, ruiner, miner, puis trouver un prétexte politique vrai ou inventé, pour achever le royaume de l'Italie dans toute son étendue. Mais laissons ces inutiles raisonnements. Nous voyons depuis peu d'années ce que fait le fort sur le faible, l'activité sur la nonchalance. Parlons de notre cas.

Si l'Empereur des Français a décidé dans sa sagesse notre perte, rien ne nous sauvera. Mais il ne l'aura pas sans faire un mal infini à notre malheureux pays. S'il veut notre amitié, bonne intelligence commerciale et le bien respectif des deux nations, ce n'est point par des bayonnettes, ni en ruinant le pays et le mettant au désespoir qu'on l'obtient. Voilà la vérité. Qu'il prenne d'autres procédés, qu'il sorte de ces royaumes, qu'il paye ce qu'il nous doit, qu'il use de manières honnêtes qui puissent inspirer confiance, et cela arrivera peut-être. Mais aussi cela produira les plus grands malheurs et notre propre destruction.

Voyez donc, mon cher Gallo, de préserver votre patrie de nouveaux malheurs plus terribles de ceux de 1798. Premièrement obtenez-nous la neutralité parfaite, ensuite, quand il n'y a pas d'autre moyen, la neutralité achetée, mais toujours préalablement les troupes dehors de nos Etats sans lesquelles aucune neutralité peut avoir lieu. Qu'on donne l'ordre ferme et net aux troupes, si injustement et pour notre malheur, ils y restent, de ne point augmenter de nombre, ni en aucun compte et prétexte sortir de la ligne à eux assignée, je vous le recommande avec toute la chaleur possible.

Ma santé souffre ; ma belle-fille a de la peine à se remettre ; mes enfants, grâce à Dieu, se portent bien.

Le Vésuve a recommencé de nouveau à jeter du feu et fait un spectacle bien intéressant.

La contagion de Livourne nous tient aussi bien en peine et nous force à des dépenses extraordinaires. J'espère que Buonaparte tiendra sa parole impériale en nous payant

les grandes, violentes dépenses que nous coûte la cruelle demeure de ses troupes.

Enfin tous nos intérêts les plus majeurs sont dans vos mains. Je compte sur vos soins, comptez sur mon éternelle reconnaissance.

Votre amie,
CHARLOTTE.

(A suivre)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA PREMIÈRE COMMÉMORATION DU 10 AOUT A NEVERS
(10 août 1793)

Le 10 août 1793, l'anniversaire des évènements du 10 août 1792 fut célébré à Nevers avec un éclat particulier. La fête commémorative qui fut organisée à cette occasion donna lieu à des manifestations solennelles dont tous les détails nous ont été conservés par le procès-verbal lui-même. Nous ne saurions donc mieux faire que de transcrire ce texte officiel, tel que nous l'avons trouvé dans les registres de la municipalité de Nevers.

H. CAZIOT.

Ce matin au lever de l'aurore, trois salves d'artillerie ont été faites pour avertir les citoyens de se rendre au lieu indiqué.

Tous les corps étant réunis dans les salles du district, le cortège s'est mis en marche pour se rendre à la section de Nièvre, le premier groupe était la société populaire portant sa bannière, le deuxième groupe était une masse de républicaines toutes vêtues de blanc avec une ceinture tricolore, le troisième groupe était composé de jeunes enfants de tout sexe tant de la ville que des hôpitaux dits les enfants naturels de la patrie, *dont l'un deux portait une bannière aux trois couleurs, sur laquelle étaient ces mots d'un côté :* ***République Française*** *et de l'autre,* ***Espérance de la Patrie.***

Le quatrième groupe était la compagnie des vétérans en costume. Le cinquième groupe était composé d'une musique nombreuse et guerrière ; ensuite paraissait une arche triomphante découverte sur laquelle étaient les tables de la loi, le tout porté par deux citoyens de la Ville les plus âgés ayant chacun à leur côté deux jeunes enfants de l'un et l'autre sexe. L'arche triomphale avait quatre

écharpes aux trois couleurs tenues par le président du département, celui du district, le Maire et le président de la société populaire.

Ensuite, tous les membres des corps constitués formaient un cercle autour de l'arche constitutionnelle tenant chacun d'une main un paquet d'épis de blé, un lien léger, mais indissoluble de feuilles de chêne.

La garde nationale formait un double rang, le cortège était fermé par le corps de cavalerie et au derrière suivait un tombereau traînant des chaînes brisées et un tapis parsemé de fleurs de lys auquel étaient attachées des dépouilles des attributs de la royauté et les hochets de l'orgueilleuse noblesse avec une inscription portant ces mots : « Voilà ce qui a toujours fait les malheurs de la Société humaine. »

Dans l'ordre de cette marche la musique entonnait chaque couplet de l'hymne des Marseillais ; et le refrain était répété par les citoyens arrivés aux pieds de l'arbre de la liberté de la première section ; la musique seulement entonna chaque couplet de l'hymne « on t'a planté dans cette enceinte ». Les citoyens répétaient et ensuite il se faisait une salve d'artillerie. A la deuxième section le cortège a conservé le même ordre en entonnant l'hymne sacré : « Allons enfants de la Patrie », jusqu'à l'arbre de la liberté planté dans la section de la Barre où l'on chanta l'hymne « On t'a planté ».

Le cortège conservant le même ordre à la même section passe dans la rue des Fangeats, traversa celle de la Revenderie, la place St-Sébastien et alla à la Section du Croux où l'on chanta « On t'a planté ».

Le cortège reprenant sa marche a passé le long du quai, dans la rue du Rivage, remonta la place St Arigle, passa dans la rue de la Parcheminerie, la rue des Rétifs, arriva sur la place de la Fédération à l'autel de la patrie, où quatre colonnes à la Romaine formaient un portique, sur les deux bouts de la corniche étaient placés deux trophées de guerre et au milieu un œil rayonnant surveillant l'univers.

Au milieu des quatre colonnes était un rocher au côté duquel siégeaient les génies de l'égalité et de la liberté, l'un tenant un niveau et l'autre une pique surmontée du bonnet et tous les deux présentant de l'autre part au peuple ses droits et ses devoirs. A leurs pieds étaient deux cornes d'abondance l'une prodiguant des feuilles de chêne et l'autre des épis de blé. A leur côté étaient des cassolettes

où brûlaient des parfums. Au dessus de leurs têtes planait la renommée décorée de l'écharpe tricolore, tenant d'une main sa trompe de l'autre une couronne civique et un rouleau déployé avec une inscription annonçant le sujet de son message. Entre les deux colonnes à droite était placé un hercule représentant la force tenant d'une main sa massue. Entre les deux colonnes à gauche était placé un soldat vêtu à la romaine représentant le dieu des armées. Au bas de chaque colonne étaient des inscriptions, les unes dédiées aux seules divinités de la France et les autres faisant allusion à l'abolition de la Royauté et au ressouvenir du tyran.

C'est sur ce rocher où les quatre présidents ont placé les tables de la loi. De ce rocher jaillissait l'eau pure et salutaire dont buvait tour à tour le membre le plus ancien d'âge de chaque corps et de chaque députation. A chaque fois qu'un commissaire buvait les tambours annonçaient au peuple la consommation de l'acte de fraternité; une et unique coupe a servi pour tous; le président après avoir par une espèce de libation arrosé le sol de la liberté a bu le premier et fit passer la coupe au commissaire du premier n° en lui donnant le baiser de fraternité. Celui-ci après avoir bu l'a fait ensuite passer à un autre et successivement jusqu'au dernier n°.

Cet acte consommé le Président a prononcé le serment sacré de l'unité et de l'indivisibilité de la République. Ce serment prononcé tous les citoyens par un mouvement naturel ont répété : je le jure.

Le citoyen président ayant remis, aux commissaires, au plus vieux et au plus jeune, les tables de la loi, ceux ci les ont portés en triomphe sur l'autel de la patrie et les embrassements mutuels répétés ont terminé cette séance touchante.

Un repas frugal a été fait après la cérémonie, tous les citoyens assis fraternellement sur l'herbe, sous des tentes : cette mémorable journée a été terminée par des danses et une illumination générale.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME MISE EN VERS PAR UN NIMOIS

Quand on parle de la Révolution et des faits de la Révolution à Nîmes et dans le Gard, la première chose qui vient à l'esprit c'est de consulter Rouvière et d'aller voir, dans son œuvre imprimée, si ce que l'on va dire soi-même ne s'y trouve pas déjà. Mal-

heureusement, l'œuvre de Rouvière est restée *ein Torso*, comme s'expriment les Allemands, par suite de sa fin prématurée. Sur cette fin, le public des historiens n'a guère appris grand chose, car M. A. Aulard — qui fut cependant professeur à Montpellier — ne lui a dédié dans sa *Revue* (n° de mars 1902, p. 275) que quelques lignes misérables, où n'est même pas donnée la date de sa mort [1] ! D'autre part, *le Petit Méridional* montpelliérain — dont Rouvière était, à Nîmes, le correspondant — ne lui a consacré (dans une édition du Gard, n° du jeudi 13 février 1902) que de hâtives et incomplètes notations. Il serait urgent de composer une monographie sur cet admirable et consciencieux travailleur. D'autre part, le seul fils qu'ait laissé Rouvière, M. Franck Rouvière, vivant, en compagnie de sa mère, à Montpellier, et adonné à une carrière libérale, élèvera-t-il jamais en l'honneur de son père le seul monument digne de lui, qui serait — besogne facile, grâce à l'immense matériel laissé part le défunt [2] — l'achèvement de son *Histoire de la Révolution Française dans le département du Gard*, dont les 4 vol. in-12, parus à Nîmes chez Catelan de 1887 à 1889, s'arrêtent à la fin de la Convention. Rouvière avait réuni la plus précieuse et rare collection de littérature révolutionnaire dans le Gard, collection aujourd'hui à Montpellier, chez les siens. Cependant, il n'a nulle part, dans son œuvre imprimée, signalé la plaquette que nous avons trouvée chez un bouquiniste nimois et qui porte le titre suivant [3] :

1. On trouvera une liste des publications de Rouvière en tête du t. I (Nîmes, 1906) du *Cahier de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes*, de M. Bondurand, archiviste du Gard. Le dernier travail de Rouvière a paru dans *la Révolution Française* de mai 1902, p. 399-405 : *La flotille du Gard (an XI)*. L'auteur en avait, cependant, corrigé les épreuves.

2. Il travaillait constamment, avec 2 ou 3 secrétaires, aux Archives du Gard, qui, depuis sa mort, ne se sont guère enrichies, pour la période révolutionnaire, que des papiers qui y sont venus de la direction des Domaines.

3. Le libraire J. Gaude, dont le fils, établi Grand'Rue à Nismes, continua dignement les traditions paternelles — on ne publie plus rien qui vaille aujourd'hui, à Nîmes ! — est l'éditeur d'un joli volume de 275 pp. in-12, qui semble bien avoir échappé jusqu'à présent aux rousseauistes et que nous leur signalerons d'après l'exemplaire de la Bibliothèque du Grand Séminaire de Nîmes, actuellement inutilisée et abandonnée dans le local de cet établissement, sous la garde de M. l'archiviste Bondurand, qui a transporté le volume dans son cabinet : DU | CONTRAT | SOCIAL, | OU | PRINCIPES DU DROIT POLITIQUE. *Par* J.-J. ROUSSEAU, *Citoyen de Genève.* | [*filet typographique*]. | A NISMES, *chez* J. GAUDE *& Compagnie, Imprimeurs-* | *Libraires.* | M.DCC.XCII. Il était à propos de signaler que, dans la ville même où fut publiée la *Déclaration des Droits de l'Homme* mise en vers, avait paru préalablement une édition du *Contrat Social*, d'autant moins connue qu'elle n'est pas à la Bibliothèque Municipale de Nîmes.

DÉCLARATION

DES DROITS ET DES DEVOIRS

DE

L'HOMME ET DU CITOYEN

En prose et en vers

A NISMES

Chez J. GAUDE, Libraire.

An VII

L'auteur, qui ne s'est pas nommé, déclare, cependant, s'être conformé à la Loi du 19 juillet 1793 et avoir fait déposer à la Bibliothèque Nationale deux exemplaires de son œuvre « *pour constater son droit de propriété* ». Et, dans un *Avis* mis en tête de ce petit fascicule de 21 pages, il dit fort justement : « *L'Expérience a déjà prouvé que la mémoire des Enfans ne surmonte qu'avec peine la difficulté de retenir les Droits et les Devoirs de l'Homme et du Citoyen, tels qu'ils sont à la tête de notre Constitution. La grande diversité des Articles qui sont, presque tous, sans aucune liaison marquée, et qui ont chacun un objet différent, ne permet guère d'en retenir l'ordre et la suite. Un Citoyen ami des Enfans, jaloux de leur épargner du tems et des efforts, a cru venir à leur secours, en rédigeant en vers cette Déclaration des Droits et des Devoirs. On ne peut disconvenir que la rime et la mesure n'aident beaucoup la mémoire. Peut-être ce travail n'a pas d'autre mérite ; mais c'est le seul but que s'est proposé l'Auteur. Il espère qu'on lui tiendra compte d'avoir entrepris, dans l'unique vue de se rendre utile, une composition technique qui n'était point susceptible des agrémens de la Poësie, et de s'être asservi aux termes et à la précision de chaque Article.* » Et, conformément à cette promesse, il nous donne, en face du texte en prose de cette admirable charte de la Société laïque, sa « versification », qu'il ne serait peut-être pas mauvais de faire imprimer sur tableaux muraux et apposer dans toutes nos casernes et écoles publiques de France, du moins primaires, sinon dans les lycées et collèges et dans les Universités [1]. Nous allons, en attendant,

1. En en supprimant l'*Invocation à l'Etre Suprême*, aujourd'hui anachronique.

reproduire cette interprétation fidèle, nullement emphatique, dont la poésie intime — toute d'humanité consciente et de radieux avenir libre — n'a point été étouffée sous cette tunique de Nessus d'une « poésie » purement mnémotechnique.

CAMILLE PITOLLET.

Etre Suprême et Bon ! C'est avec confiance
Que le Peuple Français proclame en ta présence
Les Droits et les Devoirs d'Homme et de Citoyen :
Tu seras son témoin, son juge et son soutien.

DROITS

ARTICLE PREMIER

L'homme en société, l'homme avec ses semblables,
Possède quatre Droits qui sont incontestables :
Liberté précieuse et juste Egalité,
Sûreté personelle, enfin Propriété.

II.

La Liberté consiste à pouvoir dire et faire
Ce qui, dans aucun cas, ne peut nuire à son frère.

III.

Tous, par l'Egalité, soumis aux mêmes lois,
Protégés ou punis, restent égaux en droits.
L'Egalité proscrit les titres de naissance,
Et toute hérédité de crédit ou puissance.

IV.

Le droit de Sûreté dans chaque individu,
Par le concours de tous, se trouve défendu.

V.

De la Propriété naît une garantie
De nos possessions et de notre industrie.

VI.

La Loi, des Citoyens contient la volonté.
Elle est le résultat de la majorité
Ou des Représentants ou des Citoyens même,
Lorsqu'ils concourent tous à cet acte suprême.

VII.

On ne peut commander que ce que la Loi dit :
On ne peut empêcher que ce qu'elle interdit.

VIII.

N'appréhendons jamais les effets du caprice :
La Loi seule a le droit d'appeler en justice,
En désignant les cas de l'accusation,
De la prise de corps, de la détention.

IX.

Les Auteurs et Fauteurs des actes arbitraires
Doivent être punis de peines exemplaires.

X.

Envers un prévenu qu'il s'agit d'arrêter,
Qui ne résiste point, ou ne peut résister,
Toute vaine rigueur qui serait exercée,
Par la Loi, vivement, doit être repoussée.

XI.

Nul ne peut essuyer l'effet d'un Jugement,
Sans être ouï, du moins sommé légalement.

XII.

Que la peine au délit soit proportionnée,
Et par nécessité seulement décernée.

XIII.

Ajouter à la peine un mauvais traitement,
C'est transformer en crime un juste jugement.

XIV.

Il faut que toute Loi pour l'avenir s'annonce ;
Mais, pour les temps passés, qu'aucune ne prononce.

XV.

D'engager son service, il n'est pas défendu :
Mais se vendre soi-même, ou bien être vendu,
Dans l'ordre naturel, rien n'est plus condamnable :
La personne n'est point un bien aliénable.

XVI.

La Contribution, dont le but principal
Ne doit envisager que le bien général,

Par tous les Citoyens sera mieux consentie.
Si sur les facultés elle est bien répartie.

XVII.

Nul homme, nul fragment de la société,
Ne peut s'attribuer la souveraineté.

XVIII.

Dans l'ensemble de tous réside par essence
Le droit de posséder la suprême puissance.

XIX.

Nul Citoyen ne peut, sans délégation,
Remplir, pour le public, la moindre fonction.

XX.

Tous, ayant intérêt à la Législature,
Ainsi qu'aux fonctions de diverse nature,
Tous ont droit d'y nommer, soit médiatement,
Soit en donnant leur voix immédiatement.

XXI.

Loin de nous pour toujours, loin de la République,
Le pouvoir d'acheter quelque charge publique :
Il n'est aucune place, aucune dignité,
Qui puisse devenir une propriété.

XXII.

L'on ne saurait avoir aucune garantie,
Si chacun des pouvoirs n'était pas limité,
Si leur division n'était pas établie,
Et si l'on n'exigeait Responsabilité.

DEVOIRS.

Article premier.

Nos droits sont les devoirs de nos Législateurs :
Les simples Citoyens trouvent ici les leurs.
C'est de l'ordre public que chacun les connaisse,
Pour qu'à les bien remplir avec zèle il s'empresse
Et que son bon exemple ait des imitateurs.

II.

La nature en nos cœurs, par deux lois immuables,
A gravé nos devoirs envers tous nos semblables :
« Faites-leur tout le bien que vous en souhaitez,
Et ne leur faites point ce que vous redoutez. »

III.

A la Société prêtons notre assistance,
Ce devoir est pour nous d'une égale importance.
Chacun du Corps entier doit défendre les Droits,
Et respecter les Chefs, et se soumettre aux Lois.

IV.

Nul n'est bon Citoyen, s'il n'est aussi bon Père,
Bon Fils et bon Ami, bon Époux et bon Frère.

V.

Nul n'est homme de bien, nul n'est homme d'honneur,
Qu'autant qu'il est des lois fidèle observateur.

VI.

Qui brave ouvertement la Loi la moins sévère,
Avec les Citoyens est en état de guerre.

VII.

Qui se dérobe aux Lois par des moyens secrets,
De tous les Citoyens blesse les intérêts :
Indigne d'inspirer la moindre confiance,
En perdant leur estime, il perd leur bienveillance.

VIII.

De nos propriétés le fidèle maintien
Est un devoir sacré dicté par la nature,
Il est de nos travaux, des arts, de la culture
Et de l'ordre public le plus ferme soutien.

IX.

Tout zélé Citoyen doit servir sa Patrie,
Et, quand la Loi l'appelle, au péril de sa vie
Défendre avec ardeur l'heureuse Liberté,
L'Égalité de tous et la Propriété.

VICTOR-EMMANUEL Ier, PIE VII ET LE COURONNEMENT DE NAPOLÉON

La résolution prise par Pie VII de se rendre à Paris pour y poser la couronne impériale sur la tête de *Bonaparte*, avait indigné, plus encore que consterné, Victor-Emmanuel I[er] et la reine Marie-Thérèse, épouvantés à la seule pensée de voir le représentant de Dieu sur la terre consentir à légitimer par sa présence, à consacrer par sa bénédiction un acte qui n'était et ne pouvait jamais être à leurs yeux que la plus exécrable des usurpations.

Malgré leur profonde vénération pour le Saint-Père, les pauvres souverains exilés et dépossédés n'avaient pu s'empêcher de donner libre cours à leurs lamentations, de protester platoniquement, il est vrai,mais de toutes leurs forces, contre les déplorables condescendances, contre les dangereuses faiblesses du Souverain Pontife.

« Je ne confondrai pas, écrivait Victor-Emmanuel à Rossi le 17 novembre 1804, le pouvoir spirituel du pape avec son pouvoir temporel. Comme pape, il est le chef de l'Eglise et personne ne peut regimber ; mais, comme souverain temporel, s'il attaque les droits d'un autre souverain temporel, il peut se tromper et être dans le cas de devoir payer les dommages. Il n'a pas le droit de transporter la souveraineté temporelle d'une famille à une autre. Il faudrait s'expliquer avec le cardinal Consalvi bien clairement de ma part. Je n'entends pas parler ici du Saint-Suaire ; car cette église là est très indifférente pour moi, j'entends parler de ce qu'il lèse mes droits sur le Piémont. »

La reine avait même pris les devants sur son royal époux, puisque dès le 5 novembre elle avait écrit à son beau-frère, le duc de Genevois : « Je vous joins ici l'allocution faite par le Saint-Père au Consistoire du 29 octobre sur son voyage (à Paris). Je n'y ajoute aucune réflexion et suis seulement enchantée qu'on ne soit plus au siècle onzième où Bonaparte pouvait faire accroire, s'il eût existé, que sacré et couronné par le Pape il acquît une autorité de plus sur les pays qu'il tient, tandis qu'il ne s'agit plus que d'une simple bénédiction qui ne retombera point sur lui s'il n'est point dans l'intention de tenir les conditions que le pape y mit et que le cardinal Fesch signa, sur

l'ordre, dit-on, de faire tout au monde, promesses et menaces, pour faire partir le pape pour Paris. »

Le temps n'avait pas modifié les sentiments de Victor-Emmanuel et n'avait assurément pas adouci l'amertume de ses griefs contre le Saint-Père, à en juger du moins par les instructions que le 19 mai 1805 il adressait à Rossi au moment du retour de Pie VII à Rome.

« Vous pouvez, lui disait-il, vous présenter au pape, comme les autres, pour savoir de ses nouvelles : mais ne dites rien de félicitation sur son voyage. Je crains bien que les chagrins ne lui fassent faire quelque maladie, surtout si Bonaparte continuait à le vexer comme il y a apparence. »

Victor-Emmanuel avait vu juste cette fois, et ce qu'il appelait l'apparence ne tarda pas à devenir une *réalité* qui valut à Pie VII de longues et dures épreuves.

En présentant aux lecteurs de la *Revue* ces trois pièces que très probablement ils ne connaissaient pas encore, je tiens tout particulièrement à bien établir que je n'ai malheureusement pas eu le mérite de les trouver dans les Archives de Turin. L'honneur de la découverte revient à D. Perrero, le chercheur infatigable auquel on doit tant de travaux intéressants sur les derniers rois de la branche aînée de la Maison de Savoie et qui a reproduit ces trois pièces au chapitre XXXIV du livre qui a pour titre : *I Reali di Savoia nell'Esiglio*.

Commandant WEIL.

A PROPOS DES NÉGOCIATIONS ANGLO-PRUSSIENNES DE 1808

Le Public Record Office de Londres conserve (F. O., 64 79) quelques documents de plus que nous n'en avons publiés d'après les originaux chiffrés du fonds D'Ivernois de la Bibliothèque de Genève.

Ce sont : 1° une lettre du Baron de Jacobi à Canning, lettre envoyée par une voie autre que celle de Sir Francis, et 2° la minute d'une réponse de D'Ivernois, ou plutôt de Canning à Jacobi, réponse accompagnée d'un petit billet qui en montre la curieuse rédaction.

D'autre part, les documents du Record Office nous ont permis de corriger la date de la longue dépêche de Canning à Jacobi, que nous avons publiée dans la *Revue historique de la Révolution française et de l'Empire*, tome IV, p. 589. Elle n'est pas, comme F. d'Ivernois le pensait, du mois d'avril 1809, mais du mois d'août 1808.

Voici les documents du Public Record Office, qui complètent notre publication antérieure.

O. K.

I

JACOBI A CANNING

Marstrand, le 12 juillet 1808

Monsieur,

C'est dans la confiance plenière que la manière de penser et d'agir de V. E. m'a inspirée que j'ose lui adresser la présente au moment où je vais quitter ce pays pour me rendre à Conigsberg en Prusse. Je compte de m'embarquer ce soir à bord d'un batiment portant pavillon Pappenbourgeois et qui est chargé de sel de Liverpool. — Je pense que V. E. est pleinement informée des motifs qui, suivant une intimation officielle du gouverneur de Gothenbourg, ont engagé S. M. Suédoise de me faire aller ici. C'est, m'a-t-on dit, puisque le Ministre de Suède n'a pas eu la permission de s'embarquer à Conigsberg pour s'en retourner en Suède, mais qu'on l'a obligé à aller à Pillau. J'avoue que je ne trouve point d'analogie entre les deux cas, mais dans les conjonctures actuelles j'ai cru prudent de me soumettre à mon sort. Je compte ces petites contrariétés pour rien à côté des vexations inouïes qui sont aujourd'hui le malheureux sort du Continent de l'Europe en général et de ma Patrie en particulier. — Sera-t-il donc vrai, qu'enfin, un plus heureux avenir s'ouvre aux peuples opprimés de cette hémisphère? Je viens de recevoir les journaux d'Angleterre jusqu'au 4 de ce mois. Puissent les nouvelles que j'y ai trouvées sur les mouvements patriotiques en Espagne être suivies des plus heureux résultats. Puissent mes vœux à cet égard être accomplis dans toute leur étendue.

Dans cette crise vous trouverez naturel, Monsieur, que je cède au mouvements de mon cœur pour parler à V. E. en faveur de ma Patrie. Destituée de tous les moyens de défense, à moins qu'une puissance amie ne lui tende une main secourable, le Gouvernement

Britannique sera sans doute disposé de lui-même à prendre d'avance des mesures pour acquérir des droits à la reconnaissance de la Prusse. Les sentiments du Roi, mon Maître, sont connus à V. E. et je croirais abuser, Monsieur, de votre temps précieux en voulant vous les rappeler. S. M. a dû se soumettre aux circonstances. Mais Elle brûle d'un feu caché pour s'émanciper et retrouver son indépendance. Elle sent que ce [ne] sera jamais qu'avec l'assistance généreuse de l'Angleterre ; et les ouvertures que j'ai faites dans le temps à V. E. lui seront des gages de la façon de penser du Roi à ce sujet. Ne serait-il pas possible que dès ce moment on trouvât les moyens en Angleterre de rouvrir une correspondance amicale avec la Prusse, et de lui faire toucher des secours — en argent, en armes, en munitions ? Je suis loin de voir aussi noir que tant de personnes en égard aux affaiblissements des liens qui ont uni jusqu'ici l'Angleterre et la Suède. Gothenbourg, ou peut-être Carlscrona, pourraient servir de dépôt pour les secours éventuels à fournir à la Prusse. Une personne confidentielle pourrait communiquer à cet égard avec le Cabinet de Prusse sur les lieux (?). Mais il doit me suffire de vous rappeler, Monsieur, les intérêts de la Prusse et de m'en rapporter à votre sagesse sur la manière de les servir. — Je suppose que dans la quinzaine je serai rendu à ma destination. Mon premier soin sera de faire part au Roi du contenu de cette lettre et j'ose garantir de la manière la plus positive que les idées que je viens de détailler à V. E. rencontreront l'entier suffrage de S. M.

Je compte de remettre cette lettre aux mains propres du Sr Holland, agent of H. Brit. Majesty's Packets at Gothemburg. *Qu'il me soit permis aussi de me flatter d'un accueil favorable de la présente. C'est dans cette douce espérance que j'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur, l'hommage de la haute considération et du dévouement invariable avec lesquels je suis...*

JACOBI KLOEST.

P. S. Je n'ai pas cru nécessaire d'informer le Chev. D'Ivernois de ce que j'écris aujourd'hui à V. E. Mais il dépendra de vous, Monsieur, de décider dans votre sagesse si vous ne vouliez peut-être vous servir de son canal pour me faire la faveur de m'informer de la réception de la présente et de votre opinion sur son contenu. Le Chevalier possède une adresse sous laquelle il pourra écrire au Ministre des Affaires étrangères de S. M. Prussienne.

II

D'IVERNOIS A CANNING

Thayer Street,
ce 30 octobre 1808.

Monsieur,

Vous jugerez aisément, en recevant l'incluse, que je vous la soumets pour savoir si j'ai bien saisi et rendu notre entretien de hier. Si vous pensez que j'y ai tenu un juste milieu, veuillez ne point prendre la peine de répondre. Je chiffrerai dès demain matin cette dépêche pour l'envoyer à M. Bagot et ne partirai que mardi pour Brighton.

Je suis........

F. D'IVERNOIS.

EXTRAIT

Il [M. Canning] a trouvé votre rapport sur l'entrevue très intéressant, et quoiqu'il ait observé qu'il était incomplet sur quelques points qui auraient beaucoup intéressé sa Cour, j'ai cru entrevoir que ce rapport était bien des plus favorables qui lui fut encore parvenu sur les dispositions actuelles de l'Empereur de Russie. Du reste, il juge comme vous, qu'avant de prononcer sur la sincérité et sur la fermeté des professions amicales que vous a prodiguées ce Monarque, il faut attendre s'il aura la faiblesse de vous conseiller la ratification d'un traité dont il venait de marquer d'avance les clauses du sceau de sa reprobation. Ce Ministre, après y avoir ajouté la sienne de la manière la plus prononcée, a parlé du bruit qui lui est parvenu que M. de Stein venait d'être écarté des conseils de S. M. Prussienne, sur quoi il m'a dit qu'il se refuserait encore à y croire jusqu'à ce qu'il en eut la triste certitude, que la haute opinion qu'on lui a donnée depuis longtemps de la sagacité, de la probité, des lumières et de l'énergie de ce Ministre se trouvait encore confirmé par la haine ouverte que lui voue Bonaparte ; que s'il était possible qu'en lui retirant le portefeuille, S. M. lui eut aussi retiré sa confiance, et en fut déjà réduite, pour plaire à la France, à se priver des services de tel ou tel Ministre, le gouvernement Britannique ne pourrait envisager cette dernière complaisance que comme du plus sinistre augure. [1] *« Je vous invite expressément, m'a-t-il dit, à le*

1. Cette nouvelle était prématutee ; ce n'est que le 24 novembre 1808 que Stein quitta le ministère.

mander sans délai au Baron : envoyez-moi votre lettre chiffrée, je trouverai les moyens de la lui faire passer. Ajoutez que sur tout le reste je m'en réfère à ma réponse du mois d'août. [1]

Le Ministre m'a paru évidemment préoccupé de l'idée qu'on le blâmera des ménagements qu'il a eus pour la Prusse et qu'on représentera ce traité de Paris [2] *comme en ayant été le fruit. Du reste, si je l'ai bien compris, ce ne serait pas tant de vous voir tomber dans les bras de la Russie qu'il vous blâmerait, mais il paraît envisager le traité dicté à Paris comme vous jettant dans ceux de la France. Il a déploré avec amertume un acte par lequel vous fournissez à Bonaparte des armes et de l'argent contre les Espagnols, tandis qu'en gagnant du temps vous aviez le juste espoir que ces derniers le forceraient à retirer ses troupes de chez vous et à faire, pour sa propre sûreté, ce qu'il vient de vous vendre comme une faveur, en vous dépouillant ainsi des ressources qui, plus tôt ou plus tard, vous seraient si utiles pour vous préserver des derniers malheurs que vous destine infailliblement la France au cas qu'elle sorte victorieuse de cette lutte.*

M. Canning a même été un peu plus loin dans ses reproches, car j'ai presque cru entrevoir le moment où il allait m'inviter à mettre fin à ma correspondance et peut-être l'aurait-il fait si vous n'étiez pas un point de communication important entre son Cabinet et celui de Pétersbourg. Mais il a, entr'autres, observé comme un fait singulier que votre rapport, d'ailleurs si intéressant sur l'entrevue de Kœnigsberg, ne dit pas un mot de la manière dont l'Empereur s'y sera énoncé sur les affaires d'Espagne, ce dont il vous est aisé de comprendre que ce Ministre et ses collègues auraient été fort curieux.

Je ne dois point vous cacher qu'il a mis dans tout son entretien un ton de déplaisir et de sévérité que je ne lui connaissais pas. Il ne l'a adouci que par des expressions d'intérêt sur la Prusse, expressions beaucoup plus mesurées que dans nos entretiens précédents, mais toujours également prononcées lorsqu'il a parlé du chef de la Monarchie et des nouveaux regrets que pourrait lui préparer la ratification du traité dicté à Paris.

---

1. Cette réponse était du 11 août 1808, comme l'indique la minute conservée au Record Office.

2. Convention de Paris entre la France et la Prusse, du 8 septembre 1808.

UNE LEÇON DE MICHELET SUR ROME

(1830)

Jules Michelet n'est allé à Rome qu'une seule fois, aux vacances de Pâques de 1830. Dans son *Histoire romaine*, il a utilisé ses observations, ses impressions. Mais l'ouvrage posthume intitulé *Rome*, que sa veuve a publié, n'est pas de la main du grand historien. Madame Michelet l'a composé d'un bout à l'autre, d'après un petit carnet de voyage et quelques missives. C'est ce qu'a établi sans contestation possible M. Gabriel Monod, lequel, sans approuver une telle hardiesse, n'a pu s'empêcher d'admirer l'habileté, la fidélité... relative, avec lesquelles cette tâche avait été accomplie [1].

La nôtre est beaucoup plus simple, et surtout moins scabreuse.

A son retour d'Italie, Michelet reprit le cours d'histoire romaine qu'il professait à l'Ecole normale supérieure. Il avait, avant son départ, fait dix-sept leçons [2].

La dix-huitième [3], celle qui nous intéresse, est intitulée : *Topographie de Rome*. Le sujet est traité, mais il semble bien que les Normaliens de 1830 n'aient pas eu sous les yeux, à cette occasion, un plan mural. En effet le professeur, pour donner une idée de Rome, l'applique en imagination sur Paris :

A la place de Sainte-Geneviève, mettons Saint-Pierre qui lui a servi de modèle. Seulement Sainte-Geneviève est sur une colline, tandis que Saint-Pierre est au bas. A la barrière du Trône répondra la place du Peuple par laquelle on entre à Rome en venant de France. La longue rue du Corso a son analogue dans la rue Saint-Antoine... Mais la vallée du Tibre est très étroite, tandis que celle de la Seine est fort large. Il faut, si l'on met le Janicule à la place du Luxembourg, rapprocher le Luxembourg de la Seine aussi bien que Sainte-Geneviève... En supposant une colline à la place du Carrousel, ce sera le Capitole ; la Chaussée d'Antin sera l'Esquilin ; le faubourg-Montmartre, le Viminal ; la Butte Bonne-Nou-

1. *Jules Michelet*, études... Paris, 1905, in-16 ; p. 7. V. aussi pp. 19, 22, 24. — Mme Michelet a cru à tort que son mari était retourné à Rome en 1840.

2. Le cours, rédigé par mon père Henri Monin, alors élève de Michelet à l'Ecole normale, comprend vingt-neuf leçons. Il m'a été restitué, en 1911 ; je l'ai de suite transmis à M. Gabriel Monod, pour le nouveau volume qu'il préparait sur « Michelet de 1817 à 1830 », et que la mort de notre éminent confrère a laissé inachevé.

3. Vingt pages de texte serré, dont la lecture à haute voix demande trois quarts d'heure.

velle, le Quirinal; enfin les hauteurs du Père-Lachaise, si on les rapproche un peu de la Seine, répondent au mont Pincio où se trouvaient autrefois les jardins de Salluste. De l'autre côté de la ville et en partant toujours du Capitole, s'élèvent les monts Palatin, Cœlius et Aventin, sur un emplacement qui répond aux Tuileries et aux Champs-Élysées, élargis de beaucoup.

Si, dans cette superposition topographique, la fantaisie de Michelet se donne carrière, en revanche ce sont des notations très directes et très nettes qu'il apporte de la ville et du peuple qu'il vient de visiter. Il suffit de les dégager de la leçon proprement dite.

Le Tibre

La contrée est traversée par un fleuve profond, très encaissé dans ses rives escarpées : c'est le Tibre. Il est à peu près aussi large que la Seine entre Notre-Dame et le Port-aux-Tuiles. Ses bords n'ont rien de pittoresque. Il n'ajoute rien à l'agrément de Rome, où il n'y a pas un seul quai, et où on n'aperçoit le fleuve que du haut des ponts. Il a presque tous les caractères d'un torrent, comme la plupart des fleuves d'Italie. Il roule du sable et des pierres en quantité.

La Campagne de Rome

Désolation, ou plutôt solitude absolue. La végétation y très forte et très belle, mais il y a telle de ses parties où c'est vraiment un accident que de rencontrer un homme. Cinquante-trois nations peuplaient le Latium avant la seconde guerre punique. Il y a maintenant telle de ces nations qui est, à la lettre, remplacée par une maison. Le port de Trajan, lieu autrefois si important, est représenté par une ferme. Le port d'Ostie, qui compta 80.000 habitants, est gardé pendant l'été par trois vieilles femmes. En hiver, on y envoie les galériens... Cette désolation tient en grande partie au *mauvais air*, aux fièvres, et à la misère de la population. Pas d'autre richesse que des troupeaux. La campagne de Rome est semée de ruines, non seulement antiques, mais modernes. Celles-ci sont des fermes avec des commencements de culture interrompus par la mort du propriétaire. Elles produisent une impression pénible : aucun souvenir ne s'y rattache.

Les Fermes romaines

Les fermes romaines sont pittoresques. Au-dessus d'un bâtiment carré est posé comme un second bâtiment de même forme, mais plus petit. Au devant, un portique composé de plusieurs arcades : la chaleur du climat invite à travailler à l'air, les pluies fréquentes exigent un abri. A côté de la ferme se trouve une grange fermée par un simple treillage pour que le vent sèche le grain : c'est le *nubilarium* des anciens. Les animaux domestiques présentent un caractère à eux. Les chiens sont féroces, et aussi dangereux que des loups. Les chevaux restent sauvages

jusqu'à l'âge de trois ans. Alors on les capture et on vient les vendre à Rome, où chaque acquéreur les dompte comme il l'entend : la fougue, mais aussi l'intelligence, leur demeure pendant toute leur vie. Autour des fermes et sur les places de Rome, on voit de grands bœufs à cornes énormes, c'est une race du pays. Ils ont quelque chose de rêveur sans stupidité. Tous ces animaux symbolisent parfaitement le peuple romain.

Tristesse de Rome

La campagne empiète sur la ville. De nombreux troupeaux de chèvres parcourent sans cesse les rues de Rome. On se croirait dans une ville tout agricole. Cependant les denrées viennent de fort loin : la volaille vient d'Ancône, à près de 50 lieues... Le désert commence dans Rome : le mont Palatin nourrit, dans les immenses fondations de ses palais ruinés, une multitude de renards qui descendent au Vélabre pour boire à la fontaine de Curtius.

Le climat est lourd et orageux. Le *sirocco* porte dans la ville un malaise et une tristesse extrêmes. C'est un vent chaud et lourd qui soulève toute la poussière. C'est l'annonce d'un orage qui n'éclate pas, qui ne vient pas, comme dans nos climats, rafraîchir et purifier l'air. Cet état insupportable dure quelquefois des mois entiers.

Rome est au total une ville fort triste. Elle est remplie de palais vastes et magnifiques, mais lourds et écrasés. La population est très faible pour la grandeur de la ville : imaginez Paris avec cent mille habitants. Une grande moitié de la surface est en jardins. Les squelettes représentés sur les affiches d'enterrements que l'on colle aux portes des églises font songer au *Tristis Orestes,* au *Spirat tragicum satis* d'Horace.

Le Capitole, la Roche tarpéienne. — Marforio

On montait jadis au Capitole de trois côtés : les traces de ces montées sont encore visibles... Mais la roche tarpéienne ne s'élève pas aujourd'hui à plus de 30 ou 40 pieds. Elle est habitée par des blanchisseuses... Au pied du Capitole est une rue étroite et tortueuse, la rue de Marforio. Ce Marforio est un personnage fictif dont le nom a été donné à une statue de l'Océan. C'est sur cette statue qu'on affichait les pamphlets contre l'autorité pontificale : l'obscurité et les détours de la rue favorisaient les mécontents. Ces pamphlets étaient très mordants : les Romains ont la verve de Juvénal plutôt que l'urbanité d'Horace.

Le Colisée et Saint-Pierre

Le *forum boarium*, moins grand que le jardin des Tuileries, renferme presque toutes les ruines de l'ancienne Rome... A l'une des extrémités, le Colisée, c'est le paganisme, c'est déjà aussi le christianisme, mais luttant contre les persécutions, plus fort cependant que la puissance impériale de toute la supériorité d'une force morale sur une force purement matérielle. A l'autre extrémité, Saint-Pierre exprime le christianisme prenant sa dernière forme temporelle, celle d'une monarchie qui fait servir les arts au profit du culte.

Les habitants de Rome

Rome est encore pleine d'étrangers comme sous les Empereurs. Il y en a plus de 30.000. Juvénal a dit :

In Tiberim defluxit Orontes.

Aujourd'hui ce n'est plus l'Oronte, c'est la Tamise.

Mais Rome n'a pas aujourd'hui dans son sein un seul homme célèbre auquel elle ait donné le jour. Le plus grand statuaire de l'Europe vit à Rome et probablement y mourra : c'est un norvégien, Thorwaldsen. Les antiquaires [1] les plus illustres dè Rome sont des Allemands [2] et des Anglais...

Si l'on examine la population de Rome on y trouve deux types fort différents l'un de l'autre. L'un, plus élancé, plus maigre, et remarquable par un grand caractère d'intelligence : il est représenté au Capitole par les statues de Tibère et de Nerva. Le plus commun se distingue par une taille basse et trapue, un œil fort gros qui a quelque chose de féroce et de dissolu (Néron, et plusieurs têtes d'impératrices).

Le premier type se retrouve surtout chez les habitants des montagnes, où la féodalité est encore vivante... Ils feraient dans l'occasion d'excellents soldats. Il ne faut juger de l'Italie ni par les Toscans, ni par les Napolitains...

Le peuple à Rome ne semble propre ni aux sciences ni aux arts. Les Romains ne furent ni savants illustres, ni même grands artistes (sauf Jules Romain). Le législateur de la théologie est un Napolitain, Saint-Thomas d'Aquin. Raphaël était d'Urbin. — Le Romain est né pour l'action : et comme dans ce moment, les circonstances sont on ne peut plus défavorables à l'action, il rêve...

Quelques traits peignent fortement le Romain actuel, et rappellent la fierté antique. On trouve souvent à Rome des plaques de marbre avec cette inscription : *Maison libre pour cent ans*. Ils aiment à payer une fois pour toutes les impôts dont leur maison est grevée, et à se parer de cette liberté.

Les Romains sont encore fiers même dans la mendicité. La femme du mendiant ne raccommode jamais les haillons de son mari ; elle va les porter à un juif, qui s'en charge.

Les seules exportations de Rome consistent en pouzzolane, en antiquités, et en vieux chiffons propres à entourer les oliviers. Tous les dimanches les paysans des environs apportent sur une place publique toutes les antiquailles qu'ils ont pu trouver pendant la semaine. Ce commerce dure depuis des siècles ; et il y a dans Rome un marché d'antiquités comme un marché aux légumes dans nos villes prosaïques. L'industrie a toujours été médiocre à Rome. Aussi de tout temps les Romains ont été quelque peu mendiants... La mendicité a le même

1. Dans le sens d'archéologues.
2. Winckelmann, Niebuhr, etc.

caractère aujourd'hui que dans la Rome ancienne. Le riche donne par faste, mais sans charité: de même, autrefois, le patricien faisait des distributions de vivres sans éprouver le moindre sentiment de compassion pour les malheureux qu'il secourait.

Les routes sont la vraie richesse de Rome puisqu'elles lui amènent des étrangers. Mais ce ne sont jamais les Romains qui y travaillent : ils font venir comme terrassiers des paysans des Abruzzes. On ne trouvera pas un Romain pour porter un paquet : ce sera un Bergamasque. Rome déchue se fait encore servir. Ce n'est pas le seul point de ressemblance avec l'antiquité. Rome a conservé des asiles. Les églises sont un lieu de sûreté pour les assassins... Les cardinaux ont, dit-on, le droit qu'avaient les Vestales de pouvoir sauver le criminel qu'ils rencontrent, mené au supplice.

Le peuple a gardé quelques souvenirs du paganisme. Il vénère encore Anna Perenna, cette vieille femme qui, suivant la légende, avait nourri la ville au cours d'une famine. Mais c'est maintenant la mère de la Sainte-Vierge, dont le nom est défiguré en celui d'Anna Petronilla. — M. de Bonstetten raconte qu'il ne trouva pas de guide pour le conduire à la grotte de Circé (Monte Circello), par crainte de la magicienne.

Ce qui rapproche le plus l'ancienne Rome et la nouvelle, c'est le caractère sensuel et féroce de ses habitants. Trop pauvres pour faire combattre quatre-vingts gladiateurs par jour, ils ont encore des combats de taureaux. Ils font courir des chevaux depuis la place du Peuple à travers le Corso jusqu'au Capitole. Ces animaux ne sont pas montés. On leur introduit entre cuir et chair une mèche allumée. Excités par la douleur, ils franchissent comme un éclair l'espace qui les sépare du but...

Pendant les fêtes du Carnaval, les Romains courent par les rues, portant des flambeaux allumés que chaque voisin cherche à éteindre. On entend partout ces cris : *Mort au seigneur abbé ! Mort à la belle princesse!* (Che il signore abbate sia ammazzato ! Che la bella principessa sia ammazzata !) Ce n'est pas d'un air de folie qu'ils profèrent ces menaces : les figures sont fort sérieuses. On songe au cri : *Les chrétiens aux lions !...*

Les Romains aiment beaucoup un jeu de cartes, qui a été inventé pour eux par Michel-Ange. C'est le *tarocco*, dont les figures sont des sceptres, des couronnes, des trompettes, tous les insignes des grandeurs de la terre. Ce jeu est le symbole de Rome, qui ressemble autant à la Rome ancienne qu'une ville morte, sous un gouvernement pontifical, peut ressembler à la maîtresse du monde.

Quelques traits de cette description se retrouvent, soit dans l'ouvrage posthume *Rome*, élaboré par Mme Michelet, soit dans les premiers chapitres de l'*Histoire romaine*. Mais autant l'écrivain, nourri de Tacite, concentre et affine l'expression, autant le professeur, le causeur, laisse un libre cours à sa parole et à sa

fantaisie. Cette rédaction scolaire, consciencieuse, nous a paru assez voisine de la sténographie pour nous donner, au bout de quatre-vingt quatre ans, un Michelet pris sur le vif et la situation d'une Rome pontificale aujourd'hui métamorphosée, enchâssée dans la capitale de l'Italie, avec les ruines immortelles et les chefs-d'œuvre du passé.

H. Monin.

NOTES ET GLANES

Les sentiments des Cours de Pétersbourg et de Copenhague sur l'élection de Bernadotte au trône de Suède, d'après un rapport du baron Boeticher au Foreign Office. — [Berlin ou Potsdam] « *Le 5 octobre* [*1810*] .... On vient d'avoir la nouvelle que le Roi de Suède, arrêté jusqu'ici sur la frontière de l'Empire Russe pour attendre la résolution de l'Empereur à son sujet, a été très bien accueilli en Russie. L'Empereur, dès qu'il a été informé de son arrivée, lui a expédié un de ses aides de camps, avec ordre de faire rendre au Roi les honneurs dûs à son rang et de l'accompagner à St-Pétersbourg, pour où le dernier s'est mis en chemin. On dit que l'Empereur a déclaré à cette occasion qu'il aurait refusé l'entrée de son Empire au Roi de Suède comme Souverain, mais le même, destitué de son trône, trouvera toujours en lui un ami et un parent. Le Ministre français à St-Pétersbourg a assuré qu'il était tout indifférent à son maître, où le Roi de Suède fixerait sa demeure. On prétend que ce dernier va demander à l'Empereur la permission de pouvoir s'embarquer pour l'Angleterre ou pour l'Amérique.

« On dit que l'on ne cache pas le mécontentement qu'on éprouve à St-Pétersbourg de l'élection du Prince de Ponte Corvo à la succession de la couronne de Suède et que ce mécontentement se manifeste de plus en plus.

« Le Prince de Ponte Corvo a été très bien accueilli en Danemarc ; le Roi lui a fait beaucoup de protestations d'amitié, il lui a dit que tant qu'il eut désiré de voir les trois couronnes réunies sur une tête, les Suédois n'auront pu faire un choix plus digne d'eux ; que lui-même se félicitait d'avoir échoué dans son projet, pour jouir du bonheur d'être voisin d'un Prince d'un mérite si rare. — Le dernier s'est fait recevoir dans l'Eglise protestante et a fait

prendre à son fils le titre de Prince héréditaire.... [1] » (Londres, Public Record Office : Foreign Office, F. O., 64 82). — O. K.

L'état de fortune de P.-M. Hennin en 1795. — En 1776, Pierre-Michel Hennin, résident de France à Genève et homme de confiance du comte de Vergennes, avait épousé une genevoise, Camille-Elisabeth Mallet. Du fait de ce mariage, il devint propriétaire d'un fonds près de la ville de Genève, fonds appelé « La Cuisine », sis quelque peu à l'est du « Pré l'Evèque ». On conserve aux Archives de Genève (*A. 96. Chambre des comptes*) un document relatif à cette propriété. Invité à faire sa déclaration de fortune pour l'impôt de 1795, Hennin, ou plutôt le juge David Malvesin, envoya la réponse suivante aux autorités :

Je soussigné déclare que le Citoyen Hennin, cy-devant Résident en cette Ville, et propriétaire du fonds dit la Cuisine, ne possède absolument rien et est de beaucoup au dessous de ses affaires par l'effet des circonstances.

Genève, 3 Novembre 1795.

Dd MALSEVIN

O. K.

Les bustes de Mirabeau, de Robespierre et de Pétion en 1791. — « La Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris, avoit ouvert un concours pour le buste de *Mirabeau*. Ce concours fut remarquable par le nombre d'excellens ouvrages qui furent présentés : celui du sieur Deseine, sourd et muet de naissance, eut le plus grand nombre de suffrages ; il a réuni, à la ressemblance parfaite, l'expression et l'énergie. Le prix lui a été décerné à l'unanimité, dans la séance du 7 septembre 1791 : il va l'exécuter en marbre pour cette société, pour le placer dans la salle de ses séances.

« Cet artiste, jaloux de multiplier l'image des plus ardens défenseurs des droits de l'homme et de notre liberté, et qui tiendront une place remarquable dans l'histoire de la révolution ; tels sont les Mirabeau, les Robespierre et les Pétion : ils sont d'une vérité frappante, et leur ressemblance est parfaite.

« Le sieur Deseine offre de livrer ces trois bustes par sous-

cription. La souscription pour chaque buste en plâtre, bien fini, en couleur de terre cuite ou blanc, livré à Paris, est de 72 liv.

« Et dans les départemens, y compris la caisse et l'emballage, de 84 liv.

« L'on souscrit chez l'auteur, *rue de Provence, aux écuries de M. d'Orléans.*

« La souscription sera ouverte depuis le premier octobre jusqu'à la fin de novembre. Il n'en a été encore livré aucun des deux derniers : ils sont modelés, mais ils ne sont pas encore en plâtre : il n'y a que le buste de Mirabeau qui peut être livré tout de suite. » *(Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, à Paris. Annonce.* [Paris] De l'Imprimerie du *Patriote François,* place du Théâtre Italien. — In-8 de 2 pp.) . — C. V.

BIBLIOGRAPHIE

Alfred Rébelliau, membre de l'Institut : **Les fonds historiques de la Bibliotheque Thiers.** Extrait de la *Revue des Bibliothèques*. **Paris 1914 ; in-8 de 12 p.**

La Bibliothèque d'histoire contemporaine de la France établie par l'Institut de France dans l'Hôtel de Thiers, 27, place Saint-Georges (IXe arrondissement), conformément à l'acte de donation de Mlle Dosne (20 nov. 1905, *Journal des Savants*, déc. 1905, no 12), n'avait pu s'ouvrir dans des conditions convenables, conformes à son titre, que le 25 novembre 1913. M. Alfred Rébelliau, chargé de l'organiser comme conservateur de la Bibliothèque de l'Institut (dont elle est, à vrai dire, la succursale) expose une partie des difficultés en présence desquelles s'est trouvé l'Institut, et dont il fallait triompher. Non qu'il y ait jamais eu le moindre procès à l'horizon. Mais l'on ne pouvait ouvrir avec un roulement de 3.500 volumes, très variés, trop variés même en un sens, pour l'objet spécial de la Bibliothèque. Elle dispose maintenant de 20.000 volumes ou recueils de pièces concernant surtout l'histoire politique intérieure de la Révolution française ; — l'histoire militaire du Premier Empire ; — l'histoire militaire postérieure au Premier Empire, jusqu'au milieu du XIXe siècle ; — l'histoire du mouvement social et économique, de 1815 à 1848 ; — la Révolution de 1848 et la seconde République ; — l'histoire politique du second Empire ; — la guerre de 1870-71 ; — la Commune de Paris et les mouvements communistes en France ; — l'Alsace-Lorraine ; — l'histoire administrative et financière de la France de 1815 à nos jours. Il était impossible de ne pas adjoindre à l'histoire nationale, pour la comprendre, beaucoup d'histoire étrangère : la Russie, l'Amérique du Nord, les républiques Sud-Américaines, ont déjà des fonds intéressants.

A ces douze pages si pleines de faits, et si modestes de ton, M. Rébelliau aurait pu ajouter un *index* des noms de personnes,

tant il en cite. Il a tenu à n'oublier — en dehors des acquisitions réalisées à fort bon compte — aucun des concours gracieux, si modestes fussent-ils, qu'il a suscités par une propagande active et directe.

Le labeur du Catalogue, si long et si délicat pour les pièces, avait été mené vivement par M. Bouteron, aujourd'hui mobilisé.

La Bibliothèque Thiers a fermé ses portes au lendemain de la déclaration de guerre ; mais rien n'y a été touché ni déplacé. L'hôtel était assez vaste, au rez-de-chaussée et au premier, pour y installer, aux frais de l'Institut, une ambulance qui fonctionne admirablement, sous le contrôle de M. Frédéric Masson. Malgré un deuil cruel — celui de la mort héroïque de son gendre, M. Charles Flachaire, professeur au lycée de Poitiers — M. Rébelliau ne perd pas de vue sa Bibliothèque. Les amis anciens (et de nouveaux), tant en Franee qu'en pays alliés ou neutres, amassent tant qu'ils le peuvent, à l'intention de l'Hôtel Thiers, les documents de notre histoire la plus contemporaine, celle que le traité maudit de Francfort n'a pas close, et dont le « libérateur du territoire » a créé les solides assises.

H. MONIN.

Liisi KARTTUNEN, **Les nonciatures apostoliques permanentes de 1650 à 1800**. Gr. in-8° de XI-269 p. Tirage à part des *Annales academiae scientiarum fennicae*. Helsingfors (Imprimerie E. Chaulmontet, Genève).

Mlle Karttunen, docteur ès lettres, dont on connaît les utiles travaux sur l'histoire religieuse du 16e siècle, vient de publier une suite à l'ouvrage de son compatriote M. Henri Biaudet, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*.

Grâce à de minutieuses recherches aux Archives du Vatican, l'auteur a réussi à donner, dans des tableaux synoptiques, année par année, la liste exacte de tous les nonces ordinaires depuis le traité de Westphalie jusqu'à la fin du 18e siècle. — On y trouve, de plus, les dates exactes de leurs mandats, et de courtes notices biographiques. — Une table très complète facilite les recherches.

Voici, pour 1789, la liste des nonces :

Bavière : Giulio Cesare Zollio, archevêque d'Athènes ;
Cologne : Bartolomes Pacca, archev. de Damiette ;
Empire germanique : Gio Battista Caprara, archev. d'Iconium ;
Espagne : Ippolito Vincenti, archev. de Corinthe ;
Flandres : Antonio Felice Zondadari, archev. d'Adana ;

Florence : Luigi Ruffo-Scilla, archev. d'Apamia ;
France : Antonio Dugnani, archev. de Rhodes ;
Naples : Giusto Capparucci, abbé, nonce intérimaire ;
Pologne : Ferdinando Maria Saluzzi, archev. de Carttage ;
Portugal : Carlo Bellisomi, archev. de Tiane ;
Suisse : Guiseppe Vinci, archev. de Beyrouth ;
Venise : Giuseppe Garampi, archev. de Petra ;

C'est un complément indispensable du répertoire de Gams.

O. KARMIN

Lieutenant L. CARESME, **Bonaparte lieutenant en second.** Un volume grand in-8 illustré de 64 pages. Paris, Berger-Levrault, 1914.

Le lieutenant Caresme peut à bon droit être fier du livre dont à notre grand regret nous aurions voulu pouvoir parler plus tôt tant nous avons éprouvé de plaisir à lire les 64 pages si suggestives, si captivantes, si édifiantes dans lesquelles il a eu le talent de nous peindre de main de maître,avec son cœur de soldat et de vrai Français, l'existence journalière si modeste, si difficile, si navrante du pauvre officier d'artillerie qui, moins de 12 ans après son arrivée à Valence, devait signer les préliminaires de Leoben et le traité de Campoformio, et moins de 20 ans après sa sortie de Brienne allait faire du petit officier d'artillerie l'Empereur des Français, l'arbitre, le maître des destinées du monde.

Le livre du lieutenant Caresme est un de ces ouvrages dont on ne saurait essayer de rendre compte. Il est si complet, si intéressant, si instructif, si habilement soudé et si harmonieux qu'on ne saurait songer à l'analyser. Tout s'y tient et s'y enchaîne si bien qu'on serait fort embarrassé lorsqu'il s'agirait de faire choix des pages ou des chapitres qu'on voudrait mettre en relief. Mieux vaut donc, croyons-nous, se contenter d'en recommander tout simplement la lecture à tous ceux pour lesquels rien de ce qui touche à Napoléon ne saurait être indifférent, à tous ceux qui peuvent encore avoir besoin de se faire une idée des épreuves par lesquelles le futur Empereur eut à passer, des luttes de tout genre qu'il eut à soutenir au début de sa miraculeuse carrière et dont il ne sortit vainqueur que grâce à son étonnante puissance de travail et à l'indomptable force de sa volonté.

C'est là ce que le lieutenant Caresme a su si heureusement mettre en lumière en condensant dans ces quelques pages une admirable leçon de choses que l'Académie française s'honorerait

en lui accordant un des innombrables prix dont elle dispose et qu'elle n'attribue que trop souvent à des publications de valeur fort discutable. Un livre comme celui du lieutenant Caresme devrait être déjà placé dans toutes nos bibliothèques scolaires. La jeunesse de nos collèges, de nos lycées, de nos grandes écoles aurait tout à gagner à méditer l'exemple que lui fournit cette courte histoire des débuts du Grand Empereur dans la carrière militaire. Elle aurait tout avantage à s'inculquer cette phrase qui le peint tout entier et qu'à peine arrivé à Valence et concourant pour un prix philosophique donné par l'Académie de Lyon, Napoléon écrivait en tête de son mémoire :

« L'énergie est la vie de l'âme, comme le principal ressort de la raison. »

M. H.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié sous la direction d'Alfred BAUDRILLART, P. RICHARD, U. ROUZIÈS et A. VOGT. Tome II (*Alcaini-Aneurin*). Paris, L. Letouzey, 1914. Grand in-8° de II pp. et 1832 col.

Nous continuons à relever, comme pour le tome I [1] de cette publication si importante, les articles qui touchent à la période dont nous nous occupons. Les voici :

Sebastiano *Alcaini*, évêque de Bellune, philanthrope et poète, 1748-1803 (par I. Fraikin) ; Jean-Pierre *Alengrin*, archiprêtre de Graulhet, non-jureur guillotiné, 1748-1795 (par L. de Lacger) ; Alessandro *Allessandretti*, jésuite italien, évêque de Macerata, 1738-1821 (par E.-M. Rivière) ; Gregorio *Allessandri*, évêque de Cortone, ennemi des Français, mort en 1801 (par I. Fraikin) ; Felice-Antonio *Allessandria*, vicaire-général de la province de Cortone lors de l'invasion française, 1716-1803 (par le même) ; Giovanni-Francesco *Alessandria*, évêque de Catanzaro, 1743-1818 (par le même) ; *Alexandre* (I) Paulowitch, czar de Russie, 1777-1825 (par P. Richard) ; Gérard *Alexandre*, prêtre non-jureur massacré à Reims le 3 septembre 1792, 1734-1792 (par le même) ; Jean-Joseph *Alexandre*, prêtre non-jureur, exécuté en 1794 (par I. Sautel) ; Pierre Alexéevitch *Alexiéev*, archiprêtre russe, adversaire du monarchisme, 1727-1801 (par A. Palmieri) ; Dominique-Balthazar d'*Alichoux*, vicaire-général d'Angers en 1790 (par F. Uzureau) ; Ferdinand-Joseph *Alix*, curé non-jureur, 1740-1825, (par L. Gauthier) ; François-Côme-Damien *Allain*, vicaire-géné-

1. Cf. *Revue historique de la Révolution française*, tome V, p. 373.

ral de Vannes, 1743-1809 (par U. Rouziès); Jean-Marie *Allard*, curé de Bagneux, 1736-1793 (par F. Uzureau); Louis *Allard*, vicaire à Sainte-Croix d'Angers, émigré, 1761-1843 (par le même); Mathurin *Allard*, curé constitutionnel de Beausse, 1728-1805 (par le même); Paolo-Lamberto *Allegre*, évêque de Pavie, 1751-1821 (par I. Fraikin); Jean-Baptiste *Allemand*, prêtre insermenté avignonnais, 1737-1794 (par I. Sautel); Jean-Joseph *Allemand*, fondateur des « Œuvres de la jeunesse », 1772-1846 (par F. Gibon); Pons-Augustin *Alletz*, oratorien érudit, 1703-1803 (par A. Ingold); Camillo *Alleva*, archevêque de Salerne, farouche adhérent des Bourbons, 1770-1829 (par I. Fraikin); Claude *Allier*, prieur de Chambonas, organisateur de la troisième *fédération* de Jalès, exécuté en 1793 (par L. Gauthier); Antonio *Allue y Sese*, patriarche des Indes, 1766-1842 (par P. Sicart); Manuel Nicolau de *Almeida*, évêque d'Angra, 1761-1825 (par F. de Almeida); Theodoro de *Almeida*, oratorien et savant portugais, 1722-1804 (par le même); François *Alric*, frère prêcheur insermenté, 1749-1794 (par X. Faucher); Karl Freiherr von *Stein zum Altenstein*, ministre prussien des finances, puis des cultes, 1770-1840 (par G. Goyau); Franz-Karl *Alter*, jésuite silésien, philologue et exégète, 1749-1804 (par E.-M. Rivière); Vincenzo-Maria *Altieri*, premier-cardinal-diacre, démissionnaire lors de l'entrée des Français à Rome, 1798, 1724-1800 (par P. Richard); Giulio *Alvisini*, traducteur de Barruel, évêque de Fossombrone, internonce en Russie, mort en 1823 (par G. Allemang); Etienne *Amalvi*, prêtre réfractaire à Elne, exécuté en 1793 (par J. Capeille); Antonio Caetano de *Amaral*, érudit portugais, inquisiteur, 1747-1819 (par F. de Almeida); Félix *Amat*, historien et évêque espagnol, partisan du roi Joseph, 1750-1824 (par J. Capeille); Giuseppe *Amato*, missionnaire barnabite aux Indes, 1757-1832 (par A. Taylor); *Ambassadeurs auprès du Saint-Siège* (par P. Richard); Carlo di *Ambrosio*, évêque de Larino, mort en 1796 (par I. Fraikin); Domenico de *Ambrosio*, définiteur de la province italienne de l'ordre de la Merci, mort en 1791 (par A. Palmieri); Michel *Ambrosovsky*, historien ecclésiastique hongrois, 1702-1792 (par A. Bayol); Anton *Ambschell*, jésuite et mathématicien hongrois, 1751-1821 (par E.-M. Rivière); Sébastien-Michel *Amelot*, évêque de Vannes, 1741-1821 (par F. Uzureau); Antoine-Marie-François Hallé d'*Amfreville*, chanoine réfractaire d'Ecouis, 1759-1794 (par Michel Prevost); « L'*Ami de la religion* », fondé en 1814 (par E.-G. Ledos); Luigi *Amici*, archevêque de Camerino, 1735-1796 (par I. Fraikin); Christoph Friedrich von *Ammon*, théologien protestant, 1766

1850 (par I. Pietsch) ; Carlo *Amoretti*, augustin et naturaliste italien, 1741-1816 (par A. Palmieri) ; André-Marie *Ampère*, savant et « philosophe converti », 1775-1836 (par P. Fournier) ; José *Anastasio de Figueiredo Ribeiro*, ecclésiastique et savant portugais, 1766-1805 (par F. de Almeida) ; Marie *Ancajani*, archevêque de Spolète, 1773-1827 (par I. Fraikin) ; Jacques *Andexer*, prieur de Fiecht en Tyrol 1757-1818, (par A. Bayol) ; Benoît d'*Andlau-Homburg*, dernier abbé-prince de Murbach, 1716-1790 (par J. Gass) ; Antoine *Andrassi*, jésuite hongrois anti-josephiste, 1742-1799 (par P. Bernard) ; Chrysozone *Andrau*, chartreux insermenté, 1751-1794 (par S. Antore) ; Claude-André *André*, évêque de Quimper nommé par Napoléon (1802-1804), 1743-1818 (par P. Richard) ; Jacques *André*, curé insermenté, 1743-1794 (par Louis Calendini) ; Daniel-Louis *André Despommerayes*, prêtre insermenté, 1756-1792 (par R. de Teil) ; Félix de *Andreis*, lazariste piémontais, vicaire-général de la Nouvelle-Orléans, 1778-1820 (par A. Milon) ; Juan *Andrés*, littérateur et philosophe espagnol, 1740-1817 (par P. Bernard) ; William Eusebius *Andrews*, journaliste catholique anglais, 1773-1837 (par J. de la Servière) ; René-Marie *Andrieux*, prêtre réfractaire, 1762-1792 (par R. de Teil) ; Gervais-François *Androuet*, prêtre vendéen réfractaire, exécuté en 1794 (par L. Gauthier).

O. K.

Les grands hommes de guerre. — Lieutenant-colonel J. Colin, **Napoléon** (Un vol. in-8 de 178 p. avec illustr.). — A. de Tarlé, **Murat** (Un vol. in-8 de 166 p., avec illustr.). — Raymond Peyronnet, **Davout** (Un vol. in-8 de 176 p., avec illustr.). — René Andriot, **Ney** (Un vol. in-8 de 159 p., avec illustr.). — Paris, Chapelot, 1914.

La plus vieille de nos librairies militaires, puisqu'elle existe depuis 230 ans, la librairie Chapelot a eu, quelques mois avant la guerre, l'heureuse idée de commencer la publication d'une collection destinée à faire connaître dans le grand public la vie et les traits saillants de nos grands hommes de Guerre.

Le choix des collaborateurs de cette nouvelle collection a été des plus heureux. On ne pouvait mieux faire que de confier au lieutenant-colonel Colin et au capitaine de Tarlé la tâche peu aisée de faire entrer dans un cadre forcément restreint le portrait qu'ils s'étaient chargés de tracer de Napoléon et de Murat. Ils s'en sont acquittés avec un plein succès. Il n'est que juste de reconnaître

que les auteurs des deux autres petits volumes, MM. Raymond Peyronnet et René Andriot, nous ont donné deux irréprochables études consacrées à Davout et à Ney, études qui ne le cèdent en rien aux deux premières monographies de la collection. Espérons donc que la maison Chapelot en reprendra aussitôt après la fin des hostilités la publication forcément interrompue pour le moment et ne tardera pas trop à nous donner, comme elle l'avait annoncé, Frédéric II et Kléber, Dragomiroff et Bugeaud.

M. H.

Arnold Chaplin, Thomas Shortt, with Biographies of some other medical men, associated with the case of Napoleon from 1815-1821. Londres, Stanley Paul and C°, s. d. [1914]. Un vol. in-16 de 70 p.

Le Docteur Arnold Chaplin, de Londres, qui s'est spécialisé dans l'étude des sujets médicaux intéressant l'île de Sainte-Hélène et son Captif, vient d'apporter des documents rares et d'un très grand intérêt sur un certain nombre de médecins anglais qui, à un titre quelconque, eurent un rapport avec la maladie ou la mort de l'Empereur.

Consacrées à Shortt, Rutledje, Henry, Verling, Arnott, O'Méara, Burton et Baxter, ces pages, écrites avec le souci d'une objectivité complète, fournissent, sur ces hommes si souvent cités et trop mal connus, des renseignements très précieux pour la documentation hélénoise.

D'abord elles nous fixent complètement sur la fameuse discussion de l'autopsie en nous expliquant le rôle de Shortt. On se rappelle que celui-ci avait primitivement déclaré que « le foie était plus large que d'ordinaire ». Or cette opinion du *Principal Medical Officer* de Sainte-Hélène était en contradiction trop évidente avec la passivité que Lowe attendait du corps médical anglais de l'île pour que le gouverneur pût l'autoriser à s'étaler dans le procès-verbal officiel. Probablement après une lutte assez vive, Shortt dut s'incliner. Dans l'original du rapport, que possède la famille Shortt, les mots : « le foie était peut-être plus large que d'ordinaire » sont barrés et une note dit : « Les mots raturés ici ont été supprimés par ordre de sir Hudson Lowe. — *Signé* : Thomas Shortt ; P. M. O. » Je n'avais jamais, pour ma part, attaché une grande importance, au point de vue de la véracité, au procès-verbal anglais de l'autopsie, mais il me semble impossible de surprendre Lowe en plus flagrant délit de mensonge médical.

Ce n'est point là, d'ailleurs, le seul manquement à la vérité médicale qu'on puisse mettre à la charge du gouverneur. Dans son étude sur Alexander Baxter, M. Chaplin écrit : « Après que Napoléon eut défendu à O'Méara de fournir à Lowe les bulletins de sa santé, ce fut Baxter qui écrivit les rapports dont il recevait d'O'Méara les éléments verbaux. Ces rapports peuvent être consultés dans le volume 20.156 des *Lowe Papers*, mais les originaux sont en la possession du petit neveu de Baxter, le Dr Silk, et apparemment de nombreuses corrections furent nécessaires avant que ces rapports fussent acceptés par Sir H. Lowe. » (p. 70) Il serait intéressant de comparer les minutes de ces rapports et les pièces des *Lowe Papers*, mais à la condition que ce ne soit pas un Forsyth qui entreprenne un tel travail.

On peut regretter que la « théorie du foie » ne soit représentée, dans ce livre si intéressant, que par O'Méara, et que Stokoc n'y paraisse pas [1]. Peut-être, après tout, était-il difficile à l'auteur d'expliquer le rôle si intéressant et si caché de Stokoc. Mais en revanche les pages sur Verling, très documentées grâce à sa nièce et à son petit neveu, font regretter que jamais ce praticien — que M. Chaplin tient pour le plus éminent de Sainte-Hélène — n'ait réussi à franchir le seuil de Longwood. Du moins, dans la dernière partie du drame, quand Arnott fut appelé, peut-être Verling eût-il tempéré par ses manières polies et sa conversation courtoise tout ce que pouvait avoir de cruel la consigne de Lowe de ne reconnaître à Napoléon aucune maladie. Sans doute eût-il adouci de quelque forme élégante le jugement brutal d'Arnott affirmant, le 17 avril (Napoléon mourait le 5 mai) : « Si, par exemple, un vaisseau de 74 arrivait d'Angleterre pour l'emmener, je ne doute pas qu'il (Napoléon) ne revienne tout de suite à la vie. Cela le mettrait immédiatement sur ses jambes. » Et c'eût été quelque chose que d'apporter à un mourant de la commisération et de la pitié, surtout quand ce mourant s'appelait Napoléon.

J. A.

LIVRES NOUVEAUX

Claes **Annerstedt**, Uppsala Universitets historia. III (1719-1792). Uppsala, Almqvist, 1913. In-8 de XIV-683 p. ; 17 fr. — Fernando **Anton del Olmet**, El Cuerpo diplomatico español en la guerra de Independencia. Proceso de los origenes de la decaden-

1. Pour les études sur Stokoc, l'auteur renvoie aux travaux de M. Paul Frémeaux.

cia española. IV : « Los Afrancesados ». Madrid, Imp. Pueyo, 1913. In-8 de 432 p. ; 3 fr. 50. — A.-A. **Beekman**, Geschiedkundige Atlas van Nederland : De republiek in 1795. La Haye, Nijhoff. — J. **Berriat-Saint-Prix**, La commune de Thuret pendant la Révolution (1789-1814). Riom, Imp. Jouvet, 1913. In-8 de 236 p. — Roger **Brouillard**, Nouvelles recherches sur les Girondins. Bordeaux, Impr. Gounouilhou, 1914. In-8 de 64 p. — Alb. **Brugger**, Geschichte der Aarauer Zeitung (1814-1821) ; ein Beitrag zur Geschichte der schweizerischen Presse. Aarau, Sauerlaender, 1914. In-8 de VIII-179 p. et pl. — Elb. **Buchner**, Die Zeit der französischen Revolution. I-II (1788-1799). München, Langen, 1913. Deux vol. in-8 de VI-390 et VI-444 p. ; 11 fr. 20. — Paul **Caraman**, Le Journal d'un curé de campagne (1763-1792). Bordeaux, Impr. Gounouilhou, 1913. In-8 de 16 p. — P. **Caron**, Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789. Paris, Cornély, 1913. In-8 de XXXIX-832 p. ; 25 fr. — Prince Charles de **Clary et Aldringen**, Trois mois à Paris lors du mariage de l'empereur Napoléon Ier et de l'archiduchesse Marie-Louise. Souvenirs publiés par le baron de MITIS et le comte de PIMODAN. Paris, Plon, 1914. In-8 de XVI-428 p. et fig. ; 7 fr. 50. — H. T. **Colenbrander**, Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840. Tome VI (1810-1813). La Haye, Nijhoff. In-8 de 238 p. ; 11 fr. 40. — Commandant G. **Dumont**, Etudes sur l'armée pendant la Révolution : Bataillons de volontaires nationaux (cadres et historiques). Paris, Charles Lavauzelle, 1914. In-8 de IX-466 p. ; 20 fr. — C. **Evans**, American bibliography ; a chronological dictionary of all books, pamphlets and periodical publications printed in the United States of America from the genesis of printing, in 1639, down to and including the year 1820 ; with bibliographical and biographical notes. VII (1786-1789). Chicago, The author, 1912. In-8 de 424 p. ; 75 fr. — Capitaine G. **Fabry**, Etude sur les opérations de l'Empereur du 22 septembre au 3 octobre 1813. Paris, Chapelot, 1913. In-8 de 303 p. ; 5 fr. — Gustave **Gautherot**, Le Vandalisme jacobin. Paris, Gabriel Beauchesne, 1914. In-8 de XV-368 p. — Anders **Grade**, Sverige och Tilsitalliancen (1807-1810). Lund, Gleerup, 1913. In-8 de XXVIII-492 p. ; 7 fr. 30. — Fritz **Haagen**, Der Einfluss Montesquieus und Rousseaus auf die Kodifikation der französischen Verfassung, 1789 1804. [Greifswald (thèse). In-8 de 112 p. — S. **Heuberger**, Rengger's Briefwechsel mit der aargauischen Regierung während des Wiener Kongresses. Aarau, Sauerlaender, 1913. In-8 de 199 p. et pl. ; 6 fr. — F. M. **Kirchei-**

sen, Napoleons Feldzug in Italien und Oesterreich 1796-1797. München, Müller, 1913. In-8 de XIV-328 p. et 71 fig. ; 10 fr. — F. M. **Kircheisen**, Napoleon I und das Zeitalter der Befreiungskriege in Bildern. München, Müller, 1914. In-4 de 340 p. et 600 fig. ; 25 fr. — Herm. **Koerding**, Chateaubriand als Versdichter. Berlin, Ebering, 1913. In-8 de VII-175 p. ; 6 fr. 25. — Maurice **Lecomte**, Le rétablissement du culte catholique à Fontainebleau en 1795. Fontainebleau, Impr. Bourges, 1914. In-8 de 15 p. — A. **Lefebvre**, La Société populaire de Saint-Arnoult (1794), d'après son registre de délibérations. Rouen, Impr. Lainé, 1914. In-8 de 44 p. — Gius. **Leti**, La rivoluzione e la repubblica romana (1848-1849). Milano, F. Vallardi, 1913. In-4 de XV-531 p. et pl. ; 18 fr. — Anton **Luible**, Pestalozzi und Jean Paul. Iena, 1912 (thèse). In-8 de 59 p. — G. **Macon**, La ville de Chantilly. IV (La Révolution, l'Empire, la Restauration). Senlis, Imp. Vignon, 1914. In-8 de 82 p. — Jean de **Maupassant**, Les armateurs bordelais sous la Révolution et l'Empire. Le corsaire « la Dorade » et l'affaire de « la Juliana » (1796-1798). Bordeaux, Impr. Gounouilhou, 1914. In-8 de 34 p. — Rob. **Palmarocchi**, Francesi e napoletani nel 1799. Roma, E. Lœscher, 1913. In-8 de 78 p. — Dr G. **Patrigeon**, Comment on achetait et comment on payait un bien national sous la grande Révolution. Les biens nationaux du département de l'Indre : statistiques des opérations comprises entre 1791 et 1812. Paris, A. Picard, 1914. In-8 de VII-88 p. ; 1 fr. 50. — T. Dundas **Pillans**, The real martyr of St. Helena. Londres, Melrose, 1913. In-8 de 320 p. ; 6 fr. 25. — Journal historique de ce qui s'est passé en l'hôtel de ville de Rouen à l'occasion des états généraux du royaume tenus à Versailles au mois de may 1789, d'après l'original conservé aux archives municipales de Rouen. Publié par Charles **Poullain**. Rouen, Impr. Lainé, 1914. In-8 de 46 p. — Arturo **Reggio**, Madame Roland ; appunti sulla rivoluzione francese. Brescia, Tip. Geroldi, 1913. In-16 de 72 p. ; 1 fr. 50. — E. **Richter**, Friedrich August von Staegemann und das königliche Verfassungsversprechen vom 22. Mai 1815. Greifswald (thèse). In-8 de 97 p. — A. C. **Sabatié**, Le Tribunal révolutionnaire de Paris (Origine, Evolution, Principaux procès et ses victimes dans le clergé). Paris, Lethielleux, 1914. In-8 de XX-472 p. ; 6 fr. — F. H. A. **Sabron**, De blokkade van Grave in 1813-1814. Breda, Kon. Milit. Acad., 1913. In-8 de 105 p. ; fr. 25. — Kurt O. **Schaffer**, Die Leipziger Bücherkommission als Zensurbehörde, 1800-1815. Leipzig (thèse). In-8 de 63 p. — G. **Schmoller** und F. von **Schrotter**, Acta borussica : Denkmäler

der preussischen Staatsverwaltung im XVIII Jahrhundert. Das preussische Munzwesen. IV (1765-1806). Berlin, Parey, 1913. In-8 de VIII-647 p. ; 22 fr. 50. — Ad. **Seeger**, Pestalozzis sozialpolitische Anschauungen in ihrem Zusammenhang mit der Erziehung. I) Bis zur franzosischen Revolution). Strassburg, Bull, 1913. In-8 de VIII-198 p. ; 5 fr. — H. **Steinmetz**, Das linksseitige Rheingebiet unter der Herrschaft der Franzosen 1792-1813. Kaiserslautern, Kayser, 1913. In-8 de III-138 p. ; 4 fr — W. **Trummel**, Der norddeutsche Neutralitätsverband (1795-1801). Hildesheim, Lax, 1913. In-8 de 194 p. ; 4 fr. 25. — Abbé J. **Vaudon**, La fille du général Bertrand. Paris, Lethielleux, 1913. In-16 de XII-267 p. et fig. ; 2 fr. — Lettre de **Vimar**, membre du Comité révolutionnaire de Rouen, au représentant du peuple Laplaigne, président du Comité de législation (5 prairial an III), publiée par E. Lebègue. Rouen, Impr. Lainé, 1914. In-8 de 5 p. — Karl **Warburg**, Sveriges literatur under nyhumanismens och nyromantikens tid (från 1809 till inemot 1830-talets slut). Stockholm, Geber, 1913. In-8 de XVI-544 p. ; 17 fr. 65. — The Wellesley papers : The life and correspondence of Richard Colley **Wellesley** (1760-1842). London, Jenkins, 1914. Deux vol. in-8 de 346 et 424 p. ; 40 fr. — W. **Woulrabe**, Die Freiheitskriege im Spiegel der Roman- und Dramenliteratur. Leipzig, Dürr, 1913. In-8 de 328 p. et fig. ; 3 fr. 75. — W. E. A. **Wüppermann**, Nederland voor hondred Jaren (1795-1813). Utrecht, Brœse, 1913. In-4 de IV-540 p. et fig. ; 12 fr. 60.

PÉRIODIQUES

Académie Roumaine. Bulletin de la Section historique. — *1er octobre 1912* : N. Iorga, Plainte de Ioan Sandu Sturza, prince de Moldavie, contre les sujets étrangers dans sa principauté [document qui date probablement du commencement de 1826] ; N. Iorga, Boyars et razesi de Bucovine et de Bessarabie dans les premiers temps après l'annexion [de 1775 à 1830]. — *1er janvier 1913* : Deux plaintes de l'évêque de Ramnic Galaction (1821). — *1er octobre 1914* : J. C. Filitti, Correspondance des princes et boïars roumains avec Metternich et Gentz, de 1812 à 1828 ; N. Iorga, Une carte de la Valachie vers 1780 et une géographie originaire de la Dobroudscha.

Altbayrische Monatsschrift. — *XII (1914), 5, 6* : Medicus, Bayern Anteil am Herbstfeldzug 1813.

Amateur d'autographes (L'). — *Mars 1914* : Cl. Perroud, Une lettre autographe de Sophie Cannet [à Madame Roland, 18 août 1789] ; Deux lettres inédites de Marat [l'une, du 19 juin 1783, à Roume de Saint-Laurent, l'autre, du 17 janvier 1790, à Lablée] ; Les royalistes et la Révolution [lettre de Mgr de Boisgelin au maréchal de Castries, 30 juin 1799] ; Deux lettres de Napoléon à Marie-Louise [l'une datée de Moscou, 16 octobre 1812, et l'autre de Smolensk, le 11 novembre]. — *Avril* : R. Bonnet, Une lettre de Marie-Antoinette à la princesse de Lamballe [la lettre publiée par le *Journal des Débats* du 19 février 1914, et dont M. Bonnet conteste l'authenticité en s'appuyant sur des considérations graphologiques] ; Cl. Perroud, Nouvelles lettres de Madame Roland [27 lettres, dont les 8 premières, publiées dans ce fascicule, sont toutes adressées à Roland, à l'exception de la troisième, adressée à Cousin-Despréaux, et s'échelonnent entre le 10 novembre 1777 et le 31 décembre 1781].

American catholic quarterly Review. — *Octobre 1914* : R. F. O'Connor, Last days of Talleyrand.

American Historical Review (The). — *XIX (1914)*. *2* : W. E. Lingelbach, Historical investigation and the commercial history of the napoleonic era ; C. A. Beard, Some economic origins of the Jeffersonian Democraty ; Jean-Baptiste Truteau, Journal on the Upper Missouri, 1794-1795 (en français). — *3* : U. B. Phillips, A Jamaica Slave Plantation, 1792-1796. — *4* : Isaac Joslin Cox, General Wilkinson and his Spanish intrigues (1804-1809) ; Estimates of the value of Slaves, 1815.

Anjou historique (L'). — *Juillet-août 1914* : Le commerce et l'industrie à Angers (1787) ; Le district de Saint-Florent-le-Vieil en 1790-1791 ; Les carriers d'Angers en 1790 ; Le clergé constitutionnel en Maine-et-Loire ; En Vendée (juin-août 1793) ; Un rapport sur la guerre de Vendée (octobre 1793-janvier 1794) ; A la prison du château d'Angers (avril-juin 1794) ; L'instruction publique dans l'arrondissement de Segré au début du XIXe siècle ; Le collège de Cholet (1806-1914) ; La naissance du Roi de Rome et les Angevins ; Le duc d'Angoulême en Maine-et-Loire (6-11 novembre 1817). — *Septembre-octobre* : M. de Villeneuve, vicaire général d'Angers (1734-1809) ; M. Morin, recteur de Freigné, guillotiné le 5 mars 1794 ; La Terreur en Maine-et-Loire ; Le Musée d'Angers (1794) ; Les prêtres insermentés en Maine-et-Loire à la fin de la Convention; La Duchesse d'Angoulême en Maine-et-Loire (22-23 septembre 1823) ; Obsèques d'un adjoint au maire d'Angers (1824) ; Le monument de Cathelineau au Pin-en-Mauges (1826-1832).

Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein. — *1914, n° 96* : F. W. Lohmann, Ein Kampf um Viersener Kirchengüter in der Franzosenzeit.

Annales de Bretagne. — *Juillet 1914* : René Durand, Le port du Légué sous la Restauration [d'après un document des Archives départementales des Côtes-du-Nord, daté du 31 août 1820].

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. — *1er trimestre 1914* : G. Livret, Du Pont de Nemours, député aux Etats généraux et à l'Assemblée constituante ; M. Lecomte, Le rétablissement du culte catholique à Fontainebleau en 1795.

Annales de Provence. — *Juin-juillet 1914* : Projet de fédération provençale en faveur de Napoléon pendant les Cent-Jours.

Annales fléchoises et la Vallée du Loir (Les). — *Juillet-Décembre 1914* : H. M. Legros, Un Bénédictin confesseur de la foi sous le Directoire.

Annales fribourgeoises. — *Juillet-août 1914* : F. Ducrest, Les Fribourgeois en garnison à Genève en 1814.

Annales romantiques (Les). — *XI (1914), 1* : Maurice LEVAILLANT, Madame de Chateaubriand, d'après des lettres inédites.

Annual report of the American Historical Association for the year 1912 [paru en 1914]. — Frank Maloy ANDERSON, The enforcement of the alien and sedition laws (1798) ; Worthington Chauncey FORD, Letters of William vans Murray to John Quincy Adams, 1797-1803.

Anzeiger für schweizerische Geschichte. — *XII (1914), 1* : Fernand AUBERT, Les lettres d'adieu de l'ancien syndic Guillaume Cayla [fusillé le 25 juillet 1794]. — *2* : Charles BORGEAUD, La question de l'Université de Genève il y a cent ans. — *3* : Wilhelm OECHSLI, Ein Brief Niebuhrs an Bluntschli über die Julirevolution und die dreissiger Bewegung in der Schweiz.

Archiginnasio (L'). — *IX (1914), 3* : F. BOSDARI, La vita musicale a Bologna nel periodo napoleonico (suite dans le n° *4*). — *5-6*: T. CASINI, La prima sessione del Collegio elettorale dei dotti in Bologna nel 1802.

Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. — *XXII (1914), 2* : W.-F. von MULINEN, Das Ende der Mediation in Bern.

Archiv des offentlichen Rechts. — *XXXII (1914), 1-2* : W. Ch. FRANCKE, Die 600.000 Pfund Sterling kurbraunschweiger Herkunft in der Bank von England [versées par Georges III de 1784 à 1790].

Archives sociologiques [Bruxelles]. — *1914, Bulletin n° 32* : D. WARNOTTE, Du rôle des masses dans les périodes de crise révolutionnaire.

Archives suisses des traditions populaires. — *XVIII (1914), 1* : D. IMESCH, Verbot der Uebergabe der sogenannten « Buben-Fahnen », vom 13. April 1811. — *2* : H. DUBI, Die Verdienste der Berner um die Volkskunde im 18. Jahrhundert.

Archiv für österreichische Geschichte. — *CIV (1914), 1* : Franz ILWOF, Der ständische Landtag des Herzogtums Steiermark unter Maria-Theresia und ihren Söhnen ; Karl WAGNER, Die Wiener Zeitungen und Zeitschriften der Jahre 1808 und 1809.

Atti della Reale Accademia delle scienze di Torino. — *XLIX (1914), 12* : E. PASSAMONTI, Un memoriale inedito di Prospero Balbo nel dicembre del 1799.

Bank (Die). — *Septembre 1914* : Peter ARETZ, Napoleons I Krieg gegen das britische Kreditsystem.

Beitrage zur Erforschung steirischer Geschichte. — *XL (1914)*: Viktor THIEL, Zur Geschichte des k. k. steiermärkischen Statthaltereiarchivs (II. 1792).

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — *Juin 1914* : J. de Mestral-Combremont : Une Vaudoise du bon vieux temps : Fragments d'une correspondance et du « Journal secret » d'une jeune fille, 1807-1821 (suite en *juillet* et en *août*). — *Août* : La jeunesse du général Dufour (souvenirs inédits) ; Les fêtes du centenaire genevois.

Bijdragen en Medeelingen van het Historisch Genootschap. — *XXXV (1914)* : G. W. K., Précis de l'état de l'Université établie à Utrecht, 1811.

Bodenreform. — *XXV (1914)*, 2 : Wen der alte Blücher fürchtete [les spéculateurs d'immeubles, 1815].

British medical Journal. — *1914, I, 1024* : Medical Paris in the spring of 1814.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. — *Avril-juin 1914* : V. Forot, Les émigrés corréziens pendant la période révolutionnaire, et la nomenclature de leurs biens séquestrés ; J. Plantadis, Les conventionnels Brival et Lanot, députés de la Corrèze.

Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie. — *I, (1913), 6* : Dorveaux, Discours de Parmentier, prononcé le 15 mai 1807.

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — *IV (1914), 1* : Emile Rivoire, Journal d'un grenadier genevois de 1814 ; Edourd Favre, Notes d'un officier genevois, Jean-Louis Rieu, du 25 avril au 9 août 1815 ; Paul-E. Martin, Notes sur l'iconographie de Charles Pictet de Rochemont, 1755-1824.

Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine. — *1914, nº 13* : G. Hervé, Une inoculation en 1797 : récit d'une mère. — *Nº 18* : C. Vidal, Un compte d'apothicaire castrais au XVIIIe siècle.

Bulletin de la Société Gorini. — *Juillet 1914* : Abbé S. Rochet, Les prêtres de l'Ain pendant la Révolution : Genay ; Dr C. Reboul, Un curé en Bresse pendant la Révolution : Notice sur P. Reboul.

Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *1913* : A. Grand, Le Club des Jacobins de la Croix-Rousse.

Bulletin de la Société Robespierre. — *Juillet-décembre 1913* : Emilie Téchiné, La politique et les idées religieuses de Robespierre [Robespierre s'efforça toujours de concilier les nécessités nationales avec la liberté religieuse, il ne voulut pas que le gouvernement républicain s'acharnât à soutenir ou à combattre une conception métaphysique, mais seulement à se protéger contre les entreprises qui, sous des prétextes religieux, tendaient à

la destruction des institutions nouvelles] : Robespierre et la franc-maçonnerie [document qui semble prouver que le grand-père de Robespierre a été franc-maçon, mais dont l'authenticité n'est pas certaine] ; Robespierre et les babouvistes [chanson robespierriste dont le texte fut retrouvé dans les papiers de Babeuf] ; Comment Prudhomme recommandait à ses lecteurs, en 1791, la lecture de l'*Adresse de Maximilien Robespierre aux Français* [reproduction d'un passage des *Révolutions de Paris* du 13 août 1791] ; Chronique robespierriste (Société Robespierre, Robespierre dans l'enseignement public, Journaux et Revues).

Bulletin de l'Institut catholique de Paris. — *25 juillet 1914* : Cours de M. Gustave Gautherot : Histoire de la Révolution française (suite le *25 octobre*).

Bulletin trimestriel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — *3e et 4e trimestres 1914* : Général Guillin, Le Maréchal Moncey, son caractère franc-comtois ; E. Rouget, Souvenirs d'exil d'un prêtre franc-comtois (1792-1815).

Bündnerisches Monatsblatt. — *I (1914), 1* : J. Simonet, Vor hundert Jahren [les Grisons en janvier 1814]. — *5* : J. Simonet, Vor hundert Jahren : Die Wiedereroberung Chiavennas durch die Bündner Truppen [mai 1814]. — *6* : Marie von Gugelberg, Privataufzeichnungen aus den Revolutions- und Kriegsjahren 1792-1801 (suite dans les nos *7, 8, 9, 10, 11* et *12*).

Carniola. — V *(1913)* : Die zweite Okkupation Idrias durch die Franzosen im Jahre 1805.

Chronique médicale (La). — *1er août 1914* : Les idées médicales du prince de Ligne ; Prince de Ligne, La vie à Spa au XVIIIe siècle ; Une recette du prince de Ligne ; P. Sérieux et L. Libert, L'assistance et le traitement des maladies mentales au temps de Louis XVI.

Contemporains (Les). — *2 août 1914* : F. Normand, Baron de Méneval, secrétaire intime de Napoléon (1778-1850).

Correspondant (Le). — *10 août 1914* : De Lanzac de Laborie, Les Bonaparte et les Cent Jours [à propos du tome XI de *Napoléon et sa famille* de Frédéric Masson] ; Noël de Clazan, Un nouveau portrait de Danton. — *25 août* : Henri d'Estre, Silhouettes de sabreurs [sur la mort du prince Louis-Ferdinand de Prusse, 10 octobre 1806] ; De Lanzac de Laborie, Deux portraits de Dumouriez. — *10 octobre* : A. de Tarlé, Les soldats de Wellington [d'après de récentes publications anglaises].

Deutsche Revue. — *Septembre 1914* : W. J. Holland, Ein vor kurzem entdeckter Brief von Alexander v. Humboldt.

Deutsche Rundschau für Geographie. — *XXXVI (1914), 10* : Paul SCHLOSSER, Marburg an der Drau 1789, eine historisch-topographische Rekonstruktion.

Deutsches Philologenblatt. — *XXII (1914), 1* : H. NÖTHE, Aus alten Schulakten : I. Ueber die schriftlichen Abgangsprüfungen um 1790. II. Eine kurze Abiturientenprüfung im Jahre 1797.

Etudes. — *5 août 1914* : M.-J. ROUET DE JOURNEL, Pétersbourg catholique en 1814 ; P. BLIARD, Comment moururent les prisonniers de Quiberon.

Familiengeschichtliche Blætter. — *1914, nos 3 et 4* : Evangelische Geistliche und Lehrer im Herzogtum Magdeburg, 1789-1815.

Fêtes (Les). — *IV (1914), 40* : Robespierre et les fêtes ; Diderot et les fêtes civiques.

Feuilles d'histoire. — *1er août 1914* : C. PERROUD, Une famille en 1793-1794 : Lettres d'un volontaire ; L. HUMBERT, Lettres de la comtesse de Balbi, de son fils et de Louis XVIII ; G. VAUTHIER, Les demandes d'emploi dans la maison de l'Empereur ; F. LARCHER, Le Chapître impérial d'éducation pour les filles d'Austerlitz ; E. WELVERT, Barras après brumaire ; A. MARQUISET, La fin de Godoy.

Figaro (Le), supplément littéraire. — *1er août 1914* : F. CAUSSY, Le Prince de Ligne à Paris ; A. THIERRY, Gazetiers et journalistes d'autrefois (Martainville) ; L. HUMBERT, Les débuts, en 1797, d'un général français au service de la Russie (lettre inédite du général marquis d'Autichamp).

Foi et Vie. — *XVII (1914), 12* : Mgr Lacroix et la Constitution civile du clergé. — *13* : P. P. K., A propos d'André Chénier. — *16* : Noëlle ROGER, Le centenaire de Genève (suite dans le no *17*).

Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Vorarlbergs. — *XI (1914), 4* : Damaszen Sigmundts Installirung als Pfarrer von Virgen, 11. Juni 1804.

Forschung und Wissen. — *1914, no 3* : ZIEGLER, Gœthe und Kant.

Fortnightly Review (The). — *Juin 1914* : G. W. E. DONALDSON, The allied forces at Waterloo.

Freie Wort (Das) [Francfort-sur-le-Main]. — *1914, no 23* : POLITICUS, Fichte und der Freiheitsgedanke.

Fribourg artistique. — *Avril 1914* : F.-T. DUBOIS, Le régiment de Gruyères en 1792 ; J.-D. de MONTENACH, Jean de Montenach, avoyer, 1766-1842.

Friedenswarte (Die). — *XVI (1914), 4* : RITTER, Schiller und der Krieg. — *7* : G. GROSCH, Die Neutralisation der Staaten [la Suisse en 1813-1815].

Gazette des Beaux-Arts. — *Janvier 1914* : Prosper DORBEC, La peinture française, de 1750 à 1820, jugée par le factum, la chanson et la caricature. — *Mars* : Louis RÉAU, L'œuvre d'Hubert Robert en Russie. — *Juillet* : Gaston de BRETON, Jacques-Antoine-Marie Lemoine, peintre rouennais, 1751-1824 ; Henri CLOUZOT, Papiers peints de l'époque napoléonienne.

Geisteswissenschaften (Die). — *7 mai 1914* : A. v. JANSON, Strategie und Taktik in den Befreiungskriegen.

Giornale storico della letteratura italiana. — *LXIV (1914), 1-2* : Angelo OTTOLINI, Una pagina inedita di U. Foscolo (1814).

Grande Revue (La). — *5 juillet 1914* : G. ARON, Les principes de la Révolution et les problèmes politiques actuels ; H. de MONTFORT, L'organisation scientifique de la représentation nationale, d'après Condorcet (suite le *25 juillet*).

Grazer Volksblatt. — *1er février 1914* : H. PIFFL, Das grazer Hausregiment anno 1814.

Greif (Der). — *Mars 1914* : H. KIENZL, Zwei unbekannte politische Dramen Kotzebues. — *Juin* : O. HARNACK, Zur Geschichte der deutschen Napoleondichtung. — *Août* : G. SIMMEL, Gœthes Gerechtigkeit. — *Septembre* : Alfred STERN, Mary Wollstonecraft.

Heimgarten. — *Janvier 1914* : R. F. ARNOLD, Arndt in Obersteier.

Heraldica. — *III (1914), 2* : Murat après Waterloo.

Hessische Chronik. — *Avril 1914* : Wilhelm MULLER, Eine hessen-darmstädtische Verordnung von 1793 wider die Revolutionspoesie. — *Juillet* : L. GEIGER, Iffland als politischer Berichterstatter. — *Septembre* : W. HOFFMAN, Der erste französische Revolutionskrieg nach der Chronik eines Westhofer Bürgers.

Historisches Jahrbuch. — *XXXV (1914), 2* : J. PFLUGK-HARTTUNG, Aus dem bayrischen Hauptquartier, 1814-1815.

Historische Zeitschrift. — *1914, n° 2* : Max LEHMANN, Die Genesis des preussisch-russischen Bündnisses von 1813.

Historisk Tidsskrift [Christiania]. — *III (1914), 2* : J. S. WORM-MULLER, Brevveksling mellem Christian Frederik og stiftsamtsmand Fr. Trampe, 1813-1814.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — *10 mai 1914* : Les prêtres constitutionnels et les sacrements ; Bonaparte-Napoléon : Comment s'appellent les membres de la famille ? (suite les *20 mai, 10, 20* et *30 juin, 10* et *30 juillet*) ; Le maréchal Davout. — *20 mai* : Don par le clergé d'une forte somme à la Cour, le 31 mai 1785 ; Les Sociétés populaires et la franc-maçonnerie (suite le *30 juillet*) ; La Réveillière-Lépeaux, ses Mémoires (suite les *10 juin*

et *20 juillet*); Mémoires de Cléry. — *30 mai* : Marie-Antoinette, lettres à Barnave; Alex de Fersen, documents à Montréal. — *10 juin* : Costumes des autorités en l'an III (suite le *30 juin*); Un texte de Camille Desmoulins. — *30 juin* : « Le Vengeur »; Le milliard des émigrés; Les trois fils de Brissot; Descendance de Danton. — *10 juillet* : L'éclipse maçonnique pendant la Révolution; Le colonel Duvard, fils naturel de Napoléon. — *20 juillet* : Les fourgons de l'étranger; Sacre de Louis XVI; Marie-Antoinette. — *30 juillet* : Le milliard des émigrés; Les massacres de Saint-Domingue en 1805.

Internationale Monatsschrift. — *Juin 1914* : C. Gronblad et H. Glagau, Die neuen Marie-Antoinette-Briefe. — *Septembre* : C. Gronblad et C. M. Stenbock, Die neuen Marie-Antoinette-Briefe : Schlusswort.

Janus. — *XVIII (1913)* : J. W. S. Johnsson, Un sermon sur la petite vérole, 1803.

Jahrbuch der Gesellschaft für die Geschichte des Protestantismus in Oesterreich. — *XXXIV (1914)* : J. K. Bunker, Die evangelischen Pfarrerin Kärnten vom Toleranz-Patent bis zur Gegenwart; G. A. Skalsky, Aus der liturgischen Vergangenheit der evangelischen Kirche in Oesterreich seit dem Toleranzpatent; G. Loesche, Aus der napoleonischen Zeit Kärntens.

Journal des sciences militaires. — *4 juillet 1914* : Lieutenant Peyronnet, Ceux qui ont étudié Napoléon (suite le *11 juillet*).

Jura français (Le). — *Juillet 1914* : Une excursion de Gœthe à Dôle.

Jurnal ministerstva narodnago prosvesceniia. — *Juin 1914* : E I. Tarasov, La société russe dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. — *Juillet* : S. I. Avaliani, Sur l'histoire de la guerre de 1812.

Katholik (Der). — *1914, n° 11* : W. Kosch, Nicolai und seine Reise durch den katholischen Süden Deutschlands zu Ende des 18. Jahrhunderts (suite dans le *n° 12*).

Kunstchronik [Leipzig]. — *27 février 1914* : Ed. Munch, Marats Tod [tableau].

Latomia. — *XXXVII (1914), 2* : M., Zum hundertsten Todestage Johann Gottlieb Fichtes [27 janvier 1814]. — *12* : Karl Prumer, Blücher als Freimaurer und Mensch. — *16* : Eine Freimaurer-Uhr, 1793.

Libre-Pensée internationale (La) [Lausanne]. — *XIV (1914), 20* : G. Brocher, Condorcet. — *30* : G. Brocher, Lakanal.

Literarische Echo (Das). — *1er avril 1914* : F. Schulze, Unbekannte Karikaturen E. Th. A. Hoffmanns aus dem Jahre 1814.

Logos. — *V (1914), 1* : A. Rava, Fichtes Briefe.

Lombardia nel risorgimento italiano (La). — *I (1914), 1* : F. Novati, Per la storia dei deportati del 1799 : La « Via crucis » di Francesco Reina. — *2* : B. Sanvisenti, La missione Porro presso le Alte Potenze nel 1814 ; A. Casati, A proposito di un opuscolo politico dello Chateaubriand, 1814. — *3* : A. Butti, Intorno a Lodovico Domenico Valeriani.

Magasin pittoresque (Le). — *1er septembre 1914* : Paul Peltier, La fin du chevalier de Maison-Rouge (Gonsse, 1761-1814) ; Marcel France, La Légion d'honneur : 30 floréal an X. — *15 septembre* : Paul d'Estrée, La « Marseillaise » for ever [quelques détails sur *la Marseillaise* en 1797, 1848 et 1870]. — *1er octobre* : Charles Blanc, Thomas Lawrence, 1769-1830 ; Edouard Gachot, Napoléon et Canova (suite le *15 octobre*). — *15 octobre* : Valleroy, La légende de Douh-El-Fékar [sabre de Kléber]. — *15 novembre* : Gustave Regelsperger, Un précurseur de la colonisation française en Indo-Chine : Mgr Pigneau de Béhaine, 1741-1799. — *15 décembre* : Edouard Gachot, Napoléon à Mœlk, 1809.

Manuel général de l'instruction primaire. — *LXXXI (1914), 46* : G. Uriot, Le « 14 juillet » il y a un siècle [à Neufchâteau, en Lorraine].

Ménestrel (Le). — *LXXX (1914), 1* : Arthur Pougin, Giuseppina Grassini, une cantatrice « amie » de Napoléon (suite dans les numéros *2, 4, 5, 6, 7*). — *8* : Raymond Bouyer, Chateaubriand et la musique (suite dans les nos *10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17*).

Mercure de France. — *1er juin 1914* : Edouard Chapuisat, De Genève française à Genève suisse [étude sur la période comprise entre 1798, date de l'annexion de Genève à la France, et 1815, date de sa réunion à la Suisse, écrite à l'aide de documents inédits] ; R. Blanco-Fombona, Bolivar : aspects de son génie. — *1er août* : J. G. Prod'homme, Le chevalier Gluck et sa « réforme » de l'opéra.

Mois littéraire et pittoresque (Le). — *Juin 1914* : Comte de Sérignan, Le corps des officiers sous le premier Empire.

Monatshefte der Comenius-Gesellschaft. — *Mars 1914* : Dr Schmidt, J. H. Pestalozzi und die patriotischen Gesellschaften in der Schweiz. — *Avril* : Benjamin Franklin über die Errichtung der ersten Volksbibliothek in Pennsylvanien.

Monatsschrift für hohere Schulen. — *Janvier 1914* : August Nebe, Proben alter Schülercharakteristiken : Achim von Arnims und Friedrich von Raumers Schulzeugnisse, 1794-1798.

Monistische Jahrhundert (Das). — *9 mai 1914* : Ludwig Fraenkel, Fichte und Jodl.

Musée neuchâtelois. — *I (1914), 1* : Charles PERREGAUX, Laurent Megevand et l'émigration de l'horlogerie neuchâteloise à Besançon en 1793 (suite dans le *n° 2*). — *2* : Francis MAULER, Un hommage intempestif au roi de Prusse en 1806. — *6* : Philippe GODET, Figure d'autrefois : Pierre de Meuron de Luze, 1712-1800 ; Léopold de ROUGEMONT, La mairie de Travers à la fin du XVIIIe siècle ; J. JEANJAQUET, Une relation du voyage du roi de Prusse dans l'Oberland bernois en 1814.

Musik (Die). — *1914,1* : Ernst LEWICKI, Aus der Entstehungszeit der grossen Symphonien Mozarts, 1787-1788 ; Alfred SCHNERICH, Ueber Mozarts Grab, 1791. — *3* : Walter VETTER, Sinfonia eroica : Betrachtungen über Beethovens Ethik (1801-1803). — *4* : Leopold HIRSCHBERG, Webers patriotische Werke vor und nach dem Jahre 1814. — *5* : Albert MAECKLENBURG, Die Musikanschauung Kants.

Neue Heidelberger Jahrbücher. — *XVIII (1914), 1* : Karl OBSER, Aus dem Briefwechsel des Freiherrn Leo von Seckendorff (1801-1806) ; Franz SCHNEIDER, Beiträge zur Geschichte der heidelberger Romantik [Brentano, Voss, Creuzer, 1804-1808]. — *2* : Martin Joseph FUNK, Der Kampf der merkantilistischen mit der physiokratischen Doktrin in der Kurpfalz (1777-1803).

Neue Tiroler Stimmen. — *1914, n° 63* : M., Napoleonisches Deutsch (1796).

Neue Zeitschrift für Musik. — *LXXXI (1914), 2* : Mozart am Hofe von Versailles.

Niederlausitzer Mitteilungen. — *XII (1914), 5-8* : KOCHENDÖRFFER, Freiwillige Gaben aus Stadt und Kreis Kottbus zur Ausstattung der Freiwilligen im Jahre 1813.

Nineteenth Century and after (The). — *Juin 1914* : Rose M. BRADLEY, Mrs. Larpent and the French refugees. — *Août* : EVERSLEY, Marie-Antoinette and Barnave ; L. ROWLAND-BROWN, English letters to Etienne Dumont.

Noël suisse. — *1914* : Jules CARRARA, Genève en 1814.

Nordisk Tidskrift for Bok- och Bibliotekswæsen. — *I (1914), 4* : W. SOMMERFELDT, Den norske Feltpresse fra 1814.

Nord und Süd. — *Mars 1914* : J. v. PFLUGK-HARTTUNG, Gœthe und Napoleon. — *Juillet* : E. HAENDCKE, Napoleons I. Stellung in der Weltgeschichte. — *Octobre* : A. KOHUT, Ein Urteil J. G. Seumes über Russland und Frankreich ; L. GEIGER, Eine Denkschrift Ifflands über das Berliner Theater, 1805.

Nouvelle Revue française (La). — *VI (1914), 64* : STENDHAL, Journal : séjour à Brunswick, 1807-1808 (fragment inédit).

Nuova Antologia. — *16 juillet 1914* : Mario Roselli, Tripoli nel settecento (1783-1793), nelle lettere di una donna [Lady Montagne] ; Nemi, Buonaparte luogotenente. — *1er septembre* : Mario Foresi, Un emigrato della rivoluzione francese in Firenze [Joseph Antoir, réfugié à Florence pendant la Révolution, et qui a laissé des souvenirs inédits].

Patrie suisse (La). — *14 janvier 1914* : Le centenaire de la Restauration genevoise. — *18 novembre* : Cent ans après : le tombeau des 3.000 soldats autrichiens morts d'une épidémie de fièvre typhoïde à Klingnau (Argovie) en 1814.

Pays lorrain et le pays messin (Le). — *20 mai 1914* : R. Perrin, Le clergé du département de la Meurthe sous la Restauration : L'épiscopat de Mgr de Forbin-Janson (1824-1830) ; Dr P. Briquel, Deux cahiers inédits de doléances de 1789 : Dommarie, Eulmont, Thorey et Etreval ; A. Mansuy, Les Russes en Lorraine en 1814 ; Mémoires du général Kahovski sur la campagne de 1814. — *20 juin* : J. Malye, Un prêtre lorrain sous la Révolution : Nicolas Knœpffler, de Bitche.— *20 juillet*: A. Collignon, Les premiers recteurs de l'Académie de Nancy : Empire et Restauration.

Prager medizinische Wochenschrift. — *XXXIX (1914)* : J. Haberkant, Napoleon Bonaparte als affekt-epileptischer Psychopath und seine Tentamina suicidii.

Proceedings of the Royal Society for Medecine. Historical Section. — *VIII (1914), 1* : M. Yearsley, Joseph-Ignace Guillotin ; R. Grawfurd, Oliver Goldsmith and medecine.

Pro Cultura. — *1914, n° 6* : E. Azzolini, Il tentativo di un' enciclopedia italiana alla fine del secolo XVIII.

Propylæen (Die). — *15 mars 1914* : B. Kipfmuller, Gœthes Schwiegertochter.

Protestantische Monatshefte. — *XVIII (1914), 4* : W. Wendland, Friedrich Schleiermacher als Patriot.

Province du Maine (La). — *Juin 1914* : F. Uzureau, L'Université d'Angers et le collège de La Flèche, 1776-1793.

Quarterly Review (The). — *Avril 1914* : J. Carlill, The Carnot family.

Rassegna nazionale (La). — *1er novembre 1914* : M. Avetta, Le demissioni del conte di Vallesa, ministro degli esteri di Vittorio Emanuele I (1817).

Recht und Wirtschaft. — *Mars 1914* : Gustav Wyneken, Fichtes Patriotismus.

Réveil (Le) [Genève]. — *11 juillet 1914* : A propos du Centenaire [de la Restauration genevoise].

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos. — *Mars-avril 1914* : Serrano y Sanz, El brigadier Jaime Wilkinson y sus tratos con España para la independencia del Kentucky, 1787-1789 (suite en *mai-juin*, *juillet-août*, *septembre-octobre* et *novembre-décembre*) ; Camille Piolet, Notes sur la première femme de Ferdinand VII, Marie-Antoinette-Thérèse de Naples (suite en *mai-juin*, *septembre-octobre* et *novembre-décembre*).

Revista de bibliografia chilena. — *Janvier 1914* : Bibliografia juridica chilena, 1810-1813.

Revista de historia y de genealogia espanola. — *III (1914), 1* : Joaquin Argamasilla de la Cerda, Una alarma de Godoy.

Révolution dans les Vosges (La). — *14 avril 1914* : Ad. Garnier, Emprunt forcé de l'an IV ; Léon Schwab, L'esprit public dans les Vosges pendant la Révolution : Les variations d'opinion du directoire du département au sujet de Robespierre ; Ch. Chapelier, Jean-Antoine Maudru, évêque constitutionnel des Vosges (1791-1801) : ses écrits ; P. Pognon, La première municipalité de Châtenois en Lorraine ; Paul Boudet, Les sources de l'histoire du département des Vosges de 1789 à 1800 aux Archives nationales ; Ch. Mouillet, La fête de l'Être suprême à Épinal ; Ch. Mouillet, Interdiction de la fabrication de la pâtisserie en l'an II. — *14 juillet* : G. Baumont, Pierre-Nicolas Ferry, curé assermenté de Fremifontaine (1791-1802) ; Ad. Garnier, Les Gardes nationales dans les Vosges ; Léon Schwab, La vente des biens nationaux dans le district de Remiremont ; A. Philippe, Le patriote Palloy et la Bastille [avec une lettre de Palloy, datée du 2 novembre 1790] ; L. Schwab, Divorce pour cause d'émigration à Épinal, le 26 décembre 1793 ; A. Philippe, La berline de l'abbesse de l'Etanche ; Léon Schwab, Pétition de la ville d'Épinal pour devenir chef-lieu d'un département.

Révolution française (La). — *14 mai 1914* : A. Méry, La Fuite à Varennes et la réunion des assemblées primaires et électorales ; F. Evrard, L'esprit public dans l'Eure (suite le *14 juin*) ; L. Gauthier, L'organisation des municipalités cantonales dans le département de la Vienne. — *14 juin* : J. Pollio, Casanova et la Révolution française ; A. Aulard, Thiers historien de la Révolution française (suite le *14 juillet*). — *14 juillet* : J. Berland, Mots d'ordre et de ralliement à Châlons pendant la Révolution ; P. Vinson, Un essai de représentation professionnelle pendant les Cent-Jours (suite le *14 août*). — *14 août* : A. Méry, Les élections à l'Assemblée législative de 1791 ; M. Préaux, Un grenadier du 19 brumaire : le capitaine Pourée ; Jugement contre les assassins de Hoche.

Revue (La). — *1er août 1914* : L. Pépin, Les Fermiers généraux.

Revue belge de numismatique. — *LXX (1914), 2* : E. J. Dardenne, A propos des médailles de La Fayette par Benjamin Duvivier.

Revue canadienne. — *Août 1914* : J. Viger, Lettres à Mme Viger (1812-1813) (suite en *novembre*).

Revue catholique de Normandie. — *15 juillet 1914* : Abbé Sevestre, L'enquête sur le clergé de Normandie et du Maine.

Revue critique de législation et de jurisprudence. — *Mai 1914* : Dr G. del Vecchio, Des caractères fondamentaux de la philosophie politique de Rousseau. — *Juillet-août* : M. Nast, Un précurseur de la science juridique contemporaine : Athanase Jourdan (1791-1831).

Revue d'Alsace. — *Janvier-février 1914* : J. Joachim, Un propagandiste révolutionnaire : Fort Lespomarède (suite en *mars-avril*) ; F. Carré de Malberg, Le Haut-Rhin en 1814 après la restauration des Bourbons ; F. Tournier, Mémoires d'un curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle (suite en *mars-avril*). — *Mars-avril* : Lettres de Louis de Beer, gouverneur de Bénévent, à sa famille.

Revue de Bretagne. — *Mars 1914* : R. de Laigue, L'affaire des afféagements de Redon à la fin du XVIIIe siècle ; P. Martin, Assemblées dans les églises de Bretagne au moyen-âge et à la Révolution (suite en *juin* et *juillet*). — *Juillet* : Abbé Grégoire, Les derniers jours de l'abbaye de Villeneuve ; F. Uzureau, Mme de Saint-Sauveur, guillotinée le 25 janvier 1794.

Revue de l'Agenais. — *Juillet-août 1914* : P. Lauzun, La vie au château d'Aiguillon au couchant de la monarchie.

Revue de l'art ancien et moderne (La). — *Février 1914* : P. Dupuy, Un faux portrait de Napoléon à la Malmaison (suite le *10 mars*).

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — *Mai 1914* : Les Alliés à Versailles (1814-1815) : Mémoires du chevalier de Jouvencel, ex-maire de Versailles ; R. du Lac, Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration.

Revue de métaphysique et de morale. — *Mars 1914* : X. Léon, Le socialisme de Fichte d'après l'Etat commercial fermé.

Revue de Paris (La). — *15 juin 1914* : Colonel E. Picard, Au service de la nation (1792-1798). — *1er juillet* : Edouard Chapuisat, Comment Genève devint ville suisse. — *15 juillet* : Edouard Chapuisat, Empereurs, rois et ministres au Congrès de Vienne.

— *1er août* : E. DIVOFF, Paris pendant le Consulat (suite le *15 août*).

Revue de Saintonge et d'Aunis. — *1er août 1914* : Abbé LEMONNIER, La déportation ecclésiastique à Rochefort (suite le *1er octobre-1er décembre*).

Revue de Savoie. — *III (1914)*, 5 : Maurice CARRIER, Une famille de notaires : Baujus et le jurisconsulte J.-B. Carrier, 1770-1841 ; Vieilles chansons de Savoie [dont deux de 1816].

Revue des Deux-Mondes.— *1er mai 1914* : Comte d'HAUSSONVILLE, Madame de Staël et M. Necker, d'après leur correspondance inédite (suite les *15 mai*, *1er* et *15 juin*) ; A. ALBERT-PETIT, La responsabilité de la rupture entre la Révolution et l'Eglise. — *1er juillet* : M. REYMOND, L'art de la Révolution française. — *1er novembre* : P.-M. MASSON, Chateaubriand en Orient.

Revue des études napoléoniennes. — *Mai-juin 1914* : J. BOURDON, L'administration communale sous le Consulat ; P. MARMOTTAN, Les Anglais en Toscane (novembre-décembre 1813) ; Lieutenant-colonel J. COLIN, La bataille de Montmirail ; F. MASSON, Le rôle de l'Autriche en 1812. — *Juillet-août* : P. HAZARD, Leopardi et Napoléon ; R. GUYOT, Pitt et Napoléon d'après M. John Holland Rose ; L. BATCAVE, La bataille d'Orthez, 27 février 1814 ; G. VAUTHIER, La Société maternelle sous l'Empire ; G. VAUTHIER, Médecins français demandés par l'empereur de Russie en 1809 ; M. ESCOFFIER, Les instructions de Lord Castlereagh, plénipotentiaire britannique, au Congrès de Châtillon (1813) ; L. HAUTECŒUR, Etudes sur l'art du premier Empire ; L. ROSENTHAL, Un faux portrait de Bonaparte.

Revue des Français. — *20 mai 1914* : L. SÉCHÉ, La générale Bertrand pendant les Cent-Jours, d'après une correspondance inédite de Masséna. — *30 mai* : P. RAIN, Les derniers jours de l'impératrice Joséphine. — *10 juillet* : P. BART, Hulin vainqueur de la Bastille ; J. d'IVRAY, Les soldats de Bonaparte en Egypte.

Revue des questions historiques. — *1er octobre 1914* : C. DAUX, Etat du diocèse de Montauban à la fin de l'ancien régime ; P.-R. du MAGNY, Une supercherie historique : le pseudo-manuscrit de la comtesse d'Apchier [sur la survivance de Louis XVII].

Revue d'histoire de Lyon. — *Juillet-août 1914* : M. BLANCHARD, Une émeute ouvrière dans l'Isère en 1819.

Revue d'Italie. — *1er juillet 1914* : Comte Giuseppe GREPPI, Le pouvoir temporel au Congrès de Vienne [récit des négociations de Consalvi pour faire rendre à la Papauté les territoires qu'elle possédait avant la Révolution].

Revue du Bas-Poitou. — *Juillet-septembre 1914* : Lieutenant

colonel marquis d'Elbée, Missions d'émigrés en Vendée : le colonel d'Angely ; Waitzen-Necker, Le comité royaliste de Palluau : abandon de Légé, 6-9 mai 1793.

Revue du Midi. — *15 juin 1914* : A. Marignan, Voyage dans le midi de la France en 1785, à la veille de la Révolution ; J. Saint-Martin, Les doléances des traiteurs et aubergistes d'Avignon en 1789 (suite le *15 juillet*).

Revue du Nord. — *Mai 1914* : A. Lavoine, La famille de Robespierre et ses origines.

Revue du Vivarais. — *XXI (1913)* : Souvenirs d'un Ardéchois prisonnier de guerre en Russie, de 1812 à 1814 ; J. Régné, Situation économique et hospitalière du Bas-Vivarais à la veille de la Révolution.

Revue française (La). — *3 mai 1914* : H. Welschinger, Le sacre et le couronnement de Napoléon Ier. — *14 juin* : L. Madelin, Fouché et la police générale impériale. — *28 juin* : L. Madelin, Iéna. — *26 juillet* : Baron A. de Maricourt, M. le chevalier de Florian. — *2 août* : Comte E. de Ganay, Le prince de Ligne (1735-1814).

Revue générale de droit international public. — *Mai-juin 1914* : E.-S. Zeballos, La politique de Madison (1811), la déclaration de Monroe (1823) et les intérêts de l'Amérique et de l'Europe.

Revue hebdomadaire (La). — *4 avril 1914* : Comte d'Haussonville, La rentrée de Madame de Staël en France en 1814 ; Ludovic Fortolis, Un Anglais membre de la Convention nationale [Thomas Paine] (suite le *11 avril*). — *25 avril* : Baron André de Maricourt, La mort de la duchesse d'Orléans-Penthièvre (1821). — *6 juin* : Louis Barthou, Lamartine et « la Politique rationnelle ». — *4 juillet* : Henri Welschinger, L'abbé Edgeworth et Louis XVI. — *18 juillet* : A. Albert-Petit, Benjamin Constant à Luzarches [Benjamin Constant avait acheté, en novembre 1796, l'abbaye d'Hérivaux, à 8 lieues de Paris ; il devint président de l'administration municipale du canton de Luzarches, essaya de se faire élire député aux élections législatives de 1798, fut nommé tribun après le 18 brumaire, puis destitué en janvier 1802 ; cette même année, il vendit son abbaye à Bertin de Vaux]. — *25 juillet* : Arthur Chuquet, Décembre 1812 : le retour de Napoléon. — *3 octobre* : G. Lacour-Gayet, La platitude prussienne : Berlin en 1806. — *24 octobre* : T. Martel, Iéna, 14 octobre 1806.

Revue historique. — *Septembre-octobre 1914* : P.-N. de Puybusque, Lettres inédites de Sismondi à Sir James Mackintosh et à la comtesse de Sainte-Aulaire [1815-1838].

Revue historique de Bordeaux. — *Juillet-août 1914* : J. Rambaud L'esprit public dans le Sud-Ouest et l'entrée des Anglais à Bordeaux 1814. — *Septembre-octobre* : Ed. Harlé. Un projet de transport du gouvernement de Paris à Bordeaux en 1794.

Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque. — *Juin 1914* : L. Bactave. La Bataille d'Orthez (27 février 1814 (suite en *juillet*) ; J.-B. Laborde, Mort tragique d'un prêtre béarnais en fuite vers l'Espagne (1793) ; J. Annat, Le Clergé de la Révolution dans l'archiprêtré de Sault-de-Navailles ; H. Charbonneau, Comment la commune de Bérenx utilisa les fonds alloués pour fournitures des guerres de 1813 et 1814 ; L. Batcave, Bulletin d'histoire militaire pour 1814.— *Juillet* : J. Annat, Le Clergé de la Révolution dans l'archiprêtré d'Arthez.

Revue historique vaudoise. — *Décembre 1913* : Correspondance de F. C. de La Harpe avec D'Alberti, de 1828 à 1830. — *Janvier 1914* : J. Cart, Jean-Jacques Cart et le Directoire de la République française en 1798 ; Maxime Reymond, Un incident de l'histoire vaudoise de 1814.

Revue internationale des sociétés secrètes.— *20 mai 1914* : J. Fraikin, La Charbonnerie dans l'extrême sud de l'Italie, de 1815 à 1830.

Revue napoléonienne. — *Mars-juin 1913* : G. Lenotre, Le Dr Antommarchi d'après M. Masson ; F. N. Stella, Le Dr Antommarchi et Napoléon [réponse à M. F. Masson] ; Louis Dumur, Comment est mort Napoléon Ier ; F. N. Stella, Comment est mort Napoléon [réponse à M. Louis Dumur] ; Jacques Rambaud, Fra Diavolo et le commandant Hugo [lettres de Hugo au général César Berthier, 1806] ; Baron de Trémont, Originaux du temps de l'Empire [le comte de Montron, le chevalier de Livry] ; Baron de Trémont, Acteurs, chanteurs, musiciens du temps de l'Empire [Elleviou, Grétry, Larive, Boieldieu père, Julie Candeille, le vicomte de Marin, Bonne d'Alpy, Louise Contat, Ignace Pleyel, Reicha, Baillot, Cherubini, Alexandre Boucher] ; Jacques Rambaud, Les Allemands en Russie (1812) [sur le livre récent de M. Paul Holzhausen] ; S. Beazley, The Escape of the Duchesse d'Angoulême during the « Hundred Days » ; Philippe Jamin, Bonaparte à Beaulieu ; Remy de Gourmont, Napoléon était-il croyant? ; Federico Bruno, Come fu festeggiata in Savona la vittoria di Austerlitz ; Albert Lumbroso, Le faire-part de la mort du général Hugo ; Albert Lumbroso, Les suites d'un divorce [celui de Kellermann] ; Notules napoléoniennes.

Revue pédagogique. — *Juin 1914* : J. Sion, Les cahiers de doléances de 1789 dans le Pas-de-Calais.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — *18 avril 1914* : Louis Thomas, Lettres inédites de Benjamin Constant. — *13 juin*: Dauphin-Meunier, Une lettre inédite de Linguet (1780). — *4 juillet* : Edme Champion, L'Eglise et la Révolution. — *11 juillet* : Joseph Reinach, La France et l'Allemagne devant l'Histoire, 1814-1815. — *1er août* : P. Lebrun et A. Martin, Deux amis sous la Restauration [lettres inédites, 1815-1817, publiées par P. Bonnefon].

Revue universitaire. — *XXIII (1914), 2* : Paul Berret, Comment Victor Hugo prépara son roman historique de *Quatre-vingt-treize*.

Rivista abruzzese. — *XXVIII (1913), 10-11* : N. Cortese, Una lettera inedita di G. B. Bodoni a Cornelio de Nelis [12 mai 1795].

Rivista di cavalleria. — *XVI (1913), 5* : Giacchi, Macdonald nelle Alpe Retiche, 1800-1801. — *8* : Giacchi, Gli Italiani nel 1813 ; C. Campini, Uno studio su Gioachino Murat. — *9* : G. Fabbri, Morto per la patria... ma presente ! [le dragon Bianchini, de Bologne, mort héroïquement à la prise de Tarragone].

Rivista di diritto civile. — *1914, fasc. 1* : Alessandro Visconti, La codificazione del processo civile a Milano, 1784-1795.

Rivista d'Italia. — *XVII (1914), 3* : E. del Cerro, Un martire ignorato della libertà italiana [D. Antonino Pirajno jugé comme conspirateur à Catane en 1801]. — *6* : U. Mazzini, Per la storia del giornalismo in Liguria [sur un journal, l'*Osservatore*, qui parut de 1798 à 1800].

Rivista italiana di sociologia. — *XVII (1913), 2* : C. Caristial, La démocratie en Italie à la fin du dix-huitième siècle.

Rivista militare italiana. — *LVIII (1913), 7* : A. Fasella, Legendo « Custozza e Waterloo » del generale Alberto Pollio. — 11 : E. Salaris, Malojaroslavetz.

Rivista musicale italiana. — *XXI (1914), 1* : J. Tiersot, Lettres de Spontini (1814). — *2* : A. Cantarini, Dal carteggio di W. Gœthe e un amico musicista [Zelter].

Rivista penale di dottrina, legislazione e giurisprudenza. — *LXXX (1914), 1*: Un centenario dimenticato [la mort de Guillotin].

Schlesische Geschichtsblatter. — *1913, n° 1* : Stimmen der Zeit aus den grossen Tagen Breslaus : 25. Januar bis 21. März 1813. — *N° 2* : Stimmen der Zeit aus dem Frühjahr 1813 : Krisen. — *N° 3* : Stimmen der Zeit aus dem Herbst 1813. — *1914, n° 2* : H. Wendt, Hohenzollernbriefe aus den Freiheitskriegen.

Scientia [Bologne]. — *XV (1914), 1* : Ph. Sagnac, L'esprit et les progrès de la Révolution française : I, Les origines de la Révolution.

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. — *Mai 1914* : P. Meuriot, La question des grandes villes et les Économistes au XVIII[e] siècle (suite en *juin*). — *Juin* : H. Welschinger, André Chénier, d'après les manuscrits originaux et ses œuvres inédites. — *Juillet* : Comte d'Haussonville, M[me] de Staël et M. Necker, d'après leur correspondance inédite.

S. I. M., *revue musicale.* — *1[er] mars 1914* : Georges de Dubor, Quatre marches militaires de Paër (1810).

Société d'émulation de la Vendée. Bulletin périodique.— *Tome IV* (*1914*), *fasc. 1* : Capitaine Duvic, Recrutement en Vendée et historique de toutes les unités formées dans ce département avant et pendant la période révolutionnaire [Deuxième partie : organisation des gardes nationales] ; L. Rousseau, La survivance de Jean-Jacques Rousseau en Vendée ; Mariage Royrand-Suzannet (1789).

Sozialist (Der). — *V* (*1913*), *17* : Aus Briefen Friedrich Hölderlins, 1791-1801. — *22* : Johannes Nohl, Lorenz Sterne in Deutschland. — *VI* (*1914*), *2* : Die Lehre von Johann Gottlieb Fichte.

Staryé Gody. — *Janvier 1914* : Denis Roche, Le peintre Parisot et son séjour en Russie, 1792-1820.

Süddeutsche Monatshefte. — *Septembre 1913* : R. Hallgarten, Grabbe.

Szazadok. — *Avril 1914* : J. Vaczy, Le mouvement national de 1790 (suite en *mai*).

Thüringisch-sæchsische Zeitung für Geschichte und Kunst. — *III* (*1913*), *1* : Woldemar Seyffarth, Lebenserinnerungen aus der Franzosenzeit (mitgeteilt von Marga von Lauhn).

Tridentum. — *1913, 1-2* : Guido Bustico, Salo nel periodo napoleonico.

Ungarische Rundschau für historische und soziale Wissenschaften. — *Juillet 1913* : Jacob Bleyer, Friedrich Schlegel am Bundestag in Frankfurt ; Arthur Weber, Theodor Körners Braut ; Ludwig Racz, Graf Josef Teleki und Rousseau ; Andreas Saas, Julie von Charpentier in Ungarn, 1811.

University of California Chronicle (The). — *XV* (*1913*) : E. J. Mc Cormac, Two ideals of government in American history [Jefferson et Jackson].

Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg. — *LVI* (*1913*) : W. Scherer, Karl v. Dalbergs Bemühungen um die Hebung der Volksbildung im Fürstentum Regensburg.

Veröffentlichungen des Instituts für Meereskunde. — *Décembre 1913* : J. F. Meuss, Die Unternehmungen des königlichen Seehandlungs-Instituts zur Emporbringung des preussischen Handels zur See (I. 1772-1804).

Verwaltungsarchiv. — *XXI (1913)* : E. Hubrich, Staat und Kirche in der preussischen Monarchie am Ausgang des 18. Jahrhunderts.

Viglevanum. — *VII (1913), 4* : G. Biffignandi, Memorie istoriche della città di Vigevano dal 1796 al 1820.

Vjesnik kr. hrvatsko-slavonsko-dalmatinskoga zemaljskoga arkiva. — *XV (1913)* : Velimir Dezelic, Kako su Frankuzi g 1813.

Wallonia. — *Février 1914* : F. Courtoy, Le général de Howen, dessinateur [adjudant du roi Louis de Hollande].

Wanderer im Riesengebirge (Der). — *XXXIII (1913)* : P. Paeschke, Theodor Körner, der Tyrtaeus des deutschen Befreiungskampfes ; O. Lischke, Die Hirschberger Landwehr nach den Berichten eines Mitkämpfers ; E. Rosenberg, Hirschbergs Beziehungen zu Gneisenau.

Weinheimer Anzeiger. — *1913, n° 31* : Karl Zinkgræf, Weinheimer Soldaten in den napoleonischen Kriegen und den Befreiungskriegen.

Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht der evangelischen Realschule II in Breslau. — *1913* : M. Strauss, Ueber Napoleons Absicht einer Wiederherstellung Polens.

Württembergische Vierteljahrshefte. — *XXII (1913), 4* : E. Springer, Chr. M. Wieland als Kanzleiverwalter in Biberach ; M. Dunan, Eine württembergische Handelssperre gegen die Schweiz, 1810-1811.

Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen. — *XXVIII (1913), 2* : Hans Baumert, Aus den Aufzeichnungen eines Bromberger Kaufmanns in den Jahren 1813-1817.

Zeitschrift der internationalen Musikgesellschaft. — *XIV (1913), 12* : J. Peyrot, Le premier air gravé de J.-J. Rousseau.

Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde. — *XXXVII (1913)* : A. Woringer, Feldpostbriefe eines kasseler Artilleristen, 1792-1795 ; W. Hopf, Kassels Einquartierungslast in westfälischer Zeit ; W. Lange, Kleine Beiträge zur Geschichte der Insurrektionen gegen die westfälische Regierung.

Zeitschrift für den deutschen Unterricht. — *XXVII (1913), 9-10* : Arthur Denecke, Gœthe und Boisserée.

Zeitschrift für die gesammte Neurologie und Psychiatrie. — *XVII (1913), 1* : E. Ebstein, Gœthes Anteil an der Lehre von der Aphasie.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. — *XXVIII (1913)*, 4 : Karl OBSER, Briefe Friedrich Caesar Laharpes an Johann Ludwig Klüber (1817-1832); Franz SCHNEIDER, Karl Friedrich von Savignys Denkschrift über die Reorganisation der Universität Heidelberg, 1804.

Zeitschrift für Geschichte der Erziehung und des Unterrichts. — *III (1913)*, *3* : F. KAMMRADT, Die Nationalerziehung der Zukunft nach Fichtes Staatslehre aus dem Jahre 1813.

Zeitschrift für osteuropæïsche Geschichte. — *IV (1913)*, *2* : Th. SCHIEMANN, Neues zur Geschichte Alexander I.

Zeitschrift für Rechtspflege in Bayern. — *IX (1913)*, *20* : HUMMER, Eine Erinnerung an das bayrische Strafgesetzbuch von 1813.

CHRONIQUE

Histoire et pseudo-histoire. — Le tome V (table alphabétique) de la *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française* vient de paraître. Les travailleurs ont désormais le moyen de s'orienter parmi les milliers de titres et de noms propres qui constituent le corps de l'ouvrage, depuis les origines jusqu'au 31 décembre 1905. C'est à cette date que, pour d'excellentes raisons, M. Maurice Tourneux a cru pouvoir arrêter son travail : à partir de 1905, il est facile de recourir à d'autres Répertoires. M. Tourneux termine son *Avertissement* par des réflexions très opportunes : « L'élan imprimé aux études d'histoire moderne nous a valu sans doute d'excellentes contributions, mais aussi toute une littérature pseudo-romanesque, tendancieuse et même pornographique dont nous nous serions fort bien passés et qui — reconnaissons-le sans jalousie ni mauvaise grâce — a un public assurément beaucoup plus nombreux que celui auquel les travaux sérieux peuvent prétendre... Cette veine n'aura qu'un temps... Le dernier mot en ces matières reste toujours, tôt ou tard, à l'historien dont on a impudemment pillé les recherches et au bibliographe qui l'a mis à même de frapper aux sources. » — Nous ne partageons pas cet espoir. Les écrivains de profession ne tiennent pas, en général, à des succès posthumes, les éditeurs encore moins. Si l'histoire vraie fait des progrès, elle deviendra de plus en plus scientifique, et par conséquent aura un public de plus en plus restreint. Quant au « grand public », s'il achète certains livres à titres historiques, c'est parce que le pavillon couvre la marchandise, qui n'est pas propre, mais qui lui convient. Chacun son goût. — H. M.

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés,

au cours de ces derniers mois (du 1er août au 31 octobre 1914), dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Bonaparte à Arcis-sur-Aube (1814), dans *le Figaro* du 2 septembre ;

Karl Josef Fürst von Ligne, par M. Rudolf Neter, dans la *Frankfurter Zeitung* du 1er août ; *Wie die Franzosen 1812 ihren Kriegsschatz aus Russland retteten*, par M. C. v. H. (*ibid.*, 15 août) ;

Napoléon mad in Germany, par M. Esmond, dans *le Gaulois* du 2 octobre ; *Souvenons-nous, 14 octobre 1806*, par M. Frédéric Masson (*ibid.*, 14 octobre) ;

Une contemporaine de Napoléon Ier (Caroline Pichler), par M. N. Valentin, dans la *Gazette de Lausanne* du 2 août ;

Gœthe et la France, par M. Demaison, dans le *Journal des Débats* du 11 septembre ;

Les Français à Berlin (octobre 1806), par M. Édouard Drumont, dans *la Libre Parole* du 31 octobre.

La maison de Robespierre à Arras. — L'odieux bombardement auquel les Allemands ont soumis Arras a détruit, dans la capitale de l'Artois, beaucoup de précieux souvenirs historiques. Néanmoins, d'après les dernières nouvelles qui nous sont parvenues, la maison que Robespierre habita, rue des Rapporteurs, de 1787 à 1789, est, jusqu'à présent, restée intacte. Il n'en est malheureusement pas de même de celle qui fut le berceau de sa famille, rue Saint-Géry, et qui a été complètement détruite.

Autographes et documents. — Dans le *Bulletin d'autographes à prix marqués* (no 455, daté de juillet 1914) de la maison Noël Charavay, nous recueillons les indications suivantes : une lettre de Joseph Bonaparte à Sieyès, datée de Paris, 6 prairial an VI ; — une lettre du général Championnet au ministre de la guerre (Embrun, 15 fructidor an VII) ; — une lettre du général Drouot (Nancy, 20 mai 1819) ; — un manuscrit autographe de Hassenfratz, intitulé *Observations sur la cause qui augmente l'intensité du son dans les porte-voix* ; — une lettre du général Haxo au général Turreau (Machecoul, 21 nivôse an II) ; — une lettre de Jourdan à Marceau (Cologne, 3 brumaire an III) ; — une lettre de Kléber à Junot (Saint-Jean-d'Acre, 3 ventôse an VII) ; — une lettre de Louis XVIII (Mittau, 1er juillet 1807) ; — une pièce autographe signée de Santerre, datée de Paris, 1er septembre 1792, et écrite au dos d'une pièce signée par Jacques Roux ; — une lettre de

Talleyrand au comte Gaëtan de La Rochefoucauld (Zürich, 31 mai 1815) ; — une lettre de Tronchet à Reuilly, sous-préfet de Soissons (Soissons, 20 juin 1805).

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

LARGENTIÈRE. — IMPRIMERIE MAZEL & PLANCHER

LETTRES INÉDITES

DU

GÉNÉRAL G.-H. DUFOUR

(1807-1810)

En 1876, Edouard Sayous, éditant la *Campagne du Sonderbund* [1] de Guillaume-Henri Dufour, fit précéder cet écrit d'une notice biographique, composée à l'aide des notes et souvenirs du général, et de ses lettres les plus importantes, dont il avait gardé copie. En 1914, M. Philippe Godet a publié une grande partie de ces souvenirs, particulièrement ceux relatifs au séjour de Dufour à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole du Génie [2].

Ces souvenirs, écrits par Dufour à l'âge de soixante-quatorze ans, soit plus de cinquante ans après les évènements, manquent nécessairement de précision dans les détails. Nous avons donc accepté avec reconnaissance l'offre de M. George Fazy, professeur à l'Université de Genève, petit-neveu du général [3], de publier douze lettres inédites de Guillaume-Henri Dufour, lettres relatives à son séjour à Paris et à Metz, de 1807 à 1810. Nous espérons que cette publication, non seulement fixera dans de nombreux détails la belle physionomie du futur chef de l'armée helvétique, mais encore servira à mieux faire connaître la vie des deux hautes écoles militaires françaises à l'époque de l'Empire.

1. Général G.-H. Dufour, *Campagne du Sonderbund et événements de 1856.* Neuchâtel-Genève-Paris, 1876.
2. *La jeunesse du général Dufour. Souvenirs inédits*, dans *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, août 1914.
3. Cf., plus loin, p. 180, le tableau généalogique des descendants de Jean-Salomon Fazy.

*
* *

Guillaume-Henri Dufour était le fils d'un horloger genevois, Bénédict Dufour, né le 8 février 1762, qui avait quitté sa patrie après les événements de 1782. Venu à Waterford, en Irlande, à la suite de D'Ivernois et des autres démocrates genevois proscrits, il n'y avait point trouvé l'asile espéré et s'était rendu à Constance [1]. Le 28 février 1784, à Waterford, il avait épousé sa compatriote Pernette Valentin [2], fille de Guillaume-Henri Valentin, et c'est de cette union que naquit à Constance, le 15 septembre 1787, le futur général suisse. Son parrain fut son grand-père Guillaume-Henri Valentin (1731-?), exilé de Genève par l'édit du 22 février 1770, pour avoir pris part à l'émeute démocratique des « natifs grimauds » du 15 février de la même année [3].

Bénédict Dufour avait une sœur, Louise-Pierrette, qui assista à la translation des cendres de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon, le 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794) : elle y figurait au groupe des Genevois. Un de ses compatriotes, Pierre-Philippe Fazy, l'y aperçut, s'en éprit, et malgré l'opposition de sa famille, très conservatrice, il épousa la sœur du démocrate Bénédict Dufour, le 15 mai 1797. C'est de cet oncle, Pierre-Philippe, que Dufour parle comme de son « second père » [4].

1. Il rentra à Genève en 1789, après la chute du régime aristocratique de 1782, y assista aux mouvements révolutionnaires, devint directeur du « Comptoir patriotique » d'horlogerie en 1793, et fut désigné, l'année suivante, pour faire partie du premier tribunal révolutionnaire. Il n'y siégea cependant point jusqu'à la fin de son mandat, mais donna sa démission, de même que plusieurs autres membres « modérés » de ce tribunal. Il mourut, le 13 septembre 1837, au château de Montrotier.

2. 18 mars 1760-2 janvier 1829. C'est elle qui, en 1793, lors de la célébration de l'*Escalade*, chanta au *grand club* une chanson des « mères sans-culottes » qui fut vivement applaudie (Cf. E.-L. Burnet, *La Chanson dans les cercles et dans les clubs genevois de la Révolution*, dans *Nos Centenaires* (Genève, 1914), p. 293.)

3. L'ascendance du général Dufour a été étudiée par Ernest Weydmann, archiviste bâlois, mort trop jeune en 1903 (*Archives héraldiques suisses*, 1902, pp. 119-122). M. Eugène Ritter en a corrigé quelques indications relatives à la parenté entre Dufour et Jean-Jacques Rousseau (*ibid.*, 1909, pp. 31, 32). Il l'a également complétée et a découvert au général Dufour un ancêtre vaudois (Cf. *Revue historique vaudoise*, 1906, p. 285) et une ancêtre savoisienne (Cf. *Revue Savoisienne*, 1906, pp. 206-207). Contrairement à l'indication de M. Weydmann, Guillaume-Henri Valentin vivait encore en 1787. En outre, la date de la mort de Marie-Elisabeth Delafeuille — date laissée en blanc par cet auteur — ressort de la lettre X publiée ci-dessous : la grand'mère paternelle de Dufour mourut le 10 octobre 1809.

4. Cf. ci-dessous, lettre VIII.

Pierre-Philippe Fazy était né le 20 juin 1766, à Moscou, où son père, Jean Fazy, était horloger de la Cour impériale [1]. Son mariage le retint à Genève et lui fit refuser les offres fort avantageuses qui lui vinrent de Russie [2]. Mais ses opinions libérales, son mariage, considéré comme une mésalliance, ses relations avec son beau-frere Bénédict, indisposèrent à son égard la famille de son père et le privèrent de tout appui dans l'exercice de sa profession.

Bénédict Dufour, avec d'autres associés, acheta un bien d'émigrés : le chateau et la terre de Montrotier, près Annecy, et il s'y fixa avec sa famille, pour diriger l'exploitation de ce domaine. Lorsque son fils Guillaume-Henri fut d'âge à suivre les écoles, il l'envoya à Genève, et ce fut là que Pierre-Philippe Fazy, très attaché à la famille de sa femme, le reçut chez lui, au quartier industriel de St-Gervais, rue de Chantepoulet.

Dufour suivit donc les cours du Collège de Genève, puis, pendant quelque temps, fit de vagues études de médecine, et des études non moins vagues de lettres ; seule la physique l'intéressait sérieusement.

Par hasard, il apprit un jour d'un nommé Bridel, habitant au Terraillet, l'existence de l'Ecole polytechnique de Paris, alors gratuite, et dont les élèves étaient dispensés de la conscription [3]. Cet entretien avec Bridel fut son arbre de Vincennes ; il prit la résolution d'entrer à l'Ecole polytechnique, et il obtint de son père l'autorisation d'entreprendre les études préliminaires indispensables. Il acquit des connaissances mathématiques, se familiarisa avec la géométrie descriptive et fortifia son corps par des exercices physiques.

Enfin Dufour passa, à Genève, son examen d'admission à l'Ecole polytechnique ; sans être bien brillant, cet examen n'était pas de nature à lui ôter tout espoir d'être admis. Mais aucun avis de Paris ne lui parvint. Les cours y avaient commencé le 1er novembre 1807, et l'on était déjà au mois de décembre, lorsque Dufour — qui avait perdu toute confiance — reçut une lettre du

1. Jean Fazy est mentionné par Waliszevski dans son ouvrage *Autour d'un trône* (p. 126) comme italien.

2. Nous devons ce renseignement, comme plusieurs autres, à la grande amabilité de MM. Henri et George Fazy.

3. Genève, depuis 1798, était française.

Jean-Salomon Fazy* 1709-1782 ép. Marie Trembley

- **Jean-Louis**** 1733-1803 ép. Antoinette Johannin
  - Jean-Samuel*** 1765-1843 ép. Jeanne-Marie Fazy
    - James**** 1794-1878
    - et 3 autres enfants
  - et 5 autres enfants
- **Jean** 1734-1812 ép. Jeanne-Elisabeth Eckstrœm
  - Pierre-Philippe 1766-1852 ép. Louise Dufour 1772-1855
    - Marie-Elisabeth 1797-1846
    - Jeanne Peggi 1800-1885
    - Louis-Philippe 1809-1867 ép. Hélène Meyer
      - Henri° 1842
      - George°° 1846
      - Edouard 1848
    - 2 filles mortes jeunes
  - et 3 autres enfants
- **Louis-Charles·** 1735-1804 ép. *a* Charlotte-Marie Cazenove *b* Alexandrine Dunant
  - Marc-Antoine·· 1778-1856 ép. Marianne Pasteur
    - Mathilde ép. Frédéric de Seigneux
  - et 3 autres enfants
- **Jean-Salomon** 1738-1794 ép. Jacqueline Favre
  - Abraham-Jacob' 1768-1842 ép. Suzanne Vautier
    - Jean-Antoine'' 1800-1855
    - Jacques-Auguste 1802-1868
  - Marie-Jeanne ép. Jacques Augustin Guillaumin'''
    - Auguste-Guillaumin''''
  - 2 autres enfants •
- **Suzanne** 1739-1784 ép. Jean de la Morte
- **Marc** 1740-? ép. *a* Marie Castal *b* Eléonore de Mauteuffel
  - Jeanne-Marie ép. Jean-Samuel Fazy
  - et 5 autres enfants

* Propriétaire à Genève d'une fabrique d'indiennes.

** Dit Fazy des Bergues, industriel et philanthrope.

*** Associé de Claude Perrier au château de Vizille où il reçut, en 1788, les Etats du Dauphiné.

**** Publiciste, chef du gouvernement genevois et du parti radical ; promoteur de la revolution genevoise en 1846.

° Historien, chef du gouvernement genevois et du parti radical.

°° Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Genève. Propriétaire des papiers Dufour.

· Industriel.

·· Dit Fazy-Pasteur, publiciste, chef du parti libéral genevois (1830 1846).

' Conseiller d'Etat genevois (1819-1835).

'' Conseiller d'Etat genevois (1842-1846).

''' Général français.

'''' Avocat à la cour d'appel de Paris, député au Corps législatif.

gouverneur de l'Ecole, lui ordonnant de se rendre sans délai à son poste, s'il ne voulait pas s'exposer aux conséquences d'une plus longue absence sans permission [1].

Joyeux, il résolut de partir, mais un dernier obstacle devait être surmonté : l'Ecole n'était plus gratuite, comme avant 1807, et ne dispensait plus de la conscription. Il fallait l'équiper, trouver 800 francs par an pour payer la pension, et, comme Dufour tira un mauvais numéro, il fallait, de plus, lui trouver un remplaçant.

Grâce à plusieurs membres de la famille, son père réunit la somme nécessaire, et Guillaume-Henri put se mettre en route. La première lettre à son oncle Pierre-Philippe Fazy lui rend compte de son voyage et de ses premières impressions à Paris et à l'Ecole, mais ce qu'elle ne dit pas, c'est qu'il y apprit son numéro d'admission : le 140e sur 143 élèves. Dufour en fut fort humilié ; mais, après un moment, se remettant, il frappa du pied, et dit tout haut : « C'est égal, j'y suis, il faut en sortir avec honneur ! » Au bout de deux ans, il sortira 5e de l'Ecole polytechnique.

OTTO KARMIN.

I

Monsieur Fazy
sur les terreaux Maison Aval [2]
Genève (Dt Léman)

Paris, 19 décembre 1807.

Cher oncle,

Je profite d'un moment de bon tems pour te donner de mes nouvelles. Je suis en parfaite santé, j'espère que ta maladie n'a pas eu de suites.

Lorsque je fus arrivé à Gex, je vis arriver à l'auberge mon cousin Dalleyzette [3] qui courait après notre voiture pour se rendre à Paris par son moyen, ceci ne me fit pas

1. Cf. ED. CHAPUISAT, *La municipalité de Genève pendant la domination française*, t. II, pp. 367, 368, 369.
2. Actuellement le n° 25, rue de Chantepoulet.
3. Nous ignorons de qui il s'agit.

de peine comme tu dois penser; nous partîmes le lendemain de très bonne heure par une forte neige; on mit huit chevaux à la voiture; il fallait bien ça; plus de trois pieds de neige nous ont arrêtés sur le Jura, cependant à force d'hommes et de chevaux, on a passé; le froid s'est fait sentir très vivement.

Comme nous faisions une jolie partie de sommeil, nous avons été tous réveillés en sursaut par une secousse terrible; aussitôt on s'informe de la cause de l'accident; c'était la suspente qui avait cassé; au bout d'environ une heure le mal fut réparé et nous cheminâmes de nouveau sans aucun accident jusqu'à la Capitale du monde où nous arrivâmes à 5 heures.

Je ne trouvai pas Thomeguex [1] dans la cour des diligences, il m'avait attendu longtems, la faim l'avait pris, il s'était dépêché d'aller manger un morçeau, c'est alors que j'arrivai. Voyant qu'il n'arrivait pas je laissai ma valise au bureau, et conjointement avec Dalleyzette nous arpentâmes Paris et après une demi-heure de marche, nous arrivâmes chez Thomeguex. Il venait d'arriver chez lui par des chemins de traverse; il avait appris à la cour des diligences que je venais d'en sortir. Nous allâmes accompagner mon cousin jusque chez lui; ce qui fit que ce soir même, je vis le fameux Palais-Royal.

Thomeguex [me conduisit] chez le premier traiteur de Paris où il me régala d'un bon souper ; je fus enchanté de la magnificence de l'appartement et de la promptitude avec laquelle on vous sert tout ce que vous demandez.

Le lendemain, comme de toutes les personnes que je cherchais, je ne trouvai que M. Blanc [2] et encore sur le soir, j'eus occasion de voir les Thuileries, son jardin, le Luxembourg, les Champs Elisées, les quais, etc., etc.

Le lendemain matin, je trouvai le fils Janot [3] qui me

1. Peut-être Jean-Martin Thomegueix, né en 1718.
2. Nous ignorons de qui il s'agit.
3. Ferdinand Janot, fils de l'ancien syndic de Genève Jean Janot et de Pernette Sandoz, 1783-1862.

conduisit un peu partout et vint avec moi à l'École polytechnique où il me fut d'un grand secours pour toutes les formalités à remplir. Comme je ne pus pas rester à l'Ecole ce jour-là, je m'en retournai avec lui; nous passâmes devant le Panthéon qui est tout près de l'École polytechnique puisqu'elle est au milieu de la rue Ste-Geneviève; nous allâmes au palais de Justice, dans l'Eglise Notre-Dame et dans une infinité d'autres endroits. En me quittant, il m'a beaucoup pressé de l'aller voir et tu penses bien que je profiterai de son invitation ; le soir, Thomeguex m'a mené au café des aveugles, à celui de Fitz-Jam le ventriloque. Mercredi, j'ai trouvé M. Aguimar [1], j'ai diné avec lui, il m'a mené au théatre français, il a été excessivement fâché de m'avoir manqué à mon arrivée, il m'avait préparé une chambre chez lui, ce qui m'aurait assez convenu car j'ai été obligé d'en louer une, le lit de Thomeguex étant trop étroit pour deux.

Jeudi, M. Aguimar m'a conduit à l'École dans un fiacre à deux chevaux. Tu vois que je n'ai pas mal profité du tems que je suis resté dans Paris et j'ai bien fait car nous n'avons pas beaucoup de tems à courir ; demain nous sortirons vers les midi et il faudra être de retour à six heures du soir.

La vie de l'Ecole me plait beaucoup et je serais tout à fait content si je ne craignais pas que le retard que j'ai souffert ne me fît rester trois ans.

Le matin à cinq heures, le tambour passe dans tous les corridors ; à 5 3/4, on doit être à l'ouvrage, après avoir fait sa toilette, son lit, etc. On travaille jusqu'à 7 3/4 h. ; on va déjeuner, c'est-à-dire manger, non pas du mauvais pain comme nous l'avons cru, mais du meilleur de Paris; à dire le vrai je m'en régale : nous en avons tant que nous voulons avec de l'eau en profusion ; à 8 heures, on se remet au travail jusqu'à deux heures où l'on va diner. Tout celà est marqué

1. Nous ignorons de qui il s'agit.

par le son du tambour. Pour notre diné, nous avons une excellente soupe à la bataille [1], du bouilli aussi bon qu'on le mange à Paris, du légume, du vin, du pain et de l'eau. Depuis le diner jusqu'à cinq h. du soir, c'est un tems d'amusement, emploié par l'exercice deux fois la semaine, et les autres jours par la lecture dans une superbe Bibliothèque, la Physique pratique si on le souhaite, on a pour cela un attelier, ou l'amusement dans deux salles, garnies de tables comme dans un caffé; on y trouve des jeux de Dames, d'échecs, de trictrac, des journaux, des Cartes de Géographie, d'énormes sphères et tout ce qu'on a cru pouvoir amuser ; à cinq heures, on retourne à l'ouvrage jusqu'à huit qui est l'heure du souper ; à ce repas, on a encore du vin, point de soupe, mais du légume et du roti ou des œufs ; après souper, on va se coucher dans des lits très propres, garnis de deux rideaux, en forme de tentes : à 9 h. 1/4, les chandelles doivent être éteintes. Voila notre vie ordinaire.

Le samedi, elle est un peu différente, après diner, on nétoie les armes, on bat ses habits, on fait sa toilette, nétoie ses souliers, etc ; le soir, on fait ce qu'on veut, c'est pourquoi j'en profite pour t'écrire. Si un homme de votre chambrée est de garde, on peut garder la chandelle allumée autant qu'on le veut, aussi en profite-t-on pour donner des bals ; les dames sont distinguées des messieurs par un tablier de chimie qui représente la robe ; nous avons plusieurs élèves musiciens.

Il y a sept lits par chambre, chaque lit a un petit tablar [2] avec un rideau pour couvrir les habits, une commode, une escabelle, un pot de chambre et une cuvette.

On nous fournit notre papier, notre encre et trois plumes par semaine.

La salle à dessiner est superbe ; nous faisons actuellement un concours de dessin et quoiqu'il n'aille que jus-

1. C'est-à-dire aux légumes, dite aussi « soupe paysanne ».
2. Tabla ou Tablar, du latin *tabula*, signifie *planche* dans le parler romand.

qu'au 3, et qu'on n'ait que 2 leçons par semaine je ne désespère pas d'être des premiers. Embrasse bien ma Tante, mes cousines, fais mes complimens à M. Verre [1] ainsi qu'à Madame, à M. et Mme Girard [2].

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton dévoué neveu,

G.-H. DUFOUR [3].

II

Madame
Madame Fazy Dufour

Paris, le 29 Janv. 1808

Ma bonne Tante

J'étais à diner quand j'ai reçu ton aimable lettre, tu dois penser le plaisir qu'elle m'a fait surtout quand j'ai appris que mon Oncle était entièrement rétabli. J'esperais, comme tu l'as appris par ma dernière, rattraper le tems perdu ; cela est fait à très peu de chose près, ensorte que actuellement je peux, si cela me fait plaisir, m'amuser tous les jours depuis deux heures jusqu'à cinq, mais tu penses bien que je n'emploie pas si mal mon tems. Je m'occupe dans ces moments de loisir de tout ce qu'on a fait avant que j'entrasse à l'Ecole ; à trois heures et demi, quatre heures, je quitte l'ouvrage et vais m'amuser dans les salles d'agrément, c'est d'ailleurs, lorsque je ne fais rien, que je porte mes idées sur l'avenir et que je sens qu'elle est la longueur du tems qui doit encore s'écouler avant que j'aie le plaisir de vous embrasser et je t'assure qu'occupés comme nous le sommes, le soir succède bien vite au matin, sans celà, l'Ecole serait un séjour d'ennui ; mais grâces à nos travaux, je ne sais pas encore ce que c'est que de s'ennuier à l'Ecole.

1. Probablement André Verre, horloger, 1771-1846, époux d'Etiennette Gide.
2. Vraisemblablement des membres de la famille Girard « dit Guerre », dont faisait partie le général Girard, dit Vieux, baron de l'Empire.
3. Nous supprimons un post-scriptum biffé et devenu illisible.

Je n'ai pas encore manqué un seul jour de me lever au premier coup de baguettes, de faire mon lit exactement, de me laver, me peigner, etc., aussi ne crains-je pas la consigne de ce côté là, je ne la crains guère d'autre part, parceque me plaisant à la vie que je mène, je suis exact à remplir tous mes devoirs.

Depuis que je suis ici nous avons déjà fait trois concours, un de littérature, l'autre de dessin et le troisième de Géométrie.

Le sujet de littérature était une lettre à un ami dans laquelle on devait lui marquer les circonstances de son voyage, sa manière d'être à l'Ecole Polytechnique et ses projets sur l'avenir. Il y a bien des choses à dire là dessus quand on parle à un Ami ; on peut bien embrouiller la matière et au stile que tu vois dans mes lettres je suis persuadé que tu ne te doutes pas que je sois un des premiers, cela est pourtant ainsi, je suis nommé dans les trente premiers, le vingtième je crois.

Trente-cinq élèves sur 318 ont eu leurs dessins de concours exposés, je suis du nombre.

Quant au troisième concours, nous ne savons pas encore le résultat, je sais seulement que les solutions de ma brigade ou salle d'étude ont été généralement trouvées bonnes.

Mes lettres te paraitront courtes et bien griffonnées, mais quelque plaisir que j'aie à m'entretenir avec toi, il faut que je me dégage, celle-ci je l'espère, te sera remise par M. Aval [1]. Je tâcherai de le voir Dimanche prochain d'abord après notre revue.

Il faut encore que je te dise que M. le Sénateur Monge [2]

1. Probablement le propriétaire de la maison habitée par Pierre-Philippe Fazy.

2. Gaspard Monge, 1746-1808, fondateur de l'Ecole polytechnique (1794), professeur de mathématiques dans cet établissement, sénateur depuis 1805. Dans ses *Souvenirs* (p. 238), Dufour raconte ainsi cette visite : « Il passa dans toutes les salles, marchant sur la pointe des pieds pour ne pas troubler, disait-il, le sanctuaire des sciences. Il me fit diverses questions et parut satisfait de mes réponses. Nous eûmes le malheur de le perdre cette même année. Il fut unanimement regretté. C'était le père des élèves. Toute l'Ecole se rendit à son convoi. »

est venu visiter l'Ecole ; qu'il a examiné les dessins de Géométrie à chaque Elève en particulier ; qu'il a trouvé les miens bons, ce qui m'a attiré de la part du Colonel de l'Ecole un petit compliment (ceci entre nous seulement).

J'ai cherché, mais en vain, l'oncle Delafeuille [1] ; il n'y a point de Garde Impériale du Sénat conservateur, et par conséquent point de Sergent-Major de cette garde. J'ai été au Luxembourg, où siège le Sénat ; de là, on m'a renvoyé à la caserne de la Garde où je n'ai point trouvé de Sergent-Major Delafeuille.

Tu n'oublieras pas de faire mes complimens à tous ceux qui m'en envoyent et surtout bien des amitiés à l'Oncle et à la Tante Dufour [2].

De tout ce que j'ai vu à Paris jusqu'à présent, rien ne m'a fait tant de plaisir que le Cabinet d'histoire Naturelle ; si je n'avais pas été contraint de m'en aller, j'y serais resté toute une journée, sans boire ni manger.

J'ai eu aussi beaucoup de plaisir à voir deux revues qu'a passées l'Empereur dans la cour des Thuilleries, je suis arrivé, chaque fois, un peu trop tard pour voir l'Empereur, cela m'a assez fâché ; mais je m'en console en pensant que j'aurai bien d'autres occasions de le voir et que d'ailleurs nous devons passer revue devant lui [3].

1. Etienne Dufour, grand-père du général, avait épousé, en 1758, Marie-Elisabeth Delafeuille. Le sergent-major est probablement un fils de Bénédict Delafeuille, frère de Marie-Elisabeth.

2. Il s'agit de Philibert Dufour, commis à l'hôpital de Genève, et de sa femme, Louise Constantin, lingère puis gouvernante au même établissement. C'était, en réalité, un grand-oncle de Guillaume-Henri. Philibert Dufour (et non Philippe, comme l'appelle Galiffe, *Notices généalogiques*, t. IV, 2e éd., p. 120, qui, de plus l'indique comme célibataire) était le fils cadet de Bernard Dufour et de Jeanne-Pernette Caillatte ; l'aîné étant Etienne Dufour, époux de Marie-Elisabeth Delafeuille, père de Bénédict Dufour et de Louise-Pierrette, femme de Pierre-Philippe Fazy. — Philibert Dufour était né le 22 avril 1742 ; avait épousé, le 20 germinal an VIII, Louise Constantin, âgée de quarante-cinq ans, fille naturelle de feue Etiennette Constantin ; il mourut le 26 avril 1821.

3. « Dans une autre occasion, nous nous trouvâmes au Louvre en même temps que l'Empereur. Il était en grand costume, après une réception d'ambassadeurs, et nous eûmes la chance unique de le voir devant notre front en manteau de velours cramoisi, souliers de satin blanc et chapeau à plumes. » (*Souvenirs*, p. 238)

Je vais presque tous les dimanches chez M. Desvignes [1] où travaille mon cousin Dalleyzette ; j'ai eu occasion d'y voir Mlle Desvignes, une de tes anciennes Amies et qui m'a chargé de te faire beaucoup d'amitiés ; le cousin Barral (?) [2] m'a chargé de la même Commission.

Dimanche prochain nous allons à la Messe [3] pour la première fois en armes et tambour battant, on nous a pour cela exercé cette semaine aux manœuvres nécessaires.

Nous nous attendons chaque jour à nous voir distribuer nos habits de grand uniforme, nous sommes vêtus actuellement d'un habit, veste et culotte bleux, guettres noires et chapeau à ganse d'or ; l'habit seulement a sur l'épaule un petit galon d'or ; sur nos boutons dorés, on voit l'aigle impériale avec ces mots : *Ecole Impériale Polytechnique* ; sur notre giberne est aussi l'aigle Impériale avec ces mots autour : *Pour la Patrie, les Sciences et les Arts.*

Embrasse mon Oncle pour moi comme je voudrais pouvoir t'embrasser.

Pour la vie ton affectionné Neveu :

G.-H. DUFOUR.

Mes compliments à MM. Girard et Verre, ainsi qu'à leurs épouses, n'oublie pas non plus Jeannette [4] .

III

Monsieur
Monsieur Fazy

Ecole Polytechnique, ce 5 Avril 1808.

Cher Oncle

Je viens de subir un petit examen sur tout ce qu'on a fait d'Algèbre depuis l'ouverture des cours ; cela m'occupait beaucoup depuis quelque tems, mais à présent nous avons

1.-2. Nous n'avons pas réussi à identifier ces personnages.

3. « Tous les dimanches, le bataillon allait à la messe ; jamais je n'ai fait valoir ma qualité de protestant pour m'en exempter. Cette petite marche militaire me plaisait beaucoup ». (*Souvenirs*, p. 237)

4. Peut-être la servante des époux Fazy-Dufour.

un peu de repos, aussi en profite-je pour t'écrire quelques mots et te les envoyer par une occasion qui se présente.

Nous travaillons beaucoup ; mais la diversité de nos occupations empêche de sentir la fatigue ; nous travaillons à la Charpenterie depuis quelques jours ; auparavant nous faisions les dessins nécessaires à la coupe des pierres. — M. Hassenfratz [1], celui dont tu m'as parlé comme auteur d'un ouvrage de Charpenterie, nous a beaucoup amusés ces derniers jours par des expériences sur l'Electricité.

Le Général est venu passer la revue Dimanche passé ; les Elèves ont montré un esprit militaire auquel je ne m'attendais pas et qui m'a fait beaucoup de plaisir ; dans les grandes circonstances, on déploie notre drapeau; il s'agissait de l'aller chercher, c'est alors que chaque compagnie a fait valoir ses droits; ceux de la mienne ont prévalu ; nous sommes en conséquence partis, quatre tambours à notre tête, et nous avons escorté le porte enseigne jusque chez le Colonel, nous avons eu l'honneur de recevoir le premier salut du drapeau [2] et de le reconduire d'un pas lent et mesuré jusqu'au milieu des rangs de notre bataillon ; les autres compagnies témoignaient cependant leur mécontentement par leur murmure et par quelques coups de sifflet; les anciens surtout ont fait beaucoup de tapage; ils ne pouvaient souffrir que des conscrits eussent le pas sur eux ; nous leur avons cependant bien montré que nous étions dignes de cet honneur, car le Général, après avoir fait manœuvrer pendant longtems chaque compagnie en particulier, a félicité

1. Jean-Henri Hassenfratz, 1755-1827, membre de l'Institut, alors professeur de physique à l'Ecole polytechnique. L'ouvrage auquel il est fait allusion est son *Traité de l'art du charpentier*, paru en 1804.

2. Le drapeau de l'Ecole polytechnique lui avait été donné par Napoléon, lors de la grande distribution des aigles au Champ de Mars, le 3 décembre 1804. Ce drapeau avait une hampe en bois peint et verni en bleu, protégée en bas par une armure en cuivre et surmontée de l'aigle impériale. Le corps était un carré formé par un losange de taffetas blanc bordé d'une branche de laurier peinte en or et terminée par des triangles alternativement bleus et rouges, garnis de couronnes du même feuillage. Le champ portait deux inscriptions en lettres d'or, d'un côté : *L'empereur des Français aux élèves de l'Ecole polytechnique* ; de l'autre : *Tout pour la patrie, les sciences et la gloire.*

notre Capitaine sur notre tenue et l'exactitude et l'ensemble de nos mouvemens, en un mot, il a déclaré hautement que notre compagnie était la plus belle et celle qui manœuvrait le mieux. Les deux premières compagnies auraient été consignées si le Général n'avait pas levé toutes les Consignes.

Tous les quinze jours nous faisons une promenade militaire, c'est toujours une fête pour moi ; nous allons à deux ou trois lieues dans la campagne, l'arme au bras, le havresac sur le dos ; une très grande gaieté règne dans nos rangs, cependant beaucoup de bonnes femmes déplorent notre sort et trouvent que c'est bien dommage de faire partir pour l'armée des hommes aussi jeunes, *ça n'a pas vingt ans*, dit l'une ; *ils sont bien gais, ils ne savent pas où on les mène*, dit une autre, *Ah, Dame, oui*, répond un petit égrillard, *ils ne seront jamais soldats, ceux là*. Chacun dit son mot [1].

Quand je pense aux doux momens que j'ai passés près de toi, de ma bonne Tante et de mes petites cousines, j'ai bien de la peine à retenir des larmes de regrets et de reconnaissance, je suis obligé pour faire diversion de rapprocher l'époque où je volerai dans vos bras ; que je languis à ce moment, qu'il me paraît encore éloigné.

Bien des amitiés à Mr et MMes Girard, Verre et Aval. Embrasse pour moi ma Tante et mes cousines, comme je voudrais t'embrasser moi-même.

Ton neveu affectionné.
G.-H. Dufour.

IV

Madame
Madame Fazy

Paris, le 15 Mai 1808.

Ma chère Tante

Je saisis avec empressement l'occasion qui se présente

1. Lors de la rédaction des *Souvenirs*, ces propos s'étaient condensés en un seul. « On entendait des bonnes femmes dire en nous voyant passer : cette belle jeunesse, c'est autant d'officiers. » (p. 237, 238). Il est caractéristique que les mots pessimistes entendus aient échappé à la mémoire du général.

de t'envoyer quelques mots. J'espère que vous vous portez tous aussi bien que moi ; je puis t'assurer que je n'ai pas eu une heure de mal-aise depuis que je suis à l'Ecole.

Nous avons le beau tems, depuis quelques jours et nous en profitons autant qu'il est possible ; c'est-à-dire les Dimanches, depuis onze heures jusqu'à huit heures et demi du soir et les mercredis et vendredis depuis deux heures et demi jusqu'à cinq heures moins un quart ; je ne sors cependant que les Dimanches, car les jours de semaine on ne peut guère s'éloigner et les rues de Paris ne sont pas si charmantes pour qu'on les arpente par pur plaisir ; nous avons d'ailleurs la Bibliothèque qui est ouverte ces jours-là, on y trouve tout ce qu'on veut, soit en livres, soit en gravures qui sont les collections de tableaux renfermés dans tous les Musées ; les consignés ont de plus le plaisir de faire l'exercice ces jours-là, ils sont à suer quand les autres Elèves s'amusent ; ils ont un air assez plaisant pour ceux qui les voyent pour la première fois ; ils sont obligés de manœuvrer avec une seule guêtre, ce qui fait qu'on nomme les habitués de la consigne, *les chevaliers de la guêtre.* On ne voyait jamais qu'avec une guêtre un petit Hollandais qui nous a quittés depuis quelques jours, à cause de sa faiblesse ; il se qualifiait du titre de grand *maître de l'ordre* ; tu dois bien penser qu'on ne m'a pas encore jugé digne d'être au rang des chevaliers, pas même des aspirans à la chevalerie.

Nous avons été ce matin (Dimanche) pour la première fois faire l'exercice au champ de Mars ; nous nous sommes levés à quatre heures, et nous sommes partis à quatre heures et demi afin d'arriver au champ de Mars à cinq heures et demi et de manœuvrer à la fraîcheur. Le cafetier notre voisin n'a pas manqué d'y venir avec une cinquantaine de bouteilles de vin, et autant de bierre ; il n'y en a pas eu cependant la moitié assez ; il fallait voir comme on se jettait dessus ; et comme chacun tirait de son coté pour chercher de l'ombrage et un endroit commode pour vuider sa bouteille entre deux ou trois Elèves ; depuis l'endroit où j'étais on découvrait

par un débouché une partie du champ de Mars qui m'a frappé par sa ressemblance avec notre plaine de Plain-Palais [1]. Après environ dix minutes de repos, on a commencé à nous faire exécuter les marches, contre marches, les attaques, les retraites, les feux de toute espèce, on avait choisi l'endroit le plus inégal du champ de Mars, malgré cela nous nous sommes assez bien aquittés de notre besogne quoique ce fût la première fois qu'on nous faisait manœuvrer en grande tenue, le havre-sac sur le dos, nous ne l'avions encore endossé que pour nos promenades.

Les maisons du pont Saint-Michel sont entièrement démolies, et l'on travaille beaucoup pour mettre à bas celles qui les avoisinaient, pour faire des quais tout le long de la Seine ; la ville s'embellit chaque jour, plusieurs monumens sont achevés, on travaille encore à d'autres, on commence à creuser des fondemens à la place du Carouzel, on prétend que se sont ceux d'une gallerie parallèle à celle du Louvre.

Je ne me suis pas encore accoutumé au ton criard des marchandes de fruits et de poisson, cependant je ne manque jamais de passer devant elles toutes les fois que je sors, elles remplissent la place Maubert ; chaque jour j'entends quelque nouveau cri ; aujourd'hui des petits garçons criaient à tue tête *des zanetons, des zanetons pour un iard* et j'ai été tout étonné de voir un de ces malheureux hannetons faire l'amusement d'un marchand-épicier.

Je suis chargé par la famille Desvigne de te faire beaucoup d'amitiés.

Il est arrivé depuis quelques tems plusieurs Genevois ; ils se plaignent beaucoup de ce qu'on n'a pas d'ouvrage à Genève, j'espère que mon Oncle n'est pas dans ce cas, son talent lui assure de l'ouvrage dans toutes les circonstances.

J'ai appris que le charmant Bonnet [2], votre voisin, a pris

1. La Plaine de Plainpalais, aujourd'hui presque au centre de l'aglomération urbaine genevoise, était alors hors des fortifications de la ville et servait de champ d'exercice aux troupes et de promenade publique.
2. Nous ignorons de qui il s'agit.

un remplacement, ainsi que plusieurs de mes connaissances, tout cela n'est pas bon signe.

Voici le tems où vous devez commencer à prendre le frais sur les terreaux [1], il me semble vous y voir; c'est justement à l'heure où je le prends de mon côté dans l'intérieur de notre domicile.

Comme tu es tous les jours à la portée de voir Mr et Mme Verre, ce n'est pas une indiscrétion de ma part de te charger de leur faire mes amitiés, n'oublie pas non plus de présenter mes respects à M. Girard, tu lui diras que l'examinateur de cette année, est M. Francœur [2] ; il en avertira M. Schaub [3].

Il faut que je te dise que son excellence notre Général a fait une revue individuelle de tous les Elèves et que pour mon compte il m'a beaucoup fait de complimens, j'étais placé dans les trente premiers d'après les notes qu'on nous donne dans nos interrogations.

La petite espiègle de Marie et la petite pouine de Péguy ne seront plus de petites filles, quand je les reverrai ; je n'oserai plus leur parler qu'avec le titre de Mademoiselle ma cousine. Oh ! comme je languis de les revoir ; dans seize mois, cette époque arrivera ; en attendant, embrasse les bien pour moi.

J'embrasse mon Oncle ainsi que toi de tout cœur.

Votre affectionné neveu.

G.-H. DUFOUR.

V

Madame

Madame Girard

pour Mme Fazy Dufour.

Paris, ce 10 juillet 1808.

Ma bonne Tante

Je t'assure que tu m'as causé une surprise bien agréable

1. Partie des fortifications du faubourg Saint-Gervais, tout près de l'habitation de Pierre-Philippe Fazy.

2. Louis-Benjamin Francœur, 1773-1849, depuis 1803 examinateur à l'Ecole polytechnique et professeur de mathématiques transcendantes ; ami intime de Carnot.

3. Jean-Jacques Schaub, 23 janvier 1773-20 mai 1825, professeur de mathématiques.

en ne m'annonçant pas l'arrivée de M[me] Girard, je n'aurais jamais cru que ce fut elle qui m'apportait de tes nouvelles si je n'avais pas vu sa signature au bas du petit mot de billet qu'elle m'a envoyé ; l'adresse de l'oncle de la Feuille que tu as mise dans ce mot de billet, me le fera probablement trouver, sans cette adresse j'aurais bien parcouru tout Paris sans pouvoir le rencontrer. Je compte aller chez lui cet après midi ; à la prochaine occasion, je ne manquerai pas de t'instruire de ce que j'aurai appris sur son compte. Madame Girard te dira probablement qu'elle m'a trouvé en bonne santé, je crois en effet ne m'être jamais mieux porté qu'à l'Ecole Polytechnique : il paraît que son régime me convient ; il est vrai que les grandes fatigues commencent seulement parce que nos examens se font dans six semaines, et dans huit jours nous en faisons deux préparatoires qui ne laissent pas de nous donner quelque inquiétude.

Tu me pardonneras aisément de ne t'écrire que quelques mots, parceque je te promets que ma première lettre sera plus longue ; celle-ci n'est que d'occasion. Loin de me fâcher des conseils que tu me donnes, j'en suis extrêmement flatté ; ils me montrent l'intérêt que tu prends à tout ce qui me touche, mais j'ose t'assurer que tu peux être absolument tranquille sur ce qui semble te causer quelque inquiétude.

Je comptais trouver dans ta lettre, un petit mot de la main de Marie [1] tu l'embrasseras bien pour moi en lui disant que cela ne lui arrive pas une autre fois. Embrasse bien aussi la bonne Péguy [2], qui je l'espère va faire de rapides progrès dans l'écriture et pourra peut-être m'écrire une petite lettre avant qu'il soit peu.

Je n'ai pas besoin de te dire combien j'ai eu de plaisir d'apprendre que cet oncle qui a eu tant de bontés pour moi, ne manquait pas d'ouvrage pour le courant de cet été ; embrasse le bien pour moi en attendant que je puisse le

1. La fille ainée des époux Fazy-Dufour.
2. Jeanne Peggi, la seconde fille des époux Fazy-Dufour.

faire moi-même et lui témoigner toute la joie que j'aurai de le revoir.

Je t'embrasse de tout mon cœur, ton neveu.

G.-H. DUFOUR.

N'oublie pas de faire beaucoup d'amitiés à l'oncle et à la tante Dufour ; présente mes respects à M. et Mme Verre. Je te remercie beaucoup de la démarche que tu as eu la bonté de faire envers M. Ferrier [1] j'aurai soin de lui donner de mes nouvelles.

VI

Madame

Madame Fazy Dufour

Genève

Paris, ce 12 sept^bre^ 1808.

Il y a bien long-tems que tu n'as pas reçu de mes nouvelles ; j'en suis aussi fâché que toi, mais que faire, contre l'impossible nul n'est tenu ; l'approche de mes examens me donnait tant d'occupations que je savais à peine où donner de la tête, et les momens où j'aurais pu me délasser en t'écrivant étaient employés à des promenades militaires ou à des exercices ; en un mot, on empêchait d'employer nos momens de recréations à des études sérieuses, en nous distrayant d'une manière quelconque ; nous en avions besoin car nos études étaient vraiment capables d'en envoyer quelques-uns à l'autre monde ; penser que dans un mois au plus, il a fallu repasser et apprendre pour ainsi dire la Physique, la Chimie, l'Analyse, la Géométrie etc... enfin tant de choses qu'on serait épouvanté quand on vous proposerait de les apprendre dans un an.

Mais grâce à Dieu, j'ai passé par dessus tout cela, et je

1. Nous n'avons pas réussi à l'identifier.

respire ; je me suis présenté des premiers au feu : j'ai été examiné le dixième dans nos trois examens distans l'un de l'autre de quatre jours ; je me suis retiré de chacun assez content de la manière dont j'avais répondu ; j'espère passer dans la première division et dans un assez bon rang, c'est ce que je pourrai t'apprendre dans un mois, époque à laquelle la décision doit se faire.

Nous sommes actuellement dans un repos absolu ; nous ne faisons que lire, dessiner, rire, manger et dormir, tu dois penser que ce régime ne nous tue pas. Plus de la moitié des élèves ont des congés pour aller pendant quelques jours chez leurs parents, de dix-huit que nous étions dans ma brigade nous ne restons que huit. Si Genève eût été un peu plus rapproché de Paris, j'aurais aussi demandé un congé et tu peux te figurer avec quel plaisir j'en aurais profité ; quel bonheur ç'aurait été pour moi de te revoir, de t'embrasser, de faire danser, sauter les petites cousines et de revoir ce cher Oncle dont il me semble être séparé depuis des années ; mais ce bonheur n'est point fait pour moi, il faut, comme on dit à Genève, que j'en torche mon couteau et que je veuille bien attendre encore treize mortels mois, alors, alors je me dédommagerai des peines qu'une trop longue absence m'aura fait souffrir.

Tu sauras que nous avons été une demi douzaine de jours dans les environs de Paris pour lever des plans ; je me plaisais fort à ce genre de vie ; nous étions un détachement de quarante Elèves, un officier, un tambour et un Ingénieur, qui, par parenthèse, a passé son enfance à Genève et avec qui j'ai fait connaissance ; c'est lui qui dirige nos travaux, et sous lui l'on a nommé à l'Ecole douze chefs, dont j'ai eu l'honneur d'être. Comme les méthodes que nous avons employées sont nouvelles et dues à M. Claire, cet Ingénieur, il a pris les chefs en particulier pour les leur apprendre, il nous a fallu ensuite instruire nos *hussards* ; nous les faisions courir sur les hauteurs et dans les fonds. Rien ne devait les arrêter ; c'était un plaisir. Ce n'est pas que nous autres, nous fussions plus tranquilles, nous faisions au contraire le double

d'ouvrage ; nous dessinions la carte et courrions comme nos hussards sur tous les points du terrain pour les reconnaître et les placer exactement sur notre carte. De plus les chefs sont responsables de toutes les machines qu'on met entre leurs mains et le tout peut revenir à plus de cinq louis ; je me suis conduit de manière à n'avoir pas perdu un seul petit piquet [1].

Je suis allé avec M[me] Girard entendre prêcher M. Maron [2] dans la petite Eglise Ste-Catherine, rue St-Antoine ; j'aurais préféré l'entendre dans l'Eglise du Louvre parcequ'elle est plus grande et que sa voix forte y aurait été moins réfléchie et l'on aurait entendu plus distinctement son sermon. En revenant M[e] Girard m'a fait voir la fenêtre de la chambre que tu habitais, et où vous vous êtes amusées quelquefois ensemble ; toutes les fois que je sors je peux la voir, parceque les maisons du pont St-Michel sont abattues, il me semble que tu dois paraître à la fenêtre, mais j'ai beau regarder, je me rappelle toujours que tu es à Genève et que par conséquent tu n'es pas à Paris.

Il y a long-temps que je n'ai été rendre visite à la famille Desvignes. Je compte y aller aujourd'hui, je leur ferai tes complimens je compte voir aussi M[me] Girard qui me donnera peut-être de tes nouvelles.

Embrasse pour moi mon oncle et mes deux cousines, mes complimens à l'Oncle et à la Tante Dufour, quand tu auras occasion de les voir, ainsi qu'à M[r] Girard et M. et M[me] Verre. Ne m'oublie pas non plus auprès de M. et M[me] Aval et

1. « Vers la fin de la première année on nous fit faire un petit lever topographique dans les environs de Paris. Je fus nommé « chef de planchette », ayant trois élèves sous mes ordres. Ce fut ma première dignité ; je crois que j'en fus plus fier que de toutes celles dont je fus honoré depuis. Le plan que nous fîmes alors est encore dans mon portefeuille. » (*Souvenirs*, p. 240)

2. Paul-Henri Marron, 1754-1832, pasteur, président du consistoire de Paris. « Comme orateur de la chaire, son talent n'offrait rien de fort remarquable ; son débit était grave, coupé de fréquents repos, son geste saccadé et un peu raide, sa voix sonore, sa tenue très digne. Il n'excellait que dans la prière. » (HAAG, *La France protestante*, t. VII, p. 285)

pour n'oublier personne, je te recommande toutes les personnes qui te parleront de moi.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton neveu
G.-H. Dufour.

VII

Madame
Madame Fazy D.
sur les Terreaux
Genève

Paris, le 27 9bre 1808.

Ma chère Tante

Comme je rentrais plutôt qu'à l'ordinaire, pour faire l'appel de ma compagnie, j'ai été fort surpris de trouver une lettre pour moi ; mais j'ai bientôt reconnu ton écriture et j'ai sauté de joie. Chériot [1] ne m'ayant pas trouvé, l'aura remise au Portier, ensorte que je ne l'ai pas encore vu, mais j'espère qu'il ne tardera pas à me venir voir ; il a eu bien du bonheur d'entrer dans la garde-Impériale, je connais actuellement la différence qu'il y a entre ce corps et les autres. Il faut espérer que si par malheur Paul Colard [2] était forcé de partir, il pourrait entrer dans le corps qu'il désire parcequ'il a une belle taille ; malgré cela, je comprends facilement qu'il désire être à ma place vu que dans les circonstances actuelles, il n'y a pas de meilleur parti à prendre. Je vois avec douleur où le manque d'ouvrage pousse beaucoup de nos jeunes Genevois ; ils croient qu'en entrant soldat dans un corps, ils changeront leur condition contre une meilleure ; mais ils tombent de Charybde en Sylla, à l'exception de ceux qui peuvent entrer dans les plus beaux bataillons de France, et Chériot est du nombre.

1, 2. Nous n'avons trouvé aucune indication permettant d'identifier ces personnages.

Marie n'est pas seule à se plaindre de la rareté de mes lettres. Jaquemet [1], Bonneton [2], Demole [3], etc. m'ont fait le même reproche. Cela m'a fait découvrir que les lettres que j'ai envoyées à ces différentes personnes par les occasions qui se sont présentées ne leur ont pas été remises, entr'autres il y en avait une adressée à Mlle Marie Fazy [4], écrite tout exprès pour elle ; cela me fait croire que tu n'auras pas non plus reçu celle que je t'ai écrite par certaine occasion, c'est pour éviter ce petit malheur que je t'envoye celle-ci par la poste. L'on me jugerait bien mal si l'on prenait pour preuves de l'attachement que je porte aux personnes à qui j'écris le nombre des lettres que je leur envoie ; je pense à elles à chaque instant, je les aime et je ne puis prendre sur moi de témoigner mes sentiments aussi souvent peut-être qu'il le faudrait ; mais toi, tu me connais, tu sais combien mon Oncle et toi, me sont chers, je ne crains donc pas que la rareté de mes lettres me fasse passer pour un ingrat.

J'ai été à l'adresse que tu m'as envoyée ; mais malheureusement on a tout changé dans cette rue ; les numéros ne sont plus les mêmes, ensorte que je n'ai pu trouver l'oncle De la Feuille, malgré le désir que j'en avais.

J'espère que ta première lettre m'annoncera ton heureuse délivrance et tu serais bien surprise et moi bien content si c'était un petit coquin au lieu d'une petite coquine qui t'a empêché de m'écrire une lettre plus longue ; peut-être qu'à l'heure où je t'écris, tu le sais déjà [5].

Il faut que je t'apprenne quels sont les passe tems actuels pour les après-soupers. Chez les conscrits, on fait concert, et chez les anciens, un spectacle en règle est établi.

1. Jean-Etienne Jaquemet, 21 juillet 1787-21 février 1850. — Négociant.
2. Etienne Bonneton, peintre, fils de Théodore et de Jeanne-Catherine Sayous, 1788-1809.
3. Les notes manuscrites de Louis Dufour-Vernes sur la famille Demole (Bibliothèque de la Société d'histoire de Genève) ne permettent pas l'identification de ce porteur du nom.
4. Sa cousine germaine.
5. Madame Fazy-Dufour était alors enceinte de Louis-Philippe Fazy, qui naîtra le 3 décembre 1808.

Pour le concert, ils se sont réunis douze excellens musiciens, chacun dans sa partie ; ils mettent chacun une certaine somme pour se procurer de la musique et les gros instrumens ainsi que les accessoires, comme les chandelles etc. Je vais ordinairement passer une demie heure à ce concert, tandis que je n'ai été qu'une seule fois au fameux théatre qui prend sans ostentation le nom de théatre français.

C'est là que toutes les ressources du génie se sont développées pour les costumes et l'arrangement de la salle qui, pendant le jour, doit être comme les autres chambres à coucher, et qui, le soir, doit se transformer promptement en salle de spectacle. Les rideaux des lits, artistement arrangés, forment une toile d'autant plus agréable à l'œil qu'une ennuieuse monotonie ne s'y remarque pas, mais qu'une charmante bigarure de bleu et de blanc vous frappe au premier coup d'œil ; un nombre suffisant de sièges reçoivent un nombre limité de spectateurs, car quiconque oserait se présenter sans billet, serait honteusement mis à la porte par la sentinelle et par le receveur des billets.

Un orchestre placé entre deux lits, fait prendre patience jusqu'au moment où la toile se lève. C'est alors que le plus grand silence règne jusqu'à ce qu'il..... soit troublé par les applaudissemens des spectateurs ou par le sifflet du journaliste que les auteurs des pièces sont loin de ménager à cause de la critique quelquefois trop sévère qu'il fait après chaque représentation et sur la pièce et sur les acteurs. Il y a d'excellens acteurs, très bien costumés : casques, cuirasses, cimeterres, rien n'est négligé de la part du grand costumier et du décorateur en chef et je t'assure que quoique à deux pas des acteurs, on a beaucoup de peine à les reconnaître et l'on est surpris de la perfection de leurs costumes ; un jeune homme entr'autres s'il eût un peu mieux déguisé sa voix, aurait été pris par tout autre que par nous, pour une jeune et jolie demoiselle vêtue à la grecque. Je ne sais où diable ils ont pêché tout ce qu'ils ont mis sur le corps de cet élève, mais sa tête coëffée à la grecque était ornée d'un

diadème extrêmement brillant et de filets d'or entremêlés avec sa chevelure, sa robe et sa tunique d'une même étoffe blanche étaient disposées avec le plus de goût possible et par des personnes qui ont une bien juste idée des costumes anciens. Ses bras, son cou et la moitié de sa poitrine étaient découverts. Ces costumes grandissent tellement que tous les acteurs semblaient avoir doublé de taille et surtout l'un d'eux qui avait un casque d'un très bon goût et très bien exécuté. Pour qu'un acteur soit reçu, il faut qu'il ait réellement du talent et qu'il ait débuté plusieurs fois sans qu'aucun coup de sifflet ne trouble la scène.

Adieu ma chère Tante, tâches de te porter aussi bien que moi, embrasse mon oncle et mes cousines, fais leur beaucoup d'amitiés de ma part et dans neuf mois, j'aurai le plaisir de le faire moi-même, en attendant il faut que je me contente de le faire par écrit. Tu ne manqueras pas d'avoir beaucoup de visites ; n'oublie pas alors de faire mes complimens à toutes les personnes de ma connaissance.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton neveu
G.-H. DUFOUR.

VIII

A Madame
Madame Fazy

Paris, le 9 avril 1809.

Ma chère tante

Ce petit mot de billet en attendant une lettre plus longue est pour t'apprendre que je me porte toujours bien et te faire savoir combien je désire qu'il en soit de même de ton côté. La mort de Bonneton [1] m'a beaucoup affecté ; j'ai bien de la peine à me persuader qu'elle puisse être vraie ; c'est

1. Mort le 18 mars 1809.

en comptant recevoir une de ses lettres que j'en ai reçu une de Jaquemet qui m'a appris le dangereux état de Bonneton ; deux jours après, une seconde lettre m'a instruit de sa mort ; j'ai perdu en lui, un véritable ami qui est une chose bien rare et dont la perte ne se répare pas facilement.

La famille Desvignes te fait mille complimens ; je dois aller passer la soirée chez eux.

Nos occupations vont toujours croissant ainsi que la difficulté de tout ce qu'on nous enseigne ; mais l'on prend du courage et de la patience en pensant que l'époque où notre destinée va être fixée, s'approche de jour en jour ; dans cinq mois et demi environ, nous aurons l'épaulette.

Je crois que si j'étais libre dans Paris, le séjour de cette ville ne me conviendrait pas du tout ; à la fin de la journée on a la tête cassée du fracas des voitures, et les jarrets rompus à force de les avoir évitées. Le seul plaisir que je croyais pouvoir prendre à Paris n'en est réellement pas un, car de visiter les Musées, on se donne le torticoli en voulant tout voir et le grand nombre de choses qu'on a sous les yeux fait qu'on ne peut presque rien voir ou du moins bien voir. Ainsi quoiqu'en dise Mme Girard, Paris ne sera jamais le séjour que je choisirai de préférence.

Combien je languis de te revoir ainsi que mon cher oncle, mon second père à qui je suis tant redevable et à qui je pense si souvent. Combien je languis de vous serrer dans mes bras et combien cette époque me paraît éloignée.

En attendant, embrasse bien des fois mon oncle de ma part ; n'oublie pas les deux petites cousines et le petit, petit cousin, ce petit grenadier que je ne connais pas encore. Fais bien des complimens à nos parens, à M. et Mme Girard. Adieu ma bonne tante ; je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton dévoué neveu

G.-H. Dufour.

IX

A Monsieur
Monsieur Fazy
rue des Terreaux
Genève (*Léman*)

Paris, le 28 mai 1809.

Mon cher oncle

J'attendais de jour en jour une occasion pour t'écrire, mais la personne qui devait partir en a jugé autrement ensorte que je suis forcé de t'écrire par la poste, pour que tu ne restes pas trop de tems sans recevoir de mes nouvelles.

Je supposes que tu te portes bien, ainsi que ma Tante et les enfans, puisque je ne reçois pas de nouvelles du contraire, je m'en réjouis beaucoup ; je t'assure que je craignais beaucoup pour ma Tante, mais il parait qu'un petit luron de garçon lui convient mieux qu'une petite espiègle de fille ; je languis beaucoup de le voir, ce petit cousin. Il pourra presque marcher quand j'aurai le plaisir de t'embrasser. Dès qu'il pourra se tenir sur ses jambes, il ne faudra pas manquer de lui acheter un petit fusil de bois et un petit tambour pour mettre la paix dans la maison.

Dans quatre mois je serai à Genève ; tu ne saurais croire combien je languis ; il me semble que les dix-huit mois que j'ai déjà passés, ici, ne sont rien en comparaison du tems qu'il me reste à y passer. Cependant nous trouvons que chaque semaine en particulier est très courte ; nous voyons arriver les époques semblables avec une rapidité extrême. Tous les vendredis nous avons un concours d'Architecture. Il s'emble qu'ils reviennent du jour au lendemain. Dans deux mois, nous serons arrivés au bout de tous nos cours ; nous en avons déjà terminé quelques uns. Dans trois mois, nous aurons presque tous terminé nos examens et dans quatre mois nous serons tous chez nous. Chaque semaine nous allons en promenade militaire le havre-sac

sur le dos. J'ai alors l'honneur de commander une section [1] qui malheureusement est la dernière, ensorte que quand on se met en ligne, il nous faut toujours allonger considérablement le pas. Je crois que dimanche prochain, nous irons faire l'exercice à feu au Champ de Mars ; j'aime cela en sorte que je m'en fais une fête.

Quand le drapeau voit le jour, les fouriers ne commandent plus une section ; ils ont l'honneur inestimable d'entourer le drapeau. Il ne faut pas trop t'étonner de recevoir si rarement de mes nouvelles, car nos occupations sont si grandes que je trouve à peine le moment d'écrire une lettre le Dimanche matin. Je ne sors pas un seul jour sur la semaine mais ce *train la finira.*

Tu sais que nous habitons un endroit très élevé dans Paris ; nous sommes près du palais des grands hommes, près du panthéon. Tu conçois que tenant un peu de ceux qui l'habitent après leur mort, ce logement nous convient. Depuis une de nos fenêtres j'ai apperçu une statue sur la colonne vendôme [2], je me propose de l'aller voir aujourd'hui, ainsi qu'un lion et deux lionnes qui sont au Jardin des plantes depuis quelques jours. Malheureusement je pourrai y aller tout seul, car ici, on est bien loin d'être sur de trouver les personnes qu'on cherche.

Le pauvre oncle Dufour doit être bien affligé ; il ne semblait pas probable qu'il dut survivre à son épouse. Je lui ai écrit un petit bout de lettre [3].

La dernière fois que je suis allé chez M. Desvignes, on m'a chargé de faire beaucoup de complimens à ma tante, tu lui feras ma commission et tu l'embrasseras bien pour moi, ainsi que mes deux cousines.

1. Il était « sergent fourrier » de la quatrième compagnie.

2. Le travail avait commencé en 1806 ; il ne sera terminé qu'en 1810. La statue dont il s'agit est celle de Napoléon, en empereur romain, par Chaudet.

3. Louise Constantin, gouvernante à l'hôpital de Genève, femme de Philibert Dufour, était morte le 18 avril 1809. (Archives de Genève. Registre des actes de décès, n° 298).

Je languis beaucoup de revoir nos fortifications, je commence à m'y connaître un peu, je pourrai voir ce qu'elles valent.

Nous avons chaque semaine deux leçons de fortifications, nous avons vu la fortification passagère, l'art militaire proprement dit, et nous commençons la fortification permanente, c'est là que le génie se déploie.

Je désire que vous vous portiez tous comme moi, adieu mon cher oncle, je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton dévoué neveu.

G.-H. DUFOUR.

X [1]

Montrotier [2], le 10 octobre 1809.

Mon cher ami

Le malheur nous accable ; mon père vient de perdre sa mère [3] ; tout est ici dans la consternation, c'est une hernie et des crampes d'estomac qui en sont la cause ; nous avons besoin de toute ta prudence pour faire part de cette terrible nouvelle à ma mère et à ma tante. Fais venir mon oncle Fazy auprès de toi, et règle avec lui ce qu'il y aura à faire, au reste je ne saurais te donner le moindre conseil, je t'écris d'une main tremblante, je suis abattu, je te le répète, fais tout pour le mieux. Sache de mon oncle s'il faut faire venir le corps à Genève ou si l'on peut l'enterrer ici [4]. Tu vois mon ami que quand le malheur est une fois sur une famille, il ne l'abandonne pas sitôt [5].

Je t'embrasse.

G-.H. DUFOUR.

1. Nous ignorons à qui cette lettre était adressée.
2. Dufour, ayant terminé son séjour l'Ecole polytechnique, était retourné à Genève, dans l'été de 1809, et de là s'était rendu dans le domaine de son père, à Montrotier.
3. Marie-Elisabeth Dufour, née Delafeuille.
4. D'après une lettre de Bénédict Dufour à sa sœur Fazy, du 2 janvier 1810, le corps fut transporté à Genève (Papiers Fazy).
5. Apparemment allusion à la mort récente de Louise Dufour-Constantin, femme de Philibert.

XI

Madame Fazy, D.
sur les Terreaux
(Léman) *Genève*

Metz[1] le 22 Xbre 1809.

Ma chère Tante

Voilà bientôt deux mois que j'ai eu le chagrin de te quitter, il est tems, je pense, de te donner directement de mes nouvelles. Si je te disais que mes occupations m'ont empêché de le faire plus tôt, tu aurais de la peine à me croire, c'est pourtant ainsi. Il suffit que je n'aie que six heures de travail forcé dans la journée, pour que j'emploie tous mes momens avec beaucoup plus de courage que si j'étais forcé de travailler toute la journée.

Je trouve actuellement les jours beaucoup trop courts quoique je veille ordinairement jusqu'à dix heures auprès de mon feu.

Quand j'ai quitté Genève, j'étais bien loin de profiter de la conversation enjouée de deux belles (soit disant) que j'avais avec moi dans la voiture, elles ne m'auront pas trouvé trop galant ; elles avaient je ne sais quoi dans leurs manières, qui n'était point propre à me desserrer les dents : Depuis Dôle à Besançon, j'ai fait la route tout seul, je ne me suis donc disputé avec personne dans la voiture ; de Besançon à Metz, j'ai fait une route assez agréable par des chemins de traverse dans une petite cassine avec la compagnie de deux Élèves que j'ai rencontrés par hazard dans les rues de Besançon. Nous sommes restés un jour à l'auberge, après quoi nous avons été prendre possession de nos appartemens [2]. Ils consistent en trois pièces, une

1. Dufour était entré à l'Ecole d'application du génie, à Metz, à l'automne de 1809.

2. Dufour (auquel son assiduité avait valu, dès le second semestre, l'abaissement de moitié du prix de pension, et qui, dans la seconde année, touchait 15 francs de solde par mois) n'était alors plus du tout à la charge de ses parents, qui purent employer leurs économies à rembourser les avances qui leur avaient été faites pour les études de Guillaume-Henri.

chambre à deux lits et cheminée, un grand cabinet et un vestibule. Nous avons six chaises, deux fauteuils, deux armoires, etc., en un mot nous sommes très bien. Je loge avec un jeune homme d'Evian, je m'en trouve bien. La première emplette que nous avons faite ça été une demi corde de bois, c'est à peu près un demi moule, il nous en a coûté à chacun 14 francs ; nous avons ensuite acheté, des chandelles, du savon, un miroir, des peignes et mille choses utiles pour notre ménage.

Après, nous nous sommes arrangés pour notre nourriture, qui consiste en un déjeuner et un diner ; le déjeuner est frugal ; il est de mon choix et il me rappelle l'Ecole Polytechnique, c'est tout bonnement un petit pain de deux sols avec un verre d'eau à l'eau, arrosé quelquefois d'un peu de vinaigre.

Le dîner moins simple, me fait moins de plaisir, on y mange beaucoup et l'on est mal à son aise après. Il nous coûte 38 fr. par mois. Outre ces dépenses, il y a encore celle de la Blanchisseuse, du Maître d'armes, du Domestique, etc., ajouté à cela des leçons de danse que je veux prendre pendant deux mois et tu verras que sur notre paye de 91 fr. 61 c. par mois, il ne doit pas me rester grand chose, cependant comme je n'ai pas le moindre goût pour certains divertissemens qui font passer le tems à plusieurs de mes camarades, je me trouve, avoir au bout du mois, une quinzaine de francs de reste pour mon entretien et comme il ne doit pas monter tout à fait aussi haut, je peux mettre quelque chose de côté pour les cas imprévus, tels que le dîner que nous avons fait pour célébrer la Sainte Barbe, fête des Ingénieurs et des Artilleurs. Il nous en a couté 13 fr. 57 c. ; ce sont de ces dépenses qu'il est impossible d'éviter. Nos occupations sont moins pénibles qu'à l'Ecole ; mais elles ne sont guère moindres pour qui veut occuper son tems. Le matin, je me lève ordinairement à six heures ; je vais prendre ma leçon d'armes et ma leçon de danse ; je déjeune ; je m'habille et à neuf heures, je me rends aux salles d'Etude, qui

sont à l'autre bout de la ville. J'y reste jusqu'à trois heures; je vais dîner, j'y reste jusqu'à quatre heures et demi, après cela, je vais passer deux ou trois heures à la Bibliothèque, j'y lis des ouvrages relatifs à mon état; je prends des notes après quoi je viens rédiger mes mémoires dans ma chambre et je me couche vers dix heures. Le premier travail auquel on nous a occupés a été un problème d'ombres pour servir d'épreuve ; nous avons eu cinq jours ; après cela, on nous a distribués dans la ville pour lever des plans de casernes et d'autres bâtiments publics. Il faisait beau nous voir dessiner sur notre chapeau, au milieu de la rue, par un froid très vif ou de nous voir prendre nos mesures. Nous avons ensuite mis au net tout cela et c'était à qui ferait les plus beaux dessins; j'y ai mis tous mes soins et j'oserais t'assurer que ceux que tu as vus dans mon cahier, ne sont rien à côté de ceux que j'ai faits ici. Depuis trois jours, ce travail est fini et nous avons commencé le lever d'usines et de machines. Plusieurs de nous ont été envoyés à plus de 40 lieues de Metz. Quant à moi, j'ai demandé à y rester pour pouvoir profiter de la Bibliothèque et l'on m'a donné à lever la machine à tirer les tubes des lunettes et la machine à diviser les cercles. Pour faire cela, je suis au chaud et aidé de tous les secours imaginables, travaillant dans le cabinet même de l'auteur de ces machines.

Je continue à me bien porter, j'espère qu'il en est de même de ton côté, fais mille amitiés de ma part à mon cher Oncle et à mes espiègles de cousines, fais leur devenir les joues aussi rouges que le feu, fais mes complimens à M. et Mme Hardi [1], dis leur que j'ai été parfaitement bien reçu chez les personnes auxquelles ils m'ont adressé et que je vais leur faire des visites de tems en tems. Adieu, ma chère Tante, je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton affectionné neveu,
G.-H. Dufour

1. Nous ignorons de qui il s'agit.

XII

A Madame

Fazy Dufour

Metz, le 20 août 1810.

Ma Chère Tante

Il y a si longtems que je n'ai pas eu le plaisir de m'entretenir avec toi, que je saisis avec bien de l'empressement l'occasion qui se présente pour babiller un peu.

Je continue de me bien porter et de me plaire ici ; nos travaux actuels sont parfaitement de mon gout, aussi puis-je dire avec quelque vérité que je les comprends et que je les exécute assez bien pour que durant toute la journée je ne sois jamais seul à ma place, mais entouré de deux ou trois camarades qui viennent me consulter et qui s'en rapportent à ce que je leur dis comme si j'avais la science infuse. Cela me fait rire souvent parceque je leur réponds une chose pour une autre quand je suis fortement occupé à ce que je fais ; il semble que depuis le jour de mon avançement [1] je ne dois plus rien ignorer ; combien je suis loin de là !

Le jour où je suis monté au poste d'où l'on ne peut plus que descendre, j'ai eu deux joies successives et assez fortes. Le matin, en revenant de la bibliothèque, je reçois un compliment d'un de mes camarades qui m'annonce que j'ai monté d'un rang et que je suis passé le second. Me voilà bien content, et me disposant à vous écrire cette nouvelle le soir même, mais à la fin de nos six heures de travail, comme je rentrais dans la salle, on me remet des papiers dont j'ignorais le contenu et sans trop savoir pourquoi on me les remettait à moi plutôt qu'à tout autre, je les laisse passer dans les mains de mes camarades qui me les demandent et je m'en vais. Mais à peine sur le seuil de la porte, j'entends cinq ou six voix des Elèves de ma section qui me crient que

1. Entré le troisième à l'Ecole de Metz, il devint le premier au bout de quelque temps.

je suis le premier du Génie et chef de la première section. Il a bien fallu finir par les croire et me résoudre à être au premier rang et à vous faire connaître cet heureux résultat.

Il faut que j'ajoute à cela que j'ai recu des complimens de son Excellence le Comte Dejean [1], Inspecteur Général du Génie.

M. et Mme Guillaumin [2], vous font bien des amitiés, à mon Oncle ainsi qu'à toi, bien qu'ils n'aient pas l'avantage de te connaître ; je suis très bien reçu chez eux ; il se passe peu de jours sans que je me promène avec M. Guillaumin et sans que je raisonne avec lui sur ce qui concerne notre métier. Il est actuellement Major des Sapeurs.

Nous venons de faire le service de soldat et de Caporal ; nous sommes actuellement dans les dignités et décorés du galon d'or.

Nous brulons beaucoup de poudre, nous lançons beaucoup de bombes et de boulets et nous cassons quelques blancs. Nous allons à ces exercices en uniforme de canoniers, l'arme au bras, la musique et les tambours à notre tête. A chaque blanc que nous touchons, la musique joue une valse russe et nous la dansons le plus burlesquement que nous pouvons.

Pendant deux nuits et un jour, nous avons travaillé à construire une batterie, que nous démolissons actuellement à coups de canon ; nous avons été inondés pendant tout ce travail et il faisait beau nous voir rentrer. On voyait bien que nous faisions partie de l'espèce humaine, mais dire de quelle couleur étaient nos vêtemens eût été chose impossible.

1. Jean-François-Aimé, comte Dejean, pair de France, sénateur, inspecteur général du Génie, 1749-1828.

2. Jacques-Augustin Guillaumin, alors chef de bataillon dans les sapeurs de la République française, avait épousé à Genève, le 7 prairial an VIII, Marie-Jeanne-Antoinette Fazy, fille de Jean-Salomon Fazy-Favre. Il devint dans la suite général et directeur de l'Ecole de Metz. Leur fils, Auguste Guillaumin, fut avocat à la Cour d'appel de Paris, député du Cher au Corps législatif (1857-1870), surintendant des domaines impériaux dans la Sologne.

Embrasse pour moi mon Oncle et mes Cousines, sans oublier le petit Cousin, comme je voudrais les embrasser moi-même, ainsi que toi.

Ton dévoué Neveu,

G.-H. DUFOUR.

Bien des complimens à M. et à Mme Girard, ainsi qu'à nos bons voisins Verre [1].

1. Dufour quitta l'Ecole avant le temps règlementaire. Avec quatre autres élèves il fut envoyé à Corfou, où il arriva le 24 décembre 1810.

SOUVENIRS INÉDITS

DE J.-P. PICQUÉ

DÉPUTÉ DES HAUTES-PYRÉNÉES A LA CONVENTION

(*Suite* [1])

[Les pages 208-251 du manuscrit de Picqué sont occupées par un chapitre intitulé : *Voyage en Espagne.* Le chapitre qui vient ensuite (pp 252-325) porte ce titre vague : *Aventures et voyages.* Le voici, presque tout entier (pp. 252-322), avec un titre plus précis.]

AU SERVICE DE LA DUCHESSE DE VALENTINOIS

Je n'étais pas heureux ; mes irrésolutions m'empêchant d'adopter un parti, je demandai s'il existe un homme si entêté des avantages de la société, si étranger à ses peines, qui ne soit quelquefois retourné par la pensée au milieu des forêts et qui n'ait du moins envié le bonheur, l'innocence et le repos de la vie patriarchale, mais où la trouver ? Ce n'était pas aux Pyrénées auprès de l'autorité de ma mère. Me voilà donc forcé de reprendre mon triste rôle, avec mes petits talents. Il m'en a manqué un essentiel, c'est de faire valoir celui que j'avais, talent précieux, indispensable surtout à Barèges.

Les voyages aux eaux, inventés pour la plupart par les femmes riches, ennuyées de leurs maris, ennuyeuses malades ou se portant bien, cherchant dans ces pélerinages et dans l'éloignement à jouir de leurs intrigues ; on ne fut pas surpris de voir augmenter la foule des buveurs d'eau par l'arrivée du duc de Valentinois, prince héréditaire de Monaco,

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1915.

de son épouse, de l'abbé Ferri, élégant italien, musicien, bel esprit, Sigisbé, l'économe. M. l'abbé ayant employé des attentions pour m'accoutumer à des invitations débarassées d'étiquettes, en échange de quelques légers services, nous nous séparons. Le 30 septembre, B[arèges], abandonné des habitants eux-mêmes, livré aux avalanches, aux ours, aux loups. J'allais rendre compte au ministère de la guerre du service des eaux et répondre aux plaintes. L'inquiétude et les intrigues des femmes de la Cour ne manquaient pas d'en porter en faveur des protégés ambitieux, plus complaisans, plus stilés au manège des anti-chambres que je ne voulais l'être. Le secret d'augmenter mes dégoûts étant connu, en multipliant leurs injustices, je résistai aux ordres réitérés du ministre pour continuer mes fonctions à B. Une fois pour toutes rendu à mon indépendance, n'ayant aucune envie de prolonger les frivoles et passagères liaisons des eaux. J'avais dérobé mon adresse, l'abbé Ferri la découvre et m'entraîne à l'hôtel de V[alentinois] ; j'y allais rarement. Mais un jour l'abbé me reçoit, essayant inutilement de cacher dans ses gros yeux bleus les signes d'une violente agitation. L'accent brisé de sa voix, des rapports, des menaces, des démonstrations lui échappent involontairement. Cette longue scène muette se termine enfin par m'apprendre que madame la duchesse lui retire ses bontés ; devenu intermédiaire, sans s'en douter, pour me rapprocher d'elle, il est furieux, il se vengera. Je réponds au véhément monologue par un éclat de rire ; et de bonne foi jusqu'alors, n'ayant cherché à découvrir le rôle de cet italien, était-ce une dérision, un piège, peu m'importe, à moi étranger à toute intrigue ? Je donne les assurances les plus positives de mon éloignement, je rassure l'amant jaloux, il paraît satisfait. Dans sa joie et son impatience, il s'empresse d'annoncer cette bonne nouvelle à la D... elle semble craindre des révélations et, précipitant son projet, elle court chez le maréchal D[uras], son grand-père. Sous un gouvernement absolu tout est prompt et facile. Dans la même nuit, sans esclandre et sans bruit, l'[abbé]

F[erri] est enlevé, presqu'à côté du Duc, et conduit à la Bastille, sans que le duc se doutte de l'arrestation; il l'apprit le lendemain comme une précaution nécessaire au salut de l'Etat.

Les dispositions de mon départ du lendemain avaient moins pour objet d'assurer les jouissances de l'abbé que d'échapper moi-même aux espiègleries de la jeune et séduisante Maning.

J'attendais l'heure de départ aux messageries R. N. D. des Victoires. On s'entretenait à côté de moi de l'enlèvement d'un abbé à l'hôtel de V. accusé d'un grand délit. Le malheureux ! il avait cessé de plaire ! Un envoyé de M. Lenoir, lieutenant de police, m'apporte presqu'aussitôt une invitation pour me rendre sans délai chez M. le maréchal de Duras. Invitation ou ordre, il n'y a pas à balancer. J'arrive sans la moindre préparation, ne me doutant pas de l'étrange négociation qui va s'ouvrir.

Le maréchal, jettant sur moi un regard investigateur accompagné d'un léger mouvement de tête me dit : « Vos conseils sont nécessaires à ma petite fille ». Il laissa à M. Lenoir le soin de tempérer par intervales sa gravité magistrale, en m'observant la préférence flatteuse d'une grande princesse. Le duc d'..., père de la D., que j'avais connu dans sa longue détention à Lourdes, me laisse le maître des conditions ; elles seront acceptées par son gendre... Elevé loin des cours, en ignorant tous les détours, avais-je connu les hommes ? Indigné contre les embastillateurs, sans défense et ma philosophie aux abois, je réponds sans réflexion à quoi je suis bon à une grande princesse, et comme si ce n'était pas assez, après avoir eu l'air d'avoir médité un instant : « Messieurs, je n'ai rien à vous demander. » Le maréchal de Duras, libertin, vieux courtisan, compagnon des orgies de Louis XV, mais homme d'esprit, avec l'orgueil du sourire et une ironie amère, me plaint de la recherche qu'on fait de mes conseils.

On renouvelle pour me détacher des Pyrénées l'offre

d'une maison de campagne. Rien n'est épargné pour écarter les méfiances. Un duc et pair, maréchal de France, son gendre duc et pair, un premier magistrat gardien des mœurs, deviennent les apôtres de la corruption la plus vile : la bassesse peut-elle aller aussi loin? Voilà ces hommes que la raison ne peut rapprocher du peuple, dont ils méprisent les vertus et le travail.

La Fontaine avait dit :

> Lorsque l'on aime une déesse
> Elle fait ces avances là.

Pour frapper le dernier coup, introduit dans une chambre voisine du congrès, une femme est à mes genoux — Quoi ! une princesse? oui, une princesse, et ce qu'il y a de plus plaisant, c'est que ce n'est pas aux genoux d'un Narcisse, d'un Adonis, mais d'un homme simple, étonné jusqu'à l'indifférence, absorbé par de tristes pressentimens secrets et confus. Tout cela ayant l'air d'une mystification. A travers ce drame passablement bien joué, pour la première fois je considère ce que jusqu'alors je n'avais fait qu'entrevoir.... l'éclat d'une jeunesse de 22 ans, une bouche agréable, des yeux bleus roulant sous de longues paupières, de jolies petites mains. Ce n'était pas Phèdre dans ses fureurs, arrachant le glaive d'un amant sauvage et insensible ; encore moins une tendre Héloïse. Qui oserait se flatter de connaître les mystères du cœur d'une femme ? Est-ce dans ces premiers momens surtout qu'on peut saisir sur un miroir souvent obscur et infidèle des signes certains où se peignent le secret des caprices, des habitudes? Mes observations métoposcopiques à part, j'augurai mal d'une femme qui fait enfermer l'amant qu'elle cesse d'aimer. Mais c'est pour moi qu'une telle horreur a été commise?.. Dans le mouvement rapide d'une confusion de réflexions, je me demande la cause de cette belle passion. Veut-on d'une domination absolue, d'une tyrannie affranchie de quelques convenances, de bienséances, des bienséances du grand monde? Cela peut

être... On préférait sans doute à la vie de la duchesse de M., sa mère, une liaison sans éclat : un soupirant fait partie de l'équipage de ces grandes dames. Mon ignorance et mon désintéressement seraient difficilement entendus des courtisans à gages, des chevaliers d'industrie. D'après leur doctrine, ils regardent la délicatesse et la probité comme une duperie de l'esprit et la franchise pour une vivacité de tempérament. Ils vous disent que la délicatesse n'est qu'un déguisement ennobli par un préjugé. Tout pauvre que j'étais, tant que j'ai vécu, cette morale de la haute société m'a révolté. Ma fierté n'était pas la hauteur qui reproduit la bassesse ou qui la fait naître. Durant le temps de mon vasselage, en excitant la générosité pour autrui, au moment où j'aurais pu gober quelque lueur de fortune, je n'ai rien reçu qui portât le caractère de bienfait et même d'une attention. Chose étrange : on craignait mon indépendance des besoins ; trop avancé pour battre en retraite après une résistance, je ne m'aviserai pas de l'appeler vertueuse. Pour en finir, cédant à tant d'amorces, à une curiosité aventurière, je ne mets d'autres conditions à ce qu'on exige de moi que la prompte sortie de l'abbé F. Il va à Pézenas avec mille écus de pension, désespéré de la perte de son autorité. Quant à moi, soulagé d'un grand poids, je lui aurais cédé ma place pour les beaux jardins et les bords de la Méditerranée. L'ambition inconsolable de l'amant disgracié n'était capable d'aucun sentiment qui la tempère ; il appela disgrâce ce que je regardais déjà alors comme une faveur. Quels tristes jours j'allais passer ! Bonheur aimable, s'il est vrai que je vous eusse trouvé, j'aurais tout oublié ! Mon ame dans un morne assoupissement se traîne ; il n'y a rien de vil dans mon cas. N'y a-t-il rien de coupable ?

L'amour ne se commande pas avec des maréchaux de France. Une jeune femme capricieuse, il n'en faut pas douter, peut exiger de la reconnaissance pour des faveurs que je n'ai pas sollicitées. Il y a loin d'une réunion fortuite à je ne sais quel hazard à une passion véritable que des grands et

nombreux exemples peuvent excuser. Mon imagination faisant les honneurs à ma faiblesse me rassure... Elle m'avertit que l'honneur ne prescrit rien aux hommes par rapport à la chasteté... Courage ! mon érudition, soulagez-moi... L'amour rend Pétrarque un grand poète. Jean-Jacques, S. Augustin, S. Jérôme, que gagne-t-on dans les comparaisons, où est ma Laure, mon Héloïse, ma Zoilé ? J'ai quitté la tendre Joanna [1]. C'est avec ces idées que le stilet italien, le poison, ressources si familières dans les cours, se présentent à la fois à ma pensée et m'empêchent de dormir. Mais à ces tristes réflexions succédaient des idées comiques les plus folles... Se voir dans un beau palais magnifiquement traité par une fée charmante, n'y a-t-il pas là de quoi rire ? Oubliant les disgrâces des amants malheureux, et comme les compagnons d'Ulisse préférant honteusement l'aide de Calipso à la vertueuse Itaque, j'attends le dénouement au risque de ce qui pourra arriver ; je reçois mille assurances avec toute la simplicité et l'imprévoyance d'un sot.

De quelles circonstances dépend souvent la vie des hommes ? J'ai été longtemps sans me doutter des dangers de ma position -- plus imprudent que les plus imprudens, on m'accorde cependant assez de jugement, égaré par une confiance que je croyais devoir éloigner les réflexions qui se présentaient naturellement. Le secret de ma correspondance était connu au cabinet noir de la poste ; mes armoires fouillées dans mon absence. La princesse mère voulut causer avec moi sur son fils et sur sa belle-fille. Le prince M., le plus méchant des hommes, tous furent convaincus que je n'aimais pas mieux que de quitter ma brillante servitude. Le prince Joseph de M., jeune libertin, aimait sa belle-sœur. Il devina aisément..... [2] détesté heureux. Toute cette race d'origine italienne, race perfide, familiarisée avec le bucone de Lombardi. Comment y ai-je échappé ?

1. Allusion à une liaison de jeunesse, dont Picqué parle longuement dans un des premiers chapitres de son manuscrit, et à laquelle il revient encore à diverses reprises dans la suite. — C. V.

2. Mots illisibles. — C. V.

Je parle beaucoup de moi. Cela ne saurait être autrement. C'est l'écueil inévitable des faiseurs de mémoires et des voyageurs, c'est celui des longs récits et des ridicules d'une liaison, car quel autre nom donner à un sentiment qui n'avait rien de la gothique galanterie ?

Le lendemain de mon installation à l'h. de V., le duc, avec une espèce de solennité, me conduit chez sa femme. Elle était encore au lit, dans un élégant négligé. Après quelques plaisanteries sur ma sauvagerie, on a fixé de ce jour les égards et la considération dont je dois jouir ; mais écartant la familiarité je ne suis ni l'ami ni l'esclave du prince, sans être exempt de quelques mouvements d'égalité. Compensation nécessaire pour supporter ma nouvelle existance : je n'eus jamais à me plaindre de la morgue habituelle de ces importans personnages.

J'avais beau échapper aux observations envieuses et babillardes, je n'avais pas une existence tellement obscure et accidentelle que la maligne curiosité ne voulût connaître l'important personnage. La D... le produisait contre mon gré avec si peu de ménagement qu'elle favorisait tous les propos, malgré toutes les attentions que je pouvais employer et la simplicité de mes goûts et de mes habitudes contrariées.

On ne parle que de voyages ; ils doivent (et certes nous n'en manquions pas) nous procurer plus de liberté. Princes et rois en amour vont, dit-on, vite en affaires. La D... crève de santé et se plaint de mille maux. Guindant, délicieux esculape, annonce le pressant besoin d'aller boire les eaux du Montdor. Deux beaux chevaux sont le prix d'un conseil aussi salutaire. Pour ne pas outrager les bienséances, point essentiel, seule morale de la bonne compagnie [1], traité complet qui tient lieu de tout autre, le duc ira passer à son régiment tout le temps que nous serons aux eaux. Il se livre en attendant aux arrangements. Il n'y avait pas un de ces détails qui ne fût une source du plaisir du voyage.

1. La convenance étant la reine des pays sans vertu, l'étiquette la science la plus importante des valets de cour, leur religion, leur morale, toute leur existence. *(Note de Picqué)*

Une invitation chez la princesse de M., belle-mère, fut l'occasion d'une grande réunion où se trouva le prince de Condé. Dans cette épreuve que je ne pus éviter, mon maintien en imposa aux railleurs et me débarrassa de leur censure : leur jugement me fut parfaitement indifférent. J'oubliai leurs lazzis lorsque, quelques années après, je devins un des juges de la haute aristocratie, représentant du peuple.

Le château de Chilli, à 4 lieues de Paris, nous prêta ses agréables asiles. Aucune affêterie, même dans ces premiers moments, n'accompagna les témoignages de ma reconnaissance ; autres temps, autres mœurs ; il n'est question ni de flammes, ni d'ardeur, de passions, de tendresse. Nous pensions, comme Buffon et beaucoup de peuples, que l'amour phisique n'est pas réellement le moins vif de tous les amours et le moins agréable, les désœuvrés exceptés pour lesquels l'amour est plutôt une occupation qu'un plaisir. Je m'acquittai comme le plus galant et le plus spirituel des poètes.

> Exigere nobis augusta nocte Corinam
> Me meminisse numeros substinuisse novem.
>
> OVID.

Mme de Boharnais (*sic*) a dit : les hommes aiment de toutes leurs forces.

Nous partons... après de longues stations à Nevers, à Moulins, à Lyon, laissant la bonne route pour nous égarer imprudemment dans le Forez, pays encore sauvage, manquant de chevaux, de chemins, de bons gîtes. Montbrison, S. Chaumont, Noire-Etable rivalisent de mal propreté avec ce que l'Auvergne a de plus sale et la Savoie de plus misérable [1].

Le souvenir de Joanna tourmentait mon âme, éloignée d'une brillante servitude, persuadé de l'adage qui veut qu'une reine en atours ne vaut pas une grisette en chemise. L'amour qui rapproche les états ne doit voir que l'objet qu'il aime : je ne vois que Joanna dont j'étais aimé.

1. Briare, Cosne, Pouilly, La Charité, Nevers, Moulins, S. Pourçain, Gannat, Riom, Clermont. *(Note de Picqué)*

J'étais involontairement rêveur. Souvent l'habitude de la réflexion me fait pénétrer ce que la dissimulation veut me cacher et souvent en me disant un mot, on me dit tout, oui tout. Malgré cela on aurait tort de me placer au nombre des grands penseurs ; mes fréquentes distractions m'éloignent d'une méditation profonde. J'écartai le jugement que le public porte sur cet étrange départ. Il peut m'accuser d'une liaison dont je ne connaissais pas tous les dangers. On verra que je me la reprochais moi-même. Quoique dégagé des préjugés religieux qui déconcertent les idées de continence catholique, je ne m'appuyais pas moins sur le reproche que S. Paul fait aux gentils d'avoir abandonné l'usage de la femme, *nam*, dit l'apotre, *relicta naturali femina, exercuerunt in suis concupiscentiis et operati sunt turpitudinem*. Mes dispositions étaient telles que celles d'Horace lorsqu'après avoir parcouru les charmes de Glycère, il s'écrie : *In me tota ruens Venus Cyprum.*

Malgré le triste aspect de ce pays, sa misère n'est pas réelle, les manufactures de Lyon employent annuellement plus de vingt millions de soye préparée dans le Forez. Trente mille habitans de tout sexe et de tout âge sont occupés à l'armurerie.

Nous arrivons à S. Etienne à la lueur des fourneaux, véritable tableau de ce qu'on dit des Cyclopes des forges. C'est dans cette ville que furent forgé les armes qui ont rendu l'Amérique septentrionale à son indépendance et la France républicaine victorieuse de la coalition de l'Europe. Je me rappellerai longtemps de *(sic)* l'impression triste qu'offre cette ville souterraine enveloppée de la fumée épaisse de charbon de terre, toute la population occupée de l'armurerie. Mon âme se prépare à l'apparition forte et terrible des volcans sur lesquels nous commençons à marcher.

Désespérant jusqu'alors d'arriver au terme d'un voyage qui ne nous a offert qu'un fatiguant tête à tête, enfin nous apercevons Clermont ! On dirait que des mains généreuses ont prodigué autour d'une ville déserte, irrégulièrement bâ-

tie, tout ce que les plus belles contrées réunissent en sites agréables et en contrastes frappants. Telle était l'ignorance des habitans et même des naturalistes avant les premières observations faites en 1751 par Guetard, Faujas de S. Fond, Malesherbes, Desmorets, que personne ne se douttait de l'existance des anciens volcans dont les murailles, les pavés de Clermont, de Riom, de la plupart des villes et villages ont été construits, de l'inépuisable carrière de Volvic. Ses laves en immense débris, au milieu des cendres et de la pouzzolane, couvrent cette terre volcanisée.

On s'étonne avec raison que César dans ses Commentaires, historien d'ailleurs si exact, qu'aucun historien n'en ait dit un seul mot, et qu'enfin il existe à peine une vague et populaire tradition (*Arvernia virorum ferax bellicosissima gens dicitur.* STRABON, SYDOINE APOLL., SIRM., 80.000 habitans 800.000 (*sic*). Sans doute que ce pays incendié et longtemps après ce grand bouleversement fut inhabitable. Calculez ensuite l'époque de son embrasement jusqu'à sa population qui devint si puissante dans la ligue gauloise et on avoura que nous ne connaissions la Gaule antique que par l'histoire d'un jour. Le feu des volcans semble avoir été dirigé du sud au nord l'espace de trente lieües.

La grande route de Clermont au Montdor n'existait encore qu'en projet. En attendant les litières et les mulets porteurs de bagages, la fontaine pétrifiante, le Puy-de-Dôme et les antiquités attirèrent nos premières attentions. Je cherche inutilement parmi les membres d'une accadémie fondée par Massillon quelques notions sur l'ancien état de l'Auvergne ; réduit aux conjectures en face du chemin de la montagne que nous allons traverser sur des laves et d'immenses pouzzolanes, neuf volcans se présentent ! Quelles forces, quels moyens la nature n'a-t-elle pas employés pour développer autant de puissance dans la profondeur de ces souterrains ? Qui ne serait effrayé de ces inconcevables explosions n'offrant aucune attention à l'Auvergnat ! Elles ont renversé la terre, les plus hautes montagnes, dévasté le globe durant une longue suite

de siècles et le menacent encore! L'histoire des temps, les époques gravées sur d'énormes débris se comptent ; la trace se suit à la lueur des volcans ; on les croit brulans encore, ils remplissent le cœur d'une profonde mélancolie.

La Dame jouissait de tout avec indifférence, mécontente du partage de temps que j'employe, disait-elle, à examiner des pierres. Elle agissait trop désagréablement pour m'attacher à un désœuvrement absolu. L'occupation est le plaisir de tous les instants, mais ignoré de la duchesse dans les angoisses de l'ennui, mal presqu'aussi redoutable que l'indigence. J'attaquais sans menagemens la société d'orgueilleux, d'ignorans ; je ne dissimulais pas ma préférence pour les Pyrennées ; elle veut m'y suivre, aller au bout du monde. Ce n'était pas mon affaire ; quand j'aurais pu croire aux assurances d'une femme presque toujours en état habituel de faussetés et dans la nécessité de tromper au moins son mari. Le spectacle et les suites de cette épouvantable combustion arrêtent mes réflexions et contribuent à de nouveaux efforts. Mon assiduité ne fut que plus pénible ; le plaisir veut qu'on le poursuive ; le plus violent amour eût invoqué le repos et l'intervalle d'un besoin satisfait à un besoin renaissant. Une invincible tristesse me fait calculer les tourmens de ma longue agonie. Retrempons mon âme. Il en est tems.

Le bruit répandu de l'arrivée en litière d'une grande dame de Paris, elle est environnée de toute la misérable population du Mont d'Or, village abandonné au sein de hautes montagnes couvertes de neiges ; tout prenait la couleur d'un séjour sauvage et inhabitable.

Le temps s'écoulait dans une molle langueur ; rien de plus difficile à amuser que la passive oisiveté, le désir est le mouvement de l'âme. Les jouissances sans besoin ne diminuant pas la paresse de la D., elle devait mourir d'ennui au milieu des délices. Mais pour moi tant de phénomènes se présentent, l'admiration, le désir de les connaître l'emportent sur les désagréments passagers ; premiers effets que

j'ai reçu des montagnes ; je prépare une ascension aux sources de la Dordogne.

Effrayée, tremblante de me perdre, éloignant son goût illimité pour des petitesses arrangées, la D... veut m'accompagner. Deux montagnes resserrées, noires et sillonnées par les torrens, laissent un sentier étroit : au dessous la nature en ruines confusément arrangées sur des abîmes.

On désigne sous le nom général de Mont d'Or une chaîne de montagnes dont la circonférence est de vingt lieues. C'est dans ce cahos qu'on trouve deux petits ruisseaux, images des plus grandes origines. La *Dordogne*, tombant en cascades, coule sur trois lits de basalte placés obliquement et en gradins ; à gauche du village, trois belles nappes d'eau présentent le coup d'œil de 58 pieds de hauteur. Au bas de ces dernières, les eaux ont arrondi un magnifique bassin de la circonférence de 137 pieds. C'est encore par leur action et celle du temps qu'elles l'ont miné perpendiculairement. Arrivée près du Mont d'Or, la Dordogne, ses bords couverts de roches graniteuses, de mousse, de lichen, devient une rivière majestueuse [1], associée à la Garonne au bec d'Ambès, après avoir parcouru le Limousin, le Périgord et une partie de la Guienne.

Concedes Gelidos Durani de monte volutus
Amnis AUSON. ed. 10.

Le Mont-d'Or, selon Cassini, est à 2.984 T. de distance du village de Mont-d'Or-les-Bains, et à 13.000 du Puy-de-Dôme. Il est élevé de 788 T. au dessus du sol inférieur de Clermont et de 1048 T. au dessus du niveau de la mer.

On ne s'attendrait pas à trouver des monuments dans ces affreux déserts, si l'on ne savait que les Romains honoraient d'un culte particulier toutes les eaux chaudes, ils les adoptèrent durant 600 ans comme unique remède. On trouve dans cette région inhabitable les restes d'un panthéon et le

1. Le nom de Dordogne se compose du nom des deux ruisseaux appelés dans le langage du pays, l'un Dogne, Dona, maîtresse, et l'autre d'Or. *(Note de Picqué)*

bain de César, espèce de grotte taillée dans le roc ; l'eau de ce bain s'élève à 36°. Les autres sources, qu'un gaz annonce de loin, se perdent au fond d'un petit vallon, dans les décombres de laves, négligence qui accuse l'administration.

Hamilton, savant anglais, a comparé ces laves avec celles du Vésuve. Il donne aux premières une plus grande antiquité ; elles sont la plupart d'un gris ardoisé, moins belles que celles d'Italie et de la Sicile. O ! combien de fois la destruction et la terreur se sont-elles succédées dans ces lieux de désolation et de la mort, encore aujourd'hui déserts épouvantables ! Cependant des hommes francs, endurcis à la fatigue, intéressés parce qu'ils sont pauvres, mais hospitaliers, habitent ces lieux, sans s'inquiéter de ce qu'ils furent autrefois, indifférens du passé. Sous un costume simple et antique, avec des mœurs et des usages respectables, obligés pour exister à des continuelles migrations, à des travaux pénibles, affranchis enfin en 1789 d'une féodalité la plus oppressive, réfugiés dans un pays misérable et fertile, tout annonce aujourd'hui un heureux changement. Hurlant de joie, dansant le bourraia au bruit cadencé de leurs sabots, les malheureux sauvages du Mont d'Or célébraient notre arrivée à la lueur d'une lampe dans un de ces *burron*, séjour des habitans durant les longs hivers, partageant la chaleur des animaux, se chauffant dans la disette des bois avec la bouse des vaches. Ce pays, le plus délicieux pour étudier la nature dans ses convulsions, mais où je ne désire pas de vivre, m'offrait, à défaut d'amusements, d'utiles instructions ; elles ne plaisent pas à la D... livrée à ses caprices avec trop peu de ménagement ; elle autorise mes fréquentes impatiences : depuis longtemps nous traitions au pair [1].

Content de remplir mes devoirs, mais non pas en mari qui radotte, n'étant pas le blond Cupidon, j'étais bien mieux, m'avait-on dit ; j'avais quelques qualités du fils d'Alcmène.

1. Platon, Aristote et plusieurs philosophes de l'antiquité produisirent leurs maximes à la cour des rois. Sans établir les miennes, je conservai visiblement toutes mes idées sans en compromettre aucune. *(Note de Picqué)*

Avec ces avantages bien reconnus, j'exigeai qu'aux niaiseries, qu'au vide qui prenaient tout le temps des longues journées perdues sans la moindre occupation, on substitua un travail. Pour adopter ce plan, la D..., qui n'a pas bu un verre d'eau, ne trouve pas de meilleur expédient que de quitter le Mont d'Or pour les roches Quayron, maison de campagne aux portes de Clermont.

J'ignore encore comment j'ai pu supporter les regards curieux et malins des courtisans (ils enviaient mon sort) et les observations des nombreux valets. Un homme à bonnes fortunes n'eut pas été embarrassé, s'il avait surtout ce qu'exigeait la maréchale de la Valière, les qualités insolentes de son état. Qu'est-ce qu'un fat sans fatuité? Pour prendre ce rôle, il faut un cœur froid, un esprit frivole, faux et intéressé. Je n'ai jamais pu me débarrasser d'une innocente simplicité ; rien ne m'était plus désagréable qu'une liaison ostensible, sans mystères, sans obstacles, inconvénient qu'on ne peut éviter dans le lien conjugal. L'amour veut qu'on le devine mais qu'on ne le voye pas. Aucune de ces considérations de bienséance et de sûreté n'entrait dans l'esprit de la D.[1] Elle a toujours ignoré que les femmes étant des énigmes, elles cessent de plaire lorsqu'on les a devinées. Elle n'aurait pas tenu compte à Céladon de boire l'eau d'un bénitier où elle aurait trempé l'extrémité de ses doigts, et j'étais bien loin du Céladon espagnol qui se désaltérait ainsi. Reduit à des egards, persuadé que la constance la plus parfaite aurait échoué près d'une femme dont il ne fallait qu'amuser et occuper l'imagination puérile et incertaine, j'étais journellement aux expédiens, à la recherche, entreprise difficile, de quelque distraction. J'essaye enfin de l'arracher à la longue habitude d'une oisiveté humiliante ; jamais elle n'a reconnu l'importance de mes conseils pour une classification dans les idées et l'arrangement dans la mémoire. Rien n'entrait

1. Nous étions à coup sûr observés, sinon par le mari, par le prince M. et le prince S., personages intéressés, malins et jaloux, dont plus tard j'ai connu l'espionage et le danger de ma position. *(Note de Picqué)*

dans cette jolie tête qu'un mélange bisarre d'insouciance, d'avarice pour les choses essentielles et tout à la fois de prodigalité pour les fantaisies qu'elle n'aurait osé avouer. Ce que j'écris longuement, dans ces mémoires, la Bruyère l'a dit : « les grands n'ont pas d'âmes. »

Donnons cependant quelqu'intérêt à nos courses vagabondes, celui du moins d'une curiosité que tout voyageur éprouve dans ces riches contrées, aucune étude n'étant plus propre que l'histoire naturelle à faire naître un ordre précieux et symétrique des êtres.

La jolie ville de Riom, Gannat et ses bons pigeons, et Vichi avec ses eaux minérales, obtiennent une courte visite. Nous passons l'Allier paisible, navigable une partie de l'année pour toute l'Auvergne, qu'il traverse par la partie occidentale et contribue à la richesse d'un commerce assez étendu. En reprenant la région des cratères encore menaçans près de Vernet à peu de distance d'Issoire, des montagnards nous offrent des améthistes arrachées par les torrens des entailles des rochers après les orages, pour la couleur, pour l'eau aussi belles que celles d'Orient. Mais ce n'est pas sur la valeur des pierres que se fonde la richesse des Auvergnats de la fertile Limagne ; celui des montagnes en possède une dans ses gras paturages ; on n'en voit pas moins une lutte continuelle de la beauté contre la misère et la dépopulation de la Haute Auvergne.

Le grand livre de la nature ouvert dans les différents rameaux des montagnes qui s'étendent au Velay, la géographie souterraine découvrirait sans doute leur jonction aux Pyrennées et des phénomènes inconnus des savants. Ce n'est presque que de nos jours qu'on a appris que ces masses énormes n'ont été dans l'origine que des pates molles et ardentes. Dans l'inconcevable silence des écrivains, on doit se contenter d'une tradition imparfaite ; mais pour tous ceux qui entendent la langue du pays après une longue suite de siècles d'ignorance conservant les accidens des lieux embrasés et leur situation, on ne peut se méprendre aux noms de

Chaudesaigues, Volvic, par abréviation Volcani Vicus, bourg du Volcan, Ardène, Infernets, Tarlare, Peyrebaille, Montchaud, Usclade, Combechaude, Guele de fer, dénominations modernes intelligibles pour tous les méridionaux.

Ces montagnes, composées de bancs de coquillages, dans des laves vomies par les volcans, laissent, d'après les observations des savants naturalistes, le plateau granitique à découvert, silloné par des vallées rechaussées par des monts volcaniques, où les yeux les moins exercés distinguent la différence des volcans, dont l'action a précédé la dernière grande *catastrophe de la terre* et ceux qui n'ont existé qu'après ce terrible évènement. On observe également que les véritables foyers et la nature des matières qui produisent ces phénomènes volcaniques au-dessus même des granits qu'on regarde comme primordiaux font partie de ce qu'on appelle *la croute* du globe consolidée.

Au milieu de ces différences remarquables quelle prodigieuse variété se présente dans les hautes régions! Après avoir cédé à l'effet de tant d'objets gigantesques, descendus dans la plaine, nous trouvons des fontaines salées chaudes, pétrifiantes, des puits anciens volcans, trous de la pègue, trous (appelés ainsi par les habitans d'où découlent en grande quantité de bitume, poix et pysulfate (*sic*) et des matières savoneuses, minérales les plus bisarres.

Une température tranchante entre la haute Auvergne et une partie de la basse, établit plus ou moins de rapports avec les vallées qui conservent plus d'égalité dans leurs productions, tandis que les lieux plus froids, le sommet des montagnes, ne produisent communement que dans les années de sécheresse ; les nuages, les neiges abondantes y prolongent des longs hivers, époques de l'émigration des pauvres auvergnats.

Les merveilles d'une magnificence aussi admirable n'attachaient pas l'altesse. *No son cosi tutti.* Les femmes françaises connaissent mieux depuis la révolution les avantages de l'instruction ; elles fréquentent les amphithéatres d'ana-

tomie, les jardins de botanique, les lycées, n'étant plus réduites à courir après des papillons, à changer perpétuellement de toilette. Elles ont banni de leur boudoir, les vapeurs, les abbés et l'ennui. La D. s'efforce de partager mon enthousiasme. Je lui explique les expériences du célèbre Pascal sur le Puy-de-Dôme ; le premier il démontra la pesanteur de l'air.

A la fin du 18e siècle Cassiny a fixé l'élévation de ces montagnes. Leurs beautés sublimes et effrayantes appellent encore l'observation des naturalistes par la quantité de ses plantes rares qu'on y trouve. Les paysagistes fatigués de nous transmettre les beautés des Alpes feraient connaître nos richesses nationales et ne seraient pas réduits à chercher la nature dans la mare d'Auteuil ou dans le jardin de Bagatelle.

Dans ces monts battus par les vents, les pluies et les orages, de ces arsenaux où se forment les tempêtes qui vont féconder ou ravager la Basse Auvergne, terminés à l'ouest d'une manière très pittoresque, nous dirigeons nos courses vers Issoire. Comme sur les autres contrées de la France, on voit avec un mélange de terreur et d'indignation les repaires de la féodalité qui ajoutaient au malheur de la position des Auvergnats, les brigandages impunis et les plus humiliants. Par quelle fatalité leur tyrannie s'était-elle appesantie dans ces montagnes, premiers asiles de la liberté ? Aux anciens maîtres de ces coupe-gorges ont succédé des oiseaux de proie qui par leurs cris lugubres effrayent encore les paysans. Le lierre, la clématite serpentent et se balancent sur les ruines des donjons ; les brigands religieux gentilshommes oppresseurs, habités enfin par des hommes libres rendus à l'agriculture et à leurs droits primitifs. On s'étonne, sans les plaindre, de la vie misérable que menaient ces orgueilleuses chatelaines et leur cour, dans ces affreux chateaux, éclairés par des meurtrières, couronnés par des machicoulis, des tourelles sur les roches vomies des entrailles de la terre avec le souffre et le bitume, images terribles du Tartare. Par un

heureux et singulier contraste on admire presque en même temps la délicieuse Limagne, les belles prairies que la Soule arrose, couronnées par les Monts d'Or.

Le chateau d'Usson construit sur des roches de Tripoli, brillantes et sonores comme les plus puissans méteaux, suspendu sur un précipice, n'est pas la moins affreuse de ces anciennes et gothiques demeures. On ne les voit pas sans penser qu'elles furent habitées par Marguerite de Valois, première femme de Henry IV, savante, belle, voluptueuse et dévote. Elle couchait avec ses nombreux amans sur des lits très élevés sous lesquels étaient placés des musiciens. Les aventures amoureuses de cette femme et son manifeste à l'occasion de son divorce font plus connaître son mari que tant d'histoires qui le représentent comme le plus grand des rois. Oserait-on le placer à côté de Titus, de Marc-Aurèle, de Charlemagne, ou des talens militaires de Bonaparte?

A Aidot, on reconnaît avec plaisir les ruines de la maison du bon Sydoine, Sydonius Apollinarius, historien savant du 5e siècle, supérieur au trop fameux Gregoire, archevèque de Tours, originaire de Clermont, un de nos premiers historiens dans son style barbare, imbu de toutes les superstitieuses ridiculités et miracles de son tems (6e siècle), ennemi de l'impuissant Chilpéric. Il l'appelle Néron et contribue aux malheurs de son règne. On connaît les amours de la reine Frédégonde avec Landri ; elle plaça Clotaire II, fils de son amant, sur le trône des légitimes concurrens. On nous assure que toutes les reines de France ont été des Lucrèces. La description qu'on trouve dans Sydoine Apollinaire est encore la même. Les ruines de sa maison sur le penchant d'un coteau et au-dessus d'un lac, environnée d'eaux jaillissantes. Le nom de cet illustre Auvergnat appelle à la reconnaissance des Français amis de la gloire de leur patrie le vertueux et savant Michel de l'Hopital, Pascal, Domat, Lafayette et Desaix, deffenseurs de la liberté, ont étendu la gloire du nom français tandis que la littérature s'est enrichie des œuvres des meilleurs citoyens auvergnats, de Thomas,

de Champfort, de Delille, de Boissy, de Dubelloy, de Dulaure.

L'hyver allait nous ramener à Paris. Durant les jours pluvieux d'une automne commençante, chargés des richesses précieuses, nous mettons en ordre les poudingues, les fragments de basaltes, de topases, d'émeraudes, d'améthistes, des cristaux de zoolite que l'Auvergnat foule à ses pieds. L'herbier croissait chaque jour. Nous n'étions pas des savants, nous étions, et c'était l'essentiel, utilement occupés.

Mes idées allaient plus loin. Le tableau si attachant des mœurs et de la vie pastorale que j'avais sous les yeux, excité par d'agréables souvenirs, et la fréquente comparaison des montagnes d'Auvergne avec les Pyrennées présentes à mes regrets et qu'une simple villageoise aurait plus satisfait que la façon et les soins dont j'étais accablé, j'essayais d'écrire quelques pages d'un voyage aux Pyrennées françaises. D'érudits grammairiens peuvent me reprocher d'innombrables fautes de style. J'écris sans me relire, sans me donner la peine de me transcrire, d'aligner ma phrase. Le premier mérite dans ces sortes d'ouvrages étant l'exactitude des recherches, je crois les miennes supérieures à celles de plusieurs savants voyageurs qui courent la poste, ne connaissant ni la langue, ni les usages, ni les habitudes, les coutumes du pays. Beaucoup m'ont copié sans aucune mention de mes recherches. Ramond lui-même, le meilleur des écrivains romanciers des Pyrennées, ajoute peu de choses aux connaissances qu'on avait avant lui des Pyrennées. Je ne fus étonné que des éloges que Mirabeau a fait de mon ouvrage et d'avoir retiré du libraire Le Geay bien au delà de ce qu'en reçurent pour leurs œuvres immortelles Tompson et Milton et tant d'autres illustres et malheureux écrivains.

Ma tête occupée de volcans, d'annales du pays, de Vercegentorix ou Vercengentorix, célèbre général auvergnat, qui succomba aux trahisons, aux intrigues et à la fureur romaine, je cherche Gergovia, dernier monument de sa gloire et de ses malheurs. Et qui sait de quel poids eût été pour le

bonheur du monde la puissante liberté gauloise ? La domination romaine apporta ses lois, sa langue, l'agriculture ; mais elle éteignit dans la servitude la fierté de l'âme, l'amour de l'indépendance, et prépara les malheurs qui suivirent la chûte de l'empire romain. Gergovia, capitale des Arvernes, à peu de distance de Clermont, réveille l'idée de cette liberté trahie ; ses ruines se découvrent sur un vaste plateau décrit avec l'exactitude qui distingue les Commentaires de César. Après deux mille ans, on reconnaît, de manière à pouvoir lever le plan de la ville, ses rues, ses places, ses fortifications, les opérations du siège confiées en partie à Brutus. Des troupeaux de vaches paissent dans son enceinte, la main du temps s'est appesantie sur Gergovie, dernier asile de nos ancêtres. L'herbe et le sable couvrent Thèbes, Palmyre, Cartaï *(sic)* !!

On se demande quel est le pouvoir magique qui répand du merveilleux sur des ruines, des pierres, et notre respect pour les époques à mesure qu'elles s'éloignent de nous. Ne semble-t-on pas avoir vécu dans la personne de nos ayeux, étendu le terme de cette existence idéale dont l'imagination est occupée à élargir le cercle étroit de l'ignorant et du satyrique ? Ils peuvent rire à leur aise de ce goût pour l'antiquité où le phylosophe trouve des sujets graves et intéressans pour ses méditations, et l'histoire imprévue des révolutions.

Je n'eus pas longtemps à donner aux émotions, aux malheurs de la destruction pour interroger les monuments anciens sur la sagesse et la valeur des temps passés. Une femme importune, peu sensible, se place en avant de toutes les pensées. Le fardeau est accablant. Je veux m'en débarrasser. Oui, je veux m'en débarrasser, m'enfoncer dans l'épaisseur des montagnes ; l'indépendance et un guide, je parts, je deviendrai peut-être naturaliste.

Cette résolution, la plus honorable, n'était pas sans danger pour l'exécuter et échapper aux atroces prétextes de l'abbandon et à la vengeance d'une femme irritée par une subite

disparition. Je devais quitter la France, où se trouvaient mes moyens personels d'existances, aller en pays étranger, sans amis, sans ressources, courir le monde à l'aventure. La Fontaine conseille aux amants voyageurs de se munir d'une cassette, plus nécessaire que jamais pour s'acquitter avec les aubergistes, espèce de corsaires de terre. J'attends, sans prévoir le terme d'une position insuportable et presque consolé par la suite des voyages que la D. veut entreprendre.

(A suivre)

L'ETAT-CIVIL EN MAINE-ET-LOIRE

AVANT LA LOI DU 20 SEPTEMBRE 1792

L'état-civil n'existait pas avant la Révolution. Le baptême *à l'église* était la seule constatation *légale* de la naissance des citoyens ; le mariage *à l'église*, la seule consécration *légale* de la famille régulière ; de même pour la sépulture.

Parmi les difficultés créées par la constitution civile du clergé, celles du baptême des enfants et de la célébration des mariages étaient les plus embarrassantes. A partir du jour où les prêtres constitutionnels eurent envahi les églises et les presbytères, c'était à eux légalement qu'incombait la fonction de constater les naissances et les mariages. Or les catholiques ne pouvaient faire baptiser leurs enfants ni faire bénir leur mariage par ces intrus, sans participer à leur schisme. On chercha longtemps un moyen de se tirer de ce cruel embarras.

A Cholet, un homme de loi, M. Bourasseau de la Renollière, membre du conseil général du département de Maine-et-Loire, avait trouvé un moyen ingénieux. L'édit du mois de novembre 1787 « concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique », semblait offrir aux catholiques non-conformistes un appui solide et incontestable, puisque les constitutionnels se disant catholiques, les non-conformistes étaient dès lors censés, aux yeux de la loi, en dehors du catholicisme d'Etat. Or cet édit laissait la liberté à ceux qui voulaient contracter mariage de s'adresser, pour la publication des bans et la célébration du mariage, soit aux curés ou vicaires, soit aux officiers de justice. Pour la

constatation des naissances, il disposait que le père de l'enfant et deux témoins feraient la déclaration de la naissance devant le juge du lieu, s'ils ne voulaient pas présenter l'acte de baptême [1].

On le voit, cette ordonnance royale non révoquée, dans l'esprit qui l'avait dictée sinon dans son texte, paraissait s'appliquer d'elle-même aux catholiques non-conformistes. Ceux-ci pouvaient en conséquence faire légalement baptiser leurs enfants et se marier dans leurs maisons devant leurs pasteurs légitimes, ou toute autre personne autorisée, quitte à en faire la déclaration juridique devant le juge civil.

Bourasseau de la Renollière en avait jugé ainsi, et avait conseillé aux catholiques de Cholet de s'en prévaloir et d'y conformer leur conduite. Bien plus, le comte de Dieusie, député de Maine-et-Loire, qui avait voté la constitution civile du clergé, n'avait pas hésité à donner son approbation à cette interprétation (28 mai 1791).

Le directoire du département déclara, au contraire, qu'il n'y voyait qu'une application inacceptable des principes prêchés par les réfractaires, et, le 14 juin 1791, il ordonna de poursuivre Bourasseau de la Renollière, le juge de paix de Cholet et son complice. Voici l'arrêté du directoire du département :

Vu les délibérations de la municipalité de Cholet, des 10 et 11 juin 1791, portant que le sieur Le Feubvre, juge de paix du canton, a reçu la déclaration à lui faite par le nommé Doublet de la naissance de l'un de ses enfants, non baptisé et non présenté à l'église de Saint-Pierre de Cholet, sa paroisse ; la municipalité

1. En 1598, l'édit de Nantes garantit la liberté de conscience aux protestants. La révocation de l'édit de Nantes 18 octobre 1685 la leur enleva. L'édit du 19 novembre 1787 la leur rendit. — Ce dernier édit reconnaissait aux protestants quatre libertés : 1° le droit de vivre en France et d'y exercer un métier ou profession sans être inquiétés pour cause de religion ; 2° la permission de s'y marier légalement devant des officiers de justice ; 3° la permission de faire constater les naissances de leurs enfants devant les juges du lieu de leur domicile ; 4° un règlement pour la sépulture de ceux qui ne pouvaient être enterrés suivant le culte romain. En un mot, Louis XVI rendit aux protestants le droit de vivre en France et leur reconnut un état-civil.

ayant fait comparaître devant elle le juge de paix et Doublet, ils répondirent que le sieur Amaury-Gellusseau, fabricant de toile à Cholet, avait baptisé l'enfant dans la maison du père, et René Doublet frère et Marie Charrier avaient été parrain et marraine ; le sieur Bourasseau ci-devant de la Renoliere avait conseillé à Doublet de ne pas présenter son enfant à l'église et de désobéir aux délibérations prises à son égard par la municipalité ; la municipalité a dénoncé le sieur Bourasseau comme troublant journellement l'ordre public par ses instigations à faire enfreindre les lois ; — Vu l'édit du roi concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique ; — Vu la sommation faite par René Doublet et Perrine Charrier, sa femme, le 10 juin 1791, au sieur Le Feubvre, juge de paix, de recevoir la déclaration de la naissance de son enfant, en vertu de l'édit ci-dessus ; — Vu la notification faite, le même jour 10 juin, dans le nom de la municipalité de Cholet au sieur Le Feubvre, avec défense de s'immiscer à l'avenir, de passer aucun acte de baptême ; — Vu une délibération de la Société des Amis de la Constitution de Cholet, du 11 juin, contenant le détail des faits, et que le juge de paix a été instigué par le sieur Bourasseau ; — Vu la lettre sans date du sieur Bourasseau adressée à M. de Dieusie, député de Maine-et-Loire, et la prétendue réponse de ce dernier, sous la date du 28 mai 1791, conseillant aux fidèles de la communion du Siège Apostolique de faire usage de la loi de 1787 pour constater les naissances, morts et mariages, lorsqu'ils ne veulent pas aller chez les nouveaux curés ; — Vu le Mémoire justificatif du sieur Le Feubvre ;

Considérant qu'il importe à la société que les naissances, les morts et les mariages soient constatés juridiquement ; qu'*il n'existe d'autre manière légale que celle de présenter les nouveaux-nés et morts à l'église et y faire enregistrer les naissances comme les morts;* que les lois sont toujours en vigueur tant que des lois postérieures ne les abrogeront pas ; que les Français élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine ne peuvent constater les naissances, mariages et morts que suivant les rits et usages de cette religion sainte ; que l'édit de novembre 1787 n'a aucune application dans le cas présent, l'article 25 de cet édit portant : « La naissance de nos sujets non catholiques et qui auront été « mariés suivant les formes prescrites par notre présent édit, « sera constatée, soit par l'acte de leur baptême s'ils sont présen-

« tés à l'église, soit par la déclaration que feront devant le juge « du lieu le père et deux témoins domiciliés. Si l'enfant est né de « père et mère d'une secte qui ne reconnaît pas la nécessité du « baptême, ceux qui se présenteront au juge du lieu. déclareront « la secte dans laquelle il est né et justifieront que le père et la « mère ont été mariés dans la forme prescrite par le présent « édit » ; — Considérant que les Français dans le cas de l'article 25 sont ceux dont les bans de mariage ont été publiés par les ci-devant officiers de justice et dont les déclarations de mariage ont été par eux reçues et constatées ; que René Doublet et Perrine Charrier ont été mariés suivant les rits de la religion catholique, apostolique et romaine ; que leur enfant a dû être présenté à l'église et qu'on n'a pas dû se contenter de déclarer sa naissance au juge de paix ; que la municipalité de Paris, inquiète sur le sort des nouveaux-nés de son territoire non baptisés, a présenté une pétition à l'Assemblée Nationale pour savoir quel serait le mode à l'effet de constater les naissances, mariages et morts ; qu'il n'y a pas encore eu de décret rendu sur cette pétition ; qu'ainsi les anciennes lois n'étant pas abrogées dans cette partie doivent être suivies ; — Considérant que le sieur Amaury-Gellusseau n'a pu baptiser l'enfant de Doublet qu'en cas de péril et de crainte de mort ; qu'il n'y en avait aucune ; que Doublet n'ayant nullement rempli pour son mariage les formes prescrites par l'édit de 1787 n'a pu faire baptiser son enfant et constater sa naissance suivant les formes consignées dans ce même édit ; que les principes insinués et suggérés par le sieur Bourasseau sont les maximes prêchées et consignées dans les manuscrits incendiaires des deux missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre arrêtés par les gardes nationales de Maine-et-Loire et actuellement détenus à Montaigu (Vendée) ; que le sieur Amaury-Gellusseau ayant baptisé l'enfant sans crainte de danger et sous les cendres, et le sieur Le Feubvre ayant reçu la déclaration de la naissance de l'enfant sans loi qui l'y autorisât, sont par leur conduite tombés dans l'erreur des habitants de la campagne ;

Le directoire du département, après avoir entendu le procureur général syndic, *a arrêté* qu'à la poursuite et diligence du procureur syndic du district de Cholet les sieurs Bourasseau, Amaury-Gellusseau et le Feubvre seront dénoncés au tribunal de ce district dans la personne de l'accusateur public, comme trou-

blant, savoir le premier l'ordre public par ses instigations et les deux autres par leur conduite en violant les lois reçues, à l'effet de quoi le procureur syndic du district de Cholet certifiera le procureur général syndic des poursuites qui seront faites sur la présente dénonciation [1].



Le 1er août 1791 Pierre-Marie Delaunay, procureur général syndic, disait avec un accent d'indignation à la séance du directoire du département :

Le fanatisme fait des progrès ; l'habitant des campagnes, victime des fausses opinions que des prêtres réfractaires lui inspirent, devient rebelle à la loi. De grands exemples de scandale sont donnés, et il est temps que le desordre cesse. — François-René Androuin, tanneur, et Jeanne-Joséphine Bastard ont été mariés dans la religion catholique, apostolique et romaine. Un enfant est né de ce mariage le 9 juin 1791 ; il n'a pas été présenté à l'église, mais Androuin a fait déclaration le 15 juin aux officiers municipaux de Saint-Lambert-du-Lattay devant quatre témoins de la naissance de cet enfant ; il a demandé qu'elle fût constatée sur les registres de la municipalité, qui s'est refusée à un acte aussi illégal. Le 8 juillet, Pierre Jauneau, domestique d'Androuin, a déposé devant la porte de l'église un enfant mort ; il a déclaré qu'il appartenait à François-René Androuin et était l'enfant né le 9 juin ; interpellé s'il avait été baptisé, il a répondu qu'une sage-femme à lui inconnue l'avait baptisé. Le curé et la municipalité de Saint-Lambert-du-Lattay ne voyant aucun parent attester ni la naissance de l'enfant ni son idendité avec celui né d'Androuin et Bastard le 9 juin, n'ont pu l'inhumer avec les autres fidèles. Le corps a été mis en terre profane et il a été rédigé procès-verbal du tout. — Cet événement n'est pas isolé ; il tient à un système général que des prêtres incendiaires accréditent dans le département. Les nouveaux-nés ne sont plus présentés à l'église ou bien sont baptisés sous la cendre par des prètres réfractaires et remplacés. Les corps des citoyens qui se sont montrés les vrais amis de la constitution, sont abandonnés à leurs familles dans les pa-

1. Le 5 septembre 1791, Bourasseau de la Renollière fut condamné à cent francs d'amende au profit des pauvres ; quant au juge de paix, il reçut défense de faire dorénavant de pareils enregistrements.

roisses où les fonctionnaires publics non assermentés ne sont pas encore remplacés ; dans celles où les fonctionnaires publics sont remplacés, les parents égarés par les insinuations perfides des prêtres réfractaires refusent de faire porter les morts à l'église. A défaut de prêtres et de cérémonies religieuses, les municipalités sont contraintes de faire faire les inhumations et d'en dresser des procès-verbaux. — L'état de tout enfant qui naît d'un mariage fait suivant les rits de la religion catholique, apostolique et romaine, doit être constaté par l'acte de son baptême. Lorsque des parents négligent de présenter leurs enfants au baptême, la puissance civile et l'autorité ecclésiastique doivent les y contraindre ; les rituels, les statuts synodaux et les arrêts de règlements en font une loi expresse. Il importe à l'ordre public que les naissances et les morts soient constatées ; la paix des familles et la stabilité des fortunes en dépendent. Vous apprendrez avec surprise que la majorité des enfants nés depuis les incursions faites dans le territoire du département par les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre jouissent d'une existence non constatée légalement. En parcourant les dénonciations qui vous sont faites, vous connaîtrez que le poison de ces prêtres fanatiques infecte presque tous les districts de Maine-et-Loire. — Quels motifs donnent les citoyens en refusant de présenter les nouveaux-nés à l'église ? Ils invoquent la Déclaration des droits de l'Homme et la liberté des opinions religieuses. C'est cette même liberté que vous devez leur opposer. L'opinion appartient à celui qui l'a ; elle est indépendante de l'opinion d'autrui. En matière de religion, la conscience guide l'opinion, elle est libre à l'individu qui par le développement de ses facultés intellectuelles peut l'asseoir avec discernement. Mais un enfant nouvellement né peut-il donc avoir une opinion individuelle ? Est-il donc libre à des pères et mères mariés suivant les cérémonies d'une religion de s'en écarter ? Non ; et l'édit de 1787 concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique, édit cité avec complaisance par les prêtres qui se qualifient de non-conformistes, vous trace la conduite que vous avez à suivre. « La naissance, le mariage et la mort de ceux qui professent la religion catholique ne peuvent être constatés que suivant les rits et les usages de ladite religion, autorisés par les ordonnances. La naissance des enfants des non catholiques et qui auront été mariés suivant les formes prescrites pour les mariages

des non catholiques, sera constatée soit par l'acte de leur baptême s'ils y sont présentés, soit par la déclaration que feront devant le juge du lieu le père et deux témoins aussi domiciliés ou en son absence quatre témoins domiciliés qu'ils sont chargés par la mère de déclarer que l'enfant est né, qu'il a été baptisé et qu'il a reçu nom. Si l'enfant est né de père et mère d'une secte qui ne reconnaît pas la nécessité du baptême, ceux qui le présenteront, déclareront la naissance de l'enfant, la secte dans laquelle il est né et justifieront que le père et la mère ont été mariés dans la forme prescrite pour les non catholiques. » — Androuin a été marié suivant les usages de la religion catholique ; il a dû présenter son enfant au baptême et faire constater par cet acte sa naissance. Il n'a pu s'écarter de la loi qu'en justifiant avoir été marié suivant les formes prescrites pour les non catholiques. Aucune loi postérieure à l'édit n'en a changé les dispositions. J'estime qu'il y a lieu de dénoncer François-René Androuin à l'accusateur public auprès du tribunal du district de Vihiers. [1]

Séance tenante, le directoire du département décida, conformément au réquisitoire du procureur général syndic, qu'Androuin serait dénoncé au tribunal de Vihiers, puis il arrêta, comme mesure générale :

Dans les trois jours de la publication du présent arrêté, les père et mère mariés suivant les rits et usages de la religion catholique, apostolique et romaine seront tenus de présenter leurs enfants non baptisés à l'église, et par la suite trois jours après leur naissance. Les municipalités seront tenues de dénoncer les contrevenants aux procureurs-syndics des districts, qui en participeront le procureur général syndic. Tous contrevenants seront dénoncés par ce dernier aux accusateurs publics.

* * *

Le vote de la Constitution de 1791 fut achevé le 3 septembre et la sanction royale donnée le 13 ; elle fut jurée le 14, et sa promulgation à Angers eut lieu le 25 du même

1. François-René Androuin périt pendant la malheureuse expédition d'Outre-Loire. Sa femme fut emprisonnée au Calvaire d'Angers le 25 janvier 1794. Ses trois sœurs, Gabrielle, Suzanne et Perrine Androuin furent, le 1er février 1794, fusillées au Champ des Martyrs (*Anjou historique*, XIII, 287).

mois. C'est à cette Constitution que l'état-civil doit sa première origine. On lit, en effet, dans l'article 7 : « La loi ne considère le mariage que comme contrat civil. Le pouvoir législatif établira pour tous les habitants sans distinction le mode par lequel les naissances, mariages ou décès seront constatés, et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes. » Nous avons dans ce texte de l'Assemblée Constituante la constatation civile de la naissance, du mariage et du décès. La sécularisation complète fut l'œuvre de l'Assemblée Législative (loi du 20 septembre 1792).

Sans attendre le vote et la promulgation de cette loi fameuse, un Angevin et une Angevine contractèrent un mariage purement civil le 28 décembre 1791. Nous reproduisons leur acte de mariage, d'après le *Journal du département de Maine-et-Loire*, organe de la Société des Amis de la Constitution d'Angers :

Aujourd'hui, 28 décembre 1791, devant nous, Jean-Baptiste Coulonnier, juge de paix de l'arrondissement de Saint-Pierre d'Angers, assisté de Michel-Jean Gouin, notre greffier ordinaire, ont comparu sieur Charles X, demeurant à X, âgé de 37 ans, natif de X, fils de X, ses père et mère, d'une part, et demoiselle Rose-Perrine X, âgée de 23 ans, fille de X, demeurant à X, procédante sous l'autorité de Françoise X, sa mère, et de X, curateur nommé à l'effet du présent mariage, d'autre part. — Lesquels, en présence de ladite Françoise X, mère, de X, curateur, et encore de XX, témoins par eux appelés, nous ont déclaré qu'étant entièrement libres de leurs personnes, conformément à l'article 7 du titre II de la Constitution Française, qui porte que la loi ne considère le mariage que comme contrat civil, ils ont précédemment arrêté entre eux de se marier, mais qu'en attendant le décret que le Corps Législatif doit prononcer incessamment pour dénommer des officiers civils qui constateront d'une manière uniforme, pour tous les citoyens, les naissances, mariages, décès, désirant donner à leur union l'authenticité convenable aux bonnes mœurs et assurer provisoirement leur mariage et les intérêts civils qui en sont la suite nécessaire, ils déclarent, en présence des témoins ci-dessus

nommés, sous la protection du ciel et la garantie de la Constitution, savoir : ledit Charles X, que volontairement et librement il prend pour femme et légitime épouse ladite Rose-Perrine X, présente devant nous ; et ladite Rose-Perrine X, que librement et volontairement, sous l'autorisation de sa mère et dudit X, son curateur, elle prend pour mari et légitime époux ledit Charles X, sauf à remplir, pour constater l'union ci-dessus et le présent mariage, les formalités que l'Assemblée Nationale prescrira, aussitôt qu'elle en aura décrété le mode. — Laquelle déclaration, lesdits Charles X et Rose-Perrine X nous ont requis de conserver dans le dépôt de nos minutes, ce que nous leur avons octroyé. — Fait et arrêté en notre maison, sise rue Boisnet, paroisse Saint-Pierre, les jour et an ci-dessus. — *Coulonnier ; Gouin*, greffier.

Sept mois après, eut lieu à Angers le second mariage civil. Nous publions encore cet acte de mariage, à cause de l'intérêt qu'il peut présenter aux historiens :

Aujourd'hui 27 juillet 1792, l'an quatre de la liberté, devant nous, maire et officiers municipaux de la ville d'Angers, assistés de Jean Dupont, secrétaire-greffier de la municipalité, ont comparu le citoyen Victor Bouchard, maréchal des logis en chef au 11e régiment de cavalerie ci-devant Royal-Roussillon, en garnison à Blois, fils majeur de feus Victor Bouchard et de Catherine Audouy, natif de la paroisse d'Abeilhan (Hérault), ses père et mère, d'une part, et demoiselle Marie-Françoise Dommaigné, fille majeure de feus Jean-Baptiste-Louis Dommaigné et de dame Madeleine-Aimée Martineau-Fromentière, native de la ci-devant paroisse de Saint-Maurille d'Angers, ses père et mère, d'autre part. Lesquels, en présence des citoyens Henri Préau, huissier audiencier au tribunal du district d'Angers, Mathurin Brevet, notaire, demeurant paroisse de Saint-Maurice, Gérard-Gaspard Goujon, archiviste, demeurant paroisse de la Trinité, et Joseph-Fidèle Boisard, archiviste, demeurant paroisse de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, témoins appelés, après nous avoir exhibé la publication faite à l'issue de l'audience du tribunal du district d'Angers aujourd'hui, de la promesse et accord de mariage entre ledit Victor Bouchard et ladite Dommaigné, suivant le rapport au pied de ladite promesse, signé Préau et enregistré ce jour, qui reste

annexé au présent acte [1], nous ont déclaré que, *conformément à l'article 7 du titre II de la Constitution française qui ne reconnaît le mariage que comme contrat civil,* étant entièrement libres de leurs personnes, et désirant donner à leur union l'authenticité convenable et assurer leurs conventions réciproques, ils déclarent, en présence des témoins ci-dessus nommés, sous la garantie des lois, savoir ledit sieur Victor Bouchard que volontairement et librement il prend pour femme et légitime épouse, conformément aux lois de l'Etat, ladite demoiselle Marie-Françoise Dommaigné, présente devant nous ; et ladite demoiselle Marie-Françoise Dommaigné que librement et volontairement elle prend également pour mari et légitime époux ledit citoyen Victor Bouchard, présent devant nous, — laquelle déclaration lesdits citoyen Bouchard et demoiselle Dommaigné nous ont requis de recevoir et inscrire sur le registre de la municipalité à ce destiné [2], laquelle demande nous leur avons octroyée et leur en avons décerné acte, et ont signé avec nous ainsi que les témoins susnommés. — *Bouchard ; Marie-Françoise Dommaigné ; Préau ; Brevet ; Goujon ; Boisard ; Pilastre,* maire ; *Alexandre Tessié,* officier municipal ; *Couraudin,* procureur de la commune ; *Dupont,* secrétaire-greffier.

*
* *

Un habitant de Cherré vint consulter Urbain Pilastre, maire d'Angers, ancien membre de l'Assemblée Constituante,

1. « Il y a promesse de mariage entre le sieur Victor Bouchard, maréchal des logis en chef au 11e régiment de cavalerie ci-devant Royal-Roussillon, en garnison à Blois, fils majeur de feus sieur Victor Bouchard et dame Catherine Audouy, natif de la paroisse d'Abeilhan, du ci-devant diocèse de Béziers en Languedoc, département de l'Hérault, et demoiselle Marie-Françoise Dommaigné, fille majeure de feus sieur Jean-Baptiste-Louis Dommaigné et de dame Madeleine-Aimée Martineau-Fromentière, native de la ci-devant paroisse de Saint-Maurille d'Angers, département de Maine-et-Loire. — A Angers, le 27 juillet 1792. — *Marie-Françoise Dommaigné ; Bouchard, maréchal des logis en chef ;*

« Aujourd'hui 27 juillet 1792, l'an quatre de la liberté, à l'issue de l'audience du tribunal du district d'Angers, avant midi, la promesse de mariage ci-dessus signée des parties a été par moi Henri Préau, huissier audiencier, reçu aux ci-devant sièges de la sénéchaussée et du Présidial d'Angers, y demeurant paroisse de Saint-Maurice, soussigné, lue et publiée à haute et intelligible voix à la barre de l'auditoire du palais ordinaire dudit tribunal, en présence de MM. les juges séant sur leurs sièges, des avoués et de plusieurs personnes qui ont assisté à ladite audience, et avons délivré le présent certificat pour valoir et servir ce que de raison, lesdits jour et an dont acte. — *Préau.* »

2. On inscrivit l'acte sur le *Registre pour servir à la rédaction des baux, des biens fonds de la ville, et autres actes relatifs à l'administration de la municipalité* (D. 2).

pour savoir s'il pouvait se dispenser, d'après la loi, de faire baptiser un enfant qui lui était né : il alléguait que son opinion, le désir de conserver la paix dans sa famille, le portaient à ne pas soumettre à cette cérémonie religieuse un fils dont il voulait néanmoins que la naissance fût constatée. Pilastre lui lut l'article 10 des Droits de l'homme, qui donnait toute latitude à la liberté des opinions religieuses, et ajouta qu'il devait se présenter devant le curé constitutionnel, accompagné d'un homme public et de deux témoins ; en cas de refus de la part de ce curé, il en prendrait acte, ce qui servirait de pièce probante à la légitimité de son enfant.

Le curé constitutionnel de Cherré, M. Piquet, fut très choqué de cette décision d'Urbain Pilastre, qui avait pourtant, deux ans auparavant, voté la constitution civile du clergé. Fort de l'arrêté du directoire du département en date du 1er août 1791, il écrivit, le 13 avril 1792, au maire d'Angers :

Je suis obligé de vous prévenir que, sous prétexte d'une lettre émanée soi disant de vous, M. Davois, votre parent, souffle dans ma paroisse et celles qui en sont limitrophes, le feu de la révolte contre les sages arrêtés du département. — Vous savez mieux que moi que celui du 1er août 1791 a statué que tous pères et mères mariés suivants les rits de la religion catholique sont tenus de présenter leurs enfants à l'église pour y être baptisés dans les trois jours après leur naissance. — Le serment que j'ai fait de veiller sur le troupeau que la nation m'a confié, m'oblige impérieusement à veiller sur les abus qui se glissent dans ma paroisse. Malgré ma vigilance, celui de ne plus présenter les enfants à l'église s'est introduit, au mépris de l'arrêté de notre département ; depuis plus d'un mois, votre parent en a donné lui-même le funeste exemple, et par son obstination en a entraîné plusieurs dans son égarement. Comme je savais qu'il appartenait à une famille honnête et à vous en particulier, que d'ailleurs il a, à la connaissance de tout le monde, le cerveau un peu dérangé, j'ai bien voulu le ménager, suspendre ma dénonciation et faire mon expérience sur quelque âme vile. Il en a résulté qu'assignés devant M. Mordret, notre juge de paix, deux ont eu un mandat d'emmener, ont été

condamnés à présenter leurs enfants à mon église dans le délai de trois jours, et payé une amende de 15 livres. Le sieur Davois, intimidé de cette police correctionnelle, vint me trouver chez le juge de paix, pour me prier de ne pas le dénoncer ou de suspendre ma dénonciation pour vingt-quatre heures, et il se soumettrait. Je lui en accordai soixante-douze, en faisant la guerre en bon prince, comme vous voyez. Il arriva à Cherré le vendredi saint au soir (6 avril), en me disant qu'il avait trouvé un parrain et une marraine pour le lendemain. Depuis cette époque, il n'a cessé de courir de maison en village, de village en bourg et d'y publier une lettre de votre part, qui l'autorise, dit-il, à ne point présenter son enfant à l'église ; il engage tous les autres à en faire autant, et plusieurs le suivent. Ceux mêmes que j'ai fait actionner, veulent me faire un mauvais parti. Il leur a persuadé que vous vous chargiez de tout, et que vous iriez à l'Assemblée Nationale pour soutenir leurs droits. Il a produit aussi une prétendue lettre du département sur le même sujet ; comme si un homme éclairé et en place comme vous était capable de se compromettre par écrit, etc.

Voici la réponse de Pilastre, datée du 17 avril :

Je suis surpris qu'ayant sous les yeux notre sainte Constitution et les principes sacrés de liberté sur lesquels elle est basée, vous appuyez votre inconcevable intolérance d'un antique arrêté du département, affaire de circonstance, qui a été abrogé par la loi suprême rendue postérieurement [1]. C'est ainsi que l'ont pensé nos administrateurs, qui, à ma connaissance, ne cessent d'inviter les officiers publics chargés de constater les principales époques de notre vie, à bien distinguer la double fonction civile et reli-

1. Les *Affiches d'Angers* ajoutent, de leur côté : « L'arrêté du 1er août 1791 est nécessairement abrogé par la loi postérieure de l'Assemblée Nationale, qui permet une liberté entière de culte et de religion. Or, celui qui s'imagine follement que les prêtres assermentés ne sont pas les vrais ministres de la religion catholique, qu'ils sont mauvais chrétiens parce qu'ils ont fait preuve de civisme, celui-là croit une absurdité, mais il lui est permis de la croire, pourvu que l'ordre public n'en soit pas troublé et que l'état-civil de l'enfant soit assuré, car voilà ce qui intéresse véritablement la société et non pas l'opinion qu'on a de tel ou tel prêtre. Remarquons encore avec Pilastre que les ministres du culte salariés sont revêtus de deux fonctions très distinctes, celle de fonctionnaires civils et de fonctionnaires spirituels ; comme fonctionnaires spirituels, ils baptisent les enfants des catholiques qui ont confiance en eux ; comme fonctionnaires civils, ils doivent enregistrer tous les enfants, parce que si les citoyens ne suivent pas la même religion, ils doivent suivre la même loi. »

gieuse [1], qui leur a été très imprudemment confiée et qu'un long temps d'ignorance avait seul pu faire confondre. — Consulté par mon parent, je lui ai donné pour toute réponse l'article de notre Constitution qui garantit aux citoyens la liberté d'exercer le culte religieux qui leur convient. Il me demanda la permission d'en prendre copie, ce qu'il fit au pied de la lettre du juge de paix, dont il me donna lecture. — Je ne vous dissimulerai point combien votre conduite et celle du juge de paix m'ont douloureusement affecté. J'ai invité même MM. du Département à vous dénoncer comme prévaricateurs, bien décidé moi-même à en écrire au Ministre de la Justice, afin de faire cesser ou de remédier aux inconvénients sans nombre qui en résulteront, si vous avez des imitateurs. — Au reste, quelle que soit l'issue de cette affaire scandaleuse, je ne puis me dispenser de vous témoigner mon étonnement d'entendre un ministre de paix, chargé de prêcher l'égalité, parler de guerre, d'âmes viles et chercher à établir l'empire de la religion sur la crainte et non sur la raison de la confiance.

Cette lettre fut communiquée au juge de paix Mordret, qui répondit dans le sens contraire à celui de Pilastre. Il s'étayait fortement dans cette lettre de l'arrêté du département du 1er août 1791, et assaisonnait le tout de félicitations pour le curé constitutionnel de Cherré et d'injures pour le maire d'Angers [2].

1. En réponse à une dénonciation de la municipalité de Rablay contre un père qui n'avait pas fait baptiser son enfant, le procureur général syndic Boullet, successeur de Delaunay, écrit le 26 avril 1792 : « C'est une obstination en vérité bien ridicule de la part des municipalités, ainsi que des prêtres constitutionnels, de vouloir forcer des citoyens à des actes qui tiennent plus à l'opinion qu'à la chose même. Je conviens qu'il faut que la naissance d'un enfant soit constatée d'une manière légale, c'est-à-dire qui lui assure un état-civil ; aussi l'arrêté du 1er août 1791 impose-t-il l'obligation aux pères de familles de faire porter leurs enfants à l'église parce que jusqu'à présent nous n'avons pas connu d'autre mode ; mais l'Assemblée Nationale s'occupant de cet objet important, pourquoi réveiller à cet égard un esprit de parti qui ne peut que faire beaucoup de mal ? Des citoyens préposés à la chose publique devraient-ils chercher à l'entraver par des divisions ridicules et prématurées ? Il faut garder le silence sur des demandes de cette espèce, en attendant la décision de l'Assemblée et en cherchant à mettre d'accord, autant qu'il sera possible, les deux partis. »

2. Voici les réflexions des *Affiches d'Angers* : « Que M. Mordret sache donc que ce n'est point à lui de s'étayer d'un arrêté du département. La Constitution française reconnaît deux pouvoirs indépendants l'un de l'autre, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ; de ces pouvoirs il en émane deux autres, l'adminis-

Quant à M. Piquet, intrus de Cherré, il envoya, le 4 mai 1792, une longue dénonciation contre Pilastre à la Société des Amis de la Constitution d'Angers :

Plus l'homme est élevé en dignité, plus sa chute est sensible et criminelle ; plus il est coupable, lorsqu'il se dégrade et semble par ses bassesses avilir le poste que la nation lui a confié. Cependant, ô douleur ! ô scandale ! un homme public, honnête et ami de l'ordre, un citoyen décoré du doux ministère de juge de paix, appelé à cette auguste fonction par la voix du peuple, portion chérie de la société, et dont le suffrage fut toujours l'organe de l'Eternel, un homme digne de la place qui lui a été confiée vient d'être cruellement outragé. — Ce n'est pas tout, un ministre des autels, citoyen déclaré, prêt à verser son sang pour la défense de la Constitution, un prêtre qui peut se glorifier sans présomption d'avoir donné à la liberté des opinions toute l'étendue dont elle est susceptible, d'avoir peut-être même passé la ligne de démarcation, un curé constitutionnel qui, semblable à un rocher battu sans cesse des flots de la mer, reste inébranlable au sein de la tempête ; un homme qui, ferme dans ses principes, lutte seul depuis huit mois contre autant d'aristocrates qu'il compte de paroissiens ; un homme qui se sacrifie pour sa nation, vient d'être insulté et grièvement calomnié par un de vos équivoques [1] ci-

tratif et le judiciaire, qui ne doivent jamais se confondre, parce qu'aussitôt l'harmonie du corps social serait rompue et la séparation violée. D'après ces principes, le juge de paix, faisant partie du pouvoir judiciaire, ne peut être influencé par l'administratif; il ne doit reconnaitre que le texte de la loi et juger d'après ce texte précis. Vous n'aviez donc pas le droit, M. Mordret, de condamner à l'amende et de faire traîner en prison un citoyen, lorsqu'aucune loi ne prononce de peine contre son prétendu délit ; vous n'aviez pas ce droit, et le curé de Cherré n'avait pas davantage celui de solliciter une vengeance, que la religion, la constitution et l'humanité réprouvent également. »

1. Les *Affiches d'Angers* répondirent : « Lequel de ces citoyens est équivoque, ou de celui qui, après avoir résisté à toutes les intrigues, combattu toutes les factions, a contribué par ses lumières et son patriotisme à donner des lois sages à sa patrie ; qui de retour au milieu de ses concitoyens a été honoré par eux de la place de maire, place dans laquelle il n'a qu'une direction, celle de la loi ; qu'un objet en vue, celui de l'avantage général ; qu'une indemnité, celle de l'estime publique ? ou de celui qui amasse autour de lui les orages, la tempête, qui lutte péniblement contre les flots d'une mer courroucée et qui, s'il se réveillait de la léthargie de sa raison, se trouverait tout bonnement au milieu de son champ à ne rien faire, de celui qui se plaint des calomnies et est le calomniateur, qui parle de Constitution et en viole les premières lois ; qui est payé pour prêcher la paix, la douceur, la charité, et sème la division, fait saisir et emprisonner les citoyens paisibles ? Ces deux ébauches représentent assez fidèlement Pilastre et Piquet. »

toyens, qui ose usurper le nom sacré de patriote. La providence nationale vous a établis nos juges ; c'est à votre auguste tribunal que M. Mordret et moi citons le coupable sacrilège, qui a la témérité de pénétrer dans le sanctuaire de Thémis, qui ose mettre la main à l'encensoir et lever le bras contre le temple. Nous vous dénonçons le libelle despotique et diffamatoire de cet audacieux téméraire. — La singulière analogie qui se trouve entre son nom et celui du lâche et cruel juge du Messie, fait expirer la parole sur nos lèvres, et vous n'entendrez qu'avec peine que le nom du coupable est l'audacieux Pilastre ; sa grossièreté et l'amertume du style vous retraceront encore, en caractères de sang, le déicide *crucifigatur*. — Vous savez que je ne suis point revêtu de la qualité de juge civil ; mon ministère finissant à la porte du temple, je ne puis enregistrer que ce qui m'est connu sous le rapport religieux ; j'ai fait mon devoir en m'opposant à un abus qui laisse les enfants sans état-civil, et je n'ai point mérité les menaces et les sarcasmes de l'impudent Pilastre. Je vous fais passer la lettre de M. Mordret, notre juge de paix ; il se joint à moi pour vous demander justice sur l'infâme épître de votre maire de ville. Nous voulons être jugés à la rigueur du poids de votre sanctuaire.

C'est dans la séance du 6 mai 1792 que fut lue la dénonciation du curé de Cherré contre le maire d'Angers. La Société des Amis de la Constitution, après lecture de cette diatribe, déclara : 1° qu'elle improuvait les lettres de Piquet et de Mordret ; 2° que Pilastre avait écrit dans les principes de la Constitution ; 3° que pour réponse, copie du procès-verbal serait envoyé à Piquet et à Mordret. Pour comble de malheur, le tribunal du district de Châteauneuf-sur-Sarthe, dont dépendait Cherré, jugea l'arrestation de M. Davois comme illégale, sous le prétexte que ni le code criminel ni celui de la police correctionnelle et municipale n'infligeaient de peine à ceux qui ne voulaient pas faire baptiser leurs enfants.

Le 28 mai 1792, le curé de Cherré adressa une dernière lettre aux *Affiches d'Angers*, qui avaient publié les pièces ci-dessus :

Les premiers jours de mars 1792, un nommé Lecoy est venu à la cure de Cherré, accompagné de deux officiers municipaux, pour me sommer, la constitution à la main, d'enregistrer la naissance de son enfant, sans le présenter à l'église. Le sieur Duvau, qui se qualifie de vice-maire, me cita, pour me déterminer, le décret sur la liberté des opinions religieuses. Malheureusement pour lui, dans ce même article des Droits de l'homme il était écrit par continuité que l'Assemblée Nationale désignerait à cet effet des juges civils pour constater les naissances, sépultures et mariages. Je leur répondis que n'étant revêtu d'aucun caractère de juge civil, les cahiers que la nation m'avait confiés étaient à l'église, qu'ils étaient intitulés : *Registres des baptêmes, mariages et sépultures*, et que hors de mon église je n'inscrivais aucun acte public. Comme ils insistaient toujours, je leur demandai en deux mots : « Etes-vous de mon opinion ou n'en êtes-vous pas? » Sur leur réponse négative, je leur répondis : « Vous n'avez donc « aucune affaire à moi, et cela étant, je n'ai pas plus de rapport « avec vous qu'avec les habitants du Brésil. » Ils se retirèrent assez confus de cette réponse toute simple et raisonnable néanmoins. — Quelques semaines après, vers le 1er avril, M. Davois apporta dans ma cuisine son enfant, pour le faire aussi enregistrer. Il était accompagné de témoins. On m'appelle avec empressement, je descends de mon cabinet avec inquiétude : le public jugera quelle fut ma surprise de voir un enfant en larmes, exposé sur le billot de ma cuisine et à côté de l'instrument destiné à découper les viandes ! M. Davois débuta par me dire qu'étant d'une famille distinguée, il ne pouvait se résoudre à faire baptiser son enfant sans la consulter; qu'il appartenait à ce qu'il y a de plus grand à Angers, spécialement à M. Pilastre de la Brardière. M. Davois me tira ensuite de son portefeuille un antique parchemin, qu'il nommait sa profession de foi, ou plutôt celle de sa non-croyance. Dans ce morceau rare il anathématise le Pape et Rome, adopte un instant Luther, le laisse pour reprendre Calvin et finit par ne croire en rien. Il m'offrit de signer cette profession de foi. Je lui observai avec modération que le local n'était pas propre à dogmatiser ; que, d'ailleurs, l'athéisme n'était point une opinion religieuse mais la négation de toutes ; que ce monstre d'opinion enfante le matérialisme, et que de ce dernier il n'y a qu'un pas à tous les crimes ; qu'un homme réfléchi n'oserait adop-

ter un système aussi funeste à la société, digne même de la sévérité des lois. Je fixai les yeux du sieur Davois, et les trouvant aussi égarés que son système, je lui donnai pour toute réponse l'arrêté du département du 1er août 1791. Peu satisfait de cette pièce, qui lui parut de non valeur, le sieur Davois remporta son poisson d'avril, abandonna ma cuisine, et je fus chanter ma grande messe à mes douze brebis, troupeau médiocre à la vérité, mais bien aimé et bien choisi. — Fatigué de ces présentations indécentes, je me déterminai à consulter mes supérieurs. En conséquence, j'écrivis au département, je suppliai les administrateurs de vouloir bien me diriger dans la route que j'avais à tenir, de me marquer si l'arrêté qui nous avait été signifié ministériellement, était encore en vigueur ou s'il était abrogé, et que leur décision me servirait de loi ; je n'ai reçu aucune réponse. J'écrivis par le même ordinaire à M. l'évêque, pas davantage. J'adressai une lettre à M. Pilastre, beaucoup plus de duretés que de mots. Je lui répliquai par une épitre aussi honnête que la sienne était incivile ; elle était tellement raisonnée, qu'il ne l'a pas confiée à l'impression, et il a bien fait pour lui. — Je finis par où j'aurais dû commencer. Je m'adressai au district de Châteauneuf, lequel, conformément à l'arrêté du département, avait déjà jugé la cause pour la paroisse de Juvardeil. J'en ai deux lettres qui m'annoncent que je ne suis obligé d'enregistrer que les opérations faites dans mon église ; je m'en tiens là. — Cependant M. Mordret, instruit par la voix publique de l'abus qui s'introduisait dans ma paroisse, fit, pour y remédier, assigner plusieurs témoins afin de déposer sur ce fait. Je reçus aussi une cédule ; j'attestai comme les autres la vérité en qualité de témoin, et non pas en dénonciateur, comme M. Pilastre se complait à le hasarder dans son libelle. Cela est si positif que je fus taxé, et qu'un dénonciateur ne l'est point. Le juge de paix donna un mandat d'amener aux délinquants: ils se soumirent tous et présentèrent leurs enfants à l'église ; le seul M. Davois fut désobéissant. Alors M. Mordret le renvoya au tribunal des jurés de Châteauneuf. Ceux-ci ont décidé qu'il n'y avait abus de la part du sieur Davois, qu'il serait seulement tenu de se présenter à un juge compétent pour lui faire enregistrer la naissance de son enfant; ce qui est à peu près le tirer de ma main gauche pour le représenter à ma main droite ; car enfin on met ici en fait ce qui est encore en question à l'As-

semblée Nationale, et jusqu'a ce qu'elle ait décréte, il n'y a point d'autre compétence que nos registres.

*
* *

La question fut enfin résolue par la loi du 20 septembre 1792, dont l'article 6 attribua les fonctions de l'état-civil aux municipalités [1].

F. Uzureau.

1. L'enfant de l'archiviste du district d'Angers a été baptisé le 30 décembre 1790, dans l'église de Saint-Pierre, en présence de l'administration du district. Le parrain et la marraine ont juré, en son nom, qu'il serait fidèle à la nation à la loi et au roi, et qu'il maintiendrait de toutes ses forces la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. C'est le premier *baptême civil* qui se soit fait à Angers. *(Affiches d'Angers)*

L'AFFILIATION DE NAPOLÉON Ier
A LA FRANC-MAÇONNERIE

I

Le frère Clavel a raconté l'assistance incognito de Napoléon Ier à la séance d'une Loge, vers la fin de l'empire [1]. D'autres auteurs se sont emparé de ce récit et l'ont commenté dans les sens les plus divers.

Le remarquable historien de cet empereur, M. Frédéric Masson, a constaté l'absence de preuves en faveur de l'affiliation à la maçonnerie du plus grand génie des temps modernes [2]. A mon tour, j'avais pensé qu'il n'avait certainement pas sollicité son admission à la Loge de Valence, *La Sagesse*, malgré la situation qu'y occupait son ami de P..., ancien officier de cavalerie [3]. A défaut d'autre raison, le pénible équilibre du budget de Bonaparte ne lui permettait pas de se livrer à des dépenses extraordinaires. Or, si l'on veut bien se reporter à mon étude, on constatera aisément que les frais divers incombant de ce chef à un maçon étaient relativement importants. A notre époque, un frère, pourtant zélé, D..., maire de la commune de M... (Drôme), est entré en sommeil, pour ne pas supporter un sacrifice annuel de 60 à 70 francs.

1. *Hist. pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 244-5.
2. *Napoléon inconnu*, t. II, p. 206. Napoléon était considéré par ce brillant écrivain comme ayant probablement reçu les premiers grades, à cause de la réception que lui firent les maçons de Nancy à son retour de Rastadt.
3. *Essai sur quelques loges du Bas-Dauphiné à la veille de la Révolution*, p. 29 et 38.

Aimé Brisset, adjoint au maire de Pierrelatte à partir de 1841, puis maire de cette petite ville de 1850 à 1856, avait recueilli de ci et de là des objets d'art et de nombreux papiers [1]. Parmi ces derniers figuraient certains documents se rattachant à l'histoire de la maçonnerie. L'ancien archiviste du département de la Drôme, mort en 1910, avait eu la sage pensée de se les faire remettre. Il joignit à ce précieux dossier, un volumineux lot de papiers de même nature, provenant de la succession du frère Saussier et de diverses sources. Avant de déposer le tout en lieu sûr, il voulut bien m'autoriser à étudier avec le plus grand soin cette assez importante collection, susceptible de piquer la curiosité des chercheurs et de me fournir des éléments essentiels pour les études historiques sur la maçonnerie que je prépare depuis plusieurs années.

A ma grande stupéfaction, je rencontrais dans la liasse Saussier la convocation suivante. Munie d'un encadrement noir, c'est une sorte de billet de part lithographié :

LOGE DE ST-JEAN D'ECOSSE
LES ECOSSAIS

Boulevard de la Paix, n° 13.

T.·. C.·. F.·.,

Une fête funèbre aura lieu dimanche prochain 20 décembre dans notre at.·. à l'occasion de l'arrivée en France des dépouilles mortelles de l'Empereur Napoléon, membre de notre Ordre.

La Loge les Ecossais vous prie de concourir à cette solemnité toute Maç.·.

Les travaux s'ouvriront à 3 heures précises.

J'ai la fav.·. d'être p.·. l.·. n.·. m.·. r.·.v.·. c.·.

Votre dév.·. f.·.
Par mandement de la L.·.
GLEYZE [2].

1. A. LACROIX, *L'arrondissement de Montélimar*, t. VII, p. 105-6.
2. Petit in-8°.

Si la médaille commémorative du retour des cendres de Napoléon Ier est commune [1], cette invitation est probablement unique. La Loge parisienne de St-Jean d'Ecosse est bien connue [2]. Quelques mots sur le frère Saussier paraissent être indispensables.

Né à Senonches (Eure-et-Loir), en 1808, Frédéric-Victorin Saussier avait été reçu maître le 6 avril 1850. Le 11 décembre 1854, la Loge de St-Jean d'Ecosse, sous le titre distinctif des *Frères réunis*, à l'Orient de Strasbourg, lui remit un diplôme de recommandation, imprimé en 3 couleurs, du format in-f°, mais de forme oblongue. Un autre diplôme, émané du Grand Orient, fut contresigné par les dignitaires de la Loge l'*Union Sincère* de Toulouse ; il est du format in-8° et oblong. Saussier était alors maître-armurier au 11e d'artillerie. J'ai eu entre les mains plusieurs diplômes délivrés par d'autres Loges en sa faveur. Il habita Valence de 1842 à 1847, puis il séjourna à Toulouse, dont il refusa d'être le député. Après être devenu contrôleur d'armes et après avoir reçu la croix de la légion d'honneur (1866), il fixa définitivement son domicile à Valence (1869) [3].

Le frère Saussier [4] avait apporté à Valence plusieurs livres se rattachant aux Loges d'Arras, de Colmar, de Strasbourg, etc. Deux d'entre eux m'ont été offerts généreusement par le bienveillant M. Aristide Ducros, officier d'Académie

1. Elle porte les deux dates 5 mai MDCCCXXI-15 déc. MDCCCXL.

2. Au sujet de cette Loge, cf. BORD, *La Maçonnerie en France*, t. I, p. 242 et 446.

3. *Discours prononcés aux funérailles civiles de Frédéric-Victorin Saussier, contrôleur d'armes en retraite, chevalier de la légion d'honneur, le 27 mai 1881. Valence, Dupont, 1881*, in-8°, 8 p. Ce collectionneur d'un ordre spécial méritait un hommage public. Son beau-père Jean Montrion, né à Chatenay (Saône-et-Loire), soldat de la levée de 1775, s'était vu attribuer par le premier consul une grenade d'or pour actions d'éclat à Fleurus et à Ulm. Il fut admis à la retraite comme simple caporal d'artillerie, quoique titulaire de la légion d'honneur (1806).

M. Mailhat, de la maison de droguerie Mailhat et Faquet, fondée à Valence en 1792, a bien voulu me communiquer nombre des papiers de son grand-père Saussier.

4. Sa Bibliothèque maçonnique était bien fournie, car les deux in-8° que m'a donnés M. Ducros portent au dos les mentions manuscrites et respectives n° 13, n° 15.

et président de la Fanfare de Valence, et grâce à l'intermédiaire du dévoué M. Alexandre Malizard.

Au point de vue de l'histoire générale, retenons tout d'abord la brochure suivante :

Travaux de la R.·. □ de la Concorde à l'O.·. de Strasbourg, favorisés de la présence de l'Ill.·. et P.·. F.·. le maréchal Kellermann, grand administrateur de l'Ordre de France ; et de l'Ill.·. et P.·. F.·. de Grasse-Tilly, représentant immédiat du S.·. G.·. M.·. au G.·. Ch.·. de France [1].

Dans le discours adressé par le vénérable Popp [2] à Kellermann, nous lisons notamment :

« Revêtu des premières dignités de l'État en même temps « que de celles de l'Ordre, vous proclamez en ce jour solen- « nel la grande vérité que l'Ordre est l'auxiliaire le plus sûr « des Etats qui, à l'instar de l'Empire Français, proclament « les principes libéraux admissibles, en protégeant *la « science.* » [3]

L'autre Loge de Strasbourg, *La Vraie Fraternité*, avait été prévenue et elle envoya une députation. Parmi les assistants se trouvaient les généraux Fririon, rose-croix [4], et Leval, commandant la 5e division du département [5], tous les deux membres de la Loge de la Concorde.

Dans les paroles prononcées par Kellermann, reproduisons la fin du second paragraphe : « Qu'une amitié sincère « soit le sceau du serment que nous contractons tous, en « présence du G.·. A.·. de l'U.·., d'une soumission sans « bornes à *notre Auguste Empereur et F.·.*, NAPOLÉON LE « GRAND [6] .»

1. *A l'O.·. de Strasbourg, de l'Imprimerie du f.·. Levrault 5805 (an XIII)*, in-8°, 22 p.

2. Serait-ce le futur représentant du Bas-Rhin à la Chambre des Cent jours et habitant Strasbourg dès sa jeunesse ?

3. Op. l., p. 8.

4. Les 3 frères Fririon devinrent généraux. Un seul d'entre eux fut général de brigade. Quel est celui qui parut à la Loge de Strasbourg ? Je l'ignore.

5. C'est celui qui procéda à l'arrestation du duc d'Enghien.

6. Op. l., p. 11.

Au cours de son allocution, Kentzinger, orateur de la Loge, s'écria en s'adressant à un nouvel initié : « Vous « verrez *un Maréchal d'empire, un Sénateur, un grand-officier* « *de la Légion d'honneur, le sauveur de la France dans les* « *plaines de Châlons*, vous appeler du doux nom de « F.·. »

En effet, après diverses cérémonies, le louveteau Fargues âgé de 19 ans et étudiant en droit, avait été initié. C'était le fils de l'un des anciens collègues de Kellermann au Sénat conservateur, mort en 1804, et s'étant prononcé ouvertement pour le coup d'Etat du 18 brumaire.

Le F.·. Ragouneau, vénérable de la loge de *la Vraie Fraternité* à Strasbourg, très discret, fit allusion seulement à Joseph Bonaparte en ces termes :

« Les vœux unanimes de tous les MM. avaient devancé « le choix du G.·. O.·. Les vertus Maç.·. du prince Joseph « l'avaient elles-mêmes proclamé le chef d'une institution « fondée sur la vertu. » [1]

La suite du texte prouve que Kellermann et de Grasse-Tilly étaient vénérables « honoraires et en exercice » de la R.·. □ St.·. Napoléon à l'O.·. de Paris [2].

Transcrivons un paragraphe du procès-verbal aussi explicite que les passages précédents : « Après la santé de Sa « Majesté, notre auguste Empereur et F.·., NAPOLÉON LE « GRAND, et de l'impératrice, son auguste épouse, un feu élec- « trique universel a secondé la proposition faite par le F.·. « ANSELME MARCHALL, 2e surv.·. de la R.·. □ de la Con- « corde, de célébrer par une santé particulière l'heureuse épo- « que dont ce jour est l'anniversaire, et qui, en proclamant « NAPOLÉON LE GRAND, Empereur des Français, a rappelé « au sein de la patrie, le calme, l'ordre, et le bonheur. Cette « santé a été tirée avec le sentiment le plus profond et le « plus éclatant. » [3]

1. Op. l., p. 17.
2. *Ibid.*, p. 19.
3. *Ibid.*, p. 20.

La fête eut lieu le 18e jour du 3e mois de l'an de la V.·. L.·. 5805, et le 28 floréal de l'an XIII de la République française, soit le 18 mai 1805, jour anniversaire de la proclamation de l'empire.

Le 23 floréal, à l'hôtel de la préfecture de Strasbourg, les 9 députés des 2 loges de cette ville avaient « eu la faveur « d'être introduits au cabinet du F.·. Maréchal Kellermann « dès qu'il avait reçu la visite des Corps ». Ils l'invitèrent à une cérémonie maçonnique de concert avec de Grasse-Tilly, venu à Strasbourg en même temps que Kellermann [1].

Auguste de Grasse, comte de Grasse, des princes d'Antibes, marquis de Tilly, chevalier de Malte, de St-Louis et de St-Cincinnati, officier de la légion d'honneur, né à Versailles, le 14 février 1765, était fils du célèbre amiral de Grasse. Après avoir pris part à la guerre de St-Domingue, dans les troupes républicaines, et séjourné aux Etats-Unis, il rentra en France en 1804, reprit du service dans les armées impériales avec le grade de capitaine. « Successive- « ment aide-de-camp de Kellermann, du prince Eugène de « Beauharnais, d'Augereau et de Souham [2], il se conduisit « brillamment à Strasbourg, en Italie et en Espagne de 1805 « à 1812 ». Chef d'escadron le 28 août 1815, il fut mis en demi-solde et se retira à Versailles. Il avait cependant suivi Louis XVIII à Gand comme officier des gardes. D'autre part, il avait été officier dans l'armée royale, où il avait obtenu le grade de capitaine et il avait été présenté à la Cour en 1788. L'année suivante (1789), il était parti pour St-Domingue, afin d'entrer en possession des biens de son illustre père, inhumé dans l'église St-Roch le 16 janvier 1788 [3]. Le grade élevé appartenant à Auguste de Grasse dans la maçonnerie ne lui fut donc d'aucune utilité pour sa carrière militaire. Ce fait est à noter, car il confirme les constatations

1. *Ibid.*, p. 3-4.

2. Célèbre par sa haute taille, il fut compromis dans la conspiration de Moreau, Pichegru et Cadoudal.

3. *Généalogie de la maison de Grasse.*, p. 333 et s.

que j'ai déjà faites au sujet du rôle imputé à tort à la maçonnerie dans la Révolution.

Quant à Kellermann, on sait que, quoique créé maréchal de France (an XII) et duc de Valmy (1808) par Napoléon Ier, celui-ci ne lui confia aucun commandement important. Les hypothèses les plus séduisantes ont été émises pour expliquer l'issue de la bataille de Valmy. Quoi qu'il en soit, les deux couplets, chantés par Funck le jour de la cérémonie que nous venons d'analyser, ne renferment rien de précis :

A la santé du Maréchal
Qui le premier dans cette guerre
Aux ennemis donna le bal,
Et se sert d'un canon pour verre. [1]

Lors de la fête de l'ordre, célébrée le 18e jour du 2e mois de l'année 5808 ou 18 avril 1808, par le *S.·. C.·. d'Arras*, à la vallée de Paris, le frère T.·. S.·. Acrin fit « remplir les « coupes pour la santé de NAPOLÉON LE GRAND, Empereur « des Français et Roi d'Italie, à laquelle il a joint celles de « son auguste épouse et de tous les princes et princesses de « la famille impériale ». A son tour, le frère orateur Landry n'a pas attribué à Napoléon la qualité de frère. Le T.·. S.·. commanda ensuite la 2e santé, celle de S. M. le prince Joseph Napoléon, roi de Naples, G.·. M.·. de l'ordre [2].

Si nous nous reportons de même au livre d'architecture de la *Loge de St-Jean* à Colmar, nous voyons, le 24 juin 1808, « tirer un triple vivat en l'honneur de sa Majesté l'Em- « pereur et Roi », inaugurer le « buste de S. M. l'Empereur « et Roi, et de celui du Prince Cambacérès, grand-maître « de l'Ordre. » Les qualités données à Napoléon sont toujours les mêmes [3].

1. Op. l., p. 21.

2. *An de la V.·. L.·. 5808. Fête de l'Ordre. S. . C.·. d'Arras, à la vallée de Paris*, p. 30-1.*S. l. (Paris), imprimerie de Caillot, éditeur des Annales maçonniques, 9, quai des Augustins*; in-8°, 39 p.

3. *Extrait du livre d'arch.·. de la R.·. ☐ St-Jean, sous le titre distinctif de la Concorde, rég.·. constituée à l'or.·. de Colmar. Strasbourg, Levrault, 1808* ; in-8°, 34 p.

Dans le discours prononcé par Metzger, vénérable, pour l'inauguration de ces bustes, retenons cette phrase :

« La Franc-Maç.·., malgré les orages révolutionnaires, « toujours constante au culte des vertus, avait précieuse- « ment conservé les étincelles du feu sacré. Napoléon en a « rallumé le flambeau : vos at.·. se sont rouverts et les vertus « ont repris toutes leurs places dans vos temples ». Comme en Dauphiné, la totalité des ateliers se fermèrent d'eux-mêmes pendant la Révolution. Les exceptions furent très peu nombreuses [1].

Enfin lors de l'installation de la Loge de St-Jean à Strasbourg (1804), le vénérable « annonça la première santé « d'ordre, celle de Napoléon I[er], notre auguste Empereur, « de l'Impératrice, de la famille Impériale, à la prospérité « de l'Empire français ; et celle de tous les souverains protec- « teurs de l'Ordre [2] ». Malgré l'étendue de cette formule, aucun mot ne fait allusion à l'affiliation de Napoléon I[er].

Au contraire le jour de la fête du solstice d'été, célébrée le 26 juin 1836, par *La Vraie Fraternité* à l'Orient de Strasbourg, le morceau d'architecture prononcé par le F .·. Stoeber fils, orateur adjoint, est des plus intéressants et présente un véritable historique de la franc-maçonnerie. Retenons un extrait relatif à la Révolution : « La maçonnerie effrayée se soustrait au jour et trouve un refuge dans les souterrains ; la chaîne est rompue, mais, anneaux épars, les frères trompent la vigilance de leurs surveillans ; ils se glissent dans leurs retraites sombres... » Évidemment ce sont là des métaphores. Les livres d'architecture témoignent des fermetures complètes. Continuons le récit : « Les églises sont rendues au culte, les temples à la maçonnerie, les travaux interrompus reprennent leur activité et les frères viennent oublier sans crainte, sous les ombres de l'acacia, le drame sanglant

1. *Ibid.*, p. 16-17.

2. *Planc.·. des trav.·. de l'installation de la R.·. ☐ de St-Jean sous le titre distinctif de la Vraie Fraternité à l'O.·. de Strasbourg, du 17e jour, 4e mois de l'an de la V.·. L.·. 5804 et de l'Ere française le 28 prairial an XII etc. ; passim.*

qui vient de se déployer devant leurs yeux ». Ce passage apporte le correctif nécessaire au précédent.

Avec le récit de l'expédition d'Egypte, est relaté un fait important : « Dans ses fréquentes visites avec les savans qui l'accompagnaient, il se faisait rendre compte du fruit de leurs recherches ; non moins versé dans les sciences que dans la tactique, il reconnut bientôt la sublimité de l'initiation ; il conçut aussitôt le projet d'y prendre part et ce ne fut que plus tard qu'il put réaliser ce dessein en se faisant recevoir dans une loge d'Italie. La couronne impériale fut décernée au vainqueur d'Arcole, d'Aboukir, du Mont-Thabor ; c'est alors que la maçonnerie brilla de son plus vif éclat ; c'est alors qu'elle revit son âge d'or ; les savants, les généraux, les princes, toutes les classes de la société se disputèrent à l'envi d'être admis à nos travaux ; nos ateliers comptèrent des milliers de frères. »

La maçonnerie, dit l'orateur, conserva ses loges en France, sous la Restauration, mais ses travaux furent sans âme, sans vie. « La situation politique du moment en était la cause [1]. »

II

En résumé, comme preuve de l'affiliation de Napoléon Ier à la maçonnerie, nous avons quatre textes irréfutables :

1° Fête funèbre, célébrée le 20 décembre 1840, en l'honneur du retour des cendres, par la *Loge de St-Jean d'Ecosse*, de Paris.

2° Affirmation de Kellermann (1805), imprimée en France et du vivant de Napoléon Ier.

3° Nouvelle déclaration contenue dans le procès-verbal relatif à la fête célébrée en présence de ce maréchal.

4° Discours prononcé en 1836 à *La Vraie Fraternité* de Strasbourg par Stoeber [2].

1. *Relation de la fête du solstice d'été célébrée le 26e jour du 4e mois l'an de la V∴ L∴ 5836 par la R∴ □ ∴ La Vraie Fraternité Or∴ de Strasbourg. Suivie du tableau de ses membres. Strasbourg, Dannbach*, in-8°, p. 36-8.

2. D'après le tableau, la Loge *La Vraie Fraternité* avait été constituée le 16 mai 1803. La Loge *St-Jean* de Colmar, sous le titre distinctif de *La Concorde*,

Aucun annuaire maçonnique français ne donnant la qualité de maçon à Napoléon, et les livres d'architecture des loges françaises que j'ai pu consulter observant le même silence, il y a lieu de supposer que les Loges au courant de l'initiation de Napoléon étaient fort peu nombreuses. Celles de Strasbourg étaient certainement dans le secret.

Ces quatre preuves seront suffisantes, je l'espère, pour entraîner l'adhésion des esprits les plus difficiles, d'autant plus que la démarche due aux frères de Nancy après le retour de Bonaparte à la suite de l'ouverture du congrès de Rastadt (1797) en formerait une cinquième. C'est donc en 1800 seulement que le premier consul fut affilié à la maçonnerie. Quels grades reçut-il ? Le mystère n'est pas encore percé. Si les dires de Stoeber sont reconnus exacts par ailleurs, la visite des délégués de la Loge ou des Loges nancéennes constituerait un simple hommage rendu au « soleil levant ».

III

La numismatique ne doit jamais perdre ses droits pour un numismatiste. Aussi je profite de la circonstance pour rappeler l'existence de toute une série de médailles, qu'il est impossible de retrouver aujourd'hui. Durant la première moitié du XIX[e] siécle, les Loges françaises donnèrent volontiers des médailles tirées à deux ou trois exemplaires et parfois à un exemplaire unique.

avait été créée le 19 avril 1775 par le Directoire Ecossais séant à Strasbourg. Agrégée au Grand Orient de France le 12 février 1777, elle reprit ses travaux le 14 avril 1807 et fut confirmée le 21 janvier 1808. Ces données inédites, résultant des deux volumes de la collection Saussier, entrés dans ma bibliothèque grâce à la libéralité de M. Ducros, complètent les renseignements donnés à ce jour (Cf. Bord, *La Maçonnerie en France* etc, t. I, p. 478-9). La Loge de Colmar n'est pas citée dans cet ouvrage. Toutefois, M. Bord avait déjà déclaré que Kellermann et de Grasse-Tilly avaient présidé, le 18 mai 1805, les travaux de *La Concorde*. Dans la note, Kellermann est simplement qualifié grand administrateur de l'Ordre.

Selon un imprimé ayant appartenu à Saussier et ayant pour titre *Grande Loge de l'Etat de la Louisiane*, *La Grande Loge de la Caroline du Sud* fut fondée en 1793 à La Nouvelle-Orléans.

La Loge des Cœurs-Fidèles, constituée le 20 novembre 5820 à Strasbourg, décerna une médaille d'honneur à Baer, carrossier du roi, l'un des fondateurs de cette Loge, pour avoir sauvé, le 16 septembre 1827, deux enfants en train de se noyer dans l'Ill [1].

R. VALLENTIN DU CHEYLARD.

1. *Tableau des ff.·. composant a l'epoque du 27e j.·. du 4e m.·. de l'an de la V.·. L.·. 5830, la R.·. Loge des Cœurs-Fideles a l'O.·. de Strasbourg*, etc. D'apres cet opuscule, Treuille, baron de Beaulieu, colonel d'etat-major en retraite, était affilie aux *Amis incorruptibles des Vosges*, à St-Dié.

Le Tableau de la Loge des *Cœurs-Fidèles*, établi pour l'année 1826, mentionne Coste, docteur en médecine, né à Grenoble.

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-CAROLINE

REINE DES DEUX-SICILES

AU MARQUIS DE GALLO

(1789-1806)

(Suite [1])

CCLXXXXIX

Naples, le 15 décembre 1804.

C'est par le courrier d'Espagne que je vous écris ce peu de lignes pour vous dire mes inquiétudes. Depuis votre courrier du 8 novembre n'ayant reçu aucune ligne de vous, pas même des gazettes, c'est à dire presque 40 jours sans nouvelles d'un pays d'où notre sort dépend, cela est bien pénible.

Entre-temps j'ai reçu l'agréable nouvelle de la grossesse de ma bien chère Antoinette. Dites à la bonne duchesse San Teodoro que je suis sûre du plaisir qu'elle en aura et que je lui serai toute ma vie reconnaissante pour tout ce qu'elle y a contribué.

Nous sommes rentrés en ville avec toute ma chère famille qui se porte bien. Ma belle-fille est entièrement remise et ne se ressouvient plus d'être accouchée hors en voyant sa fille saine et robuste.

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 et numéros suivants.

Nous attendons les premières nouvelles avec une impatience mêlée d'inquiétude. Adieu, je vous souhaite une heureuse nouvelle année remplie de tous les bonheurs imaginables et à moi tranquillité, paix, repos. Mes compliments et souhaits d'une heureuse nouvelle année à votre épouse et croyez-moi pour la vie votre sincère et reconnaissante amie.

CCC

Naples, le 17 décembre 1804, n° 25

Le Roi a décidé l'envoi de ce courrier, quoique nous attendions d'un moment à l'autre un courrier de votre part en réponse à notre expédition du 18 et du 21 novembre, pour l'arrivée du pape, couronnement et tout ce qui se sera passé, ce qui ne peut manquer d'être d'un grand intérêt pour nous. Mais cet envoi est motivé par deux puissants motifs : celui de vous expliquer et mettre dans le cas d'exposer la vérité contre ce que la calomnie et la haine peuvent écrire pour nous compromettre de préparatifs très innocents que les épidémies, qui règnent malheureusement en Italie nous ont obligés de prendre, comme aussi les incursions des Barbaresques qui volent, pillent nos gens sur les côtes, pillent les églises, enfin commettent des excès par la négligence de nos garde-côtes et des tours à cela destinées. Tout cela a été empoisonné de la manière la plus méchante et cruelle comme préparatifs contre les Français et de guerre, quand tout devait prouver combien nous sommes éloignés, incapables de pareilles idées. La bonne foi, loyauté du Roi qui est sacrée, la patience avec laquelle nous souffrons l'énorme poids d'une troupe étrangère qui depuis dix-huit mois nous accable, notre insuffisance même, tout cela devrait être une preuve suffisante de la nullité, méchanceté de pareilles assertions.

Malgré cela, je vais vous détailler la vérité pour avoir à opposer aux impostures que des *bouts de feux* (boutefeux), des brouillons, des énergumènes, particuliers d'ici écrivent.

Les progrès de la fièvre jaune en Espagne, à Livourne et de la peste à Gibraltar nous ont obligés, comme tous les pays l'ont fait, à tirer un très léger cordon. Le manque presque total des troupes, grâce à la recrutation empêchée et à la désertion animée, nous a obligés de nous servir des milices, et cela en *peu de centaines* que, même les nouvelles étant meilleures, on pense à réformer vu les dépenses qu'elles coûtent et que notre triste état de finances, obérés comme nous le sommes, ne permet pas de continuer. C'est aux instantes demandes du tribunal de santé que cela continue encore ; car cette maladie a effrayé tout le monde, et je m'en rapporte aux précautions que la France et la Cisalpine ont prises, l'Empereur d'Allemagne, enfin toutes les Puissances. Nous, île et presqu'île, avec un pays de tout côté ouvert, devions un peu nous précautionner. Les chateaux, forteresses approvisionnées il est vrai, mais de peu ; leurs vivres par négligence impardonnable et au grand regret de notre finance étant pourris, il faut les remplacer. D'ailleurs les châteaux et places sont à la mer et bien éloignés de l'armée française, des canons de Calabre. (Je répète tous les griefs que l'Ambassadeur Alquier crie et exagère). Ces canons sont de vieux petits canons pour garnir les tours et empêcher les Barbaresques à venir piller, prendre en esclavage les pauvres et tranquilles habitants des côtes.

Tout ceci n'est pas guerrier. Nous sommes loin de l'être et notre armée est dans un état d'appauvrissement, de dépérissement qu'on va faire monter la garde aux civiques de la ville avec les troupes réglées, ces dernières diminuant tous les jours. Voilà l'exacte vérité.

Nous manquons de tout ; notre état est pitoyable et quelque petite indispensable mesure d'ordre s'appelle état de guerre. Voilà la vérité que vous expliquerez.

Mais comme je suis trop vraie en vous disant notre triste état, l'éloignement où nous sommes de penser à rien d'hostile, pas même si nous avions 100.000 hommes bien armés,

malgré notre dénuement, par amour de la vérité je vous dis que si calpestant toutes les lois du juste les troupes avançaient ou vers la Capitale ou vers les Calabres, ou seulement de leur ligne assignée, chose que je crois impossible, d'un gouvernement réglé avec un souverain, mais si, pour notre malheur contre tout le droit des gens, pour le droit du plus fort on nous attaquait, nous nous défendrions avec la presque sûreté d'être perdus, mais au moins avec honneur.

Voilà, mon cher Gallo, la bien exacte vérité dont je vous prie de bien assurer le gouvernement français. — Pour ce que vous me dites pour les gazettes, je suis entièrement usée sur cela et ne m'en ressens plus rien. Je lis depuis tant d'années tant de choses et contradictions que quiconque a un brin de sens commun sait à quoi attribuer les diatribes et les infamies. Elles me déplaisent seulement comme indice et avant-coureur usité des Gouvernements qu'on veut perdre. C'est sous ce seul rapport que cela me peine. Au reste j'apprécie trop au juste les satires, comme les louanges, des feuilles, appelées publiques, puisque le public les lit.

Nous avons eu ici avant les gazettes de Milan. La police les voulait supprimer. J'ai dit que : Non, car cela aurait été le moyen de les rendre plus intéressantes. D'ailleurs, je le répète, je méprise ces moyens usés. Je m'estime trop moi-même et me rends trop justice pour être flattée ou choquée de ces feuilles.

Tâchez, mon cher Gallo, de rendre à vos maîtres et à votre patrie le service de nous procurer notre paix et tranquillité, que nous ne pouvons avoir qu'en nous laissant neutrales et que les troupes évacuent entièrement notre Royaume et que l'Empereur paye, comme il l'a si souvent promis, la dépense qu'elle nous ont causée.

Tout ceci serait un service signalé que vous nous rendrez et un honneur que vous vous ferez et à l'Empereur, que cet acte de justice ferait estimer et louer et obligerait toutes les Puissances qui s'intéressent pour nous. Mettez y donc tout votre soin.

Ma santé est toujours souffrante ; mais c'est un miracle que je vis après ce que j'ai souffert. Ma chère famille se porte, grâce à Dieu, bien. Ma belle-fille est entièrement remise, et ma chère Antoinette, grâce à Dieu, enceinte pour confondre les méchants.

La position est bien difficile. Nous sommes tous pour cet hiver en ville où je vis très retirée. Le Roi va et vient des chasses. — Vous savez aussi bien que moi que le pays n'offre guère de société. Alquier se plaint et fait un de ses griefs de n'avoir point de société. Il n'a jamais voulu ouvrir maison et n'a donné ni dîner, souper, bal ou fête. Je l'ai fait inviter chez Salandra, chez Ischitella[1]. Il s'est piqué, et a dit qu'il ne va nulle part. Je ne peux faire de plus. Le reste dépend de son manque d'amabilité et de sociabilité. En un mot, je crains que cet homme, qui est rempli d'humeur, je crois, de n'être pas encore sénateur, jette sa bile, envenime tout, et je crois, par là est très dangereux. Il faut pour cela, mon cher Gallo, que vos soins réparent tout et j'y compte.

Rien de nouveau chez nous. Nous vivons dans l'anxiété de recevoir de vos nouvelles. Puisse le Ciel les rendre plus favorables. Car notre position est réellement pénible avec une grande famille et tout un pays qui est sur des charbons ardents et craint quelque violence. Il serait véritablement à désirer que l'Empereur des Français voulût, pour la première action de justice de son couronnement, rappeler ses troupes et nous laisser dans notre parfaite neutralité qui sera seulement telle quand nous serons livrés à nous-mêmes, que quand nous devons par des condescendances empêcher les représailles qui résulteraient de la station chez nous. Enfin je fie tout en vous. Je vous souhaite une heureuse nouvelle

1. Ischitella (Emanuel Pinto, prince d'), prince de Migliano, marquis de Trevico, marquis de Giuliana, né à Naples le 8 juillet 1780, mort le 1er avril 1875, aide de camp de Murat pendant la campagne de Russie, lieutenant-général, ministre de la guerre après le 15 mai 1848, fit partie du ministère de 1855 et quitta Naples le 7 septembre 1860 lorsque Garibaldi y fit son entrée.

année, santé, repos et que le commencement de la nouvelle année nous procure tranquillité. Cela ajoutera obligation à obligation et vous attachera pour la vie la reconnaissance de votre sincère amie.

CHARLOTTE.

Une feuille en chiffre.
Une lettre à San Teodoro.
Une à la duchesse San Teodoro.
Une à votre épouse.
Une à Talerand baronne.
Une à la duchesse Riario.

CCCI

Naples, le 30 décembre 1804.

(Partie en noir seule lisible, celle chiffrée est presque totalement illisible et effacée)

Malgré mon long courrier d'hier à vous expédier, je vous écris encore ce peu de lignes par le courrier d'Espagne. Vous me direz si vous les avez bien reçues.

L'Ambassadeur Alquier continue à tempêter, à faire fracas. Je ne puis, ni ne veux croire qu'il a l'ordre de pousser. Je crois trop grand l'Empereur pour se servir de pareils moyens.

Tâchez donc, mon cher Gallo, de nous procurer notre tranquillité. — Le consul Le Blanc est un des plus mauvais, méchants hommes de la Légation. C'est lui qui, depuis qu'il est lié avec Alquier, l'a rendu si enragé.

Adieu, croyez-moi avec bien de la reconnaissance.

Partie à peu près lisible du chiffre :

Alquier expédie toutes les nuits des courriers. Il y a quelques manigances que je ne comprends point. Assurez, je vous prie, que jamais nous ne ferons d'agresssion, mais que jamais nous ne nous laisserons avaler sans nous défendre. Faites qu'on nous ôte le coquin de consul Le Blanc qui

trame. . . . C'est un vrai boute-feu, mauvais sujet. Alquier fait office sur office, les demandes les plus extravagantes et les plus. . . . .

CCCII

Naples, le 3 janvier 1805, n° 1.

Je profite de cette occasion pour vous écrire. Jamais je ne pourrai assez vous recommander nos affaires qui sont certainement dans une position très critique de toutes façons. Par le dernier courrier je vous en ai bien mandé la plus grande partie. J'ai continué à le faire le 30 par le courrier d'Espagne ; mais dans l'incertitude que cela arrive et comme on me dit ce moyen sûr, je vous parle de nouveau de notre pénible position.

L'Ambassadeur est comme un forcené. Ou il a la tête tournée, ou il est réellement fou. Sans cela il ne pourrait faire tout ce qu'il se permet. Il alarme le général Saint-Cyr, l'anime d'avancer avec toute son armée parce qu'il sait que nous ne le voulons point souffrir. Il dit mille mensonges : Armement du peuple, escadre russe qui n'existe point dans la Méditerranée. Enfin il est comme un enragé. Et je ne conçois pas à quoi cela tient.

Nous répétons ce que nous avons toujours dit : Que jamais, si même nous avions une armée de 100.000 hommes, nous n'attaquerions les Français pour ne point entrer en guerre avec eux. Or, si avec une force pareille nous ne les attaquerions pas, beaucoup moins diminués comme nous le sommes, pouvons-nous pas même y penser. Aussi en parler ne peut être qu'un prétexte pour nous faire du mal. Nous désirons notre neutralité.

Je vous envoie copie d'un office d'Elliot qu'il a répondu aux demandes que nous lui avons faites à la suite des assertions réitérées d'Alquier qu'ils recrutaient en Calabre. La note écrite et signée n'admet pas de doute.

Je vous envoie copie d'une autre note de Russie reçue aujourd'hui. Vous verrez que nous avons demandé l'évacua-

tion de Corfou et que les troupes russes ne nous compromettront point. Tant de bonne foi de notre part mérite, il me semble, croyance et égard.

Vous ferez de ces deux notes authentiques et officielles le meilleur usage pour notre bien que votre prudence vous dictera.

Mandez-moi si vous avez exactement, et quand, reçu cette lettre.

Nous avons cette année un hiver bien terrible et vilain. On désire pour les campagnes un froid sec afin d'avoir une bonne récolte, ce que surtout le royaume de Sicile a grand besoin.

Saluez de ma part votre épouse, les honnêtes et bons San Teodoro. Dites leur que Giovanni n'est point encore arrivé, ce qui inquiète un peu pour ce malheureux.

Enfin, de tous côtés, de toutes façons je n'éprouve que peines.

Je désire bientôt recevoir de vos nouvelles et qu'elles soient consolantes.

J'ai écrit au général Saint-Cyr pour contredire tout ce que la malhonnête malveillance, ou pour mieux dire, la folie d'Alquier a pu lui faire écrire. Saint-Cyr m'a répondu très honnêtement et paraît persuadé [1]. Car le fait parle palpablement. Dieu veuille qu'à Paris les lettres du forcené Alquier ne nous produisent aucun mal.

Adieu, mandez-moi souvent de vos nouvelles et croyez-moi avec bien de la reconnaissance votre sincère amie.

Charlotte.

Une feuille en chiffres.

Une lettre ou office d'Elliott.

Un office de Czartoryski.

Je commence avec l'année une numérotation de nouveau.

1. Cf. Gouvion St-Cyr, *Mémoires*, T. II, pp. 305, 413 et 415, et Gouvion St-Cyr au Ministre de la guerre. Barletta, 14 janvier 1805. (cité par Auriol, II, 116-117.)

CCCIII

Notes en marge de la réponse de Napoléon (du 12 Nivôse an XIII, 2 janvier 1805) [1] à la lettre de la Reine

Ces lettres peut-être ne sont-elles pas véritables et toujours eu par des moyens malhonnêtes qui peuvent peut-être être permis à éclairer un Gouvernement, mais dont jamais il n'est permis de faire mention.

Je n'ai aucune haine pour la France. J'ai abhorré ses crimes, les massacres, les horreurs. Je méprise sa légèreté, mais ne lui fais plus l'honneur de la haïr.

Trève de compliments en m'écrasant.

Cette phrase est digne d'un Français et non d'un homme de caractère, Empereur des Français.

Sa Majesté me fait bien de l'honneur, me confond avec Thugut, Paul, etc. etc., en croyant que moi j'ai fait faire la guerre à la Maison d'Autriche. Il est bien mal informé s'il le croit.

L'office que je vous ai envoyé prouve l'entière fausseté de cette assertion. D'ailleurs, si je les avais à mon ordre, les Russes, j'aurais demandé 50.000 : 10.000 peuvent nous faire du mal et aucun bien.

Ma haine est vieille et mon amour pour l'Angleterre n'est point exalté. Je lui suis et serai toute ma vie reconnaissante de leur conduite envers nous. Au lieu de prendre la

J'ai dans mes mains plusieurs lettres de Votre Majesté qui ne laissent aucun doute sur ses intentions secrètes..................

Quelle que soit la haine que Votre Majesté paraît porter à la France.

Votre Majesté qui a un esprit si distingué entre les femmes.......

Peut-elle traiter les affaires d'Etat comme les affaires de cœur...? Elle a déjà perdu une fois son royaume.

Deux fois elle a été la cause d'une guerre qui a failli ruiner de fond en comble sa maison paternelle......

Déjà aux sollicitations de son ambassadeur à Pétersbourg 10.000 Russes ont été envoyés à Corfou.

Quoi ! sa haine est-elle tellement jeune et son amour pour l'Angleterre tellement exalté !...........

1. Cf., pour la lettre de l'Empereur à la Reine, *Correspondance*, Tome X, 8255.

revanche de la rupture de la neutralité, d'entrer dans nos ports et de se faire défrayer, ils nous ont épargnés. Cette modération aussi grande dans la première puissance maritime excite sans exaltation toute ma reconnaissance.

Je ne réponds rien à ce persiflage que je méprise.

Je sais comme pense et agit mon neveu. Sa puissance et la domination de ses Etats en sont l'effet.

Son neveu l'Empereur d'Autriche ne partage point ses sentiments.

La Russie a répondu par l'office ci-joint, que ce n'est point à notre instigation que les Russes se trouvent à Corfou. Alexandre Ier doit, lui, sentir, et pas moi, le poids de cette louange.

La Russie elle-même que les sollicitations du ministre de Votre Majesté ont portée à envoyer 10.000 hommes à Corfou.... ....
.... et les dispositions de l'Empereur Alexandre Ier ne sont point guerrières.

Je n'ai jamais pensé cela. Je connais l'énergie, l'activité d'un côté, et l'ineptie, l'apathie de l'autre. Je connais les souverains et cabinets réciproques et sais à quoi m'en tenir.

Votre Majesté peut-elle penser, elle qui a si bonne opinion de moi, que je sois resté assez inactif......

Ceci est une insolence Buonapartienne. Je ne serai pas la cause de la guerre. On la fera quand on sera opprimé à n'en plus pouvoir ou quand les cabinets recevront des impulsions plus fortes que celles que la France donne. Mais finir de régner, moi et ma malheureuse famille, ne m'étonnerait pas. J'aurai cela de commun avec tant de princes dépouillés, surtout en Italie. Mais de mendier des secours, d'importuner, Bonaparte se trompe sur nos caractères. Depuis longtemps, craignant un abandon de la Providence, comme tant d'autres malheu-

Que Votre Majesté exécute cette prophétie..... A la première guerre dont elle serait cause, elle et ses enfants auraient cessé de régner ; ses enfants errants mendieraient dans les différentes contrées de l'Europe des secours de leurs parents.......

reux Princes et ne comptant pas sur la modération de Sa Majesté, nous nous sommes familiarisés avec cet affreux tableau. Mais nous n'avons par générosité rien voulu mettre à part, ni épargner. D'ailleurs les sommes énormes que nous payons pour les troupes injustement stationnées chez nous nous en ôtaient la possibilité. Nous n'importunerons personne, souffrirons toutes les privations hors l'humiliation, et ma famille entière, digne d'un meilleur sort, y est décidée comme moi.

Aussi le tableau ne nous effraye pas. Les exemples des autres nous y ont familiarisés.

Je ne prends pas cela pour des menaces, mais pour des outrages que mon sexe me force à endurer.

Ce n'était pas une politique circonspecte. Cela aurait été une violence de plus, aurait peut-être amené une guerre continentale et reculé l'auguste cérémonie du Sacre Impérial.

Cette paix si nécessaire et désirée ne dépend que de sa volonté, un peu de modération et des limites de cette affreuse ambition, et tout le monde épuisé désire la paix, même la France, où je crois même les soldats désirent long repos et trouvent une différence à mourir pour un fantôme de liberté ou pour un tout moderne souverain.

Je ne croyais pas que Naples, au bout de l'Europe, isolée et nullement guerrière, dût porter la punition d'une guerre continentale que tant d'intérêts pourraient allumer. Que l'Empereur croit de nous pou-

S'il était entré dans mes projets de faire la guerre au Roi de Naples, je l'aurais faite à l'entrée des premiers Russes à Corfou, ainsi que l'aurait voulu une politique circonspecte.

Mais je veux la paix avec Naples et l'Europe, avec l'Angleterre même.

Je ne crains la guerre avec personne ; je suis en état de la faire à quiconque voudra me provoquer et de punir la cour de Naples......

voir opprimer « sans craindre de ressentiment de qui que ce soit », ne fait pas l'éloge des autres cabinets, mais ne m'apprend rien de nouveau.	
Le Roi a ôté le cordon des milices et leurs chefs, la fièvre jaune à Livourne étant finie, et je remercie pour eux l'opinion honorable que S. M. l'Empereur des Français a d'eux.	Que V. M. reçoive ce conseil d'un bon frère ; Qu'Elle rappelle les chefs des milices.
Aucune espèce d'armements, malgré 18.000 hommes de troupes étrangères chez nous, ne s'est fait.	Qu'Elle ne provoque aucune espèce d'armement.
Nous n'avons aucun Français qui anime contre leur patrie que malgré tout ils adorent toujours et cela est inné en qui est né en France.	Qu'Elle renvoie les Français qui l'excitent contre leur patrie.
Notre Ministre de Pétersbourg sera ordonné de se conduire avec prudence.	Qu'Elle rappelle de Saint-Pétersbourg un ministre...............
Pour M. Elliot, il a répondu à cette accusation de complot, assassinat. Nous ne pouvons chasser un Ministre étranger. C'est contre le droit des gens. Nous pouvons tout au plus demander son rappel.	Qu'Elle renvoie M. Elliot qui ne trame que des complots d'assassinat............................
Quel chef de sa maison ? Est-ce au pauvre roi d'Espagne ? ou à l'indigne parvenu qui dirige despotiquement, avilit et ruine l'Espagne.	Qu'Elle donne sa confiance au chef de sa maison.
Je n'aime pas Votre Majesté Impériale. Elle m'a trop fait de mal et m'en fait encore trop pour l'aimer. Mais je l'estime. J'aurai de la confiance en sa parole, en son grand caractère, en son énergie, tout en la craignant. Je me fierai en sa parole. Voilà la vérité. Cette lettre est faite pour m'avoir fortement et violem-	Je ne fais pas ma cour à Votre Majesté par cette lettre..........

ment affectée, d'autant plus que je n'ai pu ni dû pour le bien de mes enfants et de mes Etats y répondre. Je commets une vileté en y répondant avec douceur. Mon cœur est loin de la sentir, mais la force est dans ses mains. Personne n'a plus d'âme et il faut plier au joug en voyant la fin de sa vie comme la délivrance de tant de malheurs.

CHARLOTTE.

CCCIV

Notes de la main de la Reine en marge de la réponse de Napoléon au Roi (2 janvier 1805) [1].

Ceci est entièrement faux. Prouvé. Le roi vous envoie l'article secret qui prouve la chose à l'évidence.

Les troupes françaises sont dans le royaume de Naples en conséquence du traité de Florence.

Qu'entrons-nous avec Malte et Corfou! Les troupes françaises sont avec violence et contre tout le droit des gens entrées chez nous, avant qu'un seul Russe fût à Corfou et un Anglais à Malte. Cela ne ressent aucun mal de la station des Français chez nous. Aussi c'est un prétexte absurde.

Que lorsque Malte sera évacuée par l'Angleterre et Corfou par la Russie . . . .

Le Roi est conseillé par qui lui est attaché par tous les liens et malgré tout il est l'unique prince d'Italie non encore détrônisé. — Paris est l'envahisseur. Madrid est à l'agonie, perdue et accablée de subsides, ayant tous les malheurs et maux. Vienne se nomme au Roi pour lui en inspirer méfiance, quand dans ma lettre on montre

Votre Majesté est mal conseillée. Elle suit un système passionné et contraire aux intérêts de sa Maison. Paris, Madrid et Vienne, voilà les véritables appuis de votre Majesté.

1. Cf. *Correspondance*, Tome X, 8254.

de croire qu'elle peut se réveiller et faire la guerre.

Cette perfide Angleterre a aidé au recouvrement du royaume que les Français avaient subversé de fond en comble.

Qu'Elle repousse les conseils perfides dont l'autorise l'Angleterre.

Veuille le Ciel exaucer cette heureuse prophétie et après tant de malheurs, massacres, spoliations, atrocités, horreurs de toute espèce venir cet heureux moment où le monde pacifié et tranquille reprendra sa politique et son allure de tous les temps.

Qu'Elle ne risque point de le perdre (son royaume) lorsque l'ordre social s'est rassis.

Les troupes ne pouvaient par aucun traité entrer dans le Royaume. L'article du traité que le Roi envoie dans sa lettre a été complètement exécuté. La nouvelle venue est une invasion, une violence dont S. M. l'Empereur lui-même a convenu, nous en plaignant, mais disant que c'était nécessaire pour ses mesures politiques. Il a de même solennellement et réitérément promis tant au Marquis de Gallo que par Alquier, son Ambassadeur, de nous rembourser et en a même demandé les comptes à Paris. Comment donc tout cela reste oublié. Tout ce que dit sur cela S. M. Impériale me paraît un persiflage ou un oubli de ses solennelles promesses. Je prie Dieu de lui en faire revenir le souvenir et de lui inspirer équité, justice et modération nécessaires.

J'ai pourvu moi-même à la solde des troupes françaises tandis que par le traité de Florence Votre Majesté s'y était engagée.

CCCV

Naples, le 9 janvier 1805, n° 2.

Ayant encore l'occasion de l'autre fois pas partie, je fais encore ce peu de lignes. — J'attends vos premières nouvelles

avec bien de l'impatience mêlée de crainte pour les défavorables impressions, mensonges, méchancetés qu'Alquier aura écrit et fait écrire.

Je fie en vous que vous les démentirez et conjurerez l'orage et les malheurs que des malveillants, des boutefeux nous préparent et à votre patrie. J'espère que votre zèle ne se démentira jamais et j'attends vos nouvelles.

Je vous envoie une lettre qui nous annonce l'entrée de 4.000 autres Français. J'espère que cela ne s'avérira pas. Outre que c'est une augmentation d'injustice, cela nous détruit et ruine.

Enfin j'attends vos premières nouvelles avec surtout grande impatience.

Ma santé se ressent de tant d'inquiétudes. Mes enfants sont bien portants.

Pour ne jamais manquer à être importune, je vous prie envoyez-moi des bons oignons, ciboulles et semences de fleurs, plantes, avec la description quand et comment les planter et mandez-moi un nécessaire pour cassette de voyage à mettre en carrosse, fourni de tout ce qui peut être utile à une femme en voyage pour la somme entre 2 et 3.000 ducats. Je désirerais l'avoir au commencement d'avril pour le jour d'Amélie [1].

Excusez la sécature, mais je ne vis, n'aime que mes enfants et leur faire plaisir, et c'est ce qui me rend importune.

Mille compliments à votre épouse, aux bons et attachés San Teodoro. Je vous recommande nos affaires et suis jusqu'au tombeau votre sincère amie, adieu.

CCCVI

Naples, le 12 février 1805, n° 6.

Je vous écris, mon cher Gallo, ces lignes pour vous pré-

1. La future reine des Français.

venir des méchancetés vraiment de fou enragé que fait Alquier qui tâche de tout son possible pour nous brouiller avec le chef et le gouvernement français.

A Messine, le gouverneur voyant une escadre qui naviguait vers le Phare et ayant parfaitement bien distingué qu'elle était anglaise [1], il s'est préparé à la défense pour faire respecter notre neutralité, et ce qui aurait dû être pris pour un mérite de lui, on en fait un crime. Ensuite il fait comme un enragé contre Damas. A cela il y a de la personnalité. — Il envenime tout ; il est réellement un homme dangereux. Il ne soupire qu'après la venue de Talleyrand duquel il se dit ami et créateur. Il compte aller à Milan et selon son caractère envenimera tout et fera l'impossible pour nous faire mal.

Mettez donc, je vous prie, tout votre zèle à le contrecarrer et à prévenir ses méchancetés. Je répète et répèterai sans cesse : Le Roi veut être neutral, tranquille, ne se mêlera jamais de tout ce que le reste de l'Europe peut faire, mais désire la vraie neutralité, indépendance et être délivré du poids injuste qui nous ruine et opprime. Je compte beaucoup sur vos bons offices et désire bientôt de vos nouvelles.

Mes compliments à votre épouse, aux bons San Teodoro et croyez-moi avec bien de la reconnaissance votre sincère amie.

CHARLOTTE

CCCVII

Naples, le 20 février 1805, n° 8.

Le Roi vous envoie ce courrier, à peine 24 heures reçu le vôtre du 5 février, lequel par tout ce que vous nous dites

1. L'escadre anglaise recherchait la flotte française sortie de Toulon. Le 28 février, la flotte de Nelson avait passé devant Palerme et mis à terre un officier porteur d'un paquet pour Acton. Restée en vue de Palerme jusqu'au soir, elle avait continué sa route sur Messine (Cf. Marsson à l'ambassadeur de France à Naples, Palerme, 28 et 31 janvier, et Alquier au ministre des Relations Extérieures, Naples, 12 février). « Lorsque l'escadre anglaise parut à l'ouverture du « détroit, elle fut prise pour celle qui était sortie de Toulon. Le commandant fit « aussitôt battre la générale, les troupes furent réparties dans les différents pos- « tes, mais ces dispositions de défense cessèrent et la confiance et la joie éclatèrent « aussitôt qu'on eût reconnu les Anglais. »

et par l'espoir d'une possibilité d'une paix générale avait consolé nos cœurs. Ce sentiment heureux a peu duré, et les lettres reçues ce matin de Cardito [1], qui se retrouve auprès de Saint-Cyr, ont tout détruit.

Mais il faut reprendre du commencement ma pénible narration. — Nous vivions tranquillement, autant qu'on peut l'être quand on est opprimé par une armée étrangère qui commande chez soi, mais nous attendions tranquillement les réponses de l'Empereur des Français à ma très modérée lettre en réponse de la sienne un peu verte qu'il s'est daigné m'écrire. Nous espérions au moins jusqu'alors être en repos, quand le 15 de ce mois au soir arrive l'adjudant de Saint-Cyr et fait verbalement au nom de son Général ces quatre demandes : « Désarmement. — Point de recrutation. — Chasser M. Elliot, ministre d'Angleterre. — Démettre, exiler M. de Damas. »

Il donna le terme de trois jours. Sans cela le Général marcherait.

Nous fûmes tout étourdis de la chose comme de la forme. Ayant un ambassadeur accrédité chez nous, envoyer verbalement, sans même écrire, ainsi des ordres à un roi et souverain chez soi avec un péremptoire de 3 jours [2], cela tient un peu à la manière d'intimer la reddition d'une place. Nous fûmes un peu étourdis et renvoyâmes le jour après Cardito [3] à Saint-Cyr pour lui dire que parler désarmement, recrutation était ridicule.

Le premier avait été dans les grandes côtes et frontières du royaume de peu de centaines de paysans pour empêcher les contrebandes qui eussent pu nous porter la fièvre jaune ; mais comme on faisait à ce misérable cordon l'honneur de

1. Cf. Dépêche de Gouvion Saint-Cyr au Ministre de la Guerre, Quartier Général de Barletta, 1er ventôse an XIII (20 février 1805).

2. Cf. Dépêche d'Elliot à lord Harrowby (Naples 16 février 1805). (Chiffre) Cité par Auriol, II, 170.

3. Cf. Marie-Caroline au Général Gouvion Saint-Cyr (Naples, 16 février 1805).

l'appeler : armement, à peine les maladies meilleurées, nous l'avions démis.

Pour recrutation, nous n'en faisons aucune, ce qui uni aux désertions depuis la fatale entrée de l'armée française chez nous a diminué notre très petite armée de 11.000 hommes au point que les postes et gardes ne se peuvent couvrir.

Pour M. Elliot, c'est un ministre. Il est sous la sauvegarde du droit des gens. Nous avons demandé son rappel. Nous le redemanderons encore. Mais pour le faire avec plus d'efficacité, il serait désirable de savoir quels sont les crimes et délits qui le rendent si odieux au gouvernement français.

Pour M. de Damas, il n'est point émigré, est sorti de France longtemps avant la Révolution. Il a été compagnon et a servi avec Richelieu et Langeron qui tous les deux servent tranquillement en Russie et qui ont fait la guerre comme lui. Il est prudent, réservé et un brave officier. Comme j'en ai parlé tout au long dans ma réponse à l'Empereur et que je fie à sa manière de penser qu'il se sera persuadé, j'ai fait dire à Saint-Cyr d'attendre cette réponse. Mais ce matin Cardito a expédié un courrier pour nous dire que Saint-Cyr ne veut pas attendre cette réponse et n'entend aucune raison.

Alquier va cette nuit à Ariano parler à Saint-Cyr pour le bien, dit-il ; mais je crois que c'est pour s'éloigner de la capitale. Ce qui est bien sûr, c'est que la méchanceté et malveillance d'Alquier a beaucoup contribué à tout échauffer et à faire naître des troubles. Actuellement il part et dit vouloir aller calmer Saint-Cyr. Ce que je ne comprendrai jamais, c'est que l'Empereur des Français veut risquer la paix du Continent, détruire le frère du roi d'Espagne, son allié, le beau-père de l'Empereur d'Allemagne pour la simple raison de chasser le Général Damas contre lequel il n'a aucun soit-disant crime à motiver. Certes, que cet acharnement fait honneur au Général Damas.

Pour moi je ne peux comprendre le parfait silence de

vos lettres et dépêches du 5 février. Comme ces Messieurs ont reçu des ordres si violents, et si c'est de leur cru, ils mériteraient une aigre réprimande, car ils risquent de faire répandre des fleuves de sang et la guerre continentale pour faire quoi !! éloigner le Général Damas qui n'est ni émigré, ni homme à écrire imprimés, homme tranquille, honnête, et dont la réputation militaire n'a jamais été si extraordinaire comme cette persécution constante la lui fait acquérir.

Jugez de l'alarme qu'il y a dans les Provinces. On a déjà envoyé les Archives à Naples puisqu'on ne se croit plus sûrs et nous retenons avec peine nos sujets. Je reçois vingt demandes et offertes par jour de gens qui veulent se distinguer les premiers et je ne dois penser qu'à calmer pour qu'aucun coup de fusil ne parte. Je vous le répète, l'énorme masse de la France nous écrasera, mais ce ne sera point avec facilité ni sans beaucoup de sang.

Vous me parlez toujours de confiance, de bonne intelligence, mais croyez-vous que c'est le moyen d'obtenir ces sentiments en opprimant, despotisant, menaçant. Non. Point du tout. Cela aigrit, éloigne et donne une continuelle méfiance. Si l'Empereur des Français eût retiré ses troupes, vécu en bonne harmonie, sans despotiser, gouverner chez un roi depuis tant d'années roi, nous nous serions habitués à ce nouveau souverain, aurions tout oublié le passé, et pour le bien de nos enfants et de nos peuples aurions été bons amis. Mais de cette façon en opprimant, obérant, chicanant, cela donne méfiance, inquiétude, incertitude, est contraire à la confiance, amitié.

Il serait bien nécessaire que par vos soins et zèle cela pût venir à naître. Je vous recommande donc de mettre tous vos soins à faire désister de toutes ces journalières étranges demandes. Que l'Empereur soit juste et ne demande pas d'un autre souverain des sacrifices avilissants, car il peut avoir lui aussi le malheur.

Micheroux vous écrit par ordre du Roi. Adieu, je fie

beaucoup en vos soins. Comptez sur toute ma reconnaissance. Votre sincère amie.

CHARLOTTE.

En cas qu'on nous change Alquier, tâchez positivement qu'on ne nous envoie aucun général, hors Saint-Cyr qui jusqu'aujourd'hui m'a paru des plus sages.

CCCVIII

Naples, le 28 février 1805, n° 10.

Je vous ai écrit avant-hier par la poste. Je ne veux point manquer de le faire aujourd'hui par le courrier d'Espagne pour vous tenir au fait de tout ce qui nous regarde. — Hier enfin l'Ambassadeur Alquier donne sa note bien tournaillée et appuyant sur des bases non véritables. Jamais Damas n'est homme de tenir des propos. Il est extrêmement modéré et prudent et a comme tel l'estime générale.

Cardito nous écrit encore aujourd'hui que Saint-Cyr lui a promis de ne point faire de mouvement jusqu'à la réponse de Bonaparte, mais que l'on se préparait avec activité à la guerre en préparant hôpital, chariots, achetant chevaux, mulets.

Tout cela est pour moi incompréhensible et peu fait pour inspirer bonne foi ou confiance. Car cela indique projet contre nous, et certes la patience que depuis près de deux ans de permanence de cette armée chez nous, nous avions, devrait nous procurer au moins le repos et la tranquillité. Mais bien loin de là, la méchanceté et les rapports faux et exagérés du citoyen Alquier nous porteront à notre ruine. Il est incroyable, tous les mensonges et exagérations qu'il se permet.

L'autre jour, entre ses innombrables et mensongères plaintes contre tous, il a dit à son intime amie Mme de Staël, avec laquelle il passe sa vie en stricte union et s'est plaint, que

nous avions employé et donné du service à un certain Zilly. — C'est un homme dont le frère est en Prusse, qui était au régiment de Ligne et est venu ici. Je lui ai immédiatement, m'étant par Ligne recommandé, donné quelque chose et fait par la police partir de Naples sans songer à l'employer et cela sera de plus de 2 à 3 mois [1]. Mais de ces exagérations il en dit sans fin, et ce qui est pis, il l'écrit. C'est un enragé dont la conscience est bourrelée et qui, furieux de voir les crimes inutiles, de se voir un souverain, voudrait nous associer à ceux dont il a voté la mort. Je le lui pardonne, mais le connais bien et suis désolée qu'on écoute ses mensonges à Paris et le mal que cela nous fait. Je vous assure que cet homme fera notre ruine. Car si Saint-Cyr marche, les malheurs sont incalculables.

Vous qui êtes sur les lieux, devez représenter à l'Empereur que de despotiser un souverain, qui l'est depuis 40 ans, révolte et exaspère l'âme et le cœur. — J'attends vos premières nouvelles avec bien de l'empressement et ne sais m'expliquer votre ignorance dans une affaire aussi majeure où vous risquez d'être faisant le courtisan chez l'Empereur durant que vos souverains sont à feu et à sang. Je n'y comprends rien, et si on a donné l'ordre à St-Cyr de marcher sans vous en rien dire, vous n'avez pas motif d'en être flatté. Car c'est vous faire manquer au motif qui vous tient à Paris.

Nous sommes actuellement à la merci d'un Alquier, d'un Saint-Cyr et de leurs capricieux ordres. Saint-Cyr a dit avoir l'ordre de ne point faire la guerre, mais de marcher sur Naples et se faire obéir. Je vous demande si cela se peut d'un roi et souverain se souffrir sans mourir de douleur. — Tel est notre cas et ce sont des violences que l'on n'oublie

1. Dès le 17 janvier Alquier avait écrit ce qui suit à Talleyrand : « M. « Alexandre de Zilly, connu autrefois en France pour un mauvais sujet et qui « a parfaitement soutenu cette réputation dans tous les lieux qu'il a habités « depuis son émigration, vient d'arriver à Naples. Il a apporté des lettres de « recommandation très pressantes pour M. de Saint-Clair qui le protège, il va « dit-on, le faire employer dans les troupes du Roi. . . . . »

point. Je suis convaincu que représentant à l'Empereur la vérité, il est trop sage pour ne la pas sentir.

Adieu, j'attends vos nouvelles avec impatience. Tâchez qu'on nous envoie un homme sage au lieu de ce républicain enragé d'Alquier ; Bourgoing, Saint-Cyr, mais point de fou. Car cela ne va pas chez nous. — Adieu, je recommande nos intérêts à votre zèle et croyez-moi réellement et profondément dégoûtée, mais pour la vie votre sincère amie.

CHARLOTTE.

CCCIX

Portici, le 3 mars 1805, n° 11.

Au citron.— Ceci allant par un courrier, j'ose vous écrire de la sorte, car je n'emploierai jamais plus d'autre moyen, par la poste ou par le courrier d'Espagne. J'ai reçu avec une véritable satisfaction votre lettre si sage et si raisonnable du 23 février. *Tout, tout, tout* ce que vous me dites est sage et malheureusement vrai. Je suis fâchée, je l'avoue, de n'avoir pu sauver le général Damas, qui est déjà parti ; mais je vois que vous avez dit et fait tout ce qui était en votre pouvoir. C'est pourtant faux qu'il ait émigré. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'a ni parlé ni écrit, parce que c'est un homme d'une prudence extrême, mais je vous en ai parlé en noir.

Buonaparte affirme, dites-vous, qu'on lui a promis de ne plus employer Damas. Mais voilà ce dont ni Acton, ni personne n'a jamais dit le premier mot et ce que Micheroux ignore absolument. Ce qui est aussi de la dernière fausseté, c'est le sens qu'il donne au traité de Florence, se fondant là-dessus pour maintenir ses troupes dans le royaume. L'un et l'autre sont le fruit de sa violence et de sa volonté despotique et absolue.

Je trouve votre lettre fort sage sur tous les points. Aujourd'hui vous recevrez l'ordre de venir en Italie et d'y faire votre cour à l'Empereur. Cela est d'une nécessité suprême et absolue parce que on y débattra des questions d'une grande importance pour nous et que vous avez la

connaissance et le maniement des affaires. De plus vous joignez à cette connaissance celle de nos intérêts que nul ne connaît mieux que vous. Vous êtes donc d'autant plus nécessaire parce que vous devez veiller sur tout ce qui arrive et nous informer de tout. Il ne m'est pas difficile de prévoir ce qui se passera lors de l'entrevue des deux empereurs [1], l'un ancien, l'autre moderne, l'un fort, l'autre faible. Buonaparte en tirera tout ce qu'il voudra ; peut-être bien une alliance entre une fillette de François et son soi-disant beau-fils.

Vous avez agi d'une manière parfaite en changeant le cours de la conversation lorsqu'il s'agissait d'une entrevue avec nous [2]. Le Roi n'y consentirait jamais, et cela ne me conviendrait pas davantage. On pourrait y envoyer François. Le sacrifice qu'il accomplirait lui donnerait l'avantage de travailler à sa tranquillité à venir, au bien-être et à la garantie de ses états futurs ; mais il y a plusieurs motifs qui s'opposent à la réalisation de ce projet. Ce fils dont la *bonne tournure* laisse à désirer a trop peu d'expérience pour lutter avec un renard de cette envergure. D'autre part, les princes d'Allemagne ont été traités d'une façon *avilissante* à Mayence, et en dernier lieu il faut tenir compte de la jalousie du père à l'égard du fils. Le Roi, en effet, ne voudrait jamais exécuter les stipulations acceptées par son fils. Ce serait un sujet de disputes et de querelles en famille. Le Roi est le maître absolu depuis 46 ans, et on ne s'accoutume pas facilement *à une telle chute* : Etre commandé par *un nouveau-venu* qu'on a vu naître et grandir. Je crois donc impossible et nuisible que le Roi accepte cette invitation et cette combinaison. Si je pouvais voir Buonaparte, lui parler, conférer et discuter avec lui en votre présence, dans un coin ignoré de l'Europe entière, je le ferais avec

1. Allusion au sujet d'une entrevue projetée entre Napoléon et l'Empereur François qui aurait eu lieu dans ce cas à Venise.

2. Cf., dans la dépêche de Gallo du 23 février, le passage relatif à la possibilité d'une entrevue entre Napoléon et le roi et la reine de Naples après le couronnement à Milan.

plaisir. Mais c'est impossible, et tout autre moyen serait nuisible. Ce qui est plus que nécessaire, c'est que vous vous y trouviez, voyiez ce qu'il fait, ce qu'il pense, ce qu'il décide, pour nous informer de toute chose à temps et pour parler en notre faveur.

Les *Présides de Toscane* devraient nous valoir une compensation. S'il ne veut pas agrandir le royaume de Naples, il y a Léopold qui a quinze ans. C'est un jeune homme qui a de l'avenir, pourquoi ne lui taillerait-on pas un Etat ? Je ne briguerai, ni ne prierai, ni m'humilierai certainement pas ; ainsi ce doit être de son propre mouvement et par un sentiment de justice que Buonaparte devrait (et ce serait un acte d'équité) donner un bon établissement dans le vaste territoire à partager, à mon malheureux frère qui a l'héritage de Modène, de Mirandola et tant de territoires perdus. Il n'a pas de droits à la succession d'Autriche et il n'a et ne saurait avoir aucun motif d'attachement pour cette branche-là. En l'établissant en Italie, Buonaparte y gagnerait l'amitié d'un prince sincère et loyal tandis que ce prince le détesterait s'il se voit privé par lui de toutes ses possessions.

Je parle de tout cela par raison de cœur et de l'intérêt que j'ai pour mon frère. En résumé, dans cette vaste Italie où il y avait auparavant tant de princes de premier rang, heureux, à leur aise, bien établis, il y a beaucoup à donner ; mais il est par dessus tout nécessaire que vous le suiviez immédiatement, s'il était déjà parti. Si, comme je le suppose [1], d'autres ministres ne vont pas en Italie, car *il ne voudra pas faire éclairer sa conduite et projets*, vous aurez le prétexte de dire que vous avez obtenu un petit congé que vous comptez passer dans votre patrie et que vous ne vous arrêterez auprès de lui qu'en passant. J'enverrais en même temps un courrier, parce que les affaires sont d'une trop grande importance puisqu'il s'agit de la fixation irré-

1. *Correspondance*, T. X, N° 8343, à la Reine de Naples (La Malmaison, 21 février 1805).

vocable de notre sort à venir. En un mot il faut regarder, surveiller. Comme j'ai une confiance absolue dans votre pénétration, dans votre connaissance de nos intérêts, je ne puis faire à moins que vous accorder des pleins pouvoirs illimités pour discuter, traiter. Ce que nous désirons avant toute chose, c'est la sécurité, la tranquillité et l'indépendance et la neutralité complète de nos états; qu'on n'y laisse plus un seul soldat. Pas de tribut, pas de traitement de préférence dans les relations commerciales. En un mot rien, rien; indépendance complète et en échange nous lui promettons de ne nous mêler d'aucune brouille, d'aucune guerre continentale.

La lettre de Buonaparte que je vous envoie est écrite dans un ton aimable, quoique un sentiment de despotisme y apparaisse par ci par là. Je vois moi qu'un homme convaincu, que le maintien de la paix est loin d'être assuré sur le continent, prétend nous faire tenir tranquilles avec ses *cajoleries*, parce qu'il trouve incommode d'envoyer 50.000 hommes pour nous pulvériser. Il veut être sûr que nous ne nous mêlerons de rien et que nous nous tiendrons tranquilles. Il peut bien compter là-dessus, pourvu qu'il rappelle ses maudites troupes, qui sans cela nous apporteront, *malgré nous*, la guerre dans notre pays. Je vois un homme qui veut nous endormir, mais quel que soit son mobile, à nous aussi il nous convient d'agir ainsi, mais nous le ferons sans lâcheté, sans platitude et sans suivre l'exemple donné par la lâcheté des autres. Nous tâcherons de vivre en paix, tranquillement pour notre avantage et pour la prospérité de nos peuples. Si on pouvait accorder des avantages à nos enfants, et chercher à les faire sortir sans naufrager des bouleversements politiques, causés par la tempête générale, c'est là un soin que je confie complètement à votre clairvoyance, à vos connaissances, à votre savoir-faire, à vos manières persuasives et à l'intimité que vous accorde le maître du monde. En me résumant, je me fie aujourd'hui à vous et je désire ardemment que vous m'appreniez que

vous êtes déjà arrivé en Italie d'où, après avoir arrangé les affaires, vous pourriez faire une course dans votre patrie et y amener votre femme pendant la saison des bains.

Après cela vous continueriez à vous rendre utile à nous tous par les talents et par le cœur. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur ma confiance véritable et sur mon éternelle reconnaissance.

(*A suivre*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

A PROPOS DES RELATIONS DE GUILLOTIN AVEC FRANKLIN

M. Charles Vellay, dans le numéro 19 de cette Revue, a publié et annoté des lettres inédites adressées par Guillotin à Franklin.

M. Vellay suppose que les relations entre ces deux hommes dataient du printemps de 1784 et que ces relations personnelles ne durèrent que jusqu'à l'automne de la même année.

Qu'il nous soit permis d'élever un doute quant à l'exactitude de cette hypothèse.

On sait, en effet, que Benjamin Franklin était franc-maçon. Reçu dans une loge à Philadelphie en 1738, ancien grand maître de la Grande Loge de Pennsylvanie, il fréquentait les loges parisiennes lors de sa venue en France et c'est à son bras que Voltaire fit son entrée dans la Loge *Les Neuf Sœurs*, le 7 avril 1778. A la suite de cette cérémonie, Franklin lui-même s'affilia à cette loge au mois de juillet de la même année et en fut élu vénérable le 21 mai 1779 [1].

Or cette même année le docteur Joseph-Ignace Guillotin figure parmi les membres de la loge *Les Neuf Sœurs*. C'était un franc-maçon très zélé [2] ; l'un des fondateurs du Grand Orient de France ; orateur, puis président de la Chambre des Provinces (depuis 1775) ; orateur, puis vénérable de la loge *La Concorde fraternelle* [3] (en 1776).

1. Cf. Amiable, *Une loge maçonnique d'avant 1789* (Paris, 1897), pp. 132, 136.

2. Cf. *ibid.*, p. 182.

3. Cette loge avait été constituée par la Grande Loge de France en 1743; elle avait été reconstituée le 21 mars 1764 par patentes personnelles accordées à l'avocat Richard ; elle fut reconstituée de nouveau, par le Grand Orient, le 22 août 1775. Le F.·. Richard, ayant abandonné ses droits de vénérable à vie, fut réélu président. A cette époque le siège de la loge était rue de Bourbon, hôtel

Il est inadmissible que Franklin et Guillotin, faisant partie d'une même loge, ne se soient point connus, d'autant plus que si Franklin était alors à l'apogée de sa gloire, Guillotin jouissait, lui aussi, d'une notoriété assez considérable : il était « docteur-régent de la Faculté de médecine en l'Université de Paris », et il venait de fonder la société qui devint plus tard l'Académie de médecine. Les deux hommes ont vraisemblablement dû rester en relations jusqu'au retour de Franklin en Amérique.

Si les lettres de Guillotin à Franklin, et particulièrement celle du 18 juin 1787, ne sont pas écrites sous la forme maçonnique (quoique l'esprit et le vocabulaire maçonniques y soient manifestes), c'est probablement parce que Guillotin, à ce moment, n'était plus maçon « actif ». Il est regrettable que Guillotin n'ait pas indiqué les noms des colons dont parle sa lettre du 18 juin ; à la manière dont il les caractérise, il ne serait nullement impossible qu'ils aient été tous, ou presque tous, membres de son ancienne loge *La Concorde*.

O. Karmin.

∴

Les détails qu'on vient de lire, quelque intéressants qu'ils soient, ne nous paraissent pas suffisants pour démontrer que Franklin et Guillotin aient eu des relations, même passagères, avant leur collaboration dans l'affaire du magnétisme. Sans doute, ces deux hommes auraient pu avoir l'occasion de se rencontrer et de se connaître dans des réunions maçonniques, mais de ce qu'un évènement soit possible ou vraisemblable, il n'en résulte pas nécessairement qu'il se soit produit. Aucun texte, aucun témoignage, aucun indice ne permet d'étayer l'hypothèse. Bien au contraire, les textes que nous avons publiés, et auxquels nous renvoyons le lecteur, sont en contradiction formelle avec elle.

de Rouan *(sic)*. En 1777 cette loge, alors nommée *La Concorde*, comptait 51 membres, parmi lesquels trois FF.·. du nom de Saugrain (un F.·. Saugrain en faisait déjà partie lors de la fondation). Ce sont : Saugrain fils, graveur, rue de la Bucherie ; Saugrain jeune, libraire de M. le Comte d'Artois, rue des Augustins ; Saugrain, huissier-commissaire-priseur, rue de la Tixeranderie.

Saugrain jeune paraît être le père du chirurgien Saugrain dont parle Guillotin (p. 11). La dernière pièce relative à cette loge que conservent les archives du Grand-Orient de France est datée de 1780 ; elle figure cependant encore sur l'annuaire de 1785, et ce n'est que celui de 1786 qui mentionne que « les travaux de cette loge ne sont pas en vigueur ».

Qu'y voyons-nous, en effet ? Guillotin, en 1784, s'associe à un projet d'émigration. Il cherche, pour son entreprise, des protections et des appuis. Il songe à Franklin, et, remontant dans ses souvenirs, il évoque les circonstances dans lesquelles il l'a connu et dont il lui rappellera les détails. Il est bien certain qu'en raison même du but qu'il poursuit il ne veut ni ne doit rien négliger de ce qui peut incliner vers lui la sympathie de Franklin et le rendre favorable à ses demandes. Si donc il ne juge pas à propos de lui rappeler leurs relations maçonniques, c'est que ces relations ne représentaient rien de réel à son esprit, qu'elles ne constituaient entre Franklin et lui aucun lien, aucun souvenir précis, et que leur collaboration momentanée dans les travaux de la commission du magnétisme revenait à sa pensée comme le premier contact, la première et la seule liaison qu'il eut eue avec l'homme auquel il s'adressait. Les termes mêmes qu'il emploie ne laissent aucun doute à cet égard : « Vous n'avez pas oublié vos anciens collègues dans la commission nommée par le Roy... » Pas un mot, pas une allusion qui laisse supposer un contact antérieur. Le début de cette première lettre indique nettement que la circonstance évoquée est bien la seule à laquelle puisse se reporter Franklin, la seule qui puisse éveiller quelque écho dans sa mémoire.

Il nous paraît donc rigoureusement impossible d'admettre que les relations des deux hommes soient antérieures à la date que fixe Guillotin. S'il n'est pas invraisemblable qu'ils se soient trouvés réunis dans quelque fête maçonnique, qu'ils aient peut-être échangé quelques mots, c'est là une hypothèse toute gratuite, qui ne peut pas prévaloir contre un texte ; et, au reste, une circonstance de ce genre ne constituerait à aucun titre ce qu'on désigne d'ordinaire sous le nom de « relations ».

De même, il est de toute évidence que les relations de Franklin et de Guillotin ont cessé complètement après les travaux de la commission du magnétisme. Cela ressort manifestement du texte des lettres, car, s'il en avait été autrement, comment Guillotin aurait-il éprouvé le besoin de réveiller la mémoire de Franklin, et précisément en lui rappelant un épisode déjà ancien, une collaboration de quelques mois, et les conversations qu'ils avaient eues ensemble à ce moment-là ?

Ces textes seraient inintelligibles si l'on pouvait admettre que les deux hommes se sont connus avant 1784, et que leurs

relations ont continué après cette date. Il faut s'en tenir à cette conclusion, jusqu'à ce que l'hypothèse émise puisse être appuyée sur une preuve qui, jusqu'à présent, n'existe pas.

CHARLES VELLAY.

LA GRANDE PEUR DANS LE PAYS DE GEX
(31 juillet 1789)

Les Archives de Genève [1] conservent la lettre suivante, adressée au Petit Conseil de Genève par plusieurs citoyens de Collonge, municipalité située près du Rhône, à l'est du fort de l'Ecluse :

Magnifiques Seigneurs [2].

Etant informés de toute part par des avis certains quil s'est répandu un grand nombre de brigands dans les provinces voisines, qui pillent et brulent même les chateaux et moissons, ce qui a repandu partout l'allarme ; et ayant sujet de craindre que ces sortes de gens ne sintroduisent dans ce payis par le port de chansy [3] *; les habitants de collonge viennent suplier vos Seigneuries de vouloir bien donner les ordres les plus rigoureux dans ce village, affin qu'on ne laisse passer dans ce port aucune personne suspecte ; on nous a même assurés quil avoit été donné des ordres très rigoureux a ce sujet dans tous les ports de Savoye, a ce sujet.*

Nous esperons de vos Bontés qu'ajant toujours regardés ce payis comme vos bons voisins, vous voudrez bien venir à notre secour dans ces circonstances vrayement allarmantes et quin conséquence vous aurez égard a nos prières.

Nous sommes avec Respect
Magnifiques Seigneurs,
Vos tres humbles et tres obeissant Serviteurs

Collonge ce 31 juillet 1789.

BIZOT, avocat
DUBUISSON, curial
[et 7 autres signatures

1. *R. C.*, t. 294, entre les pp. 114 et 115.
2. Titre des membres du Petit Conseil de la République de Genève.
3. Bac faisant le service entre Chancy et Crêt.

Le 3 août le Petit Conseil de Genève chargea son secrétaire de répondre aux pétitionnaires de Collonge que des ordres positifs avaient déjà été donnés pour que le bateau de Chancy ne fît traverser le Rhône à aucune personne suspecte, et que ces ordres seraient renouvelés.

O. K.

QUELQUES DOCUMENTS SUR LES THÉATRES DE PARIS PENDANT LES TROUBLES POPULAIRES DE 1789

Nous publions ici, sans les accompagner d'aucun commentaire, quelques documents que nous avons recueillis aux Archives Nationales sur la vie mouvementée des théâtres de Paris en 1789, et qui contiennent plusieurs détails intéressants. Le premier de ces documents fait partie du dossier O [1] 613, les autres du dossier O [1] 619.

P. L.

I

Paris, ce lundi 12 juillet 1789.

Monseigneur, je crois de mon devoir de vous avertir que dans ce moment une troupe de peuple s'est présentée à l'Opéra et à demander d'y entrer pour avoir des armes. On a fait venir des gardes françaises de la caserne de la rue de Bondy qui ont eu assez de puissance pour la mettre à la raison pour l'instant. Cependant dans ce moment, Monseigneur, le nombre du peuple s'augmente et il y a tout lieu de craindre qu'on en vienne à quelque excès, je remplirais tout mon devoir en employant les moyens que je croirais les plus efficaces. Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Janssen
Inspecteur général de l'Académie Royale de musique
A l'Opéra, à 8 h. 1/2 du soir.

II

Correspondance de Dauvergne à La Ferté

A Paris, ce 12 juillet 1789.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que malgré le bruit répandu depuis midi que les séditieux du Palais royal voulaient que les spec-

tacles fussent fermés aujourd'hui, j'ai [fait] ouvrir l'Opéra à l'heure ordinaire, que je m'y suis rendu à 4 h. 1/2, qu'un quart d'heure après on est venu me dire que les séditieux étaient à la Comédie Italienne pour la faire fermer, que de là ils devaient se porter à l'Opéra, où effectivement ils sont arrivés au nombre d'environ trois mille tant hommes que femmes, en faisant des cris affreux. Alors j'ai fait fermer les portes et leur ai fait dire qu'il n'y aurait point de spectacle, ce qui les a calmé car ils disaient qu'il fallait mettre le feu. J'ai fait rendre l'argent et ils ont vu sortir les personnes qui avaient payé ce qui les a dissipé à peu de chose près, pour se porter chez Audinot ou chez Nicolet. J'ai arrangé qu'une forte garde de pompiers, une douzaine de soldats et un bon nombre d'ouvriers passeraient la nuit dans l'intérieur crainte d'accident, etc.

A Paris, le 14 juillet 1789.

Monsieur Janssen m'a fait dire hier au soir qu'un gros détachement du peuple s'était présenté à la salle de l'Opéra pour demander les armes qui pourraient s'y trouver. Il leur a fait ouvrir l'endroit où on les tient, ils ont pris des sabres seulement, n'y ayant point d'autres armes dont ils pussent faire usage, les haches et massues n'étant que de carton, après quoi ils se sont retirés tranquillement. J'attends les ordres du ministre pour l'ouverture de l'Opéra qui je pense n'aura lieu que lorsque Paris sera tranquille, car je crois qu'aucun citoyen n'oserait se présenter dans aucune salle de spectacles dans ce moment-ci.

A Paris, ce mardi soir 21 juillet 1789.

Hôtel de ville. Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale des électeurs.

Les différents spectacles ayant offert de donner une représentation au profit des pauvres ouvriers qui ont combattu pour la liberté de la Patrie, l'assemblée pour se rapprocher de plus en plus des intentions annoncées par sa majesté pour le rétablissement de l'ordre accoutumé a accepté leurs offres, et leur permet d'ouvrir demain à l'Hôtel de ville ce 20 juillet 1789. Bon pour l'expédition à délivrer aux directeurs des spectacles et à l'imprimeur des affiches.

MOREAU DE ST-MÉRY, *Président;* DUVEYRIER, *secrétaire.*

A Paris, ce mardi soir 28 juillet 1789.

MM. du district de St.-Martin des Champs sont venus au nombre de trois demander que MM. les Musiciens de l'Académie,

voulussent bien prêter leur talent pour une messe de requiem qu'ils désireraient faire célébrer dans l'église de St.-Martin pour le repos de l'âme des citoyens qui ont perdu la vie dans la prise de la Bastille, je leur ai répondu que j'en ferai la proposition à l'Assemblée du Répertoire de samedi prochain : cette acceptation de la part des sujets ne seraient motivés que parce que le théâtre de l'Opéra se trouve dans le district de St.-Martin. Le motif de Messieurs du district pour avoir de la musique est que le produit des chaises sera au bénéfice des pauvres.

A Paris, ce 10 août 1789.

M., j'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint la lettre de M. Jurieu, j'ai eu celui de vous mander hier que Mr. de Lafayette m'avait [fait] dire qu'il avait donné des ordres pour la sûreté de l'Opéra. Le sieur Dufrenoi, acteur, et officier dans la garde bourgeoise, est venu me dire que ce général avait dit à l'ordre que l'Opéra était menacé, et qu'il fallait quadruplé les patrouilles, pendant la durée de ce spectacle, ce qui a eu lieu.

29 septembre 1789.

Monsieur, tout ce que j'ai pu savoir, c'est qu'à l'assemblée qui s'est tenue hier au Panthéon, on a lu un Mémoire où le sieur Lasalle, qui en est l'auteur, repassant en revue l'administration depuis 1780, s'est permis beaucoup de réflexions sur vous, Monsieur, sur M. Amelot et sur moi, qui ont paru généralement si indécentes, excepté à son auteur, que, se proposant de le faire imprimer, on a jugé qu'il fallait les supprimer.

A Paris, ce 6 octobre à trois heures de l'après-midi.

Attendu le mouvement qu'il y a dans ce moment à Paris, où le Roi va arriver, et sur les instances réitérées de plusieurs membres du comité et d'autres premiers sujets, de plus l'impossibilité d'avoir une garde tant pour les postes que pour le service des pompes, j'ai fait fermer la porte de l'Opéra. J'ose espérer M. que vous approuverez que j'aie pris cette précaution plutôt que d'attendre que l'on me forçat de la faire comme il est arrivé hier au spectacle de Monsieur.

A Paris, ce 23 novembre 1789.

J'avoue M., que je déteste la place que j'occupe et qu'il n'y a que l'attachement que j'ai pour vous qui me fait supporter ma po-

sition, voilà ma profession de foi, mais je crains que ma santé et mon âge ne me permettent pas de tenir longtemps aux désagréments que j'essuie depuis Pâques et qui s'augmentent tous les jours.

UNE LETTRE D'UN CARME A LA SOCIETE DES AMIS DE LA CONSTITUTION DE MONTAUBAN

(2 octobre 1790)

La correspondance du Club des Amis de la Constitution de Montauban, conservée aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne, contient divers documents dont l'intérêt dépasse les limites de l'histoire locale. La lettre adressée à cette Société, le 2 octobre 1790, par le carme Sermet [1], membre de la Société des Amis de la Constitution de Toulouse, est, à certains égards, un document d'une incontestable valeur, car elle montre, sous un jour assez précis, les résistances auxquelles se heurtait l'effort d'émancipation d'une partie du clergé régulier et l'état d'esprit de ceux des membres de ce clergé qui, sans aucune arrière-pensée d'ambition ou de révolte, essayaient de mettre en harmonie leurs croyances religieuses et leurs désirs d'une réforme politique et sociale dont ils comprenaient la nécessité.

E. T.

Messieurs,

On ne peut être plus sensible que je le suis aux témoignages d'estime et de confiance que vous me prodiguez dans votre lettre adressée à Mr Greiffac, colonel de votre garde nationale. Que ne puis-je sinon justifier la haute idée que vous avez conçue de moi, du

1. Le carme Sermet joua un rôle assez actif à Toulouse, où il se distingua surtout pendant les troubles de mars 1791. Dans la séance de l'Assemblée constituante du 30 mars 1791, le député Roussillon signala en ces termes les efforts de Sermet pour calmer l'agitation populaire : « Un religieux, prêtre estimable, aussi éclairé que bon patriote, M. Sermet, se porta au milieu de la multitude, accompagné du père de l'un des morts et des frères d'un autre ; il représenta avec énergie au peuple que nul crime, quelque atroce qu'il fût, n'autorisait ni les voies de fait ni les représailles ou vengeances populaires ; que les coupables ne devaient être punis que par les lois... Par le zèle de M. Sermet, par celui qu'ont mis à éclairer le peuple et à calmer les esprits tous les ecclésiastiques amis de la Constitution, on peut juger quels sont les prêtres qui sont le plus attachés à la religion, ceux qui bénissent les lois nouvelles, ou ceux qui se couvrent de son manteau pour prêcher contre la Constitution. »

moins répondre à vos désirs. Tout s'y oppose en cet instant. Pour vous en convaincre, jettez je vous prie un nouveau coup d'œil sur la fin de la 40me page de ma lettre au Club des Amis de la Constitution de Toulouse et vous y verrez que je dois encore me condamner au silence. Si la déférence que je vous dois m'engageait à le rompre, je ne ferais vraisemblablement que fortifier les préjugés et rendre mon ministère non seulement inutile mais peut-être funeste, et que sais-je si ma présence, si mes paroles, quelques précautions que je prisse, ne causerait pas une nouvelle insurrection dans votre malheureuse ville. Il ne faut souvent qu'une étincelle pour occasionner un horrible incendie. La paix, la réunion des esprits, voilà le vœu de mon cœur et celui de tous les amis de la Constitution. Ce miracle dans l'ordre moral doit-être l'ouvrage du temps et de la patience. Laissons s'affermir les bases de la Régénération, attendons que ses adversaires soient forcés d'applaudir au nouvel ordre des choses et prenons néanmoins des moyens doux et adroits pour les ramener. J'en ai imaginé un que j'exécuterai, Dieu aidant, avant la fin de l'année. S'il me réussit et force mes confrères dans le Saderdoce à me décharger du poids de l'excommunication qu'ils semblent de concert avoir lancé contre moi et à me rendre, je ne dis pas leur estime, que je ne crois pas avoir perdue, mais leur amitié, vous me verrez voler avec empressement auprès de vous pour y faire, le dix mai prochain, l'anniversaire et l'oraison funèbre de vos généreux défenseurs de cette liberté qu'il était réservé à Louis XVI de rendre à des enfants qui l'adorent. En attendant cette époque je vous conseillerais, si toutefois vous daigniez me permettre de vous donner un avis, de vous contenter de célébrer pour eux un service funèbre. J'irai plus loin (car enfin vous me reconnaissez pour votre frère et pour votre ami) et j'oserai vous dire : vous soutenez la bonne cause, donc vous devez user de la plus grande réserve, de la plus grande modération. Ces vertus n'excluent pas la fermeté et le courage nécessaires dans les circonstances critiques. Je l'ai dit souvent en chaire et dans la Société, Jésus-Christ notre chef et notre modèle n'a pris qu'une seule fois dans sa vie le ton de docteur — « Apprenez de moi, nous a t-il dit, et quoi ? — Que je suis doux ». Donc (et la conséquence est nécessaire) point de douceur, point de christianisme, et nous ne devons jamais oublier que le grand but de la Constitution est et doit être de le rétablir dans toute sa pureté et de lui donner un nouveau lustre. Laissons au mensonge, à l'erreur, à l'injustice, aux passions, les

moyens violents qui ont toujours caractérisé la mauvaise cause ou déshonoré la bonne.

Pardonnez, je vous prie, la liberté de ces réflexions à un homme qui ne doit jamais perdre de vue le ministère sacré qui lui a été confié.

Je suis, Messieurs, avec la plus tendre fraternité et la plus haute admiration,

Votre très humble serviteur.

Votre frère et ami sincère
F. Jacinthe SERMET
Carme Déchaussé

Toulouse, 2 Octobre 1790.

P. S. — Observez, je vous prie, que je ne suis point approuvé dans votre diocèse et si par hasard dans ce moment de crise vos grands vicaires allaient me refuser la permission de prêcher chez vous ce refus ne serait-il pas vraisemblablement la pomme de discorde ?

A Messieurs,
Messieurs de la Société des Amis de la Constitution de Montauban.

UN DOCUMENT SUR L'ASSASSINAT DU DUC DE LA ROCHEFOUCAULD A GISORS

(4 septembre 1792)

On sait comment le duc de La Rochefoucauld fut assassiné à Gisors le 4 septembre 1792. Député à l'Assemblée Nationale, il avait été un des premiers, parmi les membres de l'ordre de la noblesse, à se réunir au Tiers État. La popularité que lui avaient gagnée ses opinions libérales lui valut d'être nommé, lors de la dissolution de l'Assemblée constituante, membre du Directoire du Département de la Seine. En qualité de président, il signa l'arrêté qui suspendait de leurs fonctions Pétion et Manuel, pour ne s'être point opposés assez vigoureusement à l'émeute du 20 juin. Dès lors il se vit dénoncé comme ennemi du peuple et dut donner sa démission de Président du département de la Seine. Le 16 août, un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. Il fut arrêté à Forges-les-Eaux le 2 septembre, et ramené à Gisors, en compagnie de sa mère, la vieille duchesse d'Enville, de sa femme, de Mme d'Astorg, et de l'abbé Dolomieu, le naturaliste.

Le procès-verbal établi par la municipalité de Gisors, que nous reproduisons ci-dessous, donne le récit des évènements qui se passèrent dans cette ville. La municipalité a cherché à dégager sa responsabilité.

Les traditions locales s'accordent à désigner Bouffard comme l'organisateur de l'émeute des volontaires de la Sarthe [1].Ce Bouffard avait été, avant la Révolution, régent du collège de Vernon. Les archives municipales de Gisors (T [1]. f° 220) en font mention en une autre circonstance. « Bouffard, lisons-nous, se disant commissaire du citoyen Brune, qui se dit aussi commissaire général du pouvoir exécutif », fut renvoyé le 22 septembre 1792 devant le juge de paix, à l'effet de vérifier ses pouvoirs, et mis en état d'arrestation. On envoya le citoyen Richer en députation auprès du pouvoir exécutif à l'effet de vérifier ses pouvoirs et s'il ne les avait pas outrepassés, et de s'assurer également si le dit Brune était commissaire général du Pouvoir exécutif. Bouffard était accusé d'avoir abusé de ses fonctions pour voler, « en portant l'inquisition dans les maisons des campagnes où il s'arrêtait indistinctement, et en enlevant la plupart des objets précieux qu'il saisissait et dont il s'emparait sans les formalités requises en pareille circonstance ».

Richer emporta à Paris la copie collationnée de ce procès-verbal et le jugement du juge de paix.

Quant à Parein ou Perrin, qui fut, avec Conchant, un des 30 commissaires nommés en conformité du décret du 29 août 1792 pour concourir à la réquisition extraordinaire des hommes dans les 16 départements avoisinant la capitale, il semble bien que ce soit ce Perrin du Mesnil auquel M. Durieux a consacré une notice dans son ouvrage : *Les Vainqueurs de la Bastille* [2].

A. T.

1. Cf. le récit de M. Potier de la Mairie, adjoint à la municipalité de Gisors, dans le journal *Le Vexin* du 15 avril 1849.

2. « Perrin du Mesnil (Pierre-Mathieu), né à Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise) le 13 décembre 1755. Homme de loi. Détenu pendant deux années pour « avoir rendu hommage à la vérité dans une affaire où il fut entendu comme témoin, au sujet d'un vol fait à son père » (*Les Révolutions de Paris*, n° d'octobre 1790). Echappa « du gouffre pestilentiel des cachots du Grand Chatelet et de la Conciergerie, comme Daniel dans la fosse aux lions », et attaqua violemment les vampires détestables du Parlement et la magistrature, dans plusieurs écrits : *Le charnier des Innocents; La girouette française ou le despotisme ressuscité ; L'ex-*

Du Mardy quatrième jour de Septembre mil sept cent quatre-vingt douze, l'an quatrième de la liberté et le premier de l'Egalité. En conseil général permanent où étaient :

MM. Vinot, maire, Bibas, Lamesse, Lefebvre le jeune, Denainville, officiers municipaux, et les sieurs Henry petit-fils, Memmer, Huet, Grosmirault, notables.

En présence du procureur de la Commune s'est présenté : Jean-Baptiste Bouffart envoyé par le Comité de Surveillance de l'assemblée nationale lequel nous a représenté un ordre émané du Comité de Surveillance et l'extrait du procès-verbal constatant la mission de Pierre-Antoine Parein et Mathieu Corchant, envoyé par le pouvoir exécutif pour l'arrestation de Monsieur Delarochefoucault.

Delarochefoucault, cy devant président du département qui l'a amené de Forges jusqu'à Gisors sans qu'il lui soit parvenu aucune résistance, mais qu'il craint que s'approchant de la Roche [1] *on ne le trouble dans son office. Pour quoi il demande que pour la sureté personnelle de M. Delarochefoucault il lui soit donné une escorte suffisante de gardes nationaux qui l'accompagnera jusqu'à Dangu où il requerra la force armée.*

L'assemblée en conseil permanent délibérant, a arrêté, ouï le Procureur de la Commune, que le Commandant de la garde nationale de Gisors mettrait sur pied une garde de trente homes à l'effet de veiller à la sureté du Sr Larochefoucault ainsi qu'à celle des commissaires qui l'accompagnent, que le détachement commandé irait

terminateur des Parlements ; Les crimes du Parlement ou les horreurs des procés judiciaires dévoilées (Février 1791).

« Il composa une pièce en trois actes qu'il présenta au Théâtre Italien, mais qui ne fut pas jouée...

« Homme éclairé, vrai républicain attaché par principe à la Révolution, et vainqueur de la Bastille (Rossignol). Se porta l'un des premiers à Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre 1789. Quartier-maître à la compagnie des volontaires de la Bastille. Dénonça une fabrique de faux assignats et reçut de l'Assemblée nationale une récompense de 12.000 livres en 1791. L'un des trente commissaires pour requérir des volontaires contre l'invasion qui s'avançait à travers la Champagne, 29 août 1792. Chef des bureaux de la 4e division du département de la guerre. Auxiliaire du général de division Ronsin, et Commissaire du Conseil exécutif près l'armée des côtes de la Rochelle. Dénonça le général Biron, 11 juillet 1793. Général de brigade 2 octobre 1793. Président de la commission militaire de Saumur et de la commission révolutionnaire formée le 29 novembre 1794, à Commune-Affranchie. Impliqué dans la conspiration de Babeuf et acquitté. Réformé au commencement de 1800. Pensionné, 6 janvier 1811. Résida à Caen, de 1812 à 1815. Mort à Mesnil-Aubry, 24 mai 1831. »(*Les Vainqueurs de la Bastille*, pp. 164-166).

1. La Roche Guyon, à sept lieues de Gisors.

jusqu'à Dangu, par ce que arrivé là il serait remplacé par une force égale qui conduirait le dit Sr Delarochefoucault plus loin.

Qu'une lettre serait écrite aux officiers municipaux de Dangu et envoyée par un expres à l'effet de requérir la garde nationale de son endroit.

Et sur la représentation que les comissaires et les gens d'armes nationaux qui ont conduit M. Delarochefoucault jusqu'à Gisors qu'il était juste d'accorder l'Etape à la gendarmerie et à quatre chevaux appartenant à la nation conduits par un exprès, considérant que c'est un service national nous avons authorisé le Sr Dumont étapier à leur fournir l'Etape parce que il en sera remboursé comme pour les autres troupes.

Au dit jour le conseil général permanent de la Commune ouī le procureur de la Commune a arrêté que outre l'étape accordée aux quatre gendarmes nationaux de Gournay, compris le lieutenant, il sera accordé l'étape pour un jour aux six gendarmes arrivés de Paris compris le maréchal des logis et qu'ils seront logés chez le Sr Louis Asseline.

Par le procureur de la commune a été dit que le Sr la Rochefoucauld ayant été arrêté à Forges-les-Eaux est actuellement quatre heures après midi, logé en l'auberge de l'écu de France, en cette ville, occupée par Louis Asseline et qu'il est instant de le faire partir à Dangu, pour de là être conduit à Vernon à l'aide de la gendarmerie tant de cette ville que de Paris et d'un détachement de la garde nationale de cette ditte ville accompagné de Jean-Baptiste Bouffart auquel il a été remis par les mains du sieur Parein et Courchant commissaires nommés par le pouvoir exécutif à l'effet de faire auprès des municipalités, districts et départements telles réquisitions qu'ils jugeront nécessaires pour le salut public et l'exécution des lois suivant les commissions qui leur ont été délivrées et dont ils sont porteurs en parchemin scellées du sceau de l'état, le dit Sr Bouffart muny d'un ordre du Comité de Surveillance en date du 16 Août ... signé Merlin, Bazire et Le Cointre qui autorise le dit Sr Bouffart à faire arrêter M. la Rochefoucaux partout où il le trouvera le dit ordre scellé au sceau du Comité de Surveillance à l'instant remis au dit Sr Bouffart.

L'assemblée ouy de nouveau le procureur de la commune, a arrêté que le dit Sr Bouffart fera partir heure présente le dit Sr Larochefoucaux à l'aide des douze gendarmes nationaux, tant de

Gournay, Gisors que de Paris et du détachement de garde nationale de cette ville étant de présent en activité composé de 80 ou cent hommes commandé par M. Pantin commandant en chef et accompagné du Conseil général de la commune qui cessera sa conduite aux dernières maisons de cette ville, pour veiller à la sureté de la personne du dit sieur la Rochefoucaux et au même instant le Conseil général s'est transporté en l'auberge de l'écu de France où était détenu le dit S^r la Rochefoucaux et a donné l'ordre d'apprêter les voitures qui devaient le conduire ainsi que sa femme, sa mère et la dame Dastor[g], et à la gendarmerie et à la garde nationale de protéger ces voyageurs.

Le Corps municipal et Conseil général environnaient le S^r la Rochefoucaux à pied et les autres personnes étaient montées dans un carosse à six chevaux, nous officiers municipaux et notables soussignes, ainsi que la troupe étions suivis et entourés de plus de trois cent volontaires tant du département de l'Orne que de la Sarte qui étaient logés en cette ville. Nous les avons entendus faire de viollentes menaces contre la vie du S^r La Rochefoucaux en disant nous allons avoir ta tête et rien ne sera capable de nous en empêcher, les uns étaient armés de sabres, pistollets, bâtons et d'autres de massue et de pierres. Dans le cours de la conduitte malgré la protection qu'on désirait procurer à la personne de la Rochefoucaux et les représentations qui ont été faites aux dits volontaires, il a été atteint d'un coup de pierre presque à la tempe qui l'a fait presque tomber lorsque le Sr Bouffart le tenait dans ses bras, et au même instant il en a été arraché par plusieurs volontaires qui lui ont porté plusieurs coups de bâton et de sabre et l'ont mis à mort. Il lui ont en outre après qu'il a été ainsi sacrifié donné beaucoup d'autres coups de sabre, bâton et pierre, que l'on n'a pu empêcher. Malgré que le Sr Bouffart accompagné du Corps Municipal formât un rempart qu'ils croyaient propre à le défendre et que la troupe ait fait tous les efforts pour le sauver du danger et comme le meurtre a été commis vis à vis la chaussée de Cantiers et qu'il était impossible de donner aucun soulagement au dit S^r La Rochefoucaux puisqu'il n'avait aucun signe de vie le Corps Municipal a fait sauver la voiture qui renfermait les femmes et le Sr Bouffart a donné ordre de les escorter aux gendarmes de Paris jusqu'à Dangu en leur observant qu'ils répondaient d'elles personnellement jusqu'à ce qu'il les aient rejoints. Ensuitte le corps a été enlevé, assisté de deux officiers municipaux et du S^r

Bouffart et déposé en l'auberge de l'Ecu dans une chambre sur le derrière où en présence du peuple, la municipalité entière a fait perquisition dans les poches du dit S^r la Rochefoucaux. Il y a été trouvé deux montres à boëtes d'or, une avec chaine d'acier à répétition et l'autre marquant les quantièmes, garnie d'un cordon de cuir, une bourse de maroquin rouge dans laquelle était un louis en or de vingt-quatre livres, huit pièces de quinze sols, pour sept livres douze sols de pièces de deux sols, et cinq livres deux sols en pièces de six liards, plus un paquet contenant un assignat de cent livres, quatre de cinquante livres, dix neuf assignats de cinq livres, quatre billets patriotiques de cinquante sols et un de vingt sols, plus une tabatière d'écaille à cercle d'or, un caniffe à manche d'hivoire, un couteau à deux lames dont une d'or, le manche en écaille garny en or, un cachet, remis au dit Sr Bouffart dont l'empreinte est cy à côté, une petite boule d'argent et un cordon de soye. Il a été remis par un citoyen la canne dont le déffunt était saisy à deux poignards, deux mouchoirs blancs lesquels effets sont restés entre les mains du procureur de la commune chargé d'en faire le dépôt au greffe. Sa redingotte et veste ainsi que sa culotte, les bottes, bas, chemise et chapeau laissés à la disposition des nommés l'Erbier et Lebel, gardes nationaux qui gardent le corps, dont et de tout ce que de sur le présent procès-verbal a été fait et rédigé en l'hotel commun en présence des officiers municipaux notables et autres soussignés les dits jour et an.

BOUFFARD — BIBAS, *offi^r mun^l.* — PERON, L^t.

LAMESSE — VINOT, *maire.* — LEFEBVRE *le jeune.* — HENRY, *petit fils.*

DENAINVILLE, *officier municipal.* — MEUNIER. — BLONDEL, *Capitaine.* — SAUNIER, *pr. de la commune.*

HUET, GROUMAULT, *l'Aîné.* — PANTIN, *Commandant de la Garde Nationale de Gisors.*

Copie envoyée à l'Assemblée Nationale le 5 août (sic) *et au département le 6 du dit.*

Du mercredy 28 novembre mil sept cent quatre vingt douze l'an 1er de la liberté française, à Gisors, devant nous maire et officiers municipaux de la dite ville soussignés; s'est présenté le cytoyen Souchard, fondé de la procuration sous-seing de Louise Elisabeth De la Rochefoucauld D'Enville demeurant à La Roche Guyon en date du jour d'hyer enregistrée à La Rocheguyon le même jour et

légalisée le dit jour vingt sept de ce mois par la municipalité du dit lieu, lequel sieur Souchard en vertu de la procuration reconnait par le présent avoir reçu des off. m. de Gisors tous les effets et papiers énoncés au procès-verbal ci contre, dont décharge de la totalité, les ayant reçus du citoyen Saunier ci devant procureur de cette commune qui les a de sa part remis sur le bureau.

Souchard, *Vinot*, maire. *Demainville*,

Lamesse, *S. C. Geanrot* [1].

UN ÉLOGE DE ROBESPIERRE DANS UNE ADRESSE THERMIDORIENNE

Quand, sous la pression de la Convention thermidorienne, désireuse de multiplier autour d'elle les manifestations, plus ou moins factices, de l'esprit public, les départements, les communes, les sociétés populaires votèrent, au lendemain de la mort de Robespierre, des adresses d'adhésion à la politique des nouveaux maîtres, ces adresses se distinguèrent surtout par la véhémence des injures dont il convenait d'accabler les vaincus, coupables de trop de sincérité et de trop de vertu [2]. Ceux qui, la veille encore, incarnaient toute la foi républicaine, et vers lesquels allait l'ardente sympathie du peuple, n'étaient plus que des factieux, auxquels il fallait refuser désormais tout désintéressement, tout mérite, tout talent, et dont il fallait nier les actes, les services, le passé tout entier.

C'est donc un texte assez exceptionnel que celui qu'adressa à la Convention le Comité de surveillance de la commune de Strasbourg, et que nous publions ci-dessous, car, sous la violence des

1. Extrait des Archives municipales de Gisors, registre I, Folio 210-213. — Ce document a été publié en partie par Mortimer-Ternaux dans son *Histoire de la Terreur*.

2. L'histoire de ces manifestations thermidoriennes mériterait d'être étudiée et écrite. On sait qu'elle soulève plusieurs problèmes intéressants et obscurs, notamment celui de la similitude de certaines rédactions, faites à la même heure en des lieux très différents, ce qui semble indiquer l'existence d'un prototype expédié dans les départements et aux armées par les courriers de la Convention, et par conséquent l'organisation méthodique, par les soins du pouvoir central, d'un mouvement qui ne fut, en réalité, ni libre, ni spontané.

termes, on peut retrouver un curieux hommage rendu à Robespierre et à ses amis. L'œuvre accomplie par le grand révolutionnaire n'y est pas méconnue. Sa politique, ses efforts, ses luttes, les résultats obtenus par lui, n'y sont pas contestés. On y parle ouvertement des services rendus par lui à son pays, on y rappelle qu'il fut un des fondateurs de la liberté, on ne lui marchande pas la désignation de « grand homme », on va même jusqu'à reconnaître son « génie ». Sans doute, tout cela s'étale pour former contraste avec la réalité du moment, avec les anathèmes et les injures. Mais il ne s'en dégage pas moins cette impression assez inattendue que, même en voulant multiplier les outrages, les signataires de cette adresse ne pouvaient pas oublier que l'homme que la Convention venait d'immoler était un de ceux auxquels la Révolution elle-même devait tout.

C. V.

Le Comité de surveillance de la Commune de Strasbourg, vivement frappé des nouveaux attentats dirigés contre la liberté publique et pénétré de reconnaissance envers la Convention nationale, a arrêté, de lui consacrer un hommage public de sa gratitude, de son entière confiance et de son assentiment à ses dernières mesures ; il a consigné ces sentiments dans l'adresse suivante :

AUX REPRÉSENTANS
DU
PEUPLE FRANÇAIS

Citoyens Représentans,

Nous nous empressons de reconnoître votre sollicitude et votre énergie dans les nouveaux dangers qui menaçaient la liberté dans cette affreuse conspiration, qui eut fait de nos droits une dépouille pour quelques factieux. Seroit-ce donc pour un triumvirat que les prodiges de la vertu du Peuple auraient éclaté depuis cinq ans.....

Il a péri le scélérat qui s'armoit contre son pays des services qu'il lui avoit rendus, qui vouloit établir sa domination sur la confiance d'un Peuple généreux, sur les ruines de la liberté, dont il étoit un des fondateurs.

Vous enseignés à l'Europe, qui vous contemple, que les grands hommes sont l'horreur du Peuple français s'ils n'aiment pas leur patrie ; que le génie sera la proie de la mort dès l'instant qu'il deviendra oppresseur et parricide ; que vous enverrés au dernier supplice les Cromvels comme les Bourbons, les Triumvirs comme les Catilinas ; que la Convention frappera inexorablement tous les usurpateurs de la reconnoissance et de

la souveraineté du Peuple, tous les Ligueurs criminels qui promettraient à leurs fureurs l'asservissement des Français.

Recevés, ô nos dignes Représentans! l'hommage de notre gratitude et l'acte solemnel de notre adhésion à celui de votre justice ; continués à élever votre gloire et le bonheur du Peuple sur les ruines des trônes et des crimes, et à consommer dans l'exercice de toutes les vertus la destruction de toutes les tyrannies.

Signé : GIMBEL, Président, FIBICH, SCHROPP, BOUILLON LABARTASSE, EBERHARD, NACHBAUR, PABST, KLEE et SCHNEEGBER, Secrétaire. [1]

1. De l'imprimerie de la Municipalité, rue du civisme, n° 7. — In-8 de 3 pp.

NOTES ET GLANES

Les méfaits d'une carte géographique en 1799. — « Les officiers et les historiens qui ont étudié la fameuse campagne de Souvaroff en Suisse, dans l'automne de 1799, ont tous été arrêtés par ce problème : Comment un général, ayant l'expérience et le passé du célèbre guerrier russe, a-t-il pu commettre l'impardonnable erreur de croire qu'il y avait entre Altdorf et Schwytz une route carrossable, praticable à ses immenses trains de bagages ? Comment le généralissime s'est-il engagé, à l'entrée de la mauvaise saison, dans les défilés des Alpes, suivi de ses fourgons, avec l'idée de marcher directement sur Zurich ? Ne savait-il pas, lui ou l'un des officiers de son état-major, que les routes des Alpes étaient de pauvres chemins muletiers, où, en hiver, passaient seulement des « schlittes » traînées par des chevaux ou des bœufs ?

« L'état-major fédéral vient d'acquérir un document qui pourrait bien fournir l'explication de ce petit problème, et son chef, M. le colonel de Sprecher, dans une note de l'*Indicateur d'histoire suisse*, semble disposé à l'admettre.

« Il s'agit d'une carte géographique embrassant les Pays-Bas, la région du Rhin, le sud de l'Allemagne et la Suisse, publiée sous ce titre : *Carte du théâtre de la guerre actuelle, contenant principalement .. la Souabe, la Suisse... dressée par Jaillot, géographe du Roy et corrigée par Chaumier en 1792.* (Paris, chez Basset). Or, on distingue sur cette carte une grande route directe tirant de Bellinzone à travers le Gothard sur Altdorf *et de là, par Schwytz et Zoug, sur Zurich.*

« Il est fort plausible que Souvaroff et ses officiers, parvenus au pied des Alpes, aient trouvé cette carte et se soient appuyés sur ce guide pour établir leur plan d'opération, d'autant plus qu'en ce qui concerne les autres passages, le Simplon et le Splügen, elle donnait des indications fort précises et fort justes. En outre, au-

cune des autres cartes publiées en Suisse à cette époque ne commet l'erreur, qui entraina peut-être des conséquences incalculables, de signaler une route le long du lac des Quatre-Cantons. On n'ignore pas, en effet, que l'armée de Souvaroff, parvenue à Altdorf au prix de difficultés déjà formidables, dans l'impossibilité de pousser plus loin sur Zurich, arrêtée et par le manque de route le long du lac et par les troupes de Masséna, accourant victorieuses de Zurich, fut contrainte de s'engager dans le Pragel, de gagner la vallée de la Linth, puis de rebrousser sur la vallée du Rhin par le Panix, qu'elle fut décimée, dans cette retraite, par le froid et les neiges et acculée à la déroute.

« Si jamais un document d'archives, un témoignage quelconque de Souvaroff ou de son entourage vient confirmer cette hypothèse, l'histoire chargera le sieur Jaillot, géographe du Roi, et son collègue Chaumier d'une terrible responsabilité. — *F. B.* » (*Journal de Genève* du 22 mai 1913).

— « M. Z. Schoch, un de nos abonnés, ingénieur à Winterthour, après avoir lu notre article du 22 mai, sur les *Méfaits d'une carte géographique*, a eu l'idée de consulter quelques vieilles cartes de la Suisse et il a découvert bien des choses intéressantes quant aux communications de Bellinzone par le Gothard sur Altorf et Zurich, aux environs de 1800. Il nous écrit à ce propos :

« La première de ces cartes, une « Carte générale de la Suisse, « dressée en 1787, d'après les observations les plus récentes et « les plus exactes, revue et augmentée par D.-B. et faite à Genève « chez E. Monti en 1800 », est ou devrait être à l'échelle du « 1 : 693. 750. Elle va de Besançon à Füssen et de Monza à Sigma- « ringen. Le titre dit aussi qu'elle indique la position des Armées « françaises en Suisse le 3 septembre en 1799, et l'on y voit, en « effet, des corps de troupes marqués à différents endroits.

« Sur cette carte, une route, marquée par deux traits pleins, va « de Bellinzone à Airolo, Hospenthal, Altorf et chapelle de Tell. « Là, elle se met bravement à l'eau, toujours avec deux traits pleins, « pour aborder à Gersau et marcher sur Zoug et Zurich. Souvaroff « se serait probablement tâté avant de réaliser cet exploit aquati- « que. Le tracé des routes, les montagnes et l'orthographe n'ont « d'ailleurs rien à s'envier en fait de désinvolture : rien n'a gêné le « cartographe dans ses ébats et il va tout aussi facilement de Locar- « no à chevaux par la vallée de la Maggia dans le Haut-Valais.

« La deuxième carte, une « Carte pour servir à l'histoire de la « Suisse, de M. le professeur Mallet, dressée en 1802 par H. M., « ing. géog. », sans indication de lieu, est à l'échelle de 500.000, « et embrasse à peu près le même territoire que la précédente. « Elle mène une route, ligne rouge entre deux traits pleins, de « Bellinzone par Airolo, le Gothard et Andermatt à Flüelen. Là « elle s'arrête prudemment pour ne reprendre qu'à Zoug, direction « Zurich ; entre Flüelen et Zoug elle est muette quant aux com- « munications. D'autres grand'routes, toujours en rouge, vont « gaiement d'Hospenthal à Meiringen et à Münster. D'après cette « carte, Souvaroff se serait probablement aussi mis à réfléchir « avant de marcher sur le lac des Quatre-Cantons.

« Une troisième carte enfin, environ au 520.000e, d'une gra- « vure beaucoup plus soignée que les précédentes, est une « Carte « générale de la Suisse, publiée en 1803 par Chrétien de Mechel, « graveur à Basle », de même étendue que les deux premières. Le « bon Chrétien de Mechel indique très bien une grande route de « Bellinzone à Airolo par deux traits pleins ; d'Airolo à Wessen, « ce ne sont plus que deux traits pointillés ; de Wassen à Flüelen « de nouveau deux traits pleins : de Flüelen à Brunnen deux traits « pointillés, et enfin de Brunnen par Schwytz, Steinen, Arth et « Zoug à Zurich, deux traits pleins. Cette variété aurait également « mis la puce à l'oreille au général russe s'il avait eu alors déjà la « carte de Chrétien de Mechel sous les yeux.

« Ne nous étonnons donc pas si ce pauvre Souvarof s'est si « bien fourvoyé dans l'impasse de la vallée d'Uri, sur la foi d'une « carte dressée par un cartographe du Roy, quand trois cartes de « la même époque, probablement toutes trois suisses, présentaient « une si étonnante diversité, malgré les « observations les plus « exactes faites sur les lieux », comme l'affirment gravement les « titres. — *Z. Sch.* »

Le *Journal des Débats*, qui a reproduit la note du *Journal de Genève*, a reçu de son côté l'avis que la carte de Jaillot n'est pas la seule qui fasse mention de cette route. Celle du géographe de Bourge publiée vers la même époque, à Bruxelles, rue de Loxum, l'indiquerait également. Elle est intitulée : *Carte du théâtre de la guerre présente sur les frontières d'Allemagne et des Pays-Bas.* On y voit une belle route venant de Bellinzone à Altorf ; puis de là, gagnant directement « la mer de Zurich », en traversant Schwytz

et Lucerne. Ce correspondant ajoute que sur la carte de Bourge on trouve le nom de Varenne souligné à l'encre rouge avec cette mention : « Lieu où l'infortuné Louis XVI, roi de France, fut arrêté avec sa famille le 21 juin et reconduit à Paris, où il fut immolé par la faction des Jacobins le 21 janvier 1793. Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, fut également sacrifiée par cette faction sanguinaire le 16 octobre de la même année. » (*Journal de Genève* du 28 mai 1913).

L'émigration ecclésiastique à Einsiedeln. — On ne possède que fort peu de documents sur les prêtres français venus à Einsiedeln en Schwyz pendant la Révolution [1]. Cet endroit a cependant exercé une très grande attraction sur les prêtres réfractaires. Le nombre de ceux qui y vinrent entre 1791 et 1794 n'est pas inférieur à 1200. Après le 9 thermidor ils commencèrent à rentrer en France ; ainsi, en février 1795, trois cents ecclésiastiques français reprirent le chemin de la frontière française. D'autres restèrent et ne quittèrent Einsiedeln qu'en 1797, lorsque le Directoire exigea l'expulsion des émigrés du territoire helvétique. L'invasion française, en mai 1798, mit fin temporairement au couvent même de Notre-Dame des Ermites d'Einsiedeln, dont les religieux dispersés ne commencèrent à rentrer qu'à partir de 1802. Ce ne fut qu'en 1817 que put être reconstruite la chapelle de l'image miraculeuse, détruite par les troupes républicaines [2]. — O. K.

---

1. Le R. P. Odilo Ringholz, archiviste du monastère, a bien voulu nous expliquer que cette absence de documents provient du fait que la plupart des émigrés venus à Einsiedeln habitaient ce village même, et non le couvent de bénédictins qui s'y trouve ; leur présence ne fut donc pas mentionnée dans les registres de l'abbaye.

Le R. P. Gabriel Meier, bibliothécaire du couvent, a eu l'amabilité de nous montrer plusieurs volumes écrits par des émigrés et conservés à cette bibliothèque. On en trouve la description dans Gabriel Meier, *Catalogus codicum manu scriptorum qui in bibliotheca monasterii Einsiedlenris O. S. B. servantur* (Einsiedlae, 1899), t. I., n[os] 21-24 ; 430 ; 431-432. Ils ont pour auteurs le bénédictin lorrain Pierre Julien, mort au couvent le 22 avril 1795, le capucin alsacien Valère Boehrer, et le curé de Colmar, J. Pierre.

2. Cf. Odilo Ringholz, *Elsass-Lothringen und Einsiedeln in ihren gegenseitigen Beziehungen* (Einsiedeln, 1914), pp. 43, 44. Cet auteur cite L. Winterer, *La persécution religieuse en Alsace pendant la grande Révolution* (Rixheim, 1876), pp. 125, 169, 177, 258. K. A. Soltner, *Johann Bochelen, der letzte elsæssische, Mærtyrer der grossen Revolution* (Rixheim, 1897) raconte l'histoire d'un alsacien guillotiné comme émigré, le 28 juin 1794, pour avoir fait un pèlerinage à Einsiedeln. Cf. également Odilo Ringholz, *Wallfahrtsgeschichte Unserer Lieben Frau von Einsiedeln* (Freiburg-i-B., 1896), p. 299.

Lefebvre en 1789. — « Je m'enrôlai dans le district du quartier des Filles-St-Thomas, caserné dans un grand hôtel, appelé hôtel Richelieu, et sur l'emplacement duquel la rue Neuve-d'Antin a été percée. — Mon lieutenant était Lefebvre, devenu plus tard duc de Dantzig. Il avait été sergent des Douze aux gardes françaises et avait déserté comme moi. Sa femme était ravaudeuse, et il avait trois enfants... Etant soldat du district des Filles-Saint-Thomas, je fus commandé avec le duc de Dantzig, alors mon lieutenant, pour aller chercher Louis XVI à Versailles, les 5 et 6 octobre 1789. Partis de l'hôtel de Richelieu entre cinq et six heures du soir, nous arrivâmes à Versailles à une heure du matin. Nous couchâmes dans l'Orangerie à gauche, après la pièce d'eau, et je dormis sur une pierre qui était mouillée. Là, nous fûmes consignés, puis nous repartîmes le 6 à quatre heures du soir, et je répétais souvent à mes camarades ce mot qui les faisait rire : « Si vous pouviez me dire ce que nous sommes « venus faire à Versailles, vous me feriez un grand plaisir »....... Mais, en lisant les journaux le lendemain, j'appris la cause de notre immobilité et des évènements de cette terrible journée. » (Jean-Nicolas Barba, *Souvenirs* ; Paris, 1846 ; pp. 25-26 et 70-71). — O. K.

L'opinion du général de Montesquiou sur la chute de Robespierre et sur les Thermidoriens. — « Un coup de foudre a renversé Robespierre, et son sang infâme a coulé à la même place où il avait fait répandre celui du vertueux Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Mad. Elisabeth, etc. La justice divine a voulu seule se charger de la vengeance, seule elle l'a poursuivi ; les hommes n'ont été que son instrument. Robespierre n'a pas été jugé, ses complices ont été ses assassins. Des forfaits imaginaires, des forfaits sans preuves ont été allégués contre celui qui avait tant de crimes à expier. Des cris de fureur ont provoqué sa mort, et il semble qu'on lui ait appliqué les principes développés dans son opinion contre le roi, à qui il ne croyait pas nécessaire de chercher des preuves pour le condamner. C'est la tactique du 2 Septembre, qui a été employée contre lui, et sans doute cette tactique de cannibales dont il fut l'inventeur, servira plus d'une fois encore à purger la terre des monstres qui, depuis deux ans, n'en connais-

saient pas d'autres. En attendant le pouvoir dictatorial subsiste, le crime continue de régner, et à moins que les yeux des Français n'achèvent de se dessiller, un scélérat de plus ou de moins ne change rien au tableau... La chute de Robespierre devrait tirer la Convention de l'asservissement où elle était réduite ; mais la nation n'en serait pas moins esclave ; et d'ailleurs quelle idée peut-on avoir d'une assemblée assez vile, assez dégradée, pour signaler sa toute puissance par des assassinats ? S'il y a quelque chose au dessous de la honte d'avoir été dominé par un homme tel que Robespierre, c'est la manière dont la Convention vient d'en secouer le joug. » (*Coup d'œil sur la Révolution française*, par le général Montesquiou. A Genève, 1795. Pp. 44 et 47). — O. K.

L'effet des nouvelles parisiennes, du 13 au 15 juillet 1789, à Genève. — « *16 juillet 1789.* — Le Conseil [1] reçut un courrier extraordinaire de Versailles qui lui apprenait qu'une cabale, à la tête de laquelle était le Comte d'Artois, la Reine, quelques princes du sang et une portion de la noblesse, avaient persuadé au Roi que c'en était fait de son autorité, s'il ne faisait pas donner ordre à MM. Necker et de Montmorin de se retirer le plus promptement et secrètement du Royaume, s'il ne rompait pas l'Assemblée nationale, si la France ne faisait pas faillite, s'il n'ôtait pas une partie des impôts qui regardent le peuple, s'il n'augmentait pas de 2 sols par jour la paye du soldat, s'il ne faisait pas entrer dans Paris une portion des régiments du camp environnant actuellement Versailles. On obtint tout cela du Roi ; M. Necker se retira de Paris ; des régiments voulurent se rendre maîtres de Paris ; mais furent repoussés par la bourgeoisie armée à laquelle les gardes françaises s'étaient jointes ; qu'on avait lieu de craindre une attaque plus sérieuse de la capitale.

« La consternation fut générale dans Genève ; il n'y eut plus d'argent sur la place ; les banquiers et quelques négociants refusèrent de payer les intérêts et sommes échues ; dans plusieurs maisons des plus aisées il n'y avait plus que quelques louis ; si cela durait, on allait, dans peu, voir une infinité de faillites et les ouvriers n'auraient plus été payés. On allait au Conseil, on lui

1. Le Petit Conseil, c'est-à-dire le pouvoir exécutif de la République de Genève.

proposa d'accepter une portion de la vaisselle de plusieurs particuliers pour frapper tout de suite monnaie, ou bien de créer un papier qui en aurait la valeur, ou d'obliger les banquiers de montrer leur caisse s'il était vrai qu'elle fut vide. Le Conseil n'accepta aucun de ces moyens et en cherchait d'autres.

« *19 juillet 1789.* — Le Conseil reçoit un courrier extraordinaire qui lui apprenait que le Duc d'Orléans avait pu voir le Roi, qu'il lui avait exposé l'état affreux de Paris ; qu'il avait ajouté foi à des calomnies, à une conjuration qui allait le perdre et son royaume ; qu'il fallait sur le champ que lui et l'Assemblée nationale écrivissent à MM. Necker et de Montmorin pour les faire revenir ; qu'il fallait écarter les troupes et le comte d'Artois et quelques autres. Il fut vaincu par ses sollicitations ; fit exécuter fort heureusement tout ce qu'il venait d'entendre ; le calme revint dans Paris. La joie fut des plus grandes à Genève et tout y changeait relativement au commerce et [aux] finances.

« La bourgeoisie armée, aidée des gardes françaises attaqua et prit la Bastille ; quelques Genevois se trouvèrent à cet assaut [1] ; tous les Genevois ont monté les gardes à Paris. » (Extrait du *Journal inédit d'Ami Dunant*, conservé à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Mss. fr., 144[1], tome II, f° 103). — O. K.

1. Le texte portait d'abord : « 30 Genevois se trouvèrent à cet assaut, 2 furent tués, 2 autres blessés. »

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Boderbau, Bonaparte à Ancône. Paris, Alcan. In-16 de XIII-249 p., avec 2 cartes hors texte.

Le texte n'a que 187 pages. Les *Annexes* (p. 189 à 249), traités, armistices, etc. sont de trop. Les deux cartes sont des croquis extrêmement sommaires, inutiles à qui possède le plus modeste atlas ; l'un de l'Italie centrale, sans les routes ; l'autre de l'Italie après le traité de Campo-Formio. Pas de plan du port de la ville d'Ancône, pas non plus de description. Aucune allusion à son histoire : sans remonter aux Doriens de Syracuse ses fondateurs, il était utile de rappeler qu'au moyen âge et jusqu'au XVI[e] siècle, Ancône avait constitué une république indépendante, annexée en 1532 seulement à l'Etat romain : les Anconitains ne manquèrent pas de s'en souvenir — de faire semblant au moins — lorsqu'ils relevèrent, à l'instigation et sous le protectorat de la France, cette forme de gouvernement.

Au reste, le vrai sujet de l'auteur est moins Ancône, que Bonaparte : à Ancône il ne fit guère que passer (9 au 12 février 1797), pour un coup de main sur le trésor de Lorette, mis en sûreté pour la plus grande partie, et surtout pour en finir avec le Saint-Siège (traité de Tolentino). Cette expédition dans l'Italie centrale, intermède entre la capitulation de Mantoue (2 février) et la grande offensive contre Vienne, eut aussi pour objet de réprimer une insurrection qui avait pris naissance en décembre 1796 dans le val de Garfagna et, gagnant peu à peu l'Apennin, pouvait devenir plus gênante pour notre flanc droit que la petite armée pontificale dispersée à Faënza (4.000 hommes). Le pays était riche ; il ne fut pas dévasté, mais mis en coupe réglée pour les besoins de l'armée. — Si Ancône prit par la suite une certaine place dans les projets à longue portée de Bonaparte, c'est qu'après la cession de Venise à l'Autriche et l'extension de celle-ci sur la côte de Dalmatie — origine des ambitions maritimes de la cour de Vienne —, il fallut reconnaître la faute peut-être inévitable

commise au traité de Campo-Formio et ne pas laisser prendre à notre ennemie héréditaire une place prépondérante dans l'Adriatique : au reste l'art. 5 de ce traité qui nous attribuait les îles Ioniennes (ci-devant Venitiennes du Levant) avait en ce sens une bien autre portée. Mais l'imagination de Bonaparte embrassait dès lors la Méditerranée, l'Empire ottoman, l'Egypte. Il semble fort exagéré de rattacher ces rêves d'Orient, si vite déçus, au port d'Ancône, lointaine et modeste pièce d'une construction gigantesque, à laquelle manquèrent les matériaux.

H. M.

Albert Espitalier. **Vers Brumaire. Bonaparte à Paris** (*5 décembre 1797-4 mai 1798*). Paris, Perrin, 1914. In-16 de 302 p.

Un critique qui me paraît avoir lu un peu vite le dernier ouvrage de l'historien du roi Murat [1] prétend que l'auteur a « utilisé fort peu de ces documents inédits qu'annonce inexactement la page de garde de son volume ». Il suffisait pourtant de parcourir les bas de page, pour y relever de nombreuses références aux papiers du *Foreign Office*, et surtout à l'*Archivio di Stato* de Naples. Peu importe d'ailleurs le nombre de ces documents, s'ils sont bien choisis et s'ils portent. Citons-en un seul, une lettre de l'espion Vanelet à Naples, 18 avril 1798, un mois avant le départ de Bonaparte pour l'Egypte : « Vous me faites une plaisante question, s'il y aura un Roi en France. Je vais bien vous étonner. Oui, Monsieur [2], je crois qu'il y en aura un et fort puissant, et ce n'est pas moi seul qui le crois, mais Sieyès n'en doute plus depuis deux ans et je ne sais s'il y a un seul homme à la tête des affaires qui en doute. Cela finira par là. Mais je peux vous jurer qu'il n'y a pas un homme de sens qui croie que cela peut regarder Louis XVIII... Le parti qui veut un roi est un parti immense, énorme, quoique sans union autre que le sentiment profond qu'il en faut un. Mais... on a l'exécration de l'ancien régime. On veut un Roi guerrier, et un Roi qui existe en vertu de la Constitution qu'on établira. Voilà l'opinion de tous, et même, j'ose le dire. de Reubell et de Barras... »

C'était surtout, et ce fut dès la glorieuse campagne d'Italie, l'opinion de Bonaparte. M. Espitalier, dans un esprit très favo-

1. *Napoléon et le roi Murat, 1808-1815* ; gr. in-8°, orné de deux portraits ; Paris, 1912.

2. Le destinataire, sans doute un ministre du roi de Naples, n'est pas indiqué par M. Espitalier (*Vers Brumaire*, p. 292, note 1).

rable au héros bénéficiaire de la Révolution, a rassemblé les preuves de son ambition, et tracé le tableau des facilités qu'elle rencontra, des obstacles et des pièges qu'elle ne pouvait manquer de rencontrer. Au cours des cinq mois passés à Paris, séjour à peine interrompu par une courte apparition au congrès de Rastadt, Bonaparte eut tout le loisir de compter et de jauger ses futurs complices et ses futurs adversaires, ses ennemis irréconciliables et ses fidèles. Barras se perdit pour avoir refusé au vainqueur de l'Italie une place dans le Directoire ; Talleyrand se poussa auprès du maître futur (sans se compromettre d'ailleurs en rien dans l'esprit des maîtres du jour) en lui présentant l'expédition d'Egypte comme un simple voyage d'aller et retour tandis que, aux yeux des Directeurs attachés à la Constitution et à leur pouvoir, c'était l'exil lointain et peut-être définitif d'un concurrent trop populaire. Au dernier moment, Bonaparte hésita fort à partir, il espéra encore retourner à Rastadt ; mais, par son activité même, le projet de vaincre Albion sur les bords du Nil, et les préparatifs maritimes et militaires avaient pris une telle consistance, qu'il fut mis au pied du mur, « avec la résolution de reparaître dès que les circonstances viendraient à rendre sa présence nécessaire ». La perte de l'Italie du Nord le servit à souhait. En l'an VIII, conclut M. Espitalier, « il n'admettra plus de protection, plus de partage. Il sera, lui seul, la Force, en face des Parlementaires *(sic)* et des Directeurs, et c'est en s'appuyant sur ses vieux Egyptiens qu'il fera Brumaire. L'Assemblée de Saint-Cloud devra céder aux seules baïonnettes. » (p. 294) J'avoue ne pas très bien saisir cette dernière phrase ; et je suis très loin de partager l'enthousiasme rétrospectif de M. Espitalier. Je préfère les pages qui suivent, où l'auteur indique que le premier Consul, que l'Empereur n'oublia pas ceux qui l'avaient servi dans sa tentative avortée de 1798 (Talleyrand, Fouché, Réal, François de Neufchâteau) et qu'il tint rigoureusement à l'écart, ou dans d'infimes positions, ceux qui n'avaient pas eu foi en son étoile. Un des « Cinq Sires », Merlin, obtint d'être substitut au tribunal de Cassation ; un ancien ministre de l'intérieur, Letourneux, mourut juge au tribunal d'appel d'Ille-et-Vilaine ; un ministre de la police, Sotin, sous-commissaire du commerce à Savannah, se fera destituer en l'an XIII. Schérer, ex-ministre de la guerre, mourut dans la retraite, à Chauny, en 1804. Inutile de rappeler dans quelle obscurité se termina la carrière de La Réveillière, de Reubell et de Barras.

H. Monin.

Hans Barth, **Bibliographie der Schweizer Geschichte enthaltend die selbständig erschienenen Druckwerke zur Geschichte der Schweiz bis Ende 1913.** *Bd. II. Quellen und Bearbeitungen nach sachlichen und formalen Gesichtspunkten geordnet).* Basel, Verlag der Basler Buch- und Antiquariatshandlung vormals Adolf Geering, 1914. In-8° de XIV-746 p.; 19 fr. 20.

Ce tome II de l'excellente bibliographie de Barth a paru au mois d'août 1914. Tandis que le premier volume [1] avait été conçu au point de vue chronologique, ce second volume indique les ouvrages parus par ordre de matières. Il renferme 14307 titres : ouvrages de consultation, sciences auxiliaires, histoires générales de la Suisse, biographies, histoires des cantons, histoire religieuse (à l'exception de l'époque de la Réforme, traitée au tome I). Le troisième et dernier volume sera consacré à l'histoire intellectuelle et sociale de la Suisse.

La partie de beaucoup la plus volumineuse de ce volume est celle qui est consacrée aux biographies : elle contient 5685 titres. Nous l'avons soumise à de nombreuses vérifications, presque toutes entièrement satisfaisantes. Il faut pourtant signaler l'absence de quelques ouvrages, par exemple plusieurs écrits relatifs à Mallet du Pan : John Lewis Mallet, *An autobiographical retrospect of the first twenty-five years of his life* (1890) ; François Descostes, *La révolution française vue de l'étranger* (1897) ; et Bernard Mallet, *Mallet du Pan and the French Revolution* (1902).

Mais ces critiques de détail n'enlèvent à peu près rien à la valeur de cette bibliographie, dont la fin est impatiemment attendue par tous ceux qu'intéresse l'histoire suisse.

O. Karmin.

Nos Centenaires. — Genève, Atar. In-4° de 610 p. ill. ; 30 frs.

En 1912 et en 1914, Genève a célébré le bicentenaire de la naissance de Rousseau et le centenaire de l'entrée de cette République dans la Confédération Suisse. Sous la direction de MM. Jules Carrara et Victor Pasche, une des principales maisons d'édition genevoises a publié en un volume, particulièrement bien illustré, le récit de ces fêtes et une série d'articles d'ordre historique. Voici les études intéressant plus spécialement cette revue : Edouard Chapuisat, *Genève et la Terreur*, et *Genève sous l'Empire ;* H. Denkinger, *Les fêtes de Rousseau à Genève en 1793 et 1794* ;

1. Cf. *Revue historique de la Révolution française*. t. V, p. 364.

Jules Carrara, *Mme de Staël à Coppet* ; Charles Goth, *Un ami de Genève : le général Joseph Dessaix* ; Edouard-L. Burnet, *La chanson dans les cercles et les clubs genevois à l'époque de la Révolution* ; Henri Vulliéty, *L'art dans le mobilier à Genève à l'époque de la Restauration* ; Guillaume Fatio, *Le débarquement des Suisses à Genève en 1814* ; E.-A. Naville, *Signature du traité de réunion de la République de Genève à la Confédération Suisse* ; U. Kunz-Aubert *Le théâtre à Genève au XVIIIe siècle* ; Georges Hantz, *La décoration de la montre... à la fin du XVIIIe siècle.*

O. K.

University of Illinois Studies in the Social Sciences :

II. 2 et 3. — Paul Chrisler Phillips, **The West in the Diplomacy of the American Revolution.** In-8° de 247 pp.

II. 4. — George William Dowrie, **The development of banking in Illinois, 1817-1863.** In-8° de 181 pp.

III. 1 et 2. — Robert Murray Haig, **A history of the general property tax in Illinois.** In-8° de 235 pp.

IV. 1. — Charles Manfred Thompson, **The Illinois Whigs before 1846.** In-8° de 165 pp.

Published by the University of Illinois. Urbana, 1912-15.

Depuis l'année 1912, la Faculté des sciences sociales de l'Université d'Illinois publie, par fascicules trimestriels, des travaux d'histoire, d'économique, de science politique et de sociologie, travaux dont les auteurs sont ou des professeurs ou des gradués de cette haute école. Sur les onze fascicules parus à ce jour, huit sont d'ordre historique et, parmi ces derniers, six sont consacrés, totalement ou partiellement, à l'époque qui forme le champ d'étude de cette Revue.

Nous passons sur une histoire financière de l'Etat d'Ohio, par E. L. Bozart, de même que sur une biographie de Frédéric Gentz, par P. F. Reiff, ces deux travaux ne nous étant connus que par leurs titres.

M. Phillips, dans son travail sur *L'ouest dans la diplomatie de la révolution d'Amérique*, a montré la diplomatie des Etats-Unis, de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne aux prises avec les problèmes se rattachant à la vallée du Mississippi et des régions riveraines du golfe du Mexique. Sur beaucoup de points l'auteur a complété le travail classique de Doniol, et a utilisé de nombreuses sources manuscrites et imprimées que cet auteur n'avait pas pu consulter. On y trouve des pages particulièrement intéres-

santes sur la politique de Vergennes que l'auteur défend contre l'accusation d'avoir usé de duplicité envers les Américains ; sur la tentative de Shelburne de rompre l'alliance franco-américaine, sur l'essai de Franklin d'adjoindre une partie du Canada aux Etats-Unis ; etc. A noter encore une bibliographie critique du sujet.

Les ouvrages de M. Dowrie et de M. Haig ont trait à l'histoire économique de l'Illinois. Celui de M. Haig est d'ordre plus général : il traite de l'*histoire de l'impôt général sur la propriété en Illinois*, depuis 1669 jusqu'à nos jours. Le régime fiscal à l'époque française et à l'époque anglaise ne sont traités qu'en peu de pages. Mais, à partir de 1778, l'auteur entre dans plus de détails et fait fort bien comprendre les vicissitudes de l'impôt à travers les nombreuses transformations politiques de l'Illinois. Cette période d'incertitude finit en 1809, date à laquelle commence un travail législatif systématique dont la première période va jusqu'en 1838.

Le travail de M. Dowrie sur *le développement des banques en Illinois* débute avec l'époque où les quelques blancs établis dans ce pays remplaçaient dans leurs échanges la monnaie par des fourrures, et va jusqu'au moment où, en 1817, furent fondées les premières banques, privées d'abord, publiques ensuite, banques dont l'auteur retrace l'histoire mouvementée à l'aide d'une documentation abondante. La suite du travail sort de notre cadre.

Dans son *Histoire des Whigs d'Illinois avant 1846*, M. Thompson a donné une monographie d'un parti politique : il y montre les facteurs locaux et personnels infiniment plus puissants que les questions de principes, au moins dans les débuts. Pour le lecteur non américain l'intérêt de cette étude réside surtout dans son côté psychologique.

O. Karmin.

LIVRES NOUVEAUX

Commandant Allard, Le général baron Parguez (1773-1829). Besançon, Imp. Millot, 1914. In-8 de 40 p. et fig. — Dr X. Bernier, Etude médicale sur les prisons de Nantes pendant la Terreur. Bordeaux, Imp. Gounouilhou, 1914. In-8 de 75 p. — E. Biré, Autour de Napoléon. Paris, Vitte, 1914. In-8 de 347 p. ; 4 fr. — V. Bouillier, Georg Christoph Lichtenberg (1742-1799) : essai sur sa vie et ses œuvres littéraires, suivi d'un choix de ses aphorismes. Paris, Champion, 1914. In-8 de XIII-250 p. ; 5 fr. — Rob. Brendel, Die Pläne einer Wiedergewinnung Elsass-Lothringens in den Jahren 1814-1815. Strasbourg, Heitz, 1914. In-8 de

xv-232 p. ; 12 fr. 50. — Dr F. Caillet, J.-S. Bruneau, médecin du duc de Choiseul à Amboise, premier président de la Société médicale de Tours (1740-1823). Tours, Imp. Salmon, 1914. In-8 de 158 p. — G. Cappello, La grande armata : campagna di Russia del 1812-13. Milano, F. Vallardi, 1914. In-16 de 159 p. — Adolfo de Castro, Cortes de Cadiz. Complementos de las sesiones verificadas en la Isla de Léon y en Cadiz. Extractos de las discusiones, datos, noticias, documentos y discursos publicatos en periodicos y folletos de la época. Tomes I et II. Madrid, Pérez de Velasco. In-8 de 575 et 477 p. — Houston Stewart Chamberlain, Immanuel Kant. London, Lane, 1914. Deux vol. in-8 de 456 et 530 p. ; 31 fr. 25. — Henri Cordier, Bibliographie stendhalienne. Paris, Champion, 1914. In-8 de XIV-416 p. et fig. ; 7 fr. 50. — M. d'Ercole, Un biennio di storia senese, 1799-1800. Siena, Giuntini e Bentivoglio, 1914. In-8 de 289 p. — Ett. Fabietti, La rivoluzione francese, narrata al popolo. Torino, Paravia, 1914. In-8 de VII-240 p. et fig. ; 3 fr. — J. A. Fallows, An introduction to the study of the French Revolution. London, Simpkin, 1914. In-8 de 114 p. ; 2 fr. 20. — P.-M. Favret, Le procès des papiers de Courtois (1831-1833). Largentière, Impr. Mazel et Plancher, 1915. In-8 de 54 p. — Gustave Gautherot, L'agonie de Marie-Antoinette. Paris, Mame, 1915. In-16 de 295 p. ; 3 fr. 50. — *Hamburg* in der Franzosenzeit. Hamburg, Gräfe und Sillem, 1914. In-8 de 91 p. et pl. ; 3 fr. 75. — P. Heuzé, La cour à Versailles (de la Régence à la Révolution). Versailles, Nicolas, 1914. In-18 de 121 p. ; 2 fr. — Gli *Italiani* in Germania nel 1813. Città di Castello, Unione arti grafiche, 1914. In-8 de 624 p. — Otto Karmin, Un mémoire inédit de Francis D'Ivernois sur la situation politique à Genève au début de 1791 et sur les moyens d'y établir un gouvernement stable. Genève, Imp. centrale, 1915. In-8 de 27 p. — F. M. Kircheisen, Napoleon I, sein Leben und seine Zeit. III. München, Müller, 1914. In-8 de XIV-462 p. et pl. ; 12 fr. 50. — H. de Laguérenne, Montluçon pendant la Terreur. Montluçon, Impr. Herbin, 1914. In-8 de III-58 p. — A. de La Plagne, Souvenirs du commandant Berthault du Coin. Episodes de la persécution religieuse (1809-1814) et de la Restauration (1814-1823). Paris, Vitte, 1914. In-8 de 230 p. et pl. — Noé Legrand, La collection des thèses de l'ancienne Faculté de médecine de Paris depuis 1539 et son catalogue inédit jusqu'en 1793. Documents sur l'histoire de la Faculté pendant la Révolution. Paris, Champion, 1914. In-8 de 216 p. et fig. — H. Louvancour, De Henri de Saint-Simon à Charles Fourier. Etude sur le socialisme romantique français de 1830. Chartres, Imp. Durand, 1914. In-8

de 452 p. — Kaiserin **Maria-Theresia**, Briefe. München, Müller, 1914. Deux vol. in-8 de xxxviii-384 et xi-412 p., avec pl. ; 22 fr. 50. — P. **Martino**, Stendhal. Paris, Soc. fr. d'imp. et de libr., 1914. In-16 de 382 p. ; 3 fr. 50. — V. **Mellini**, L'isola d'Elba durante il governo di Napoleone I. Firenze, Tip. del Nuovo Giornale, 1914. In-16 de xvi-373 p. — Abbé L. **Misermont**, Le serment de liberté-égalité et quelques documents inédits des Archives vaticanes. Paris, Gabalda, 1914. In-8 de viii-101 p. — U. G. **Mondolfo**, La rivoluzione francese (1789-1795). Como, Tip. Bari, 1913. In-16 de 111 p. ; 1 fr. 50. — Violette M. **Montagu**, The celebrated Madame Campan, lady-in-waiting to Marie-Antoinette and confidente of Napoleon. London, Nash, 1914. In-8 de 400 p. ; 18 fr. 75. — Abbé J. **Mouton**, Le Villard et la vallée de Boëge avant la Révolution. Annecy, Impr. commerciale, 1914. In-8 de 274 p. et fig. — F. de **Nion**, L'agonie de l'Aigle (1813-1814). Paris, Flammarion, 1914. In-16 de 292 p. ; 3 fr. 50. — J. C. **Normann**, Ifflands, Schillers og Gœthes Indflydelse paa Skuespilkunsten i Slutningen af 18de og Begyndelsen af 19de Aarhundrede. Copenhague, Gyldendal, 1914. In-8 de 268 p. ; 4 fr. 70. — F. **Olmo**, La rivoluzione francese nelle relazioni diplomatiche di un ministro piemontese a Roma, 1792-96. Roma, Soc. ed. Dante Alighieri, 1915. In-16 de 207 p. — D[r] **Payenneville**, Marat et l'Académie de Rouen. Largentière, Impr. Mazel et Plancher, 1915. In-8 de 21 p. — Lucien **Peise**, Rovère et le marquis de Sade. Largentière, Impr. Mazel et Plancher, s. d. In-8 de 14 p. — B. **Pocquet**, Histoire de Bretagne. Tome VI (La Bretagne province, 1715-1789). Rennes, Plihon et Hommay, 1914. In-8 de 569 p. et pl. ; 15 fr. — Abbé A.-D. **Poirier**, La révérende Mère Saint-Benoît, Charlotte-Gabrielle Ranfray (1755-1828), fondatrice et première supérieure générale de l'Institut des Ursulines de Jésus. Tours, Mame, 1914. In-8 de xvi-536 p. et pl. — C. **Rinaudo**, Giambattista Bodoni : commemorazione. Torino, Scuola Tipogr., 1914. In-4 de 14 p. — Lettres de Madame **Roland**, publiées par Claude Perroud. Nouvelle série, 1767-1780. Tome II. Paris, Impr. Nationale, 1915. In-8 de xx-589 p. — J. **Roth**, Zwei Schlettstadter Bürgermeister der Revolutionszeit. Schlettstadt, Bürckel, 1913. In-8 de ix-115 p. — Ch. **Samaran**, Jacques Casanova, vénitien. Une vie d'aventurier au xviii[e] siècle. Paris, Hachette, 1914. In-16 de xi-470 p. ; 3 fr. 50. — B. **Segù**, Dalle lettere del nunzio pontificio in Toscana (1786-1794). Roma, Voghera, 1914. In-8 de 100 p. — L. **Smith Bushnell**, Napoleon's Elba. Firenze, B. Seeber, 1914. In-16 de 99 p. — C. A. de

Sonnaz, Deux mémoires sur le projet d'unir la Savoye au Corps helvétique (1792-1796). Torino, Ed. Subalpina, 1914. In-8 de 26 p. — Betina Strauss, La culture française à Francfort au XVIIIe siècle. Paris, Rieder, 1914. In 8 de 299 p. ; 6 fr. — A. Vannucci, I martiri della libertà italiana dal 1799 al 1848 ; vite scelte e annotate da R. Guastalla. Firenze, Barbèra, 1914. In-16 de XVIII-244 p. — Marquès de Villa-Urrutia, Relaciones entre España e Inglaterra durante la guerra de la Independencia. Tome III : 1812-1814. Madrid, Imprenta de la Revista de Archivos, 1914. — Commandant Weil, Autour du Congrès de Vienne : Le vol de l'Aigle. Paris, Impr. Pochy, 1915. In-8 de 56 p.

PÉRIODIQUES

Altpreussische Monatsschrift. — *LI (1914), 3 :* Sassnick, Friccius und sein Königsberger Landwehrbataillon am 19. Oktober 1813 : eine Ehrenrettung.

Amateur d'autographes (L'). — *Mai 1914 :* Cl. Perroud, Nouvelles lettres inédites de Madame Roland (suite en *juin, juillet* et *août-septembre*) ; R. Bonnet, Les deux Guillotin [le célèbre Constituant, qui donna son nom à la guillotine, eut un homonyme, attaché à l'agence du domaine national du département de Paris, homonymie qui provoque parfois des erreurs]. — *Juin* : Dr A. Bienfait, A propos de Guillotin. — *Juillet* : La Révolution de 1830 par un ministre de Charles X [lettre de M. de Vatimesnil, datée du 8 août 1830] ; Le mariage du duc de Berry [lettre du prince de Talleyrand, datée du 11 septembre 1815]. — *Août-septembre* : R. Bonnet, Pichegru et les royalistes [deux lettres du comte d'Artois au comte de Vioménil, datées de Londres, 25 mai 1800, et d'Edimbourg, 14 septembre 1802, démontrant les relations de Pichegru avec les royalistes] ; Lettres de Marie-Antoinette à Barnave [décision arbitrale sur les lettres publiées par M. de Heidenstam].

American Historical Review (The). — *XX (1915), 1 :* Letters relating to the negotiations at Ghent, 1812-1814. — *2 :* Edward Channing, Kentucky Resolutions of 1798 ; Letters from Lafayette to the chevalier de La Luzerne, 1780-1782.

Anjou historique (L'). — *Novembre-décembre 1914* : La dépréciation du papier-monnaie en Maine-et-Loire (1791-1796) [l'assignat de 100 livres, qui représentait une valeur métallique de plus de 99 livres au début de 1791, ne valait plus que 12 sols en mars 1796] ; Le général Danican et la guerre de Vendée ; Les Angevins au Tribunal révolutionnaire de Paris ; Marie et Renée Grillard, de Cholet, fusillées au Champ-des-Martyrs [le 1er février 1794] ; La police secrète dans l'arrondissement de Beaupréau (1805) [lettre confidentielle adressée, le 19 octobre 1805, par le sous-

préfet de Beaupréau au préfet de Maine-et-Loire); La bataille d'Austerlitz et les Angevins. — *Janvier-février 1915* : M. Prieur, vicaire général d'Angers (1751-1831); Les fédéralistes choletais [adresse du Conseil général du district de Cholet et du Conseil général de la commune de Cholet à la Convention nationale, en janvier 1793]; L'évacuation d'Angers (10-13 juin 1793); L'affaire du clocher de Chanzeaux (9 avril 1795); Le mouvement religieux en Maine-et-Loire avant le 18 fructidor; Les Prussiens en Maine-et-Loire (1815).

Annales de Bretagne. — *Novembre 1914* : Marc CITOLEUX, Chateaubriand et Alfred de Vigny; A. BOTREL, Le général Valleteau (1757-1811).

Annales fribourgeoises. — *III (1915), 1* : Louis WAEBER, Un oratorio de Haydn à Fribourg en 1816; Tobie de RAEMY, L'extinction de la famille patricienne Python, 1794.

Aprutium. — *IV (1915), 1* : C. ANTONA-TRAVERSI, Giudizi di Monaldo Leopardi sopra alcuni libri da lui letti, 1806-1827.

Archives héraldiques suisses. — *XXVIII (1914), 4* : Henry DEONNA, Reprise en 1814 de ses anciennes armes par la République de Genève; A propos des armoiries du canton de Vaud, 1803.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. — *XXXII (1914), 3, 4* : Alfred HEINRICH, Heinrich v. Kleist und Frankfurt a. d. Oder (1793-1811).

Archiv für die Geschichte der Naturwissenschaften und der Technik. — *1914* : Erich EBSTEIN, Karl Morgensterns Besuch bei G.-C. Lichtenberg im Jahre 1791.

Archivio storico italiano. — *LXXII (1914), 3* : N. RODOLICO, Amici e libri francesi di un giansenista italiano (Scipione de Ricci e Gabriele di Bellegarde).

Archivio storico per la città e i communi del circondario e diocesi di Lodi. — *XXXIII (1914), 3* : Guardamiglio, Fombio, Codogno (7-9 maggio 1796).

Betica. — *20 novembre 1914* : Simon de la ROSA Y LOPEZ, Las Cortes de Cadiz (suite le *5 décembre*).

Bibliothèque universelle et Revue suisse. — *Octobre 1914* : Pierre KOHLER, Mme de Staël et Etienne Dumont, d'après des documents inédits. — *Novembre* : A.-D. d'ALSHEIM, Heur et malheur d'un médecin wurtembergeois [H.-U.-L. Roos] de la Grande Armée. — *Janvier 1915* : Ed. CHAPUISAT, Carnet politique et mondain de Charles de Constant [cousin de Benjamin Constant] (suite en *février*).

Bilychnis. — *Novembre 1914* : T. NEAL, Maine de Biran.

Boletin de la Real Academia de la Historia. — *Novembre 1914* : Jeronimo Becker, Portugal en el primer tercio del siglo XIX ; Marquès de Laurencin, Gerona, 1808-1809.

Boletin de la Sociedad castellana de excursiones. — *Août 1914* : Pedro Alcantara Basanta, Libro de curiosidades vallisoletanas, 1807.

Bollettino de la Societa Pavese di storia patria. — *XIV (1914), 2* : C. Invernizzi, Riforme amministrative ed economiche nello Stato di Milano al tempo di Maria Teresia ; Notizie sulla R. Scuola militare di Pavia, 1805-1815. — *3* : R. Soriga, Augusto Bozzi Granville e la rivista « L'Italico », 1813-1814.

Brixia. — *1914, n° 8* : P. Guerrini, Un umorista bresciano : il padre Luigi Grossi, 1798.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation. — *XXXIII (1914)* : Capitaine Chognard, Etudes sur les gardes nationales et sur les levées de troupes dans le département du Haut-Rhin pendant la Révolution ; Louis Herbelin, Les rosières de Belfort sous le premier Empire ; J. Joachim, Le passage à Delle des souverains alliés, janvier 1814.

Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français. — *1914, n° 1* : F. Ingersoll-Smousse, Quelques documents et lettres relatifs au voyage (1785) et aux œuvres de Houdon aux Etats-Unis ; Louis Réau, Les œuvres de Houdon en Russie.

Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie. — *1914, n° 7* : Kraty l'Archivaire, La boutique de l'apothicaire Lescot (an III) au Musée Carnavalet ; Maurice Soenen, Le cahier de doléances des apothicaires de La Rochelle en 1789. — *8* : Paul Delaunay, La bibliothèque d'un apothicaire fertois, P.-R. Verdier, à la fin du XVIIIe siècle. — *10* : P. Dorveaux, Une nouvelle lettre de Pierre Bayen au citoyen Guéret, 6 juin 1794.

Bulletin de la Société d'histoire vaudoise. — *XXXIII (1914)* : Davide Jahier, La Restaurazione nelle Valli Valdesi (II, Il regno di Carlo Felice).

Bulletin de l'Institut catholique de Paris. — *25 janvier 1915* : Histoire de la Révolution française (cours de M. Gustave Gautherot).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. — *1er trimestre 1914* : Comte Boulay de la Meurthe, Le rétablissement du culte à Loches après le Concordat ; Abbé Audard, Bibliographie des mandements, ordonnances et lettres pastorales de P. Suzor, évêque constitutionnel d'Indre-et-Loire.

Burlington Magazine (The). — *Janvier 1915* : M. A., William Blake's « Nelson », 1809 ; Claude Philipps, Note on a portrait of « Monsieur » by Drouais.

Canadian antiquarian and numismatic Journal (The). — *XI (1914), 2* : W. D. L., An interesting pictorial « find » : La place d'armes de Montréal, 1804.

Catholic University Bulletin. — *Décembre 1914* : C. H. Mc Carthy, Washington, his allies and his friends.

Century Magazine. — *Juillet 1914* : R. T. Mc Kenzie, A new view of Benjamin Franklin.

Cientia Tomista (La). — *Janvier-février 1914* : D. Gafo, Las Cortes y la Constitucion de Cadiz.

Civiltà cattolica (La). — *20 février 1915* : Le deliberazioni del Congresso di Vienna (settembre 1814-giugno 1815).

Contemporary Review (The). — *Juillet 1914* : Th. Seccombe, Scott Waverley — july, 1814.

Correspondant (Le). — *10 novembre 1914* : Noël Aymès, Gardes civils et gardes nationaux, d'après des documents inédits [1809-1816]. — *25 février 1915* : Edouard Gachot, Napoléon au Golfe Jouan [lettres inédites du maire d'Antibes, Pourre, 1er mars 1815, du maire de Cannes, 2 mars, du maréchal de camp de Loverdo, du maréchal de camp Bertillaut, 9 mars].

Cronaca sovversiva [Lynn, Mass.]. — *XIII (1915), 1* : Luigi Bertoni, La Francia della Rivoluzione.

Danske Magazin. — *II (1915), 1* : E. Holm, Nogle Aktstykker til Danmarks Udenrigspolitik i 1813.

Deutsche militärärztliche Zeitschrift. — *1913 (pp. 442-473)* : Schmidt, Heeressanitätswesen, Verwundeten- und Krankenfürsorge in den Jahren 1813-1815.

Deutsche Revue. — *Janvier 1915* : Frau Divoff-Buturlin, Sieben Monate am Wiener Hof im Jahre 1798 : Tagebuchblätter.

Deutscher Hochschulwart [Salzburg]. — *Juillet 1914* : Die Klerikalen und die Befreiungskriege.

Deutsche Rundschau. — *Avril 1914* : K.-T. Heigel, Danton. — *Octobre 1914* : B. Schwertfeger, Vom Wiener Kongress : Briefe des Oberstleutnants v. Thile an den Kriegsminister v. Boyen (suite en *novembre*) ; G. Minde-Pouet, Neue Briefe Heinrich v. Kleists.

Deutsches Philologenblatt. — *XXII (1914), 25* : R. Schulze, Vom bayrischen Schulwesen um 1800.

Drapeau suisse (Le). — *V (1914)* : Le combat de Grauholz ; Le général Amédée de La Harpe ; Ch. Borgeaud, L'ancienne Genève et son annexion à la France en 1798 ; Ed. Chapuisat, La restauration de la république de Genève ; Témoignages de contemporains (1813-1815).

Enskal-Erria. — *Mai 1914*: Pern Juanchu, Reporterismo retrospectivo, 1813-1814.

Feuilles d'histoire. — *1er janvier 1915* : E. Welvert, S. A. S. l'archichancelier Cambacérès ; F. Larcher, Napoléon à la messe et au sermon ; G. Vauthier, La Belgique en 1806 ; M. Dardenne, Les Prussiens à l'Arsenal en 1815 ; P. Bart, Un préfet des Cent-Jours, Harel.

Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte. — *XXVII (1914), 1* : R. Krauel, Die Beteiligung Preussens an der bewaffneten Neutralität vom Dezember 1801.

Freiburger Diözesan-Archiv. — *XIV (1914)* : Franz Schneider, Zur Verlegung der katholischen theologischen Fakultät von Heidelberg nach Freiburg im Jahre 1807 ; M. P. Kollofrath, Eine Kundgebung des Kardinals Rohan während seines Aufenthalts in Ettenheim, 1792.

Gazzetta del Popolo [Turin]. — *20 avril 1914* : R. Barbiera, L'assassinio del ministro piemontese Prina a Milano, 20 aprile 1814.

Giornale storico della letteratura italiana. — *LXV (1915), 1* : A. Boselli, Una lettera inedita di Vincenzo Monti al P. Ireneo Affo, 1788 ; Aldo Oberdorfer, Una probabile fonte (Klopstock) dell'*El fu !* manzoniano (16 avril 1814).

Greif (Der). — *Décembre 1914* : Alfred Stern, Mary Wollstonecraft, die erste Vorkämpferin der Gleichberechtigung der Frau.

Hamburgische Schulzeitung. — *XXII (1913), 9-10* : E. Repsold, Frau von Staël und der Wandel des literarischen Geschmacks in Frankreich.

Hansische Geschichtsblätter. — *1914, n° 2* : M. Schæfer, Bremen und die Kontinentalsperre.

Hessische Chronik. — *Décembre 1914* : K. Esselborn, Besuch eines Frankfurters bei J.-J. Rousseau in Paris.

Hibbert Journal (The). — *XIII (1914), 1* : John Gibb, Gœthes friendship with Lavater.

Ilustracion española y americana (La). — *22 octobre 1914* : Juan Perez de Guzmann, Un prisionero de los sitios de Zaragoza en el deposito de Nancy.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — *10 août-10 décembre 1914* : Biens nationaux ; Marie-Antoinette ; « Le Vengeur » ; Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? De l'authenticité des récits du « Mémorial » ; Le corps de Desaix ; Dillon ; Vieux poinçons servant, avant 1797, à distinguer l'argent des autres métaux ; La force et le droit : une

lettre de Talleyrand en 1814. — *20-30 décembre* : Les trois fils de Brissot ; Abbé Edgeworth de Firmont.

Jahresbericht des Hagenauer Altertum-Vereins. — *1914, 4-5* : Wimmer, Zur Geschichte des Hagenauer Volksschulwesens am Vorabend der Revolution ; Wimmer, Hagenau zur Zeit der Befreiungskriege.

John Hopkins Hospital Bulletin. — *XXIV (1913)* : A. Schachner, Dr Ephraim Mc Dowell, « the father of ovariotomy », his life and his work, 1771-1830.

Journal des Savants. — *Août 1914* : H. D., Correspondance de Silvestre de Sacy et du consul J.-B.-Louis-Jacques Rousseau (à Bagdad), 1806-1808.

Journal of the Royal United Service Institution. — *Novembre 1914* : G. M. Orr, The war in Poland and East-Prussia, 1806-1807.

Journal suisse d'horlogerie. — *XXXIX (1914), 4-5* : R. Gaubert, Une montre à heure décimale ayant appartenu à Gabriel de Geoffroy, 1742-1807.

Jurnal ministerstva narodnago prosvesceniia. — *Décembre 1914* : V. V. Esipov, Les paysans polonais il y a cent ans ; T. P. Efimenko, Sur l'histoire de l'organisation foncière des villes au temps de Catherine II. — *Janvier 1915* : P. N. Jukovitch, La composition par classes de la population de la Russie occidentale sous Catherine II (suite en *février*). — *Mars* : N. I. Karéiev, Lutte des sections parisiennes contre les décrets des 5 et 13 fructidor an III.

Kunstwart. — *XXVII (1914), 21* : Adolf Teutenberg, Gœthe-reliquien [notamment un paysage peint par Gœthe pendant la campagne de France].

Légitimité (La). — *Octobre-décembre 1914* : Osmond, La Légitimité dans la survivance ; P. Gaumy, Le Centenaire de 1814 ; Y. Chantelys, Naundorff et les anciens serviteurs de Louis XVI (suite en *janvier-mars 1915*).

Libro e la stampa (Il). — *VIII (1914), 3* : Carlo Frati, Tra gli autographi : lettere di Giuseppe Beltramelli, 1734-1816.

Lyzeum (Das). — *II (1914), 4* : A. Schöne, Gœthes Patriotismus.

Mannheimer Geschichtsblätter. — *XV (1914), 3* : Oscar Hufschmid, Die Kurpfälzischen Regimenter, 1670-1799 ; Johann Keiper, Oberforstrat Dr Gatterer, 1759-1838 ; Max Koppe, Christian Friedrich Schwans Ordenswerke, 1791 ; Der churfürstliche Geheime Raths Kalender von 1793. — *5* : Die Uebergabe Mannheims an die Franzosen, 14 Mai 1800. — *9-10* : M. V. Gulat, Ein Aktenstück zur Geschichte der Schleifung der Festung Mannheim, 1799 ; Hans Knudsen, Zu Ifflands Freundschaft mit

Heinrich Beck, 1784-1786; Die erste Feier der Leipziger Schlacht in Mannheim, 1814. — *11-12* : Friedrich Walter, Mannheimer Einquartierung im Kriegsjahre 1815.

Mémoires de l'Académie de Lyon. Sciences et Lettres. — *XIV (1914)* : Dubreuil, M[e] Antoine Guillin de Pougelon, cinquième bâtonnier de l'Ordre, 1729-1817.

Mémoires de la Société éduenne. — *XLIV (1913)*: Paul Montarlot, Les émigrés de Saône-et-Loire ; De Charmasse, Episode du passage de Napoléon à Autun, 1798 ; Paul Montarlot, L'abbé Magnin et la communion de Marie-Antoinette à la Conciergerie.

Militärarzt (Der) [Wien]. — *XLVIII (1914), 1* : Oskar Steinhaus, Leibchirurgus Karl Lesne [émigré français, 1757-1826].

Mitteilungen der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte. — *XX (1914), 1-4* : A. Ludwig, Schiller und die Schule ; K. Roller, Der « Gesundheitskatechismus » von D[r] Bernhard Christoph Faust, 1792 ; Paul Schwartz, Die Gründung der Universität Berlin und der Aufang der Reform der höheren Schulen im Jahre 1810.

Mitteilungen der K. K. Geographischen Gesellschaft in Wien. — *LVII (1914), 9* : Josef Paldus, Die Kartenabteilung des K. K. Kriegsarchivs [réorganisée par l'archiduc Charles en 1801].

Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung. — *XXXV (1914), 2* : J. v. Pflugk-Harttung, Oesterreich in den Befreiungskriegen. — *3* : Anton Chroust, Der Tod des Don Carlos [d'après une lettre anonyme de 1795 et un rapport de Miot de Melito, 1812].

Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften. — *XIII (1914), 1* : Hermann Schroder, Justinus Kerners Inauguraldissertation, 1808. — *2* : Sudhoff, Ein Gesundheitspass der Stadt Wasserburg am Inn von Jahre 1799.

Monatshefte der Comenius-Gesellschaft. — *Novembre 1914* : Arthur Buchenau, Der deutsche Idealismus (Kant et Hegel) und der Krieg ; Hans Benzmann, Erinnerungen aus den Jahren 1806-1815.

Münchner medizinische Wochenschrift. — *1913 (p. 1493)* : H. Schröder, Die Freilussbehandlung des Typhus vor hundert Jahren [à Dusseldorf, après la bataille de Leipzig]. — *1914 (p. 1065)* : Alfons Fischer, Franz Anton Mai, der Verfasser des ersten Hygienegesetz-Entwurfes, 1802.

Musée neuchâtelois. — *II (1915), 1* : A. Piaget, Marie-Anne Calame et le Conseil d'Etat de la Principauté, 1816.

Neue Welt (Die). — *1914, p. 340* : Ein Durchbruck durch die Dardanellen, 1807.

Nineteenth Century and after (The). — *Janvier 1915* : Lady KINLOCH-COOKE, Letters from Paris and Soissons a hundred years ago : The « hundred days ».

Nord und Süd. — *Décembre 1914* : A. ZIMMERMANN, Zwei Episoden von 1812-1813.

Nouvelles Archives des missions scientifiques et littéraires. — *Fasc. XII (1914)* : DESDEVISES DU DÉZERT, Les sources manuscrites de l'histoire de l'Amérique latine à la fin du XVIII[e] siècle, 1760-1807.

Nowiny Lekarskie. — *1913, n° 4* : S. TREBINSKI, La maladie et la guérison de Thadée Kosciuszko, 1794.

Nuova Antologia. — *1er décembre 1914* : SFINGE, La madre di Mazzini, 1774-1838 (suite le *16 décembre*). — *1er février 1915* : NEMI, L'incoronazione di Napoleone. — *16 février* : Augusto SANDONA, L'ultima grave crisi granaria (1815) e providenze di governo d'allora e di oggi. — *1er mars* : Luigi MESSEDAGLIA, I soldati italiani in Germania nel 1813.

Nuova Rivista di fanteria. — *VII (1914), 6* : N. GIACCHI, Come Napoleone organizzava la sua armata.

Nuovo Archivio veneto. — *Janvier-mars 1915* : L. C. PITTONI, Il viaggio die Pio VI negli stati veneti e nella Dominante.

Paris médical. — *IV (1914), 18* : Dr POTIQUET, Un portrait de Jean Bernard, père de Madame Récamier. — *31* : P. LEREBOULLET, J. Bouillaud, 1796-1811. — *36* : Dr Julien ROSHEIM, Enrôlement et aptitude physique au service sous l'ancien régime (1770-1788).

Philosophical Review (The). — *XXIII (1914), 3* : Norman WILDE, A faith philosopher of the XVIIIth century : Jacobi (1743-1819).

Preussische Jahrbücher. — *Mai 1914* : P. HAUK, Das Problem der Erziehung bei J. G. Fichte. — *Juillet* : H. DELBRUCK, Neues über 1813. — *Août* : O. TSCHIRCH, Joseph Görres, der « Rheinische Merkur » und der preussische Staat.

Proceedings of the Huguenot Society of London. — *X (1914), 3* : Henry WAGNER, Notes to the pedigree of André [ancêtre de Mallet du Pan].

Proceedings of the Massachusetts Historical Society. — *XLVII (1914)* : Letters adressed to Jonathan Russell, 1801-1822 ; Letters of Elbridge Gerry, 1813-1814.

Protestantische Monatshefte. — *XVIII (1914), 11-12* : R. STECK, Erinnerungen an Schleiermacher und De Wette.

Rechenschaftsbericht der Schwäbischen Schillervereins. — *XVIII (1914)* : Ludwig GEIGER, Schillers Totenfeier in Berlin, 1806.

Revista universitaria [Lima]. — *Septembre 1914* : Carlos Barreda, Antecedentes de la filosofia y de la sociologia juridica en « El espéritu de las leyes » de Montesquieu.

Révolution française (La). — *Septembre-novembre 1914* : A. Aulard, Le Recueil des actions héroïques; F. Raymond, Les Constituants de Lyon et leurs électeurs (suite en *décembre*) ; F. Uzureau, Arrestation des fédéralistes angevins ; A. Méry, Les élections à l'Assemblée législative de 1791 (suite en *janvier* et *février-mars 1915*) ; Manœuvres des prêtres dans l'Ardèche en prairial an III ; Lettres de Roux-Laborie à Thibaudeau en 1800. — *Décembre* : P. Chevreux, L'Ecole centrale de la Moselle ; Noms révolutionnaires des rues de Paris et inscriptions républicaines sous l'Empire ; Royalisme d'Augereau en 1814. — *Janvier 1915* : M. Bernard, L'œuvre de Caffarelli à Brest. — *Février-mars* : A. Aulard, La paix future d'après la Révolution française et Kant ; L. Dubreuil, Les origines de la Chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord ; R. Bonnet, Projet d'un Dictionnaire de la Révolution.

Revue (La). — *Décembre 1914* : A. Livet, Les Français d'autrefois : lettres des volontaires de 1792.

Revue canadienne. — *Décembre 1914* : J. Viger, Lettres à Mme Viger (1813).

Revue d'Auvergne. — *Septembre-décembre 1914* : Sous-intendant Marcheix, Les prisonniers de guerre autrichiens, hollandais et piémontais dans le département du Puy-de-Dôme, de 1794 à 1796 (suite en *janvier-mars 1915*).

Revue de cavalerie. — *XXX (1914), 1* : E. Picard, Préceptes et jugements de Napoléon sur la cavalerie.

Revue de l'Agenais. — *Septembre-octobre 1914* : R. Bonnat, Cryptographie agenaise, ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean Florimond Boudon de Saint-Amans (suite en *novembre-décembre 1914* et en *janvier-février 1915*).

Revue de l'Anjou. — *Novembre-décembre 1914* : Queruau-Lamerie, Les prêtres d'Angers noyés à Nantes (10 décembre 1793) et les prêtres morts sur la galiote hollandaise (mars-avril 1794).

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. — *Novembre 1914* : E. Coüard, La détention aux Récollets de Versailles, en 1793-1794, de Ch.-Fr. Le Brun, le futur consul ; R. du Lac, Un sous-préfet de Rambouillet sous la Restauration.

Revue de métaphysique et de morale. — *Septembre 1914* : L. Cahen, Un fragment inédit de Condorcet.

Revue de Paris (La). — *1er janvier 1915* : Commandant WEIL, Le vol de l'Aigle (suite le *15 janvier*). — *1er février* : C. SCHMIDT, Anvers et le système continental (1792-1814). — *15 février* : F. BRUN, Paris à la fin de 1793.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — *1er février 1915* : Chanoine LEMONNIER, La déportation ecclésiastique à Rochefort, 1794-1795.

Revue des Deux-Mondes. — *15 janvier 1915* : T. de WYZEWA, Un pangermaniste d'il y a cent ans : le feld-maréchal Von Gneisenau.

Revue des études historiques. — *Juillet-août 1914* : B. COMBES DE PATRIS, Le Jansénisme en Rouergue à la fin du XVIIIe siècle.

Revue des études napoléoniennes. — *Septembre-octobre 1914* : R. PEYRE, Les évènements artistiques de l'année 1814. — *Novembre-décembre* : H. CLOUZOT, Le papier peint à l'époque impériale ; J. DURIEUX, Les écharpes d'honneur sous le Consulat ; A. VOVARD, Les Anglais à Bordeaux en 1814 ; J. MAYOR, Le cabinet de l'abdication à Fontainebleau ; G. VAUTHIER, Pensions accordées ou proposées de 1806 à 1810.

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest. — *Juin 1914* : F. UZUREAU, La Faculté de Théologie d'Angers à la fin du XVIIIe siècle.

Revue d'histoire littéraire de la France. — *Juillet-décembre 1914* : Lettres de plusieurs membres de la famille de Mirabeau, 1781-1792.

Revue du Bas-Poitou. — *Octobre-décembre 1914* : Lieutenant-colonel d'ELBÉE, Missions d'émigrés en Vendée : le colonel d'Angely ; E. BOURLOTON, Le clergé de la Vendée pendant la Révolution : Les Sables d'Olonne ; A. VELASQUE, Mémoire de Pierre Babonneau, cordier à Pont-Rousseau, soldat de Charette ; L. TROUSSIER, La commune de Noirmoutier pendant la Révolution : Prisons et prisonniers (5 pluviôse an II-19 pluviôse an III).

Revue du clergé français. — *15 février 1915* : J. BRICOUT, L'Allemagne de Mme de Staël.

Revue hebdomadaire (La). — *2 janvier 1915* : Auguste DORCHAIN, « La Marseillaise » (1792-1914) ; Jacques HÉRISSAY, Le roman d'une comédienne à l'époque des héros de Sambre-et-Meuse [Catherine Niemann, actrice du théâtre de Nancy]. — *30 janvier* : Julien BRÉGEAULT, Un prisonnier de guerre en 1813.

Revue historique de Bordeaux. — *Novembre-décembre 1914* : Jean BARENNES, Le 12 mars 1814 à Bordeaux.

Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque. — *Août 1914* : L. BATCAVE, La bataille d'Orthez, 27 février 1814 (suite en *septembre-octobre*) ; J. ANNAT, Le Clergé de la Révolution

dans l'archiprêtré d'Arthez. — *Septembre-octobre* : P. LABORDE-BARBANÈGRE, Instituteurs ou régents de Bougarber, de 1755 à 1802; J. ANNAT, Le Clergé de la Révolution dans l'archiprêtré d'Aubin (suite en *novembre-décembre*). — *Novembre-décembre* : L. BATCAVE, Orthez pendant l'occupation étrangère (février-juillet 1814).

Revue historique et archéologique du Maine. — *Mai-juin 1914* : Abbé L. CALENDINI, Nos prêtres noyés à Nantes ; F. UZUREAU, Angers contre Le Mans et La Flèche (1790).

Revue historique vaudoise. — *Mars 1914* : Albert BURMEISTER, Payerne de 1783 à 1803 (suite en *avril*). — *Avril* : Edouard SILLIG, Un récit inédit de la prise de Lausanne en 1798. — *Août* : W. de CHARRIÈRE DE SÉVERY, Le Cercle de la rue de Bourg [à Lausanne], 1761-1827 (suite en *septembre* et *octobre*).

Revue internationale de la vaccine. — *IV (1914)* : La vaccination du Roi de Rome.

Revue internationale de l'enseignement. — *XXXIV (1914), 9-10* : Edmond PERRIER, Cuvier.

Revue internationale de sociologie. — *XXII (1914), 7* : Raymond VOIZE, Kant philosophe du droit.

Revue militaire générale. — *VIII (1914), 3* : J. VIVIELLE, Les campagnes navales de la République en Méditerranée en 1794-1795. — *5-6* : P. ROQUES, Adversaires prussiens de Napoléon.

Revue numismatique. — *S. IV, Tome XVIII (1914), 4* : E. B., Une médaille commémorant la protection accordée par Napoléon aux Universités de l'Allemagne, 1806 ; BÉRANGER, Les « billets de sous », 1798.

Revue pédagogique. — *Décembre 1914* : Maurice PELLISSON, Les lettres de Marie Phlipon aux demoiselles Cannet.

Revue savoisienne (La). — *1914, 2e trimestre* : Ed. CHAPUISAT, Pictet de Rochemont et la neutralisation de la Savoie. — *3e trimestre* : Fr. MIQUET, Les Savoyards devant les commissions révolutionnaires du Lyonnais ; Fr. MIQUET, Prix des remplaçants militaires sous le Consulat et l'Empire.

Revue suisse de musique instrumentale. — *III (1914), 20* : H. KLING, Grétry.

Revue suisse de numismatique. — *XIX (1914) 2* : Le trésor de Berne, 1798 ; Médailles du centenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération suisse.

Rivista di storia e d'arte della provincia di Alessandria. — *XXIII (1914), 53* : M. GABIANI, Personaggi componenti il corteggio di Napoleone I nel suo viaggio in Italia (1805) [d'après un document des Archives historiques d'Asti].

Rivista d'Italia. — *28 février 1915* : F. Olmo, Dei rapporti politici fra Torino e Genova durante la rivoluzione ; A. Pilot, Un libretto di satire contro Napoleone.

Rivista italiana di numismatica. — *10 avril 1914* : A. F. Marchisio, Una singolare prova di zecca di Napoleone I.

Rivista militare italiana. — *LIX (1914), 3* : U. Soddu, Perchè Bonaparte nel 1797 inizia nuova campagna contro l'Austria.

Rivista musicale italiana. — *XXXI (1914), 4* : P. Long des Clavières, Lettres inédites de Grétry.

Rome. — *8 mai 1914* : G. Riccio, Un centenaire : Le retour de Pie VII en ses Etats (1814).

Schweizerische Lehrerzeitung. — *LIX (1914), 2* : W. Gr., Pestalozzis Audienz bei Kaiser Alexander im Segerhof zu Basel, 16. Januar 1814.

Schweizerische pädagogische Zeitschrift. — *XXIV (1914), 5* : Elfriede Heinecken, Der Zahlbegriff bei Pestalozzi.

Semaine littéraire (La) [Genève]. — *18 avril 1914* : Ed. Chapuisat, Le maréchal de Bourmont et Charles de Constant. — *30 mai* : Charles Borgeaud, Les promotions de 1814 [à Genève]. — *11 juillet* : Ed. Chapuisat, Un tsar idéologue [Alexandre Ier].

Semaine littéraire (La) [Paris]. — *10 mai 1914* : J. Laurec, Joseph de Maistre. — *17 mai* : J. d'Albiga : Pourquoi la cathédrale d'Albi ne fut pas détruite à la Révolution. — *26 juillet* : A. Cahuet, L'exhumation de Napoléon ; A. de Tarlé, Le Danemark et l'amitié française sous le premier Empire.

Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin. — *Juillet-décembre 1914* : François Baudry et N. Weiss, Le protestantisme en Bas-Poitou à la fin du XVIIIe siècle : Une page inédite de la vie de l'abbé Dillon.

Société des Lettres du Saumurois. — *Juillet 1914* : Commandant Rolle, Les prisons de Saumur sous la Terreur ; F. Uzureau, Curieux arrêtés révolutionnaires.

Sozialistische Monatshefte. — *29 janvier 1914* : Paul Kampffmeyer, Mirabeau [à propos du livre de M. Barthou].

Statsvetenskaplig Tidskrift. — *Février 1914* : G. Rexius, Nagra ord om andan i 1809 ars grundlagsstiftning. — *Septembre 1914* : Eleonore Bruno, Ofversikt öfver litteraturen rörande källorna till 1809 ars regerings form.

Süddeutsche Monatshefte. — *Août 1914* : W. Oechsli, Die Schweizer in der Julirevolution ; G. Wagnière, Le centenaire de Genève. — *Décembre* : Fr. List, Bilder aus dem Strassburg der zwanziger Jahre ; H. W. Rath, Aus Mörikes Studentenzeit.

Temps nouveaux (Les). — *XIX (1914), 47* : POLITE, La levée en masse au Theil, 1793.

Université de Genève. Séance solennelle du 1er juin 1914. — A. MAYOR, Le sceau de l'Académie de Genève gravé en 1796 ; Ch. BORGEAUD, Un professeur patriote de la Restauration : Pellegrino Rossi, genevois et suisse.

Velhagen und Klasing's Monatshefte. — *Mars 1914* : HANAUER, Unter der phrygischen Mütze [les femmes pendant la Terreur].

Véritable messager boiteux de Berne et de Vevey (Le). — *1915* : Paul MAILLEFER, La Suisse en 1815.

Vie ouvrière (La). — *VI (1914), 108* : James GUILLAUME, Le mot « compagnonnage » et les grammairiens jacobins (1798).

Viglevanum. — *VIII (1914) 1-4* : G. BIFFIGNANDI. Memorie istoriche della città di Viglevano dal 1796 al 1820.

War and peace [Londres]. — *Mars 1914* : Edwin W. MEAD, Franklin and the political economy of war.

Washington Historical Quarterly. — *Janvier 1915* : T. C. ELLIOTT, The fur trade in the Columbia River Basin prior to 1811.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. — *XXXII (1914), 4* : J. HASHAGEN, Probleme der Görresforschung ; P. RICHTER. Der Rheinübergang bei Caub, nach einem Volksspiel aus dem Jahre 1814 ; J. v. GRUNER, Die Zensur des Rheinischen Merkur, 1814-1816.

Wissen und Leben. — *VII (1914), 16* : E. GAGLIARDI, Die Entstehung der schweizerischen Kantone (suite dans les nos *18* et *20*). — *19* : Antoine GUILLAND, Genève et la Suisse (1814).

Zeitschrift des historischen Vereines für Steiermark. — *XII (1914), 1-2* : Julius WALLNER, Die grazer Stadtfahne im Zeitalter der Franzosenkriege.

Zeitschrift des Vereins für Geschichte Schlesiens. — *XLVIII (1914)* : Arthur KERN, Die Ehrentafel der Schlesier, 1806-1807.

Zeitschrift des Vereins für hamburgische Geschichte. — *XVIII (1914), 1* : A. HESKEL, Hamburgs Schicksale während der Jahre 1813 und 1814 ; C. HENKE, Hamburg in den Kriegsereignissen der Jahre 1813 und 1814 ; A. WAHL, Hamburg und die europäische Politik im Zeitalter Napoleons.

Zeitschrift für bildende Kunst. — *XXV (1914), 10* : Karl SIMON, Zwei verschollene Bilder von Johann C. Wilck [destruction de marchandises anglaises à Francfort en 1810]. — *XXVI (1914), 3* : Hans MACHOWSKY, Schadows Napoleon-Karikaturen.

Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte. — *VIII (1914), 1* : P. Columban JURET, Romance composée à l'époque de la Ré-

volution par un curé français réfugié au canton d'Uri ; P. Bonifaz Stückeli, Zwei Briefe Ignaz von Wessenbergs (1809). — *IX (1915)*, *1* : Ed. Wymann, Votivtafel eines « roten Schweizers », 1812.

Zeitschrift für Socialwissenschaft. — *V (1914)*, *11* : B. Moll, Assignaten und Wechselkurse [à propos du livre de M. Illig sur la monnaie en France pendant la Révolution] ; A. Voigt, Ein zeitgenössisches Spottgedicht auf die Physiocraten (1775).

Zeitschrift für Völkerrecht. — *VIII (1914)*, *3* : Kurt Schoenlank, Aus dem Kriegsrecht der deutschen Befreiungskriege, 1813-1815.

CHRONIQUE

Un débat sur une correspondance de Marie-Antoinette. — On sait que les lettres de Marie-Antoinette à Barnave, publiées en 1913 par M. O.-G. de Heidenstam dans son ouvrage, *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave* (Paris, Calmann-Lévy ; in-18 de 342 p.) ont soulevé des discussions assez vives, et que leur authenticité a été contestée, un peu imprudemment, par M. le professeur Hans Glagau, de l'Université de Greifswald, qui, au reste, n'ayant pas eu à sa disposition les originaux, n'appuyait son opinion que sur l'étude du texte imprimé. Le débat ayant été porté devant une commission de savants, réunie à la Bibliothèque Royale de Stockholm, où les documents avaient été transportés, cette commission, après avoir successivement examiné et discuté chacune des objections de M. Glagau, a formulé un jugement définitif, dont voici le texte complet, d'après la traduction officielle que M. Ernest Daudet a communiquée à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, et que nous empruntons à *l'Amateur d'Autographes* d'août-septembre 1914, qui l'a lui-même empruntée à l'*Intermédiaire* du 30 mai 1914 :

Dans un article intitulé « Neue Marie-Antoinette Briefe », publié dans l'*Internationale Monatsschrift für Wissenschaft, Kunst und Technick*, 8e année (1913-1914), colonnes 621-638, M. Hans Glagau, professeur à l'Université de Greifswald, s'est efforcé de démontrer que M. le chambellan O. G. de Heidenstam, dans son livre *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave*, s'est servi de lettres falsifiées ; en outre la lecture de cet article donne l'impression que cette falsification serait le fait de M. de Heidenstam lui-même et que ces lettres qui, au dire de l'auteur, sont conservées au château de Lœfstad, en Ostrogothie, n'existent pas.

En conséquence, nous, soussignés, avons été priés par M. de Heidenstam (que nous ne connaissons que par ses fréquentations de nos bibliothè-

ques respectives) de procéder à une enquête impartiale au sujet de ces prétendues falsifications et de nous prononcer sur la matière.

Il suffirait, à la rigueur, pour écarter toute idée de falsification moderne, de certifier que les documents d'après lesquels M. de Heidenstam a fait son livre existent effectivement. Car on ne pourrait guère prétendre qu'aujourd'hui, après plus de 120 ans, quelqu'un pût s'aviser sérieusement d'imiter différentes écritures très individuelles, page après page, et sur une telle échelle qu'un livre de 332 pages in-8° pût être, en majeure partie, rempli de citations tirées de la collection ainsi fabriquée. Toutefois nous ne nous en tiendrons pas là.

Pour commencer, nous constatons que les lettres attribuées par M. de Heidenstam à la Reine Marie-Antoinette et à Barnave existent véritablement. Elles font partie des archives du château de Lœfstad et ont été, avec d'autres documents, renfermés dans le même carton, déposées à la Bibliothèque Royale de Stockholm par leur propriétaire, la Comtesse Emilie Piper, aux fins de la présente enquête.

La Comtesse Piper, qui est née en 1857, nous a déclaré que, depuis son enfance, ces documents ont été conservés dans une armoire de la Bibliothèque de Lœfstad, parmi les papiers du comte Axel de Fersen, et aussi qu'elle a entendu dire à ses parents que les dits documents ont été apportés à Lœfstad par la mère de son grand-père paternel, la Comtesse Sophie Piper, née de Fersen, chez laquelle ils avaient été déposés par le frère de cette dernière, le comte Axel de Fersen. Une déclaration analogue nous a été faite, entre autres, par la Comtesse Sophie Nordenfalk, née Piper, sœur de la propriétaire. M. de Heidenstam avait été invité à Lœfstad pour prendre connaissance de ces documents.

La collection de documents qui nous a été soumise contient les lettres autographes adressées par le Roi Gustave IV et par le Duc Charles au Roi Louis XVI et à la Reine Marie-Antoinette au sujet de la mort du Roi Gustave III, datées du 29 mars 1792, ainsi que d'autres documents d'une authenticité incontestable.

La correspondance citée par M. de Heidenstam, qui constitue la plus grande partie de cette collection, comprend d'abord 107 feuilles (en majorité de format petit in-8°) qui portent sur la première page cette indication « Copie exacte de tous ce que j'ai écrit à 2:1 etc., etc. » ; ensuite 237 feuilles (principalement format petit in-4°) constituant les réponses à ces billets. Ces feuilles sont, pour la plupart, entièrement couvertes d'écritures. Les lettres-réponses portent des annotations de dates, de numéros et çà et là des remarques marginales, de la même écriture que celle des billets. Ces derniers, comparés entre eux quant à l'écriture, se trouvent, d'après nos constatations, écrits de la même main. Nous avons comparé ces billets avec des lettres de Marie-Antoinette qui sont à notre disposition, tant en original qu'en fac-similé, et dont l'authenticité a toujours été reconnue, et tout particulièrement avec des lettres de la même époque appartenant aux archives Klinckowstrœm à Stafsund reproduites en fac-similé dans le livre du Baron Klinckowstrœm (*Le Comte de Fersen*

et la Cour de France) et celles reproduites en fac-similé dans le livre connu de Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II.* L'écriture des billets en question, comme aussi des annotations faites en tête et en marge sur les lettres-réponses, a été, à la suite de cet examen approfondi, trouvée dans tous ses détails absolument identique à celle des spécimens authentiques sus-mentionnés de l'écriture de la Reine ; d'autre part, le filigrane d'une des lettres de Strafsund, du 4 janvier 1792, se retrouve dans un grand nombre des lettres de Lœfstad. Il ne peut donc y avoir le moindre doute : la personne qui a écrit ces billets et qui a aussi reçu ces lettres-réponses n'est autre que la reine Marie-Antoinette.

Nous avons ainsi constaté que la correspondance citée par M. de Heidenstam dans son livre est authentique.

Nous passons maintenant à l'examen des raisons tirées du contenu de ces lettres et alléguées par M. Glagau pour soutenir que ces lettres sont des produits de la fantaisie de l'auteur du livre.

M. Glagau prétend y avoir trouvé des anachronismes et des erreurs qui, selon lui, ne peuvent être le fait que d'un faussaire mal informé ; il relève aussi des opinions émises sur des personnages contemporains, et sur des situations politiques, qui, d'après lui, concourent à prouver la fausseté de ces lettres.

L'examen que nous venons de faire établit au contraire, que si les passages cités par M. Glagau semblent en effet suspects, c'est par suite des interprétations ou des assertions erronées de la part du critique. Pour le démontrer nous nous contenterons de citer les cas suivants :

M. Glagau établit (colonne 629) que, dans deux lettres, du 25 septembre et du 10 octobre 1791, il est question de la nomination au « Poste de Gouverneur de Paris ». Or, comme une telle fonction n'existait pas à cette époque, il en conclut que les lettres ayant trait à un sujet aussi imaginaire ne peuvent assurément qu'être fausses. A cette conclusion il semble d'abord qu'on ne puisse faire d'objection. Toutefois, les prémisses sur lesquelles elle est basée sont celles-ci : Cette fonction de gouverneur de Paris, contrairement à ce que prétend M. Glagau, n'est point mentionnée dans ces lettres. A la page 174 du livre de M. de Heidenstam, on lit le passage suivant : « Nous avons aussi pensé à la nomination du Gouverneur » et à la page 166 : « On reparle, à ce qu'on m'a dit, du Gouverneur ». Les mots : « de Paris » ne se trouvent que dans *une note* ajoutée au bas de la page par M. de Heidenstam, qui met ainsi souvent des notes explicatives hors texte dans son livre. Il est le premier à reconnaître aujourd'hui qu'il s'agit ici, non pas du Gouverneur de Paris, mais de celui du Dauphin.

A la colonne 632, M. Glagau déclare qu'un grave anachronisme se trouverait dans une lettre du 13 décembre dans laquelle on annonce comme imminentes certaines nominations de Ministres, qui en réalité avaient déjà eu lieu le 29 novembre et les 3 et 6 décembre de la même année. Cette lettre se trouve, en effet, placée parmi celles de décembre dans le livre de M. de Heidenstam, mais elle porte seulement la date du

« 13 au matin », *sans indication du mois*. Il paraît extraordinaire que l'on ait pu conclure de là que la dite lettre est fausse, son contenu indiquant clairement qu'elle a été simplement mal placée. Ajoutons que l'original porte comme date « le 13 9br » ; le mot « 9br » (... novembre) est très indistinctement écrit et a été malheureusement interprété par M. de Heidenstam comme une abréviation des mots « du matin » ; ensuite M. de Heidenstam a estimé — en quoi il s'est trompé — que le contexte exigeait que cette lettre fût rangée parmi celles de décembre. Une erreur du même genre explique comment une autre lettre, où il est question de ces Ministres, n'a pas été classée parmi les lettres de novembre où était sa place. En conséquence, l'anachronisme signalé n'existe nullement.

M. Glagau dit (col. 631) que la Reine, dans une lettre du 18 novembre, citée par M. de Heidenstam (p. 240), parle de M. de Lafayette comme chef de la Garde Nationale, alors que celui-ci s'était démis de ces fonctions déjà le 8 octobre. Cet anachronisme nous paraît dû à une erreur du critique, attendu que dans le passage cité il n'est nullement question de la Garde Nationale.

Comme nous l'avons dit, on a, en lisant l'article de M. Glagau, l'impression que le contenu de tout le livre aurait été inventé de toutes pièces par M. de Heidenstam. Cependant exception est faite pour deux lettres (col. 637) : « So mischt er (v. HD.) unter seine Fabrikate auch zwei echte Stücke, die schon von Arneth in Jahre 1866 veroeffentlicht worden sind ». Il y a lieu toutefois de remarquer que les lettres reproduites par M. de Heidenstam (p. 74 et suiv.) se retrouvent dans la collection de Lœfstad.

Une autre question est celle de savoir si l'une de ces lettres, celle de Léopold II (voir de H., p. 83 et suiv.) est ou non autographe. Nous ne saurions nous prononcer à cet égard avec certitude ; et il y a pour nous d'autant moins lieu de le faire que cette question n'a, dans l'espèce, qu'une importance secondaire. (Ce qui est certain, c'est que la lettre de la collection de Lœfstad est ancienne.)

Les divergences signalées par M. Glagau entre les éditions de la même lettre du comte Axel de Fersen à sa sœur publiées par M. de Heidenstam, d'une part, dans la *Revue de Paris* (1912) et, d'autre part, dans son livre (p. 334) n'ont au fond aucune portée en ce qui concerne la question d'authenticité que nous traitons ici. Tout le monde peut constater que le texte reproduit à la page sus-indiquée du livre correspond exactement au fac-similé de la lettre autographe du comte de Fersen annexé à la fin de l'ouvrage. Mais cette question a son intérêt lorsqu'il s'agit d'apprécier les principes suivis par M. de Heidenstam dans ses éditions de textes. Il ne se contente pas de faire les corrections (nomalisations) usuelles d'orthographe et de ponctuation, il se permet cà et là des retouches de style, procédé que, pour notre part, nous désapprouvons.

Qu'il n'y ait là aucune intention d'induire le lecteur en erreur est plus qu'évident puisque M. de Heidenstam a lui-même publié en annexe les fac-similés de 3 lettres, qui se trouvent reproduites dans le texte dans les

conditions signalées. (Remarquons, en passant, que ces fac-similés sont malheureusement à une échelle un peu réduite).

Quant aux autres observations présentées par M. Glagau, nous pouvons constater que les passages signalés par lui se trouvent dans les originaux et sont en parfait accord avec ceux-ci quant à leur contenu.

Si cette collection est authentique, et, sur ce point, il ne peut subsister le moindre doute, l'historien est tenu d'accepter le témoignage qu'elle apporte. Si la teneur en a été pour lui une surprise, ceci prouve que la publication de ces lettres était parfaitement motivée et il semble que l'ouvrage dont il s'agit ait le droit d'être accueilli avec satisfaction et indulgence par tout historien expert et impartial.

Stockolm, ce 3 avril 1914.

Comte Carl Magnus Stenbock
2e Bibliothécaire de la Bibliothèque Royale de Stockholm
Dr Ph. Carl Gronblad
Directeur de la Bibliothèque Nobel.

Pour légalisation des signatures ci-dessus :

Ludvig Linder, Robert Geete,
Premiers Bibliothécaires à la Bibliothèque Royale de Stockholm

Erik von Ehrenheim
de la Bibliothèque Nobel.

Axel Sandstrœn
de la maison Norstedt et fils.

Pour traduction certifiée conforme et véritable faite par Nous, soussigné, Ministre de France à Stockholm, sur l'original à Nous présenté par M. O. G. de Heidenstam, et à lui immédiatement rendu après paraphe.

Stockholm, le 11 avril 1914.

Le Ministre de France
Thiébaut.

Autographes et documents. — Les évènements ayant interrompu les ventes publiques d'autographes et de documents historiques, nous n'avons à signaler, en ce moment, que ceux dont nous trouvons la nomenclature et l'analyse dans les catalogues mensuels de la maison Noël Charavay. Voici quelques indications puisées dans les catalogues 457 et 458 (septembre-octobre et novembre-décembre 1914) :

— Une lettre d'Augereau, datée de Lyon, 1er septembre 1814:

Il envoie les renseignements qu'il a pu recueillir. L'archiduchesse Marie-Louise ne quittera Aix que le 15, elle a changé de résolution par suite d'une correspondance qu'elle a reçue de l'île d'Elbe. L'Italie est agitée, il y a un fort parti pour Napoléon ; le pays de Vaud, où l'archiduchesse doit se retirer, paraît dévoué à Bonaparte. Toutes les circonstances imposent aux amis du Roi une surveillance active et sage. Il tarde à Augereau de voir au gouvernement une attitude de force et de vigueur qui en impose au dedans et au dehors. Il faut, pour cela, agir avec célérité, imprimer un grand mouvement à l'opinion, accélérer la cérémonie du

sacre, lui donner un grand éclat, recevoir le serment de l'armée et des fonctionnaires, « accorder également, mais avec discernement, des faveurs à la nouvelle et à l'ancienne noblesse, communiquer une telle impulsion que la France entière fût entraînée dans les temples le même jour et à la même heure pour y proclamer sa reconnaissance, ses serments et ses vœux ».

— Une lettre de l'archevêque Cucé de Boisgelin au maréchal de Castries, datée de Londres, 24 décembre 1799 :

Longue et importante lettre. Il signale que « Buonaparte », dès son retour d'Egypte, a exécuté les idées mêmes qui pouvaient être employées à la meilleure des causes. M. de Boisgelin signale vivement qu'en n'agissant pas avec résolution, le 4 septembre 1797 (coup d'État du 18 fructidor an V), on a laissé passer la meilleure occasion qui se soit présentée de rétablir la royauté. « Combien le roi légitime avoit plus d'avantages, si par la réunion des partis on avait prévenu les craintes toujours subsistantes des vengeances et des persécutions. On auroit fait six mois plutôt pour le roi ce qu'on a laissé faire six mois plus tard contre lui. » Il préconise la fondation d'un organe littéraire où des hommes de lettres, sachant écrire, rendraient à la religion ce que les littérateurs célèbres lui ont fait perdre.

— Une lettre de Lazare Carnot à M. Damart, à Varsovie, datée de Francfort-sur-l'Oder, 31 octobre 1816 :

Carnot avait conçu l'espérance d'aller le voir à Varsovie, mais il croit que, dans sa position, il lui convient mieux de se fixer en Prusse afin de se rapprocher de son pays. La permission de résider à Magdebourg lui a été accordée et il y sera dans deux jours. « J'ai passé une partie du temps à Breslau, une autre partie à Berlin, et le reste ici. J'ai reçu partout infiniment de prévenances et d'honnêtetés. Cependant je regretterai toujours Varsovie, et il a fallu des motifs bien forts pour me déterminer à me fixer ailleurs, mais ma position ne me laisse pas le choix. »

— Une lettre de Fouché au préfet de police, datée de Paris, 3 vendémiaire an X :

Il lui signale que le *Journal des Débats* et la *Gazette de France* ont contrevenu aux ordres qu'il leur avait fait signifier de ne parler, en aucune manière, de la religion et de ses ministres. Ces deux journaux avaient inséré un prétendu bref du pape aux anciens évêques de France réfugiés à Londres. Fouché prescrit d'arrêter sur-le-champ la circulation des feuilles qui auraient inséré le susdit bref et de renouveler la défense formelle qu'elles n'aient plus à s'occuper de religion.

— Une lettre de Garat, ministre de la Justice, adressée au ministre de la Guerre, et datée de Paris, 20 novembre 1792 :

Lettre relative à une difficulté de procédure qui s'est élevée entre le tribunal criminel du département du Morbihan et la 13e division militaire relativement à un procès pour crime d'embauchage. Il cite l'avis de Danton.

— Une lettre de Larevellière-Lépeaux à François de Neufchâteau, datée de Paris, 22 fructidor an V :

Larevellière-Lépeaux, connaissant l'amour de François de Neufchâteau pour les arts, l'invite à donner des ordres pour que, sans délai, on joue l'*Horatius Coclès*, de Méhul, sur le Théatre des Arts. « Le triomphe de la liberté est dignement célébré dans le poème, et la musique d'un genre sévère, j'eus presque dit sauvage, parce que le siècle dont elle rend les accens ne laissoit pas que de l'être, est faite pour plaire à toutes les âmes fortes et à tous les amis du vrai. Que les théâtres, que les journaux, que les institutions civiles et religieuses, que les monuments publics, que tout nous donne l'enthousiasme de la liberté et l'amour des lois. C'est ainsi que nous soutiendrons la république. »

— Une lettre du maréchal Lefebvre à Barras, datée de Strasbourg, 1er brumaire an VI :

Il l'informe que la Patrie ayant besoin de lui il a passé sur ses graves infirmités et il reprend rang parmi les défenseurs de la République qui, trop souvent, ont été victimes de leur généreux dévouement. Il se plaint que les biens nationaux soient soumissionnés et obtenus par des hommes étrangers à la Révolution et qui la dénigrent. Il cite les biens de l'émigré Landenberg, de Soulzmath, qu'il voudrait acquérir pour assurer la retraite de ses vieux jours. Il rappelle ses titres à la bienveillance du gouvernement et qu'on le mette en état de faire cette acquisition. En note, Barras dit que le ministre des finances correspondra avec Lefebvre sur cette affaire à laquelle le Directoire prend le plus vif intérêt.

— Une lettre de Hugues Maret, duc de Bassano, datée de Paris, 4 ventôse an XI (23 février 1803) :

Il demande à son correspondant d'exprimer à la classe de langue et de littérature française de l'Institut le vif désir qu'il a d'être admis au nombre de ses membres. « J'ose espérer, citoyen, que la classe voudra bien agréer mon hommage et permettre que mon nom soit placé sur la liste des candidats pour la place vacante par la mort du citoyen Saint-Lambert. » (Maret fut élu le 23 mars suivant).

— Une lettre de Mirabeau à Frédéric II, datée de Berlin, 20 juillet 1786 :

Il lui demande la permission, en venant ramasser les débris de sa petite horde, que la précipitation de son voyage lui avait interdit d'emmener avec lui, de mettre à ses pieds l'hommage de son respect et de sa profonde admiration. « Quelque universel que soit ce sentiment, comment n'appartiendrait-il pas plus particulièrement à ceux qui ont eu le bonheur d'approcher de Votre Majesté. Comme j'ai formé le projet de passer deux ou trois mois dans vos Etats, Sire, si vous trouvez bon que j'aille admirer vos manœuvres de Silésie, je prends la liberté d'en de-

mander la permission à Votre Majesté, osant à peine me flatter de trouver une autre occasion de lui faire personnellement ma cour. » Cette pièce comporte quelques ratures, qui porteraient à croire que ce n'est pas là la lettre même qui a été envoyée au grand Frédéric.

— Une lettre du Directoire, signée par Reubell et par Carnot, au général Scherer, commandant en chef de l'armée d'Italie, datée de Paris, 2 pluviôse an IV :

Pièce historique dans laquelle le Directoire donne ses instructions au général Scherer pour la conduite des opérations militaires en Italie. Le gouvernement reproche à Scherer d'avoir arrêté l'armée au milieu de ses succès. Il faut se hâter de sortir de cette situation embarrassante, entretenir l'ardeur du soldat et tirer parti de la terreur que les dernières victoires ont produite sur l'ennemi. Il faut tomber à l'improviste sur le camp de Ceva, entrer dans la place, se rendre maître des ressources des plaines piémontaises, favoriser l'insurrection des villes du roi de Sardaigne afin de punir celui-ci de ses tergiversations. Il faut menacer Coni, Turin et attaquer l'ennemi avec cette fureur française à laquelle rien ne résiste. A ces instructions militaires, le Directoire ajoute des vues diplomatiques : il faut faire espérer à la République de Gênes qu'elle possèdera à la paix Lonata et Oneille. Le Directoire a mûrement réfléchi sur les instructions qu'il envoie et il ordonne à Scherer de s'y conformer au plus tôt. « La première lettre que vous lui écrirés contiendra, sans doute, le détail des préparatifs que vous avez faits pour attaquer l'ennemi, et la seconde l'annonce glorieuse que la brave armée d'Italie l'a vaincu. »

— Une lettre du général Belliard, datée de Metz, 22 août 1815 :

Il expose de quelle manière il a réussi à éviter des collisions dans les garnisons placées sous son commandement et à conserver sous les armes des troupes suffisantes pour empêcher la réussite des entreprises des ennemis. Il fait un tableau de l'état d'esprit des populations de l'Est au retour de « Buonaparte », qui, en général, avait enthousiasmé les esprits des trois départements des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle, qu'il commandait. « Dans un instant, des milliers de gardes nationales furent sur pied, les places en mauvais état se réparèrent dans un mois, les approvisionner fut l'affaire d'un moment, des garnisons nombreuses se formèrent des habitants du pays ; des retranchements s'élevèrent à vue d'œil sur tous les points accessibles aux ennemis et tout cela sans argent. Les hommes, les femmes, les enfants travaillaient à l'envi pour mettre leur pays en état de défense et à l'abri des invasions des armées étrangères... On peut dire vraiment que toute la population était sous les armes. » Belliard fait ensuite un long exposé des mesures qu'il a prises pour éviter la désertion, maintenir l'ordre, décourager les complots militaires, qui auraient amené une véritable Saint-Barthélemy.

— Une lettre de Fabre d'Eglantine à sa femme, datée de Lyon, 1er octobre 1783 :

Il lui annonce une bonne nouvelle : leur engagement à Lyon pour l'an prochain, lui comme premier rôle, elle comme seconde chanteuse, mais il a fallu un peu sacrifier quant aux appointements. De plus, on lui fait entrevoir un engagement à Bordeaux après celui de Lyon. Il donne des détails sur les négociations que ces engagements lui ont coûtées, ainsi que sur ses débuts dans la *Veuve de Malabar* et dans le *Misanthrope*. « Mon Dieu ! que papa et maman serons contens ! Je vais leur écrire incessamment. Et nous, ma chère Colette, ne le serons-nous pas ? Nous aurons notre fils avec nous, pour le coup. Je t'embrasse un million de fois. »

— Une lettre de Fontanes à Lucien Bonaparte, datée du 4 nivôse (an IX) :

Il le couvre de louanges, vante les mérites de l'homme privé et du ministre et déplore son absence. « Je crois toujours que les destinées de votre famille et l'intérêt de la France doivent vous rappeler bientôt à Paris. » Fontanes se déclare prêt à le rejoindre, mais il ne veut pas que rien soit changé à l'ordre que Lucien Bonaparte a établi autour de lui. « J'ai eu de l'aisance. La révolution me l'a ôtée. J'ai vécu sans me plaindre avant de vous avoir connu. Je vivrai de même aujourd'hui et j'aurai de plus le souvenir de vos bontés et de votre estime pour me consoler... Il n'y a désormais de places convenables pour moi que celles qui m'attacheront à votre famille. C'est mon dernier mot. »

— Une lettre de Kléber, datée de Rosette, 9 fructidor an VII :

Il annonce que le général en chef est parti pour l'Europe dans la nuit du 5 au 6. L'importance qu'il attachait à la réussite de l'expédition d'Egypte fait préjuger de l'importance des motifs qui l'ont rappelé en Europe. Kléber cite une phrase de la lettre que lui laissa Bonaparte : « Je serai, me dit-il, d'esprit et de cœur avec vous et je regarderai comme mal employés tous les jours de ma vie où je ne ferai pas quelque chose pour l'armée dont je vous laisse le commandement. » « Ainsi nous devons nous féliciter de ce départ plutôt que de nous en affliger. »

— Une lettre du général Rampon, adressée à son beau-frère, M. Marion, négociant à Tain, et datée du quartier-général au grand Kaire, 9 thermidor an VI :

Il lui donne de ses nouvelles, « de la plus grande ville du monde », ainsi qu'il le lui avait promis, mais, pour le détail de la campagne, il s'en remet au rapport du général en chef que l'on pourra voir dans les « papiers ». Sa santé est assez bonne, mais il est très fatigué. « Les chaleurs que nous éprouvons dans ce pays mottent [m'ôtent] la moitié de mes forces. Enfin il nous faut de la patience, du courage et avec cela nous parviendrons peut-être à revoir un jour notre chère patrie. »

— Une lettre de Tallien au Comité de sûreté générale, datée de Paris, 11 frimaire an II :

Il apprend que la malveillance veut tirer parti d'un article inséré dans le n° 40 de *l'Ami des Citoyens* où il est question du fils de Capet ; il déclare qu'il n'a eu aucune part dans l'insertion de cet article, signé par Méhée son collaborateur. Il déclare que, pour ne pas laisser aux ennemis de la liberté de la presse un moyen de porter atteinte à ce palladium de la liberté, à partir de ce jour, l'*Ami des Citoyens* ne portera plus son nom.

Une lettre de Sir Francis d'Ivernois sur Madame de Staël. — Notre collaborateur M. Otto Karmin a publié, dans le tome XLII du *Bulletin de l'Institut National Genevois*, une lettre adressée par Sir Francis d'Ivernois à une certaine dame Cockle, le 18 septembre 1807. Cette lettre, dont l'original autographe est conservé au British Museum (n° 18204, fol. 108), contient, sur Madame de Staël, quelques appréciations qu'il n'est pas inutile de recueillir. Voici le texte complet de ce document :

Madame,

J'espère que vous m'avez rendu la justice d'attribuer mon silence à la seule cause qui put l'expliquer, à ce que j'avais quitté Londres lorsque votre lettre m'y fut adressée. Ce n'est que depuis deux jours qu'elle m'est parvenue ici, et je suis charmé pour M[de] de Staël que son dernier ouvrage vous ait paru mériter l'honneur que vous lui destinez. Je trouverai sûrement, plus tôt ou plus tard, l'occasion de lui faire passer l'extrait que vous m'annoncez. Elle y sera d'autant plus sensible que j'ai vu une lettre où elle parle de son dernier roman comme de sa production favorite et exprime une anxiété toute particulière d'apprendre l'accueil que recevra sa Corinne dans ce pays. Quant aux vers que vous me demandez, ceux que je puis avoir cités chez Sir F. Eden étaient contre M[de] de Staël et elle y répondit par d'autres, dont je ne me rappelle que les deux premiers :

Etre méchant sans être craint,
Etre enfermé sans être plaint,
etc., etc.

Si je les savais tous, M[de] de Staël me saurait vraisemblablement mauvais gré de les livrer à la presse, car ils étaient très malins. Or, sans avoir l'honneur d'être particulièrement lié avec elle, comme vous paraissez le croire, je tiens de ceux qui la connaissent qu'elle brille encore plus par la bonté de son cœur que par l'éclat de ses talents. C'est même à un excès de bienveillance que ses amis attribuent certains écarts que lui reproche le public. On prétend qu'elle s'est peinte elle-même dans son avant-dernier roman dont elle disait : « J'ai donné à ma Delphine la plupart de mes travers et plusieurs qualités que je n'ai pas. »

J'ai l'honneur d'être, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. d'Ivernois.

Exeter, ce 18 septembre 1807.

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois (du 1er novembre 1914 au 31 janvier 1915), dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

« *La Marseillaise* », par M. M. Donnay, dans *le Figaro* du 7 janvier ;

La villa de Malte et M. de Bonstetten, 1802-1803, dans le *Journal de Genève* du 1er janvier ;

Un projet de transport du gouvernement à Bordeaux en 1794, dans *le Temps* du 23 novembre ; *L'entrée à Berlin* (*octobre 1806*), par M. G. Lenôtre (*ibid.*. 4 janvier) ; *Leur patriotisme* (*les Prussiens en 1806*), par M. G. Lenôtre (*ibid.*, 27 janvier).

TABLES

DU

TOME SEPTIÈME

Janvier-Juin 1915

I

TABLE DES MATIÈRES[1]

Mélanges et documents

1. Les articles de fond sont rangés par ordre alphabétique des noms des auteurs, les mélanges et documents par ordre chronologique des matières, les notes et glanes par ordre alphabétique des titres, la bibliographie par ordre alphabétique des noms des auteurs des ouvrages, les notes de chronique par ordre aphabétique des titres.

Notes et glanes

Bibliographie

(Les noms placés entre parenthèses à la suite des titres sont ceux des auteurs des comptes rendus)

Chronique

II

INDEX ALPHABÉTIQUE

Le Directeur-Gérant : CHARLES VELLAY.

LARGENTIÈRE. — IMPRIMERIE MAZEL & PLANCHER